
WO/PBC/40/17
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 7 OCTOBRE 2026

Comité du programme et budget

Quarantième session
Genève, 15 – 19 juin 2026

RAPPORT

adopté par le Comité du programme et budget

TABLE DES MATIÈRES

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR:	OUVERTURE DE LA SESSION.....	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR:	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	7
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR:	RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS).....	21
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR:	RAPPORTS DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES	29
A)	Rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers de l'OMPI.....	29
B)	Rapport du vérificateur externe des comptes sur le régime d'assurance maladie après la cessation de service	29
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR:	RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI).....	39
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR:	RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)	47
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR:	EXECUTION DU PROGRAMME.....	61
A)	Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024-2025	61
B)	Validation du rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2024-2025 par la Division de la supervision interne (DSI).....	61
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR:	ANALYSE FINANCIERE	82
A)	Rapport financier annuel et états financiers pour 2025.....	82
B)	Opinion annuelle sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes, de la directrice de la Division de la supervision interne	85
C)	Rapport annuel du régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.....	87
D)	Mise à jour sur les placements.....	91
E)	État du paiement des contributions au 30 avril 2026	95
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR:	RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES	95
POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR:	PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE PLACEMENTS	103
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR:	DISPOSITIF D'APPLICATION DU PRINCIPE DE RESPONSABILITE A L'OMPI	109
POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR:	TRANSFERT A L'OMPI D'OBLIGATIONS AU TITRE DE LA CAISSE DE RETRAITE FERMEE (CROMPI)	112
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR:	PLAN STRATEGIQUE A MOYEN TERME (PSMT).....	115
POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR:	PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021	122
POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR:	METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION	134
POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR:	CLOTURE DE LA SESSION	140

1. La quarantième session du Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC) s'est tenue au siège de l'OMPI du 15 au 19 juin 2026.
2. Le comité est composé des États membres suivants : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite (2026), Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Hongrie, Indonésie (2026), Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Malaisie, Mexique, Namibie, Nigéria, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar (2026), République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse (ex officio), Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Viet Nam (2026) (53).
3. Les membres du comité représentés à cette session étaient : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Brésil, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Italie, Japon, Kazakhstan, Lesotho, Malaisie, Mexique, Namibie, Nigéria, Pérou, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Viet Nam (49).
4. En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI mais non membres du comité, étaient représentés en qualité d'observateurs : Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Chypre, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Éthiopie, Géorgie, Grèce, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Madagascar, Maurice, Monaco, Mozambique, Nicaragua, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Togo, Trinité-et-Tobago, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe (57).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

5. Président : Chers collègues, chers délégués, chers amis, je tiens tout d'abord à vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à cette quarantième session du PBC. Merci à tous de vous être joints à nous à distance en ce premier jour du PBC. Nous vous sommes reconnaissants de votre souplesse tandis que nous continuons à suivre de près l'évolution de la situation logistique liée au Sommet du G7. Nous vous fournirons des informations actualisées sur les modalités de la réunion du mardi 16 juin lors de la séance de cet après-midi. Je vous prie donc d'attendre l'annonce qui sera faite lors de la séance de cet après-midi. Notre ordre du jour est chargé et nous devons veiller ensemble à avancer de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible afin de parvenir à des conclusions et à un consensus sur toutes les décisions. Je profite également de cette occasion pour vous remercier de vos consultations, du temps que vous y avez consacré et de votre engagement en amont de cette session. J'attends avec intérêt de collaborer avec vous au cours de cette semaine de travail productive et fructueuse. J'invite à présent le Directeur général à prononcer une déclaration liminaire.
6. Directeur général : Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, bienvenue à la quarantième session du PBC. Je voudrais tout d'abord réaffirmer l'importance des travaux de ce comité, qui sont essentiels à la gestion de nos performances, à notre gouvernance et à notre obligation de rendre des comptes, et de remercier tous les États membres du PBC pour leur soutien aux travaux de l'OMPI ainsi que pour leur confiance et leurs conseils constants. Monsieur le Président, le Secrétariat s'engage à travailler en étroite collaboration avec vous et à vous apporter son soutien au cours de cette importante semaine qui s'annonce. Il ne s'agit pas d'une année budgétaire. Néanmoins, comme l'a indiqué le président, de nombreux travaux

nous attendent cette semaine, qui porteront principalement sur deux questions liées à la gouvernance et à la performance. Permettez-moi de commencer par la gouvernance. À l'OMPI, nous continuons de bénéficier d'une solide architecture de supervision et cette semaine sera l'occasion pour les membres du PBC d'avoir des échanges approfondis avec nos organes d'audit et de supervision. Je tiens à exprimer ma gratitude à nos vérificateurs externes des comptes, le Conseil d'audit de l'Indonésie, qui sont parmi nous aujourd'hui. Nos états financiers comptent parmi les documents les plus importants, et je suis heureux de vous annoncer que la vérificatrice externe des comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'OMPI pour 2025, confirmant ainsi que nos comptes sont établis en totale conformité avec les normes internationales. La vérificatrice externe des comptes a également mené à bien un premier audit du nouveau régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV, qui a validé notre approche et formulé de précieuses recommandations que nous mettons déjà en œuvre. L'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), dont le président est également parmi nous aujourd'hui, a été très actif tout au long de l'année 2025. Il présentera son rapport annuel dans le courant de cette semaine et ses conseils sur diverses questions liées aux risques et à la gouvernance, fondés sur la richesse de l'expérience collective des membres de cet organe, continuent d'être inestimables pour moi et mes collègues de l'OMPI. La Division de la supervision interne (DSI) a rendu son premier avis général annuel sur la gouvernance et les processus de contrôle, une pratique exemplaire au sein du système des Nations Unies, qui nous fournit une assurance indépendante quant à notre environnement de contrôle interne. Parallèlement, elle a également élaboré un rapport détaillé sur ses activités en 2025. Vous pouvez donc constater que cette année a été chargée tant pour l'OCIS que pour la DSI. Enfin, vous aurez également des échanges avec le président du Corps commun d'inspection (CCI) au sujet de la mise en œuvre de ses recommandations. Outre la gouvernance, nous présenterons également notre rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2024-2025. En résumé, le dernier exercice biennal a été marqué par de solides résultats et le maintien d'une santé financière robuste. Tout d'abord, en ce qui concerne les objectifs, nous avons pleinement atteint 75% de nos indicateurs d'exécution, ce qui constitue le taux le plus élevé jamais enregistré, et 13% de nos autres objectifs ont été partiellement atteints, ce qui montre que nous avons réalisé bon nombre des objectifs que vous nous avez fixés pour l'exercice biennal 2024-2025. L'OMPI a également clôturé l'exercice biennal avec un résultat d'exploitation de 144,1 millions de francs suisses et un excédent biennal de 224,5 millions de francs suisses, incluant des plus-values sur les placements d'environ 80 millions de francs suisses. Si l'on fait abstraction des plus-values sur les placements, qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies à long terme et pour lesquelles nous nous attendons à certaines fluctuations d'une année à l'autre, ce qu'il faut retenir, c'est que nos excédents d'exploitation restent solides. Ce résultat est le fruit d'une planification minutieuse et d'un contrôle des coûts rigoureux. Les gains d'efficacité découlant des examens des processus opérationnels menés à l'échelle de l'OMPI, associés à l'utilisation des technologies numériques, notamment les investissements dans l'intelligence artificielle (IA), commencent à porter leurs fruits. Notre gestion des achats est devenue plus intelligente, notamment grâce à la mise en commun des demandes d'achat avec d'autres institutions des Nations Unies et nous avons porté une attention toute particulière à vous offrir davantage tout en veillant à tirer le meilleur parti de nos ressources. Notre objectif n'a jamais été d'accumuler des soldes excédentaires pour eux-mêmes, mais de faire en sorte que, en période d'incertitude, la solidité de nos finances nous permette de continuer à fournir des services, à mettre en œuvre nos programmes et à avoir un effet concret sur le terrain sans avoir à vous demander de ressources supplémentaires. Alors que les chiffres et les statistiques relatifs à l'exercice biennal 2024-2025 occupent le devant de la scène cette semaine, je pense qu'il serait opportun de revenir sur les retombées de ces deux années, qui ont été très importantes. Premièrement, au cours de cet exercice biennal, nous avons pu conclure, par consensus, deux conférences diplomatiques (toutes deux tenues en 2024) : l'une sur le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés (Traité GRATK) et l'autre sur le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles. Cela montre que, même si le multilatéralisme est confronté à des défis, l'OMPI reste un lieu où les États membres peuvent se

réunir pour trouver un accord et faire avancer les dossiers. Deuxièmement, nous avons continué à démystifier la propriété intellectuelle, en la rendant plus accessible sur le terrain, grâce à des récits qui touchent le cœur des gens, dans le cadre d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux nettement élargie. Sur l'ensemble de nos différentes plateformes, le nombre de nos abonnés a dépassé les 613 000 personnes, soit une augmentation de 23% par rapport à la fin de 2023, dépassant ainsi les objectifs fixés pour l'exercice biennal. Troisièmement, bien que la demande pour certains services mondiaux de propriété intellectuelle ait été inférieure aux prévisions en raison des incertitudes persistantes pesant sur l'économie mondiale, les recettes des systèmes du PCT et de Madrid restent solides et conformes aux objectifs, tandis que le système de La Haye a enregistré une croissance supérieure de 14% par rapport aux prévisions, et que les recettes du Centre d'arbitrage et de médiation ont quant à elles dépassé de 62,8% l'objectif fixé. En chiffres, pour cet exercice biennal, les demandes de brevet selon le PCT se sont élevées à 549 800, les demandes d'enregistrement de marques selon le système de Madrid à 129 300 et les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels selon le système de La Haye à 55 800, générant à elles toutes 95% des recettes totales de l'OMPI. Nous avons pris des mesures pour moderniser nos services mondiaux en matière de propriété intellectuelle, lancé le système eMadrid, mis en place pour la première fois un véritable système de gestion des relations avec les clients et créé une équipe spéciale sur la croissance future. Toutes ces initiatives nous permettront de mieux servir nos utilisateurs et de promouvoir une utilisation accrue de nos services mondiaux en matière de propriété intellectuelle. Quatrièmement, nous avons fait découvrir la propriété intellectuelle à un public plus large que jamais sur le terrain. Nous avons mené à bien près d'une centaine de projets à travers le monde et le nombre d'inscriptions aux cours de l'Académie de l'OMPI a augmenté de 36%, pour dépasser les 300 000 participants. Vingt-neuf instituts de formation à la propriété intellectuelle ont été créés avec le soutien de l'Académie de l'OMPI, qui a fourni des services à près de 380 000 bénéficiaires, soit une croissance de 85%. Nous avons touché plus de 3 000 entrepreneurs grâce à près de 100 ateliers et cours pratiques sur la gestion de la propriété intellectuelle organisés dans plus de 60 pays. Le réseau mondial des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) s'est étendu à 1 757 centres, soit une hausse de 14% par rapport à 2023, répartis dans 94 pays, avec cinq réseaux régionaux traitant plus de 4,5 millions de demandes. Notre système d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS) a permis de moderniser la fourniture des services de propriété intellectuelle, 91 offices de propriété intellectuelle ayant adopté les systèmes de l'OMPI. Nous avons également poursuivi la mise en œuvre de notre plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes ainsi que notre programme pour l'autonomisation des jeunes en matière de propriété intellectuelle, tout en faisant découvrir la propriété intellectuelle aux communautés rurales et agricoles grâce à des projets ciblant ces secteurs. Cinquièmement, nous avons renforcé nos liens avec d'autres institutions des Nations Unies afin de collaborer avec de nombreux partenaires et de veiller à ce que la propriété intellectuelle nous aide à relever les défis mondiaux communs. Au cours de cet exercice biennal, nous avons également élargi la portée de l'initiative WIPO GREEN à 164 partenaires, dont 15 nouveaux, issus des pouvoirs publics, du secteur privé et des organisations internationales. Nous avons touché la vie de nombreuses personnes. Je voudrais vous raconter l'histoire de quelques-unes d'entre elles, afin de donner vie au travail que nous accomplissons au-delà de ces statistiques et de ces chiffres. Tout d'abord, Isabella Springmuhl, que beaucoup d'entre vous ont rencontrée lorsqu'elle est venue à l'OMPI l'année dernière pour partager son incroyable parcours en tant que créatrice de mode ayant le syndrome de Down et fondatrice d'une marque de mode, Down to Xjabelle. Avec le soutien de l'OMPI, elle a pu faire enregistrer ses créations de mode et déposé sa marque, qui allie des tissus traditionnels guatémaltèques à des designs modernes, ce qui lui permet de faire défiler ces tissus traditionnels et ces créations sur les podiums, tout en soutenant les artisans locaux. Au Ghana, je tiens à mentionner Rita Aku-Shika Diabah, fondatrice de Yesli ICE, qui a suivi la formation de l'OMPI sur l'agro-industrie pour repenser et faire enregistrer sa marque, trouver de nouveaux fournisseurs et points de vente à travers l'Afrique et ouvrir des succursales au-delà de sa ville natale. Elle a remporté le prix de la meilleure PME de l'année au Ghana, ainsi que

trois autres distinctions, et elle rejoindra cette année l'initiative "IP for Her" de l'OMPI (La propriété intellectuelle au service des femmes) afin d'accompagner d'autres jeunes agripreneuses en Afrique. Ici, en Europe, je voudrais vous raconter l'histoire de Carmen Ledesma, originaire d'Espagne. Grâce au projet de l'OMPI "IP for women artisans in rural areas" (La propriété intellectuelle au service des artisanes dans les zones rurales), Carmen a appris à protéger son entreprise de compositions florales en faisant enregistrer sa marque, Nikua Floral. Ce qui n'était au départ qu'une passion créative est aujourd'hui une entreprise bénéficiant d'un positionnement plus solide sur le marché. Cela prouve que la propriété intellectuelle peut stimuler l'entrepreneuriat, même sur des marchés matures comme le marché européen. Ces histoires, issues de contextes et de continents différents, illustrent la véritable portée de notre travail, au-delà des indicateurs clés d'exécution et des résultats escomptés. L'OMPI aide les innovateurs, les créateurs et les communautés du monde entier à utiliser la propriété intellectuelle pour réussir, changer le monde et donner corps à leurs idées. Monsieur le Président, Excellences, au moment de délibérer sur l'ordre du jour qui nous est présenté, gardons à l'esprit la vision d'ensemble : ce sont les décisions que vous prenez ici qui nous permettent d'obtenir des résultats qui comptent pour les innovateurs, les créateurs et les entrepreneurs du monde entier. Grâce à vos conseils continus en tant que membres du PBC, sous la présidence avisée de l'Ambassadeur Hegazy, je suis convaincu que l'OMPI restera financièrement solide, axée sur des objectifs stratégiques et, surtout, qu'elle continuera à mettre concrètement en œuvre son mandat qui consiste à promouvoir l'innovation et la créativité au profit de tous. Je vous remercie de votre confiance et de votre collaboration, et je souhaite aux membres du PBC tout le succès possible pour les réunions de cette semaine. Je vous remercie, Monsieur le Président.

7. Président : Je tiens à remercier le Directeur général pour sa déclaration liminaire. Je donne maintenant la parole à Mme Chitra Narayanswami pour une annonce administrative.

8. Secrétariat : Merci beaucoup, Monsieur le Président, et soyez les bienvenus, même si ce n'est que de manière virtuelle, à cette quarantième session du PBC. Nous espérons vous voir bientôt en présentiel, chers délégués. Comme lors des précédentes réunions virtuelles, vous verrez bientôt s'afficher à l'écran quelques coordonnées importantes pour les délégations. Les propositions, questions et commentaires sur les points de l'ordre du jour que les délégués souhaitent soumettre au Secrétariat peuvent être envoyés à l'adresse controller.mail@wipo.int, comme indiqué à l'écran. Je tiens à rappeler à toutes les délégations les modalités suivantes, qui s'appliqueront au déroulement de la réunion d'aujourd'hui. Pour les participants en ligne, le message électronique que vous avez reçu confirmant votre inscription contient un lien Zoom personnalisé ainsi que le Guide d'utilisation de Zoom en six langues. Les délégués sont invités à utiliser un casque lorsqu'ils rejoignent la réunion afin de bénéficier d'une meilleure qualité audio. Les délégations qui souhaitent prendre la parole doivent, comme il est d'usage dans les réunions en ligne, lever virtuellement la main dans Zoom. Le président donnera d'abord la parole aux coordonnateurs de groupe, suivis des membres puis des observateurs. En ce qui concerne l'interprétation et la qualité audio, veuillez noter que le travail de nos interprètes est encore plus difficile dans un contexte entièrement virtuel. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir parler lentement et clairement, afin que nos interprètes puissent vous suivre. Afin d'optimiser la qualité audio pour l'ensemble des participants et des interprètes, il est vivement recommandé aux participants virtuels d'activer leur webcam lorsqu'ils prennent la parole, d'utiliser un casque comme mentionné précédemment, avec un microphone intégré si possible, et de limiter les bruits de fond lorsqu'ils s'expriment. Comme indiqué à l'écran, pour sélectionner le canal d'interprétation approprié sur Zoom, vous devez cliquer sur "More" (représenté par trois points) en bas de l'écran, puis sélectionner l'option "Interpretation"; vous pourrez alors choisir la langue de votre choix. C'est ainsi que vous accédez à la langue de votre choix pour l'interprétation dans les paramètres de Zoom. Chers délégués, veuillez nous envoyer vos déclarations à l'avance si vous les avez déjà préparées, à l'adresse suivante : interpretation@wipo.int. Cela aide grandement nos interprètes et contribuera à améliorer la qualité et le bon déroulement des travaux. Pour toute question ou tout problème technique,

veuillez envoyer un mél à eMeetings@wipo.int ou répondre au message contenant les instructions de connexion que vous avez reçu par courrier électronique. Je tiens à assurer à toutes les délégations et à tous les intervenants, y compris nos organes de supervision et d'audit, que notre équipe technique est à votre disposition et qu'elle se mettra en contact avec vous si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter à la réunion. Si l'un des interprètes rencontre un problème de qualité audio au cours de la séance, il ou elle pourrait être contraint(e) d'interrompre temporairement l'interprétation. Il ou elle nous en informera alors via le chat et nous en fera part à tous. Je vous remercie, Monsieur le Président.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Président : Je vous remercie. Nous allons maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour, à savoir l'adoption de l'ordre du jour. Afin de faciliter l'examen et les discussions sur les différents points, l'ordre du jour a été structuré selon les grands thèmes suivants : 1) audit et supervision; 2) exécution du programme et questions financières; 3) propositions; et 4) points faisant suite aux décisions prises lors des sessions du PBC et des assemblées des États membres de l'OMPI de 2025. Nous avons reçu une demande de la Fédération de Russie visant à inclure un point à l'ordre du jour concernant le Plan stratégique à moyen terme (PSMT). Ce point figure dans la section "propositions" du projet d'ordre du jour. J'invite à présent les délégations à examiner et à approuver le projet d'ordre du jour figurant dans le document WO/PBC/40/1 Prov.4. Je donne maintenant la parole aux délégations pour qu'elles puissent formuler leurs éventuelles observations. Je ne vois aucune demande. L'ordre du jour est adopté.

10. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/40/1 Prov.4).

11. Président : Le Secrétariat vous a déjà communiqué le calendrier que je propose afin de répartir le temps de la manière la plus judicieuse possible. D'une manière générale, si nous progressons plus rapidement que prévu dans l'ordre du jour, je pourrais décider d'avancer l'examen de certains points en conséquence. Toutefois, aujourd'hui, puisque la réunion se tient entièrement en ligne, nous limiterons nos délibérations sur les points 2 à 6 de l'ordre du jour. Au fil de la semaine, si les délibérations sur un sujet particulier n'ont pas été menées à bien et nécessitent davantage de temps, le point restera ouvert et les délibérations laissées en suspens reprendront à une date ultérieure. À la fin de chaque journée, nous ferons le bilan des points couverts et nous vous informerons de la manière dont nous entendons procéder. Nous commencerons la séance d'aujourd'hui par les déclarations générales, suivies des questions de fond regroupées sous le titre "audit et supervision", en commençant par le point 4 de l'ordre du jour, "Rapports du vérificateur externe des comptes". Je souhaiterais limiter la durée des déclarations générales à trois minutes pour les coordonnateurs de groupe faites au nom de leur groupe, et à deux minutes pour les délégations des États membres et des observateurs. Je tiens à accorder avant tout la priorité à l'efficacité des travaux et au respect des horaires de nos séances. Nous commencerons chaque jour la séance du matin à 10 heures, heure de Genève, et nous travaillerons jusqu'à 13 heures, puis nous reprendrons à 15 heures pour les séances de l'après-midi. En raison de la nature de la réunion et des contraintes liées à l'interprétation, nous devons clore les séances à 18 heures. Si les délégations ont besoin de séances, je ferai de mon mieux pour tenir compte des besoins des participants qui se trouvent dans des fuseaux horaires différents. Je suis accompagné de nos vice-présidents, qui nous apporteront leur assistance tout au long de cette session. Je donne maintenant la parole en premier lieu aux coordonnateurs de groupe pour qu'ils prononcent leurs déclarations générales, puis ce sera au tour des délégations. Je donne la parole à l'Allemagne au nom du groupe B.

12. Allemagne : Merci, Monsieur le Président. Je fais la déclaration suivante au nom du groupe B. Le groupe B tient à exprimer sa confiance en votre capacité de nous guider tout au long de cette session du Comité du programme et du budget. Nous vous assurons de notre

engagement constructif tout au long des délibérations de cette semaine. En outre, nous tenons à remercier le Directeur général d'avoir ouvert la session. Nous tenons également à remercier le Secrétariat pour la préparation minutieuse des documents et l'organisation de cette session, compte tenu notamment de la complexité de l'ordre du jour qui nous est présenté. Cette session aborde plusieurs domaines essentiels qui sont fondamentaux pour le bon fonctionnement et la responsabilité de l'OMPI. Les points relatifs à l'audit et à la supervision, y compris les rapports de l'OCIS, du vérificateur externe des comptes et de la DSI, ainsi que le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI, constituent des éléments de bonne gouvernance. Chacun de ces points de l'ordre du jour comporte des considérations importantes liées à la transparence, à la responsabilité et au bon fonctionnement de l'OMPI. Le groupe B apprécie le rôle essentiel joué par les mécanismes de supervision de l'OMPI, notamment le vérificateur externe des comptes, l'OCIS et la DSI. Ces organes garantissent une responsabilité et une transparence indispensables qui renforcent la confiance des États membres dans la gouvernance de l'Organisation. À cet égard, nous saluons tout particulièrement le premier avis annuel sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes émis par la directrice de la DSI. Pour conclure, Monsieur le Président, le groupe B s'engage à mener un dialogue constructif et à collaborer avec tous les États membres afin d'obtenir des résultats positifs pour l'OMPI. Nous espérons vivement avoir des discussions fructueuses sous votre direction et nous présenterons des observations détaillées et quant au fond sur chaque point pertinent de l'ordre du jour au fur et à mesure de l'avancement de nos discussions. Je vous remercie, Monsieur le Président.

13. El Salvador : Merci, Monsieur le Président. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) tient à vous féliciter, ainsi que les vice-présidents, pour votre élection, en notant avec une satisfaction particulière que notre région est représentée par l'un des vice-présidents. Nous avons toute confiance dans votre leadership pour diriger cette session. Nous tenons également à remercier le Secrétariat d'avoir préparé les documents et organisé des séances d'information. Pour commencer, le groupe tient à souligner les résultats présentés dans le Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal, qui témoignent d'une gestion financière particulièrement solide. L'Organisation a enregistré un résultat d'exploitation de 144,1 millions de francs suisses, dépassant de 75,7 millions de francs suisses les estimations figurant dans le programme de travail et budget, principalement en raison de dépenses inférieures aux prévisions et de recettes légèrement supérieures. L'exercice biennal s'est clôturé sur un excédent de 224,5 millions de francs suisses, dont 98,1 millions de francs suisses de plus-values sur placements. Ces résultats confirment la solidité de la gestion financière de l'OMPI, soutenue par une politique judicieuse en matière de placements et une attention croissante portée à la durabilité et à la gestion des risques, qui sont essentielles à la stabilité et à la prévisibilité de l'Organisation. Notre groupe est intimement convaincu que le niveau des réserves, conjugué aux résultats financiers de l'Organisation au cours des dernières années, permet d'accroître le financement des initiatives qui font progresser les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, facilitent l'utilisation des outils de propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation nationale et encouragent une participation plus large aux réunions de l'OMPI. Nous notons également qu'une partie des économies enregistrées au cours de l'exercice biennal 2024-2025 résulte de postes vacants non pourvus. Cela a contribué à contenir les dépenses, mais souligne également l'importance de renforcer la planification des effectifs et de garantir une utilisation pleinement efficace des ressources allouées aux postes inscrits au budget. En ce qui concerne le Rapport annuel sur les ressources humaines, nous tenons à souligner les progrès réalisés en matière de diversité géographique, qui constitue un sujet majeur pour le GRULAC. Nous estimons nécessaire de poursuivre les efforts pour parvenir à un meilleur équilibre géographique, en particulier aux postes de haut niveau. Nous saluons l'engagement de l'Organisation à renforcer la représentation des femmes, principe qui sous-tend les avancées reflétées dans le rapport. Nous nous félicitons tout particulièrement du fait que les 86 processus de sélection menés à bien en 2025 aient abouti à une parité parfaite entre les sexes, avec 43 femmes et 43 hommes, un résultat qui démontre la cohérence entre les objectifs institutionnels et les pratiques de

recrutement. Le rapport reflète également l'engagement résolu de l'OMPI en faveur du Plan d'action pour le développement, comme en témoigne l'allocation des ressources destinées à sa mise en œuvre effective. Pour notre groupe, le développement est une priorité centrale, car il s'agit d'un pilier stratégique qui renforce la pertinence de l'Organisation et contribue à l'équilibre au sein du système multilatéral, en garantissant que la propriété intellectuelle continue de répondre aux réalités et aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA). Enfin, nous tenons à réaffirmer l'engagement du GRULAC à continuer de jouer un rôle actif et constructif dans les délibérations du PBC en vue de faire progresser la réalisation des objectifs dans l'intérêt de tous les États membres. Je vous remercie, Monsieur le Président.

14. Afrique du Sud : La délégation de l'Afrique du Sud a l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que vos vice-présidents, pour votre élection à la tête des travaux de ce comité très important. En tant que groupe, nous sommes convaincus que, sous votre direction, cette session sera couronnée de succès. Nous remercions également le Secrétariat pour la préparation des documents de travail et pour son soutien constant afin de faciliter les travaux du comité. Nous sommes conscients de l'importance du travail accompli en coulisses et tenons sincèrement à exprimer notre gratitude au Secrétariat. Le groupe des pays africains attache une grande importance aux travaux du PBC visant à garantir que les ressources de l'OMPI soient alignées sur les mandats et les objectifs stratégiques. Une planification efficace des programmes et une gestion financière prudente sont essentielles pour permettre à l'OMPI de soutenir l'innovation, la créativité, la diffusion des connaissances et le développement d'un écosystème de propriété intellectuelle équilibré et inclusif à l'échelle mondiale. Le groupe des pays africains tient notamment à souligner que les programmes et activités de l'Organisation doivent continuer à accorder toute l'importance qui convient au développement, conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement. À cet égard, l'assistance technique, le renforcement des capacités et les activités en faveur du renforcement institutionnel, en particulier sur le continent africain, restent essentiels. Nous appelons donc à ce que des ressources suffisantes soient allouées de manière durable aux programmes qui soutiennent directement les États membres dans le renforcement des écosystèmes nationaux de propriété intellectuelle, la stimulation de l'innovation et de la créativité, la promotion du transfert de technologies et la contribution à la réalisation des objectifs nationaux de développement. Monsieur le Président, le groupe des pays africains tient également à souligner l'importance de la transparence, de la responsabilité et de l'inclusivité au sein du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI. L'affectation des ressources devrait donc s'appuyer sur des données démontrant clairement l'incidence de ces ressources et la prise en compte des divers besoins des États membres. À cet égard, le groupe des pays africains souhaite attirer particulièrement l'attention sur le point de l'ordre concernant le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Nous soulignons que tout cadre d'évaluation adopté par ce comité doit porter sur la performance des bureaux extérieurs en fonction de leur capacité avérée d'avoir une incidence sur le développement, de favoriser le rayonnement régional et de produire des résultats concrets en matière de renforcement des capacités, tant pour le pays hôte que pour l'ensemble de la sous-région qu'ils desservent. Ces critères sont importants, car ils reflètent la raison même pour laquelle les bureaux extérieurs ont été créés à l'origine. Nous sommes également pour la poursuite des efforts visant à renforcer le multilinguisme et à promouvoir une représentation géographique équitable au sein du personnel, des programmes et des services de l'Organisation. Monsieur le Président, alors que nous entamons nos délibérations, le groupe des pays africains reste déterminé à collaborer avec toutes les délégations afin de garantir des résultats qui renforcent encore l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies efficace, inclusive et réactive, au service du système mondial de la propriété intellectuelle. Nous nous réjouissons à la perspective de discussions fructueuses et vous assurons de notre entière coopération. Je vous remercie, Monsieur le Président.

15. Fédération de Russie : La Fédération de Russie a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous sommes ravis de vous saluer, Monsieur le Président, ainsi que vos vice-présidents. Nous sommes convaincus que cette session sera marquée par des travaux constructifs et de fond. Nous tenons également à exprimer notre gratitude au Directeur général, M. Daren Tang, pour la déclaration qu'il a faite en ouverture de la session, ainsi qu'au Secrétariat pour l'organisation de la réunion et la préparation des documents de travail. Nous accordons une importance particulière au travail de présentation des rapports de l'Organisation, notamment la collecte et l'analyse des données statistiques, les prévisions de recettes et de dépenses, ainsi que le degré de réalisation des indicateurs d'exécution, que ce soit en particulier pour les systèmes d'enregistrement internationaux, ou de manière plus générale pour tout ce qui concerne la gestion administrative et financière. S'agissant des sujets et des documents que le comité est appelé à examiner cette semaine, nous accordons une attention particulière au Rapport sur la performance de l'OMPI 2024-2025, à la mise en œuvre des recommandations du CCI, au rapport annuel de la directrice de la DSI et au Rapport annuel sur les ressources humaines. Notre groupe tient également à souligner l'importance de débattre du Plan stratégique à moyen terme, qui arrivera à échéance à la fin de cette année. Nous estimons qu'il serait judicieux de prendre une décision concernant sa prolongation officielle. Pour ce qui est du Rapport sur la performance de l'OMPI, nous tenons à souligner que le recours aux nouvelles technologies dans les activités de l'Organisation dans le but de réaliser des économies et d'accroître la productivité ne devrait pas avoir d'incidence sur la qualité du travail du Secrétariat. Plus précisément, les résultats obtenus par le Secrétariat grâce à l'utilisation d'outils modernes tels que l'IA dans les domaines de la traduction et de l'interprétation sont encore loin d'atteindre le haut niveau de précision linguistique et de qualité rédactionnelle attendu par les États membres dans les documents et les produits de l'OMPI. Les résultats issus de ces outils nécessitent donc une vérification et une révision constantes et minutieuses par des êtres humains. Compte tenu des indicateurs financiers toujours satisfaisants de l'Organisation, tels qu'ils ressortent des rapports pertinents du Secrétariat, nous émettons de sérieux doutes quant à la nécessité de réaliser de telles économies au détriment de la traduction dans les six langues officielles. Pour conclure, permettez-moi de vous assurer que notre groupe est prêt à participer activement à des discussions constructives sur les divers points de l'ordre du jour et à contribuer de manière concrète aux travaux du comité, afin de garantir que le système mondial de la propriété intellectuelle serve l'intérêt de tous et que l'OMPI continue à montrer la voie et à conserver sa réputation d'être une des organisations les plus efficaces du système des Nations Unies.

16. Albanie : Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président, chers collègues, l'Albanie a l'honneur de prononcer cette déclaration générale au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer nos sincères remerciements, Monsieur le Président, ainsi qu'aux vice-présidents, pour votre direction efficace. Sous votre conduite avisée, nous sommes convaincus que cette session du PBC sera couronnée de succès. Vous pouvez compter sur le soutien total et l'esprit de collaboration du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous tenons également à remercier le Secrétariat pour son important travail préparatoire et pour avoir assuré la diffusion en temps utile d'une documentation de grande qualité. Puisqu'il s'agit d'une année non budgétaire, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes se réjouit à la perspective d'un examen approfondi et constructif des performances de l'OMPI, de son cadre de responsabilité et de ses rapports financiers. Nous remercions l'OCIS, la DSI et la vérificatrice externe des comptes pour leurs rapports indispensables et nous avons hâte de les examiner en détail. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes restent fermement attachés à une gestion des ressources humaines inclusive, équilibrée et transparente. Malgré les discussions en cours, notre région continue de pâtir d'une sous-représentation importante au sein du personnel de l'OMPI. Nous accordons la plus haute importance à la mise en œuvre effective du Plan d'action pour la diversité géographique. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt un débat de fond autour du Rapport annuel sur les ressources humaines, afin d'évaluer les progrès concrets accomplis en vue d'atteindre un équilibre géographique équitable, en particulier aux

postes de direction. En outre, dans le cadre des examens des performances et des états financiers qui nous sont présentés cette semaine, les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, dans leur grande majorité, continuent d'exprimer leur profonde préoccupation face à la poursuite des opérations du Bureau de l'OMPI à Moscou. Conformément à notre position de longue date, nous attendons une transparence totale concernant ses activités et ses résultats. À cet égard, nous examinerons de près les données fournies dans le Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2024-2025. Nous sommes résolument convaincus que le contrôle de tous les bureaux extérieurs doit être strictement conforme à la représentation géographique globale et l'intégrité institutionnelle de l'Organisation. Monsieur le Président, je tiens à vous assurer de l'engagement constructif et concret ainsi que du soutien du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tout au long de cette semaine intense qui s'annonce. Merci.

17. Arabie saoudite : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le Royaume d'Arabie saoudite a l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Tout d'abord, le groupe tient à vous exprimer, ainsi qu'aux vice-présidents, sa gratitude pour la manière compétente dont vous dirigez les travaux de cette session. Le groupe remercie le Directeur général pour sa déclaration liminaire et félicite le Secrétariat pour la préparation en temps opportun et la présentation complète des documents examinés au cours de cette session. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique souligne l'importance cruciale du dispositif de supervision de l'OMPI. Nous attachons une très grande importance aux précieuses contributions de l'OCIS, de la vérificatrice externe des comptes et de la DSI. Leur travail accroît la transparence, renforce la responsabilité et contribue à l'amélioration continue de la gouvernance et des performances de l'Organisation. Nous encourageons le Secrétariat à continuer de donner suite aux observations et recommandations contenues dans ces rapports de manière rapide et efficace. Le groupe se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'examiner les performances de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2024-2025 et attend avec intérêt les discussions concernant le Rapport sur la performance de l'OMPI, la gestion financière, la responsabilité, la gestion des risques et les contrôles internes. Le groupe réaffirme son soutien aux activités de l'OMPI axées sur le développement. Nous soulignons l'importance de l'assistance technique, du renforcement des capacités et de l'appui aux politiques, qui s'inscrivent dans le droit fil des objectifs de développement durable (ODD) et des recommandations du Plan d'action pour le développement. Ces efforts restent essentiels pour permettre aux pays en développement, aux PMA et aux pays en transition de tirer parti des avantages du système de propriété intellectuelle au service d'un développement inclusif et durable. Le groupe appuie l'intention du Directeur général d'élaborer le prochain Plan stratégique à moyen terme (PSMT) en collaboration avec la prochaine Équipe de haute direction. Rappelant l'article 1,3 du Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI, qui indique clairement qu'il appartient au Directeur général de déterminer la période de planification du PSMT, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique a pleinement confiance dans les décisions du Directeur général pour orienter les travaux de l'OMPI entre le PSMT actuel et le prochain. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique reste déterminé à collaborer de manière constructive avec toutes les délégations et se réjouit à la perspective de discussions fructueuses sur tous les points inscrits à l'ordre du jour du comité. En conclusion, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique réaffirme son engagement en faveur d'un dialogue et d'une coopération continus entre toutes les parties prenantes. Je vous remercie, Monsieur le Président.

18. Chine : Merci Monsieur le Président. Bonjour, chers collègues. C'est un plaisir de participer, ici à Genève, en ce lundi matin ensoleillé et paisible, à la seule session de cet important comité prévu cette année. Tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la quarantième session du PBC. La Chine vous apportera son soutien total dans vos travaux. Nous félicitons également les vice-présidents pour leur élection. La Chine remercie le Directeur général Daren Tang pour la brève présentation qu'il vient de faire. Nous remercions également le Secrétariat pour les

préparatifs de cette session, en particulier pour les échanges approfondis et fructueux menés au préalable avec les États membres, ainsi que pour les efforts déployés afin d'assurer le bon déroulement de la réunion hybride d'aujourd'hui. Monsieur le Président, au cours de l'année écoulée, sous la direction du Directeur général Daren Tang, l'OMPI a une nouvelle fois réalisé des progrès encourageants dans un certain nombre de domaines, notamment en matière de recettes, d'obtention de résultats et de gestion globale de la performance, ce dont la Chine se félicite grandement. En 2025, dans un contexte d'instabilité, d'incertitude et d'imprévisibilité croissantes de l'économie mondiale, les recettes provenant des systèmes PCT et de Madrid sont restées globalement stables, tandis que celles du système de La Haye ont continué de progresser. À la fin de l'année dernière, les actifs nets de l'Organisation ont atteint le chiffre record de 880 millions de francs suisses, ce qui établit des bases solides pour son bon fonctionnement et son développement futur. Selon le Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2024-2025, la part globale des résultats escomptés qui ont été atteints ou partiellement atteints au cours de l'exercice biennal s'est élevée à 88%. L'année dernière, l'OMPI a également réalisé des investissements substantiels et accompli des progrès notables dans les domaines de la coopération en matière de propriété intellectuelle, de la promotion du développement socioéconomique, ainsi que de la mise en œuvre des ODD, renforçant ainsi effectivement sa position et son influence de l'Organisation au sein du système des Nations Unies et de la communauté internationale. Monsieur le Président, la solidité des finances et la gestion de la performance comptent parmi les fondements et les piliers essentiels de la gouvernance et du fonctionnement de l'OMPI, et la Chine a toujours accordé une grande importance aux travaux de ce comité. La présente session examinera des documents importants, notamment le Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal précédent, le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI, ainsi que les rapports annuels de la DSI et du vérificateur externe des comptes. La Chine est prête à collaborer avec toutes les parties dans un esprit constructif et à participer activement aux consultations sur tous les points de l'ordre du jour de la présente session. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, la session de cette année du PBC sera un succès total. Je vous remercie, Monsieur le Président.

19. Nigéria : Merci, Monsieur le Président. Le Nigéria souscrit à la déclaration prononcée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Le PBC occupe une place unique et déterminante au sein de l'architecture de gouvernance de l'OMPI. C'est au sein de ce comité que les priorités énoncées par l'Organisation se concrétisent réellement grâce à la bonne affectation des ressources ou, à l'inverse, sont discrètement affaiblies par les choix opérés dans les cadres budgétaires au nom des États membres. Nous réaffirmons que le mandat de l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, comporte une responsabilité fondamentale en matière de développement, qui doit se traduire non seulement dans la formulation des documents de programme, mais aussi dans l'affectation concrète de ressources à l'assistance technique, au renforcement des capacités et au renforcement institutionnel des pays en développement et des PMA. Nous demandons que les recommandations du Plan d'action pour le développement soient considérées comme des critères de performance essentiels au sein du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI. Monsieur le Président, le Nigéria souhaite tout particulièrement mentionner le point concernant le mandat d'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Ce point revêt une importance accrue pour ma délégation à la lumière de la récente visite du Directeur général au Nigéria, au cours de laquelle il a officiellement inauguré le Bureau de l'OMPI au Nigéria après plusieurs années de fonctionnement. Cette visite et l'engagement de haut niveau qu'elle a représenté ont constitué une réaffirmation forte de ce qu'un bureau extérieur peut et doit être : un véritable trait d'union entre la mission mondiale de l'OMPI et les besoins de développement des pays et des régions qu'il dessert. C'est dans cet esprit que le Nigéria soutient que le mandat que nous examinons lors de cette session doit évaluer les bureaux extérieurs de l'OMPI sur la base de leur capacité avérée d'avoir une incidence sur le développement, de contribuer au rayonnement régional et de produire des résultats en matière de renforcement des capacités pour le pays hôte et la sous-région au sens large. Il ne s'agit pas là de considérations secondaires devant

être subordonnées à des critères administratifs ou de rentabilité. Il s'agit du mandat fondamental à l'aune duquel les performances doivent être mesurées. Le Nigéria se réjouit à la perspective de délibérations fructueuses et de fond sur tous les points à l'examen du comité, et je vous assure de la coopération totale et constructive de ma délégation tout au long de cette session. Je vous remercie, Monsieur le Président.

20. République de Corée : Merci, Monsieur le Président. La délégation de la République de Corée tient à remercier le président et les vice-présidents pour leurs contributions à cette session, ainsi que le Directeur général pour sa déclaration liminaire. Nous exprimons également notre gratitude au Secrétariat pour les efforts dévoués qu'il a déployés afin de préparer cette session du PBC. Nous remercions la délégation de l'Arabie saoudite d'avoir prononcé la déclaration générale faite au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La République de Corée s'associe à cette déclaration. Monsieur le Président, la République de Corée se félicite de la stabilité financière durable de l'OMPI et de ses résultats globalement positifs, malgré l'incertitude économique mondiale persistante. Cette stabilité revêt une importance particulière, compte tenu de la forte dépendance de l'OMPI à l'égard des recettes provenant de ses services mondiaux en matière de propriété intellectuelle, notamment les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Nous prenons également note des conclusions figurant dans le Rapport sur la performance de l'Organisation et le rapport de la DSI. Tout en reconnaissant les réalisations de l'Organisation, nous estimons qu'une utilisation efficace des ressources, des contrôles internes rigoureux et la mise en œuvre en temps opportun des recommandations en matière de supervision demeurent indispensables pour préserver la confiance des États membres. Nous attendons avec intérêt la poursuite de l'examen de ces questions au titre des points pertinents de l'ordre du jour. La République de Corée estime que le PBC joue un rôle central pour garantir que l'OMPI reste financièrement solide, opérationnellement efficace, efficiente et transparente, et qu'elle répond aux besoins de tous les États membres. Nous reconnaissons également l'importante contribution des bureaux extérieurs de l'OMPI, qui permettent de rapprocher les services de l'Organisation des utilisateurs, de renforcer l'engagement et d'aider les États membres à utiliser efficacement les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. À cet égard, nous demandons que les discussions à venir se déroulent de manière pragmatique, sur la base de données factuelles et axées sur les services, en tenant compte des besoins des utilisateurs, des demandes régionales et de l'efficacité des services mondiaux fournis par l'OMPI. La République de Corée se réjouit à la perspective de discussions fructueuses et fondées sur le consensus tout au long de cette session. Nous restons déterminés à collaborer avec le Secrétariat et toutes les délégations afin de soutenir la bonne gestion de l'OMPI, sa viabilité financière et le maintien de son rôle de chef de file au sein des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Je vous remercie, Monsieur le Président.

21. Égypte : Merci, Monsieur le Président. La délégation égyptienne s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Nous tenons à vous féliciter, ainsi que les vice-présidents, pour votre élection. Nous sommes convaincus que vous saurez conduire avec compétence les travaux du comité. L'Égypte sait gré aux différents groupes de pays de leur soutien à votre élection. Nous tenons également à remercier le Directeur général pour sa déclaration liminaire ainsi que le Secrétariat pour les efforts précieux qu'il a déployés afin de préparer cette session et les documents importants soumis à son examen. Monsieur le Président, ces dernières années, l'OMPI a su faire preuve de rigueur financière, de bonne gouvernance et d'une grande capacité à faire face aux risques. L'audit financier relatif à l'exercice biennal 2024-2025 en témoigne, puisque l'OMPI a dégagé des résultats nets d'exploitation de 144 millions de francs suisses, en plus de plus-values sur les placements estimées à 98 millions de francs suisses. En outre, elle a pleinement atteint 75% de ses indicateurs d'exécution. De manière générale, le rapport de la vérificatrice externe des comptes sur les états financiers de l'OMPI, le rapport annuel de la directrice de la DSI et le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI attestent de l'engagement de l'Organisation à respecter les normes comptables et à continuer de mettre en

œuvre les recommandations des organes de supervision. La délégation égyptienne espère que l'OMPI maintiendra ses résultats financiers et en matière de gestion actuels dans le contexte de son programme de travail et de son PSMT, afin de renforcer le rôle central de l'OMPI au service des États membres et de la communauté des innovateurs et des créateurs. À cet égard, l'Égypte attache une grande importance aux éléments suivants : premièrement, la capacité de l'Organisation de s'adapter aux défis géopolitiques et économiques internationaux et de faire face aux risques qui y sont liés, notamment en ce qui concerne la pérennité des demandes et de la gestion des droits de propriété intellectuelle – au passage, l'Égypte se félicite des modifications proposées à la politique de placements, qu'elle considère comme une avancée importante dans cette direction; deuxièmement, la prise en compte par les systèmes d'enregistrement internationaux et leurs services des besoins des clients, ainsi que l'utilisation optimale de l'IA d'une manière qui ne porte pas atteinte aux exigences de qualité ni à la sécurité juridique; troisièmement, le renforcement des capacités locales et la poursuite de la prise en compte des priorités des États membres et des préoccupations en matière de développement des pays en développement et des PMA, notamment par la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et des indicateurs d'exécution correspondants; quatrièmement, le traitement proactif des questions émergentes et des défis politiques connexes liés à la propriété intellectuelle, afin de contribuer à la stabilité du système mondial de propriété intellectuelle et de le rendre plus efficace et plus équilibré; et cinquièmement, la poursuite des investissements dans le capital humain de l'Organisation et l'adaptation à l'évolution rapide de l'IA, y compris les possibilités qu'elle offre de redéfinir et repenser les fonctions et les tâches, ainsi que l'importance de parvenir à un meilleur équilibre géographique dans la répartition des postes au sein de l'Organisation. En conclusion, la délégation de l'Égypte espère que nous aurons des délibérations constructives sur tous les points inscrits à l'ordre du jour du comité et que ses travaux aboutiront à des résultats fructueux. Merci.

22. Iran (République islamique d') : Merci, Monsieur le Président. Nous vous félicitons pour votre élection et remercions le Directeur général pour sa déclaration liminaire très pertinente, ainsi que le Secrétariat pour la préparation de cette session. Ma délégation s'associe à la déclaration du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La situation financière de l'OMPI reste solide. Le défi qui se pose aux États membres consiste à veiller à ce que cette solidité se traduise par des avantages concrets pour toutes les régions grâce à une mise en œuvre équilibrée des programmes, à un accès équitable aux services de l'OMPI et à un soutien efficace répondant aux divers besoins des États membres. Nous saluons la gestion financière prudente qui transparaît dans les résultats de l'exercice biennal 2024-2025, ainsi que la transparence des informations communiquées dans les rapports, qui permet aux États membres de s'acquitter de leur responsabilité de contrôle. La transparence, la responsabilité et la gestion axée sur les résultats restent essentielles pour maintenir la confiance des États membres et garantir l'utilisation efficace des ressources de l'Organisation. Nous soulignons également l'importance de veiller à ce que les ressources de l'OMPI continuent de soutenir les activités axées sur le développement, notamment l'assistance technique, le renforcement des capacités et l'appui aux écosystèmes nationaux d'innovation. La participation véritable de nombreux pays en développement au système mondial de la propriété intellectuelle dépend non seulement de l'accès aux services, mais aussi d'un soutien institutionnel et d'une coordination technique durables. En ce qui concerne les bureaux extérieurs, là où aucun bureau n'existe, les professionnels de la propriété intellectuelle, les institutions, les innovateurs et les entrepreneurs ne bénéficient pas du même niveau de proximité et de soutien institutionnel que celui disponible ailleurs. Des sous-régions entières restent en dehors de ce réseau. Nous estimons que combler ces lacunes contribuerait à une mise en œuvre plus équilibrée et plus inclusive du mandat de l'OMPI et renforcerait la capacité de l'Organisation de répondre aux besoins de tous les États membres. La position de l'Iran reste claire. Le mandat et les principes directeurs déjà approuvés par les États membres constituent une base suffisante pour définir le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs. L'Iran est prêt à s'engager de manière constructive sur toutes les questions en suspens. Nous rappelons que

ces négociations en sont désormais à leur sixième année. Bien que nous continuions à privilégier une décision fondée sur le consensus à la présente session, si le consensus s'avérait impossible à atteindre par cette approche, le comité pourrait devoir envisager d'autres approches à soumettre à l'examen de l'Assemblée générale. En ce qui concerne les ressources humaines, l'Iran se félicite des efforts continus pour renforcer l'efficacité organisationnelle et moderniser la gestion des effectifs. Ces efforts devraient continuer à être guidés par les principes de transparence, de responsabilité, de mérite et d'inclusivité. Parallèlement, le Rapport annuel sur les ressources humaines confirme que les régions en développement restent sous-représentées. Nous encourageons le Secrétariat à s'appuyer sur les initiatives existantes et à rendre compte régulièrement des progrès concrets accomplis en vue d'améliorer l'équilibre géographique au sein de l'Organisation, conformément à l'objectif visant à garantir que le personnel de l'OMPI reflète la diversité de ses États membres. Monsieur le Président, la solidité financière de l'OMPI est un moyen de faire avancer sa mission. Les décisions prises par ce comité devraient contribuer à faire en sorte que les avantages découlant de l'innovation, de la créativité et du système de propriété intellectuelle soient partagés plus largement et plus équitablement entre tous les États membres. L'Iran reste prêt à s'engager de manière constructive en vue d'atteindre cet objectif. Merci.

23. Indonésie : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, l'Indonésie vous félicite pour votre nomination à la présidence de cette quarantième session et vous assure de son soutien et de sa coopération sans réserve. L'Indonésie tient également à remercier le Directeur général de l'OMPI pour ses remarques et son leadership constant. Nous remercions en outre le Secrétariat pour la préparation minutieuse de cette session du PBC. L'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. L'Indonésie salue la gestion financière rigoureuse et les résultats solides affichés par l'OMPI malgré une incertitude économique mondiale considérable. Nous notons que l'Organisation maintient une situation financière solide en 2025, avec un excédent de 84,5 millions de francs suisses et des actifs nets de 884,3 millions de francs suisses, ce qui reflète la résilience et la confiance dont continuent de bénéficier les services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle. Dans le même temps, l'Indonésie souligne que la solidité des finances de l'OMPI doit se traduire par des résultats concrets en matière de développement. La dimension "développement" est au cœur même du mandat de l'OMPI, et une situation financière saine doit être considérée comme une occasion d'accroître l'assistance technique, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et de connaissances, ainsi que l'appui aux pays en développement et aux PMA, conformément au Plan d'action de l'OMPI pour le développement et au principe consistant à ne laisser personne de côté. Des investissements soutenus dans la coopération au service du développement contribueront non seulement à combler les lacunes existantes en matière de capacités, mais permettront également à tous les États membres de participer plus efficacement à l'écosystème mondial de l'innovation. L'Indonésie encourage également l'OMPI à continuer de maintenir un équilibre prudent entre la nécessité de veiller à la viabilité financière à long terme et l'exigence d'investir suffisamment dans des programmes axés sur le développement qui répondent aux besoins et aux priorités en constante évolution des États membres. Je vous remercie, Monsieur le Président.

24. Pakistan : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, nous tenons à vous féliciter, Votre Excellence, Monsieur l'Ambassadeur Alaa Hegazy, représentant permanent de l'Égypte, pour votre élection et à vous exprimer notre confiance dans la manière dont vous présiderez cette session. Le Pakistan s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Arabie saoudite au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Nous remercions le Directeur général pour sa déclaration liminaire et le Secrétariat pour la préparation des documents de cette session. Ma délégation se félicite de constater la bonne santé générale de l'Organisation, telle qu'elle est décrite dans le Rapport sur la performance de l'OMPI et dans d'autres documents présentés par le Secrétariat. Cela résulte d'une gestion financière et des investissements prudente, qui est essentielle à la viabilité financière à long terme. Nous saluons les efforts déployés par l'OMPI pour garantir des gains d'efficacité et mettre en œuvre

des mesures d'économie sans compromettre l'ambition des programmes ni les objectifs de développement. Ma délégation prend également note des efforts en cours visant à renforcer la transparence, l'inclusivité et la gestion axée sur les résultats, conformément au PSMT 2022-2026. Monsieur le Président, le Pakistan est pour que l'on s'appuie sur les succès budgétaires de l'OMPI pour donner la priorité aux initiatives de renforcement des capacités et d'assistance technique inscrites au programme de travail et budget, et pour veiller à ce que la propriété intellectuelle soit un outil pour faire progresser la réalisation des ODD. Nous soutenons la nécessité d'accorder une place centrale aux considérations liées au développement dans la mise en œuvre des programmes de l'Organisation et estimons qu'une augmentation des dépenses en faveur du développement refléterait une vision inclusive de l'Organisation. Ma délégation considère qu'il est essentiel que les fonds alloués soient utilisés pour soutenir davantage les mécanismes facilitant le transfert de technologies, l'innovation, les infrastructures numériques inclusives et la commercialisation de la propriété intellectuelle, dans le but de combler le fossé en matière d'innovation. En ce qui concerne la finalisation du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, nous nous réjouissons à la perspective de participer à des discussions conformes aux principes directeurs adoptés par l'Assemblée générale de l'OMPI de 2015. Pour conclure, le Pakistan se réjouit à la perspective d'une collaboration constructive avec tous les États membres et vous assure de son soutien total. Merci.

25. Ukraine : Merci, Monsieur le Président, et merci, Monsieur le Directeur général. La délégation ukrainienne s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Albanie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La délégation de l'Ukraine tient à vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux vice-présidents et au Secrétariat, sa sincère gratitude pour l'excellente préparation de cette session du comité. L'Ukraine remercie également le Directeur général, M. Daren Tang, pour sa déclaration liminaire, ainsi que l'équipe de l'OMPI et les entités chargées de la supervision pour leurs efforts soutenus et leurs résultats concrets. L'Ukraine attache une grande importance aux travaux du PBC, et nous saluons les rapports exhaustifs et les travaux préparatoires du Secrétariat et des entités chargées de la supervision, qui constituent une base importante pour nos délibérations de cette semaine et contribuent à renforcer l'intégrité institutionnelle, la transparence et la responsabilité de l'OMPI. Dans le même temps, l'Ukraine tient à souligner qu'aucun débat sur la performance institutionnelle, la transparence budgétaire ou la responsabilité ne peut être totalement dissocié du contexte plus large dans lequel l'Organisation opère. L'invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en est désormais à son 1 573^e jour. Cela représente plus de quatre ans et trois mois d'invasion militaire à grande échelle menée par la Russie, invasion illégale, non provoquée et non justifiée, dont la phase à grande échelle, à elle seule, dépasse désormais la durée de la Première Guerre mondiale. Dans la nuit du 15 juin, alors même que le comité s'apprêtait à se réunir, la Fédération de Russie a lancé une nouvelle attaque combinée massive contre l'Ukraine, mobilisant 681 moyens d'attaque aérienne. Parmi les sites touchés figurait la Laure de Kyïv-Pechersk, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et comptant parmi les plus hauts lieux saints chrétiens. L'attaque a provoqué un incendie à la cathédrale de la Dormition et endommagé au moins cinq monuments d'importance nationale. À Kharkiv, une frappe russe répétée a touché des secouristes alors qu'ils éteignaient un incendie, tuant et blessant plusieurs sauveteurs. Monsieur le Président, selon le cinquième rapport d'évaluation rapide des dommages et des besoins, réalisé conjointement par le Gouvernement ukrainien, le Groupe de la Banque mondiale, la Commission européenne et l'ONU, l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie avait entraîné, à la fin de l'année 2025, des pertes sociales et économiques s'élevant au total à 666,7 milliards de dollars É.-U. Ces chiffres illustrent l'ampleur des ravages causés par l'agresseur et la gravité des défis auxquels sont confrontées l'Ukraine, sa population et ses institutions. À cet égard, l'Ukraine réitère ses profondes préoccupations concernant le maintien des activités du Bureau de l'OMPI à Moscou. La présence continue de ce bureau extérieur de l'OMPI dans la capitale d'un État qui mène une guerre d'agression, viole la Charte des Nations Unies, tente d'annexer illégalement des parties du territoire d'un autre membre de l'OMPI et détruit l'écosystème d'innovation et de création de

cet État membre reste profondément incompatible avec l'intégrité institutionnelle de l'Organisation. L'Ukraine souligne également que l'ensemble des activités, plateformes et projets de l'OMPI doivent respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, dans ses frontières internationalement reconnues, conformément à la décision pertinente des assemblées de l'OMPI et aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. En outre, nous réaffirmons que la Fédération de Russie doit assumer les conséquences juridiques de tous ses actes internationalement illicites et se voir refuser tout privilège et tout honneur au sein de l'OMPI. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, nous restons reconnaissants envers le Secrétariat et tous les États membres de l'OMPI qui continuent de faire preuve de solidarité envers l'Ukraine et de soutenir nos innovateurs, nos créateurs et notre communauté de la propriété intellectuelle. L'Ukraine est prête à participer de manière constructive aux travaux de ce comité tout au long de cette semaine. Je vous remercie, Monsieur le Président.

26. Brésil : Merci, Monsieur le Président, et bonjour à tous, chers collègues. La délégation du Brésil s'associe à l'intervention prononcée par la délégation d'El Salvador au nom du GRULAC. Nous tenons à remercier le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang, ainsi que son équipe pour la préparation de cette session, et à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Alaa Hegazy, pour votre élection à la présidence de ce comité. La situation financière favorable de l'OMPI découle de sa position singulière au sein du système des Nations Unies en tant que prestataire de services. Sa dépendance vis-à-vis des contributions obligatoires des États membres est quasi négligeable. Par conséquent, en tant que membres, nous devons utiliser les ressources disponibles avec sagesse et efficacité. Les résultats d'exploitation génèrent un excédent suffisant pour financer les activités futures et devraient être réinvestis au profit des États membres et de la bonne santé du système de propriété intellectuelle. La solidité financière de l'OMPI devrait se traduire par des résultats en matière de développement qui fassent avancer la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, ainsi que par la contribution de l'Organisation à la réalisation des objectifs de développement durable. Le développement doit être intégré dans l'ensemble des activités et programmes de l'OMPI et, à cet effet, le transfert de technologie constitue un instrument clé pour réduire le fossé entre les nantis et les démunis. Les aspirations de longue date des pays en développement à accroître leur part dans l'innovation technologique et les actifs de propriété intellectuelle ont besoin du soutien de l'OMPI pour se concrétiser. Les bureaux extérieurs de l'OMPI jouent un rôle important dans le soutien et la promotion de l'innovation et de la créativité, contribuant ainsi au rayonnement de l'Organisation et aidant à relever les défis communs et mondiaux. Nous sommes convaincus que ces bureaux peuvent étendre la portée de l'influence et des programmes de l'OMPI au profit des pays hôtes et de leurs régions. Ils devraient être supervisés et tenus de rendre des comptes, à l'instar de l'ensemble du Secrétariat et des unités qui le composent. Le Brésil est préoccupé par les décisions administratives relatives à l'utilisation des ressources non affectées, et note en particulier qu'environ 400 000 francs suisses ont été alloués à la création d'un nouveau prix baptisé "Ville OMPI de l'innovation", qui n'est pas prévu dans l'actuel programme de travail et budget 2026-2027 tel qu'il a été approuvé par les États membres en 2025. Les ressources disponibles devraient répondre aux priorités de longue date identifiées par les États membres. Le Brésil regrette que les ressources restent insuffisantes pour soutenir la participation accrue des représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de comités tels que le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore et d'autres comités pertinents de l'OMPI. Garantir une participation véritable et durable des représentants des peuples autochtones et des communautés locales à ces processus reste essentiel pour la légitimité et le caractère inclusif de nos discussions. Le Brésil se félicite des progrès accomplis pour promouvoir l'équilibre entre les sexes et salue les efforts constants du Secrétariat dans ce domaine. Dans le même temps, nous soulignons que la représentation géographique équilibrée reste un objectif inachevé, en particulier aux échelons supérieurs de la structure du Secrétariat. Nous appelons à une participation et une représentation accrues des pays en développement dans le cadre d'un meilleur équilibre régional, notamment aux postes

de haut niveau. Le Brésil prend note de l'utilisation de l'IA dans de nombreux domaines, notamment dans les services de traduction et d'interprétation, et, à cet égard, nous estimons que cela devrait contribuer à favoriser l'inclusion du portugais en tant que langue de travail du système de Madrid. En outre, le Brésil souhaite appuyer la prolongation temporaire du Plan stratégique à moyen terme actuel pour une période limitée, afin de laisser suffisamment de temps à la nouvelle équipe de direction pour élaborer un nouveau cadre stratégique solide et inclusif. Cette approche est conforme aux points de vue précédemment exprimés par le Directeur général. Prendre une décision en ce sens durant la présente session du PBC et celle des assemblées de l'OMPI garantira le respect des mécanismes institutionnels et renforcera le caractère de l'Organisation, en tant qu'institution contrôlée par ses États membres. Nous insistons sur l'importance de garantir des consultations véritables avec les États membres lors de l'élaboration du prochain PSMT. Sur le fond, le futur cadre stratégique devrait continuer à renforcer la mise en œuvre de toutes les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et à faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par des mesures favorisant un accès plus équitable aux technologies émergentes. Merci.

27. Albanie : L'Albanie a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes réitèrent avec la plus grande fermeté leur condamnation de la guerre d'agression non provoquée et non justifiée menée par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous continuons d'exiger le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les forces militaires de l'ensemble du territoire ukrainien à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous exprimons notre profonde inquiétude face aux attaques systématiques et persistantes visant les infrastructures civiles dans toute l'Ukraine. Ces actions causent non seulement d'immenses souffrances au peuple ukrainien, mais visent également à déstabiliser le tissu socioéconomique du pays. Alors que nous nous réunissons au sein de ce comité pour promouvoir un écosystème mondial de la propriété intellectuelle qui renforce l'innovation et la créativité, nous ne pouvons ignorer la réalité dévastatrice sur le terrain. Depuis plus de quatre ans, cette guerre brutale à grande échelle inflige des dommages sans précédent et systématiques au paysage de l'innovation ukrainien, à ses instituts de recherche et aux infrastructures nationales garantissant le développement et la protection de la propriété intellectuelle. Dans ces circonstances qui perdurent, les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes restent profondément préoccupés par le maintien en activité du Bureau de l'OMPI à Moscou. Il est profondément contradictoire qu'un pays qui viole de manière continue le droit international, sape le multilatéralisme et détruit activement le système de propriété intellectuelle d'un voisin accueille une présence officielle de l'Organisation. En conclusion, les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes réaffirment leur soutien indéfectible aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment les résolutions ES-11/1 et ES-11/4 condamnant l'agression et la tentative d'annexion illégale des territoires ukrainiens. Aucune acquisition territoriale résultant de la menace ou de l'usage de la force ne sera jamais reconnue comme légale. Au nom des membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, permettez-moi de réitérer notre solidarité inébranlable avec le peuple ukrainien ainsi que notre soutien constant et résolu à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Je vous remercie, Monsieur le Président.

28. Royaume-Uni : Je vous remercie, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe suivant de pays ayant une position commune : Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume des Pays-Bas, Slovaquie, Suède, Suisse et Royaume-Uni. Ce groupe de pays ayant une position commune exprime son

entière solidarité avec l'Ukraine et réaffirme son soutien à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Les frappes incessantes de la Russie contre les infrastructures civiles et essentielles de l'Ukraine, y compris les infrastructures liées à la propriété intellectuelle, sont extrêmement préoccupantes. Nous exigeons que la Fédération de Russie mette immédiatement fin à son agression contre l'Ukraine et cesse toute violation du droit international. La Russie doit retirer immédiatement et complètement ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien. Ce groupe de pays ayant une position commune reste déterminé à faire en sorte que la Fédération de Russie et ses dirigeants soient tenus pleinement responsables d'avoir mené une guerre d'agression contre l'Ukraine et des dommages considérables causés par ce conflit. Les répercussions négatives sur l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle ont été rapportées par l'OMPI dans le document A/66/8. Nous saluons la décision adoptée lors de la soixante-cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI au titre du point 18 de l'ordre du jour, intitulé "Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine". Les États membres alignés accordent une grande importance à la mise en œuvre intégrale de cette décision. Nous réaffirmons également notre soutien continu à l'assistance et à l'appui apportés par l'OMPI aux secteurs de l'innovation et de la créativité ainsi qu'au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Merci.

29. Fédération de Russie : La Fédération de Russie, parlant au nom de son pays, souhaite exercer son droit de réponse et faire la déclaration suivante. Une fois de plus, les participants aux réunions de l'OMPI sont contraints d'assister au détournement de cette tribune par certaines délégations. Pour ce petit groupe de pays, peu importe l'organe qui se réunit, son mandat ou les questions inscrites à son ordre du jour, car les arguments avancés restent fondamentalement les mêmes à chaque fois. Mais le fait que cela soit devenu une sorte de tradition à l'OMPI ne signifie en aucun cas qu'il s'agisse d'une pratique saine ou qu'elle soit conforme au règlement intérieur de l'OMPI. Entendre des accusations sans aucun lien avec la réalité, assister à la présentation de rapports politico-militaires ou entendre des slogans politisés à n'en plus finir ne saurait devenir la norme. La Russie ne cédera pas dans sa lutte contre les tentatives de présenter une image déformée de l'état des lieux concernant la situation en Ukraine. La Fédération de Russie agit en totale conformité avec le droit international. Elle continue à s'acquitter de manière responsable de ses obligations internationales et reste un partenaire fiable. Dans le même temps, lorsque la protection de ses intérêts et les droits de ses citoyens sont en jeu, la Fédération de Russie est prête et déterminée à utiliser tous les moyens et tous les recours à sa disposition. Nous appelons au respect du mandat de l'OMPI, à un dialogue constructif et à la non-politisation de nos travaux. Merci.

30. Afrique du Sud : Merci, Monsieur le Président. L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration prononcée plus tôt au nom du groupe des pays africains. À titre national, nous remercions le Secrétariat pour le travail considérable qu'il a accompli. Nous nous félicitons des progrès réalisés pour consolider une gestion financière prudente au sein de l'Organisation. À notre avis, ces mesures contribuent à mieux positionner l'Organisation pour l'avenir, en particulier face à un environnement mondial en pleine mutation, caractérisé par l'incertitude économique et les évolutions technologiques. Les progrès réalisés pour améliorer l'efficacité opérationnelle sont encourageants, tout comme les investissements de l'OMPI dans la transformation numérique, la refonte des processus opérationnels et l'amélioration du service à la clientèle. À notre avis, cela contribuera grandement à renforcer la prestation de services tout en générant des gains d'efficacité et des économies. À mesure que l'OMPI fait progresser son programme de transformation numérique, il importe que ces innovations tiennent également compte des capacités et des besoins variés des États membres, en particulier les pays en développement et les PMA. Nous saluons également l'accent mis par le Directeur général sur la prospective stratégique et la croissance future. La création de l'Équipe spéciale sur la croissance future constitue un pas en avant. À notre avis, cela devrait nous aider à anticiper les tendances à long terme et à positionner l'OMPI de manière à ce qu'elle reste résiliente et pertinente dans les

années à venir. Cela est également essentiel pour une gouvernance anticipative. Nous reconnaissons par ailleurs que la croissance future des systèmes d'enregistrement est étroitement liée au développement d'écosystèmes solides en matière d'innovation et d'entrepreneuriat, et nous nous félicitons de l'attention croissante accordée à cette dimension importante des travaux de l'OMPI. En soutenant les innovateurs, les créateurs, les PME, les universités et les instituts de recherche, l'OMPI contribue, selon nous, à former la prochaine génération d'utilisateurs des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Le portefeuille toujours plus vaste d'outils et de plateformes pratiques de l'OMPI, comme par exemple WIPO GREEN, les programmes d'appui à la technologie et à l'innovation, ainsi que les initiatives en faveur de l'entrepreneuriat et de l'économie de la création, devrait contribuer à transformer la propriété intellectuelle en possibilités concrètes sur le terrain, notamment pour les micro, petites et moyennes entreprises dirigées par des jeunes ou des femmes. L'Afrique du Sud collaborera avec tous les États membres pour explorer des pistes permettant de faire avancer certaines de ces initiatives, tout en veillant à ce que l'OMPI tienne ses engagements en matière de renforcement d'un système mondial de propriété intellectuelle équilibré et inclusif. Je vous remercie, Monsieur le Président.

31. Malaisie : Merci, Monsieur le Président. La Malaisie vous adresse ses chaleureuses félicitations, Monsieur l'Ambassadeur Alaa Hegazy d'Égypte, pour votre élection à la présidence de la quarantième session du PBC. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, nos délibérations se dérouleront de manière efficace et constructive. La Malaisie vous assure de son soutien et de sa coopération sans réserve. La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et souhaite souligner les points suivants à titre national. La Malaisie tient également à remercier le Secrétariat pour la préparation des documents dont nous sommes saisis et pour ses efforts constants à l'appui des travaux du comité. En tant qu'organe principal de l'OMPI chargé de superviser l'exécution des programmes, les questions budgétaires et l'allocation des ressources, le PBC joue un rôle essentiel pour garantir que l'Organisation reste efficace, responsable et à l'écoute des besoins des États membres. La Malaisie se réjouit donc à la perspective de participer de manière constructive aux débats sur les différents points de l'ordre du jour qui nous sont soumis. À cet égard, la Malaisie attache une grande importance à la transparence, à la responsabilité et à une gestion financière saine dans la mise en œuvre des programmes et activités de l'OMPI. Nous estimons qu'une gestion prudente des ressources, associée à l'établissement de rapports clairs et à une gestion axée sur les résultats, est essentielle pour maintenir la confiance des États membres et garantir que l'OMPI continue d'apporter des avantages concrets à tous. Alors que nous examinons les questions qui nous sont soumises concernant le programme de travail et budget 2026-2027, la Malaisie encourage une approche équilibrée qui préserve la santé financière de l'OMPI tout en garantissant que des ressources suffisantes restent disponibles pour soutenir le renforcement des capacités, l'assistance technique et les activités axées sur le développement, en particulier pour les pays en développement. Monsieur le Président, la Malaisie reste déterminée à travailler de manière constructive avec tous les États membres et le Secrétariat afin d'assurer le succès de cette session. Nous nous réjouissons à la perspective d'un débat fructueux qui permettra de faire avancer les travaux du comité dans un esprit de coopération et de consensus. Je vous remercie, Monsieur le Président.

32. Pérou : Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, la délégation du Pérou tient à vous féliciter pour la manière dont vous présidez cette quarantième session du PBC et à remercier le Secrétariat pour la préparation en temps utile des documents soumis à l'examen des États membres. À cet égard, le Pérou s'associe à la déclaration faite par El Salvador au nom du GRULAC. Ma délégation réaffirme son engagement ferme en faveur d'une OMI efficace, transparente et axée sur le développement, qui continue de répondre de manière équilibrée aux besoins et aux intérêts de tous les membres. Dans un contexte marqué par de profonds changements technologiques et économiques, nous estimons qu'il est essentiel que l'OMPI continue de renforcer sa capacité d'adaptation et d'innovation tout en préservant les principes de bonne gouvernance, de viabilité financière et de responsabilité qui sous-tendent la

crédibilité et la solidité de l'Organisation. Le Pérou salue les efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer la gestion institutionnelle et financière de l'OMPI, notamment en ce qui concerne la politique en matière de placements, la viabilité des engagements à long terme et le renforcement des mécanismes de contrôle et de gestion des risques. Nous tenons également à souligner l'importance de veiller à ce que la coopération technique et le renforcement des capacités continuent de jouer un rôle central dans les activités de l'Organisation, en particulier au profit des pays en développement. Pour ma délégation, il est essentiel que la propriété intellectuelle continue d'être promue en tant qu'outil favorisant l'innovation, la compétitivité, l'esprit d'entreprise et le développement inclusif. À cet égard, le Pérou apprécie vivement la coopération de l'OMPI avec l'Amérique latine et réaffirme son intérêt à continuer de renforcer les initiatives liées à l'innovation, à la numérisation, au transfert de technologie et au soutien aux petites et moyennes entreprises, aux universités, aux jeunes et aux femmes innovatrices. Ma délégation participera aux débats de la présente session de manière constructive, souple et axée sur le consensus, dans le but de contribuer au renforcement de l'Organisation et au bon accomplissement de son mandat au profit de tous les États membres. Merci.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS)

33. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/40/2.

34. Président : Nous allons maintenant aborder le point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)". Le rapport figure dans le document WO/PBC/40/2. Conformément à son mandat, l'OCIS soumet au PBC des rapports écrits sur ses activités. Je me réjouis de la présence parmi nous du président et du vice-président de l'OCIS. J'invite à présent le président de l'OCIS, M. Kamlesh Vikamsey, à présenter le rapport.

35. Président de l'OCIS : Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les délégués. Je m'appelle Kamlesh Vikamsey et je suis le président de l'OCIS. Le vice-président de l'Organe, M. Danil Kerimi, m'accompagne également pour cette présentation. Je vais vous donner un bref aperçu des principales activités de l'OCIS décrites dans notre rapport annuel (document WO/PBC/40/2). Ce rapport couvre la période allant du 29 mars 2025 au 20 mars 2026 et rend compte des travaux menés par l'Organe dans le cadre de quatre sessions. L'OCIS est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale de l'OMPI et PBC, auxquels il apporte ses conseils en tant qu'organe consultatif d'experts indépendants. Son mandat couvre les rapports financiers, la gestion des risques et les contrôles internes, la vérification externe des comptes, la supervision interne et la déontologie. Il se compose de sept membres issus des sept groupes régionaux. Durant la période considérée, l'OCIS était constitué au complet, et il a fonctionné efficacement conformément à son mandat et a poursuivi sa pratique consistant à informer les États membres à l'issue de chaque session. Des progrès ont également été réalisés en vue d'améliorer la diversité en son sein. Permettez-moi à présent de mettre en avant les éléments clés de nos travaux au cours de cette période. En ce qui concerne la supervision interne, l'Organe a examiné la mise en œuvre du programme de travail de la DSI pour 2025, et a constaté qu'elle se déroulait comme prévu, et il a passé en revue toute une série de rapports d'audit, d'évaluation et de conseil. Nous avons été régulièrement informés des dossiers d'enquête. S'agissant de ces dossiers, au paragraphe 15 du rapport annuel de l'OCIS, nous avons indiqué qu'en décembre 2025, quatre dossiers étaient en cours d'évaluation préliminaire. Cette information est inexacte. Il s'agissait en réalité de six dossiers, et non de quatre. Nous regrettons que cette erreur ait été reprise dans notre rapport annuel. L'Organe a pris note des progrès continus réalisés dans la gestion et la clôture en temps opportun des dossiers d'enquête et a examiné des mesures visant à traiter les plaintes répétées afin de garantir une utilisation efficace des ressources consacrées à la supervision. L'Organe a également examiné

les conclusions d'audit relatives aux achats, qui ont mis en évidence des domaines nécessitant des améliorations, et a recommandé que des mesures soient prises sans délai pour mettre en place des contrôles et un suivi rigoureux. Pour ce qui est du domaine de la vérification externe des comptes, l'Organe a eu des contacts réguliers avec la vérificatrice externe des comptes et le Conseil d'audit de l'Indonésie, et a examiné la planification et l'avancement de leurs travaux de vérification. La vérificatrice externe des comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers et la régularité des opérations de l'OMPI et a confirmé la conformité aux normes IPSAS. L'OCIS a également pris note du suivi continu des recommandations d'audit et de l'accent mis sur les principaux domaines de risque, notamment la comptabilisation des recettes, les risques de fraude et les contrôles informatiques. En ce qui concerne la cybersécurité, l'Organe a examiné les mises à jour régulières sur la sécurité de l'information, y compris les principaux risques, les incidents et les mesures d'atténuation. L'Organe a souligné l'importance de remédier en temps opportun aux vulnérabilités recensées et de continuer à renforcer le dispositif global de sécurité de l'Organisation. En ce qui concerne les rapports financiers, l'OCIS a examiné les états financiers de 2025, qui faisaient apparaître un excédent et qui ont été jugés exhaustifs et de grande qualité. L'Organe a également examiné les évolutions relatives au programme d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV et aux dispositifs de gouvernance connexes, ainsi que les évolutions à venir des normes IPSAS, qui ne devraient pas avoir d'incidence financière majeure. En ce qui concerne la gestion des risques et les contrôles internes, l'Organe a examiné le cadre de gestion des risques et les cartes thermiques des risques de l'OMPI, y compris les principaux risques tels que les cyberattaques, les violations de données, la volatilité des placements et la diminution potentielle des recettes en raison de l'évolution de la situation mondiale. L'Organe a également examiné l'état d'avancement du projet de transformation du système AIMS et a débattu des défis en matière de gouvernance, de gestion des risques et de mise en œuvre associés à cet important système de planification des ressources. L'OCIS a en outre examiné les conclusions d'une évaluation des risques de fraude réalisée par un expert externe, qui a montré que l'exposition de l'Organisation au risque de fraude est relativement limitée. Parallèlement, l'Organe continue de suivre les efforts en cours visant à renforcer les cadres de lutte contre la fraude, notamment les politiques, la sensibilisation et les outils d'analyse. L'Organe a également examiné la proposition de révision du cadre de responsabilité de l'OMPI, qui est soumise à la présente session. En ce qui concerne la gouvernance des données et l'IA, l'Organe a examiné les initiatives en cours, notamment la structure de gouvernance, les politiques et les mécanismes de contrôle liés à l'utilisation de l'IA au sein de l'Organisation, et a demandé à être régulièrement informé des avancées dans ces domaines. S'agissant de la mise en œuvre des recommandations en matière de supervision, l'Organe a continué à suivre de près les progrès réalisés. Nous notons les efforts soutenus déployés par le Secrétariat, qui ont permis de réduire à la fois le nombre et l'ancienneté des recommandations en suspens. En ce qui concerne la déontologie et la fonction de médiateur, l'Organe a examiné les travaux du Bureau de la déontologie et a constaté le maintien d'un niveau élevé de l'aspect conseil, notamment en ce qui concerne les activités extérieures et les conflits sur le lieu de travail. L'Organe a également pris note du transfert de la fonction de médiation au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies à compter du 1^{er} janvier 2026, et continuera de suivre l'évolution de la situation dans ce domaine. En ce qui concerne le cadre et les politiques de gouvernance des placements, bien que ce sujet ne soit pas abordé dans le présent rapport annuel, je tiens à attirer votre attention sur le fait que, lors de sa quatre-vingt-unième session, qui s'est tenue du 26 au 29 mai 2026, l'Organe a examiné les informations actualisées relatives au cadre et aux politiques de gouvernance des placements, y compris les propositions d'amendements de la politique en matière de placements, qui sont actuellement à l'étude. L'OCIS a noté que ces modifications prévoyaient notamment un renforcement du cadre de gouvernance, des améliorations de la gestion des risques en matière de placements et une clarification des objectifs et stratégies de placements. L'Organe a procédé à son auto-évaluation annuelle et confirmé qu'il continuait à fonctionner efficacement, conformément aux bonnes pratiques reconnues. Les préparatifs ont également commencé en vue de la prochaine évaluation externe indépendante de l'Organe. En conclusion, l'OCIS

continuera à se concentrer sur les principaux domaines de risque, notamment la cybersécurité, les risques de fraude et les nouveaux défis liés à la gouvernance des données et à l'intelligence artificielle. Au nom de l'OCIS, je tiens à exprimer notre gratitude au Directeur général, au Secrétariat et à la vérificatrice externe des comptes pour leur coopération et leur transparence. Je tiens également à remercier mes collègues membres de l'OCIS pour leur dévouement et leur engagement à titre bénévole. Outre le vice-président, M. Danil Karimi, ces collègues sont Mme Elena Atanasova, M. German Deffit, M. Guan Jian, M. David Kanja et M. Robert Samels. Je tiens également à remercier M. Frederick Anthony Samuels, qui a assisté l'Organe dans toutes les tâches administratives et de secrétariat. Je vous remercie de votre aimable attention et me tiens à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Merci.

36. Allemagne : Le groupe B tient à exprimer sa gratitude à l'OCIS pour son rapport très complet. Nous voulons une nouvelle fois à souligner le rôle déterminant et crucial de l'OCIS dans les mécanismes de conseil et de supervision de l'OMPI. Le groupe B se félicite de l'interaction continue entre l'Organe, la vérificatrice externe des comptes, le Secrétariat et le Directeur général sur les questions examinées et analysées. Nous nous félicitons tout particulièrement des échanges entre l'Organe, le Directeur général et la haute direction au sujet de l'évolution du contexte géopolitique et géoéconomique, notamment en ce qui concerne son incidence sur le nombre de dépôts dans le cadre des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, qui sont vitaux. Nous apprécions en outre les interactions entre l'OCIS et les États membres, notamment grâce aux réunions d'information organisées régulièrement après chaque session de l'Organe. Le groupe B est également satisfait de l'attention constante que l'OCIS porte à la gestion de la cybersécurité. Nous notons avec satisfaction que le niveau de sécurité de l'OMPI, évalué à l'aide d'un test de pénétration externe de type "boîte noire", a été jugé satisfaisant. Nous saluons en outre l'attention que l'OCIS continue de porter à l'importance de l'intelligence artificielle au sein de l'Organisation, notamment en matière de gestion des risques ainsi que de mise en œuvre et de déploiement internes des initiatives. Notre groupe prend note avec satisfaction du suivi étroit exercé par l'Organe sur l'équipe d'experts sur l'IA. Dans le même temps, nous réitérons la nécessité d'une transparence concernant les activités de cette équipe d'experts. Nous prenons également acte de la décision de l'OCIS de reporter à 2027 l'examen de son mandat, initialement prévu en 2026. Cette décision permettra à l'Organe de prendre en compte les observations et recommandations issues de l'évaluation externe de 2026 concernant son rôle lorsqu'il examinera et, le cas échéant, modifiera son mandat. Dans l'intervalle, nous encourageons l'OCIS à mettre en œuvre l'autorisation prévue dans son mandat de se réunir sous forme virtuelle ou hybride afin d'examiner les questions dans le cadre de consultations et de parvenir à des conclusions qui auront la même force que celles adoptées lors de ses sessions ordinaires, afin de faire en sorte que tous les États membres puissent y participer. Enfin, le groupe B note avec satisfaction que l'OCIS a rencontré des représentants du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies afin de discuter des modalités pratiques d'une future collaboration à la suite du transfert de la fonction de médiateur à ce bureau. Toutefois, le groupe B souhaiterait obtenir davantage de précisions concernant les modalités de cette future collaboration, compte tenu notamment de l'augmentation de la demande de services de médiation au cours des dernières années. En conclusion, le groupe B réaffirme son soutien continu au mandat de l'OCIS. Nous attendons avec intérêt les prochains rapports sur le contrôle de la gouvernance de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le Président.

37. Fédération de Russie : La Fédération de Russie a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom d'un certain nombre de pays du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous tenons à remercier l'OCIS d'avoir élaboré ce rapport détaillé et apprécions grandement sa pratique consistant à organiser régulièrement des réunions d'information à l'intention des États membres. Notre groupe encourage l'Organe à continuer de suivre la mise en œuvre de l'Initiative ONU80 à l'OMPI. Son expertise aiderait le Secrétariat et les États membres à prendre des décisions éclairées en fonction des besoins. Nous demandons également au Secrétariat de travailler et coopérer activement avec l'Organe

sur l'Initiative ONU80. Nous serions reconnaissants à l'OCIS de continuer à examiner les questions de fraude et de corruption, compte tenu des risques systémiques persistants dans ces domaines. Nous saluons la collaboration de l'Organe avec le Secrétariat sur la question de l'IA, et espérons qu'à l'avenir, il présentera une analyse coûts-avantages de l'utilisation de tels systèmes dans les processus opérationnels de l'OMPI. Il est nécessaire de continuer à renforcer l'évaluation au sein de l'OMPI, et l'expérience ainsi que les avis de l'OCIS à cet égard seraient extrêmement utiles. En conclusion, le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale estime qu'il serait souhaitable d'associer l'OCIS à l'examen des questions de fond relatives à la planification du prochain PSMT de l'OMPI. Cela contribuerait à la mise en œuvre effective du cadre de responsabilité.

38. Albanie : Merci, Monsieur le Président. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tiennent à remercier l'OCIS pour les informations exhaustives présentées dans son rapport. Notre groupe salue la coopération étroite et efficace entre l'Organe, la DSI et le Secrétariat concernant l'examen des activités liées à la supervision interne et externe, à la gestion des risques et aux rapports financiers. L'OCIS joue un rôle indispensable pour aider les États membres à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de supervision. Nous prenons note des informations actualisées concernant la gestion de la cybersécurité, la gouvernance des données et les systèmes de l'OMPI. Le respect des normes les plus élevées dans ces domaines est essentiel pour préserver l'intégrité opérationnelle de l'Organisation. En outre, les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes réaffirment la grande importance qu'ils accordent à la supervision exercée par l'OCIS sur la gestion des ressources humaines. Nous encourageons l'Organe à continuer de surveiller la bonne mise en œuvre du Plan d'action pour la diversité géographique ainsi que l'incidence des processus organisationnels, en procédant à une évaluation claire du recrutement de candidats internes par rapport aux candidats externes, ce qui reste une question d'une importance capitale pour les États membres qui restent sous-représentés au sein de l'OMPI. Nous remercions les membres de l'OCIS pour leur dévouement et leur travail acharné. Merci.

39. Chine : Merci, Monsieur le Président. La Chine remercie l'OCIS pour ce rapport annuel et remercie le président de l'Organe pour sa présentation, tout en le félicitant, de même que le vice-président, pour sa prise de fonction. La Chine salue le travail accompli par l'OCIS au cours de l'année écoulée. L'Organe a formulé un grand nombre de recommandations expertes et indépendantes en matière d'audit, de contrôle, de finances et de questions juridiques, et il s'est acquitté de ses différentes missions de manière globalement satisfaisante. La Chine note également que l'Organe a entendu les rapports du Secrétariat sur des questions importantes telles que les mesures de cybersécurité prises par l'OMPI, la gestion des placements, la gouvernance des données et l'intégration de l'IA et de la propriété intellectuelle. La Chine estime qu'en tant qu'organe indépendant chargé d'assister les assemblées de l'OMPI et le PBC dans l'exercice de leurs responsabilités de contrôle, l'OCIS pourrait jouer un rôle encore plus important dans des domaines essentiels liés au fonctionnement stable et au développement à long terme de l'Organisation. Enfin, nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération avec l'OCIS afin d'aider l'Organisation à se développer de manière solide, en examinant la mise en œuvre des recommandations formulées en matière de supervision et en améliorant les mécanismes de gouvernance concernés. Je vous remercie, Monsieur le Président.

40. États-Unis d'Amérique : Merci, Monsieur le Président. Les États-Unis d'Amérique considèrent que l'OCIS est un pilier essentiel de l'architecture de responsabilité de l'OMPI et ont quelques questions concernant les travaux de l'Organe. Nous demandons à recevoir des réponses sur le fond soit au cours de cette session, soit par écrit au plus tard le 1^{er} juillet. Bien que les États-Unis d'Amérique prennent note des progrès réalisés par l'OMPI dans la réduction du nombre des recommandations en suspens, 47 d'entre elles restent non mises en œuvre. Il s'agit là d'un retard important. Le mandat de l'OCIS inclut les rapports financiers, ce qui, selon nous, soulève une question assez simple : l'Organe a-t-il examiné ce qu'il en a coûté à l'OMPI

de mener des activités de contrôle auxquelles le Secrétariat refuse de donner suite? Une mise en œuvre sélective des recommandations en matière de supervision est inacceptable. Nous relevons également que 6 des 34 recommandations à caractère consultatif issues de l'évaluation externe des risques de fraude n'ont pas été acceptées par le Secrétariat. Les États-Unis d'Amérique demandent à l'OCIS de consigner sa position sur chaque rejet et d'indiquer aux États membres s'il partage le raisonnement du Secrétariat. Lorsque l'OCIS n'est pas d'accord, nous attendons de lui qu'il l'indique expressément, et nous devrions assurer un suivi afin de faire pression sur le Secrétariat pour qu'il mette en œuvre ces recommandations. Enfin, l'Initiative ONU80 traduit une attente claire quant à la nécessité pour les institutions multilatérales de se réformer afin de rester efficaces. Comment l'OCIS identifie-t-il de manière proactive les possibilités de rationaliser les structures, les effectifs et les programmes de l'OMPI afin de rendre l'Organisation plus efficace et d'utiliser au mieux les fonds des États membres? Je vous remercie, Monsieur le Président.

41. Argentine : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous tenons à remercier l'OCIS pour la poursuite de son travail et pour le rapport qu'il a présenté. Nous considérons qu'il s'agit là d'un élément central des structures de gouvernance, de contrôle et de responsabilité de l'OMPI. Nous apprécions tout particulièrement le suivi assuré par l'Organe concernant la mise en œuvre des recommandations formulées par la DSI, le vérificateur externe des comptes et le CCI. Ce suivi est essentiel pour garantir que les recommandations des organes consultatifs se traduisent par des améliorations institutionnelles concrètes. Nous appuyons les efforts visant à améliorer la mesure des résultats, l'évaluation des indicateurs d'exécution et la responsabilité institutionnelle, et nous encourageons le Secrétariat à maintenir une communication fluide avec l'Organe et à veiller à la mise en œuvre rapide de ses recommandations. Nous saluons également le travail de supervision mené par l'OCIS concernant l'utilisation des outils d'IA au sein de l'Organisation. À mesure que ces technologies sont progressivement intégrées dans les processus opérationnels et administratifs, nous estimons qu'il est important de continuer à renforcer les mécanismes de gouvernance, de contrôle, de transparence et de gestion des risques associés. Nous notons avec intérêt que l'Organe s'est penché sur la question de la gouvernance de l'IA au sein de l'Organisation, et a examiné, entre autres, l'équipe d'experts sur l'IA, une approche-cadre en matière d'IA et le groupe d'évaluation de l'IA. Nous serions reconnaissants au Secrétariat de bien vouloir nous fournir des informations supplémentaires sur leurs mandats respectifs, leurs lignes hiérarchiques et leurs mécanismes de coordination avec les structures existantes en matière de gestion des risques, de contrôles internes et de supervision. À cet égard, nous encourageons le Secrétariat à tenir régulièrement les États membres informés des progrès réalisés par ces structures de gouvernance, des mesures de protection mises en œuvre pour garantir une utilisation responsable de l'IA, ainsi que des enseignements tirés dans les domaines de la gestion des risques, de la transparence et de la responsabilité. Dans le domaine des ressources humaines, nous encourageons l'OCIS à continuer d'accorder une attention particulière aux questions liées à la gestion du personnel, notamment à la mise en œuvre du Plan d'action pour la diversité géographique. Nous attachons tout particulièrement de l'importance à la garantie d'une bonne transparence dans les processus de restructuration organisationnelle, les changements dans les structures de dotation en personnel et la planification des effectifs, compte tenu de leur importance pour la responsabilité et le fonctionnement efficace de l'Organisation. Nous souhaiterions également connaître la situation actuelle et les prochaines étapes prévues concernant l'évaluation indépendante des performances de l'OCIS à venir, y compris les dispositions actuellement à l'étude et le calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre. Enfin, nous tenons à exprimer notre satisfaction quant aux réunions d'information régulières que l'OCIS organise avec les États membres à l'issue de ses réunions. Nous considérons que ces échanges contribuent sensiblement à la transparence et à la compréhension des travaux de l'Organe, et nous appelons à la poursuite de cette pratique. Merci beaucoup.

42. Japon : Merci, Monsieur le Président. La délégation du Japon tient à remercier l'OCIS pour son rapport détaillé résumé dans le document WO/PBC/40/2. La délégation du Japon

s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B, toutefois nous prenons note avec une certaine inquiétude des conclusions du rapport concernant la cybersécurité. À la page 5 du document, tandis qu'au vu des résultats du test de pénétration externe, le niveau de sécurité a été jugé "satisfaisant", le risque lié aux menaces internes a quant à lui été jugé "modéré à élevé" et seules 5 des 12 recommandations de mesures correctives avaient été mises en œuvre en décembre 2025. Nous considérons cela comme un risque potentiel pour l'Organisation et encourageons le Secrétariat à renforcer davantage ses mesures préventives et correctives. Je vous remercie, Monsieur le Président.

43. Brésil : Merci, Monsieur le Président. La délégation du Brésil remercie l'OCIS pour son rapport annuel. Le Brésil se félicite de la représentation accrue des femmes au sein de l'Organe. À cet égard, tout en prenant note de la référence faite dans le rapport à la nécessité d'assurer une combinaison et un équilibre appropriés dans la composition de l'OCIS en termes de compétences, de connaissances et d'expérience, notre délégation tient à souligner que l'équilibre entre les sexes devrait également rester une considération importante dans les futurs processus de sélection. En ce qui concerne la section consacrée à l'impact de l'IA sur la propriété intellectuelle et à l'utilisation de l'IA à l'OMPI, qui couvre les paragraphes 38 et 39 du document WO/PBC/40/2, notre délégation se félicite de la mobilisation de l'OCIS sur ces questions et estime elle aussi qu'elles méritent une attention continue et la présentation de rapports réguliers aux États membres. Dans le même temps, le Brésil souligne qu'il importe que les initiatives dans ce domaine résultent de mandats et de cadres programmatiques convenus par les États membres. C'est avec inquiétude que nous observons des activités telles que la Plateforme d'échange sur l'infrastructure de l'IA et le forum mondial prévu sur la propriété intellectuelle et l'IA, qui n'ont été ni spécifiquement mandatées par les États membres ni reflétées dans le programme de travail et budget approuvé pour l'exercice biennal 2026-2027. Bien que nous les jugions utiles, la transparence et l'établissement de rapports réguliers ne devraient pas remplacer les mandats donnés par les États membres, en particulier sur des sujets ayant des implications croissantes et généralisées, tels que les questions liées à l'IA. Le Brésil demande que des éclaircissements soient apportés sur leurs objectifs, leur incidence en termes de ressources et leur conformité avec les orientations des États membres. Je vous remercie, Monsieur le Président.

44. Président : Je remercie le représentant du Brésil. Pour l'instant, je ne vois aucun membre demander la parole. Je vais donc donner au président de l'OCIS, M. Kamlesh Vikamsey, la possibilité de faire des commentaires sur certains des points qui ont été soulevés au sujet du rapport.

45. Président de l'OCIS : Merci infiniment, Monsieur le Président. De nombreuses questions ont été soulevées et de nombreux commentaires ont été formulés. J'ai pris note de ces commentaires. Tout d'abord, bien sûr, je vous remercie vivement d'avoir salué le travail de l'OCIS. Nous travaillons conformément à notre mandat et en accord avec les attentes des États membres quant aux principaux domaines à examiner pour que l'Organisation avance sur la bonne voie. Cela étant dit, nous prenons note de certaines des questions soulevées, notamment en ce qui concerne l'IA, par exemple. L'IA est en plein essor. Il s'agit d'une technologie en constante évolution et ses cas d'utilisation se multiplient également. Les menaces se multiplient elles aussi en raison des dangers liés à la technologie de l'IA. Nous suivons cela de près et nous incitons la direction à rester vigilante sur ces questions et à nous informer des mesures prises par l'Organisation, d'une part pour tirer parti de cette technologie et, d'autre part, pour évaluer s'il existe des menaces et déterminer comment y faire face. Merci beaucoup pour toutes les suggestions formulées concernant l'IA. Nous continuerons à collaborer avec le Secrétariat sur ce sujet particulier. En ce qui concerne la demande formulée au sujet des réunions que nous organisons avec les États membres après chaque session de l'OCIS, nous avons déjà décidé qu'elles se tiendraient en mode hybride et qu'il fallait permettre une participation croissante des États membres afin que nous puissions recueillir leurs retours. L'important ici, c'est qu'au lieu de recueillir les observations et commentaires des États

membres une fois par an, par exemple dans le cadre du PBC ou de l'Assemblée générale, nous obtenions, après chaque session, lors de nos échanges avec les représentants des États membres, de nombreux retours d'information à intégrer dans nos travaux et dans le travail de l'OCIS. En ce qui concerne le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, nous suivons également de près le nouvel accord conclu par l'OMPI. Il s'agit encore d'une phase préliminaire. Ce dispositif n'a été mis en place qu'en janvier. Nous avons demandé au représentant du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, qui nous informe et qui travaille à l'OMPI, de nous expliquer comment ces dispositions fonctionneront. Dès que nous aurons pris connaissance des activités de la médiatrice de l'OMPI, nous ferons part de nos observations sur cette fonction aux États membres et au PBC. En ce qui concerne l'Initiative ONU80, une remarque très pertinente a été formulée. Nous tenons bien sûr compte de cette initiative, car il s'agit d'un objectif louable; c'est pourquoi nous suivons de près l'évolution de l'Initiative ONU80. Bien entendu, si nous avons nous-mêmes des suggestions sur cette initiative, nous ne manquerons pas de les formuler, afin d'assurer une complémentarité et de tirer parti des services communs des Nations Unies pour rendre les choses plus rentables, plus efficaces et plus performantes. En ce qui concerne l'évaluation, l'OCIS a également souligné la nécessité de renforcer cette fonction. Je suis heureux de vous annoncer que le chef de la Section de l'évaluation est d'accord avec nous, et nous souhaitons donc également mettre l'accent sur l'évaluation. Nous voulons voir cette fonction s'épanouir et apporter des résultats à l'Organisation. Nous examinerons également les questions relatives aux ressources humaines qui ont été soulevées, notamment s'agissant de la diversité et d'autres aspects. Nous prenons donc note de cette suggestion et nous vous en rendrons compte dans le cadre de nos prochaines réunions. En ce qui concerne la demande des États-Unis d'Amérique, nous répondrons bien entendu à chacune des questions qu'ils ont posées. Nous suivons de près les recommandations en suspens, en nous concentrant sur les points à haut risque et ceux dont la mise en œuvre est en retard depuis longtemps, et nous continuons à interroger la direction sur leur mise en œuvre. Nous insistons également sur le fait que, tant que les recommandations n'auront pas été mises en œuvre, des contrôles doivent être mis en place afin de garantir l'existence de contrôles manuels, mais qu'il ne doit y avoir aucun relâchement pendant la période de mise en œuvre de ces recommandations. Nous assurons le suivi de ces points. Nous reviendrons vers vous concernant l'évaluation des risques de fraude, qui a été réalisée par un expert externe. Pourquoi certaines recommandations n'ont-elles pas été acceptées? Nous reviendrons vers vous à ce sujet. En matière de cybersécurité, le Secrétariat souhaitera peut-être s'exprimer sur les cinq recommandations en suspens. Nous avons déjà signalé dans notre rapport qu'il n'y avait pas de menace externe à proprement parler, car les contrôles en place ne permettent à aucune partie externe d'accéder aux systèmes par le biais de ces vulnérabilités; mais dans le même temps, nous sommes également conscients du fait qu'un acteur malveillant interne pourrait semer le chaos, et nous l'avons donc également indiqué à la direction. Même si des contrôles ont été mis en place pour parer aux attaques extérieures, il conviendrait de s'efforcer de remédier à ces vulnérabilités également dans le cadre d'attaques internes. Je pense avoir répondu à la plupart des questions, mais s'il en reste d'autres, nous serons ravis d'échanger avec les États membres, soit par courrier électronique, soit lors de notre prochaine session. Je vous redonne la parole, Monsieur le Président.

46. Président : Je remercie M. Vikamsey. J'ai maintenant besoin de quelques minutes pour m'entretenir avec le Secrétariat afin de déterminer comment répondre aux autres points soulevés. Merci. En ce qui concerne les points soulevés par les délégations au cours des discussions, j'invite le sous-directeur général, M. Ken Ichiro Natsume, à répondre à certains d'entre eux, puis j'inviterai également M. Richard Lane, directeur de la Division de la sécurité et de l'assurance informatique, à répondre aux autres.

47. Sous-directeur général chargé du Secteur de l'infrastructure et des plateformes : Je vous remercie. La délégation du Brésil a posé une question concernant les activités de l'OMPI en matière d'IA, telles que la Plateforme d'échange sur l'infrastructure de l'IA et le forum mondial

sur la propriété intellectuelle et l'IA, et la délégation de l'Allemagne, parlant au nom du groupe B, a également posé une question sur l'équipe d'experts sur l'IA, notamment sur sa transparence. Pour le Secrétariat, la transparence a toujours revêtu une importance capitale. C'est l'une de nos principales priorités. Comme vous vous en souvenez peut-être, nous organisons depuis un certain temps le Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, qui inclut l'IA, sans toutefois s'y limiter. Cependant, depuis l'émergence de l'IA générative, nous savons tous que l'IA est désormais présente dans tous les aspects de notre vie quotidienne, et les questions de propriété intellectuelle ne font pas exception. De fait, plusieurs éditions récentes du Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe ont été consacrées à la propriété intellectuelle et à l'IA, en particulier les aspects liés à l'IA générative. C'est pourquoi nous estimons que nous devons désormais nous concentrer davantage sur l'IA dans le contexte de la propriété intellectuelle et des technologies de pointe. Nous avons lancé l'initiative de la Plateforme d'échange sur l'infrastructure de l'IA afin d'étudier en profondeur l'intersection entre la propriété intellectuelle et l'IA, en mettant particulièrement l'accent sur le domaine des données d'entrée et de sortie de l'IA générative. Parallèlement, nous sommes conscients de la nécessité que le débat soit mené avec la participation et sous la conduite des États membres. Nous avons désormais procédé à un changement de nom et au lieu d'une nouvelle édition du Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, nous nous apprêtons à lancer le Forum mondial sur la propriété intellectuelle et l'IA, axé tout particulièrement sur l'IA, qui se tiendra en novembre de cette année. Nous mettrons bientôt davantage d'informations à la disposition de tous les États membres, ainsi que de toutes les parties intéressées, et nous serons tout à fait ravis d'assurer la liaison avec tout État membre ou groupe d'États membres intéressé afin de renforcer notre communication. Nous envisageons même d'organiser des réunions d'information à l'intention des États membres et des parties intéressées. Nous sommes ainsi prêts à renforcer la transparence et à faire avancer le débat sur la propriété intellectuelle et l'IA. Merci beaucoup. Je vous redonne la parole, Monsieur le Président.

48. Président : Je remercie M. Natsume. Je vais maintenant donner la parole au directeur de la Division de la sécurité et de l'assurance informatique, M. Richard Lane, afin qu'il réponde à certains des points qui ont été soulevés.

49. Secrétariat : Merci, Monsieur le Président, et merci au délégué du Japon pour sa question concernant les résultats du rapport relatifs à la menace interne. La raison pour laquelle un certain nombre de points restaient encore en suspens à la fin de 2025 est qu'ils devaient être clôturés en 2026, principalement en raison de la complexité de la correction des vulnérabilités sur les systèmes spécifiques qui avaient été identifiés. Comme l'a toutefois souligné le président de l'OCIS, le risque pour l'Organisation est très limité. Cela tient principalement au fait que nous disposons d'un environnement de contrôle solide et mature tant en ce qui concerne les menaces internes que les menaces externes. Ces contrôles avaient dû être assouplis à l'occasion du test de vulnérabilité initial afin de permettre aux personnes effectuant le test d'avoir accès aux systèmes pour procéder au test. Les contrôles en place permettent de remédier totalement à tous les points qui ont été identifiés, et toutes les recommandations restantes ont fait l'objet d'une demande de clôture au cours de la période considérée. Je vous remercie, Monsieur le Président.

50. Président : Je remercie M. Lane. Je demande maintenant aux délégations si elles ont d'autres éléments à soulever concernant ce point de l'ordre du jour. Je vois l'Argentine.

51. Argentine : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour ses commentaires. Je souhaiterais notamment revenir sur ma question concernant l'utilisation interne de l'IA, l'équipe d'experts qui a été mise en place et le cadre utilisé. J'aimerais obtenir davantage d'informations à ce sujet, si le Secrétariat est en mesure de les fournir, soit dès maintenant, soit lors de prochaines sessions.

52. Président : Je donne la parole à M. Staines pour qu'il réponde à cette question.

53. Sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Merci à la délégation argentine pour sa question et l'intérêt qu'elle porte à ce sujet. Et merci à toutes les délégations qui ont également soulevé la question de notre utilisation de l'IA en interne. Il s'agit d'un domaine dans lequel M. Natsume et moi-même travaillons en étroite collaboration. Ce sujet recoupe nos deux secteurs. Pour répondre brièvement, nous serions ravis de vous présenter autant d'informations que vous le souhaitez, lors de la présente session ou des prochaines sessions du PBC. De manière générale, nous avons adopté une approche cohérente à l'échelle de l'Organisation. Tout d'abord, nous avons défini certains principes fondamentaux, qui seront très familiers à ceux qui ont travaillé sur l'IA et suivi ce sujet. Cela couvre tous les aspects, de la cybersécurité à la protection des données, en passant par la garantie que notre approche est résolument centrée sur l'humain et que les humains continuent de jouer un rôle clé dans le processus. Il s'agit d'un ensemble de principes qui sous-tendent toutes nos utilisations de l'IA. Nous disposons ensuite d'un certain nombre de cas d'utilisation différents au sein de l'Organisation. Ceux-ci se répartissent, en général, en deux grands groupes. Le premier regroupe les applications possibles liées à la propriété intellectuelle, c'est-à-dire les domaines où nous pouvons utiliser l'IA dans l'ensemble des systèmes. Il s'agit d'un travail en cours comprenant plusieurs projets pilotes qui, selon moi, montrent de réels progrès et promettent de faciliter la vie de nos collègues, d'obtenir des résultats de grande qualité de la part des systèmes, et d'accompagner encore mieux nos clients. Il y a plusieurs projets dans ce domaine, et je sais que M. Natsume étudie actuellement la manière dont nous pourrions, à terme, partager certains de ces outils avec les États membres qui souhaitent les utiliser. Il existe ensuite un certain nombre d'applications plus génériques : ce sont celles que les organisations du monde entier envisagent dans le cadre de l'utilisation de l'IA. Nous avons développé en interne quelques systèmes sécurisés permettant à nos collègues d'utiliser de grands modèles de langage dans un environnement sécurisé. Ils peuvent s'appuyer sur ces grands modèles de langage pour faciliter leur travail. Là encore, à l'instar de nombreuses organisations, nous nous efforçons de déterminer comment y parvenir de la manière la plus productive possible et en apportant une réelle valeur ajoutée. Je m'arrêterai là, Monsieur le Président, mais je me ferai un plaisir d'approfondir ces points si les délégations le souhaitent. Merci.

54. Président : Je remercie M. Staines. Je ne vois pas de demande d'intervention. Pour conclure les discussions sur ce point de l'ordre du jour, nous allons afficher à l'écran la décision proposée pour approbation. Je vais lire la décision proposée à haute voix.

55. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/PBC/40/2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

A) RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'OMPI

B) RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES SUR LE REGIME D'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE

56. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/40/3 et WO/PBC/40/14.

57. Président : Nous commencerons par le rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers de l'OMPI. Conformément à l'article 6.12 du Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution, les rapports du vérificateur externe des comptes sur les états financiers annuels et sur d'autres vérifications ainsi que les états financiers annuels vérifiés sont transmis à l'Assemblée générale, aux autres assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, par l'intermédiaire du Comité du programme et budget, conformément aux instructions que l'Assemblée générale, les autres assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI auront pu donner. J'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui, à distance, le vérificateur externe des comptes de l'OMPI, membre du Conseil d'audit de la République d'Indonésie (BPK), M. Bahtiar Arif, directeur général de l'audit VIII et vérificateur externe des comptes chargé de l'audit de l'OMPI. J'invite à présent M. Bahtiar Arif à présenter le premier rapport, à savoir le rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers de l'OMPI.

58. Vérificateur externe des comptes : Merci, Monsieur le Président. Excellence, Monsieur le Président du PBC, Mesdames et Messieurs les membres du comité, Monsieur le Directeur général de l'OMPI; Monsieur le président de l'OCIS, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, bonjour et bon après-midi. C'est pour moi un honneur de vous présenter les résultats de l'audit de l'OMPI pour l'année 2025. Je tiens à vous remercier tous pour votre accueil chaleureux et pour le soutien que vous continuez d'apporter aux travaux du vérificateur externe des comptes de l'OMPI. Je suis heureux de pouvoir indiquer que la collaboration constructive avec la direction de l'Organisation, ainsi qu'avec l'OCIS, a contribué de manière inestimable à l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité au sein de l'OMPI. Avant de commencer, je tiens à vous transmettre les salutations les plus chaleureuses de la présidente du Conseil d'audit de la République d'Indonésie, Mme Isma Yatun. En son nom, j'ai le plaisir de vous présenter les résultats de la vérification des états financiers de l'OMPI pour l'année 2025. Je suis aujourd'hui accompagné de Mme Rusnasanti, auditrice adjointe par intérim et directrice de l'audit des organisations internationales, ainsi que de Mme Rahayu, superviseuse de l'audit et directrice adjointe de l'audit des organisations internationales. Au cours de ma présentation, j'aborderai trois grands thèmes : les conclusions de l'audit, les résultats de l'audit financier et de l'audit des performances, ainsi qu'un résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par les vérificateurs externes des comptes les années précédentes. De l'avis du vérificateur externe des comptes, les états financiers de l'OMPI donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2025. Ils donnent également une image fidèle de sa performance financière, des variations concernant les actifs nets, des flux de trésorerie et de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels de l'Organisation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). En outre, les recettes et les dépenses, dans tous les aspects significatifs, ont été appliquées au service des objectifs approuvés par l'Assemblée générale. Les transactions financières ont également été menées conformément au Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation ainsi qu'aux dispositions législatives applicables. En ce qui concerne l'audit de performance, l'Organisation a géré efficacement le système de Madrid et ses bases de données mondiales, contribuant ainsi à améliorer la qualité et l'accessibilité de ses services à l'intention des parties prenantes au cours de la période visée par l'audit. Je tiens à saluer le travail louable qui a été accompli pour mettre en place les règlements et politiques en vigueur dans l'ensemble des domaines ayant fait l'objet de l'audit. Les cadres mis en place par l'Organisation témoignent d'un engagement sincère en faveur d'une bonne gouvernance, ce qui mérite d'être reconnu. Malgré les cadres mis en place et le caractère fidèle des états financiers de 2025, des possibilités de perfectionnement et d'amélioration ont été recensées. L'audit a porté sur cinq domaines clés : les placements, les actifs incorporels, la gestion des bâtiments, les achats et l'interface de données pour les taxes du PCT. Premièrement, la politique actuelle en matière de placements gagnerait à être clarifiée en ce qui concerne le recours à des gestionnaires de fonds de placement et le mécanisme de passation de marchés pour les fonds communs de

placement. L'audit recommande à l'OMPI d'envisager de revoir et de renforcer ces dispositions dans la politique en matière de placements. Deuxièmement, l'Organisation a géré et enregistré ses actifs incorporels, en particulier les logiciels, toutefois, aucun dépositaire n'a été désigné pour ces actifs. Il est donc recommandé de désigner un dépositaire pour le registre des actifs incorporels dans le Système de gestion de l'information administrative (AIMS). Troisièmement, l'absence de procédures formelles pour l'élimination et la décomptabilisation des éléments de construction remplacés montre qu'il est nécessaire que l'Organisation établisse de telles procédures sans tarder. Quatrièmement, la documentation relative à l'évaluation des performances des prestataires, en particulier pour les contrats stratégiques et essentiels, ainsi que pour les services de traduction fournis par des prestataires individuels, doit être améliorée. Il est donc recommandé à l'Organisation de veiller à ce que ces documents soient versés au dossier dès que possible pour chaque cycle d'évaluation annuel. Enfin, l'interface de données entre le Traité de coopération en matière de brevets et le système AIMS pose problème en ce qui concerne la configuration des délais de traitement entre les deux systèmes. Il est recommandé à l'Organisation de résoudre ce problème en donnant suite à la demande de modification en suspens, compte dûment tenu des processus opérationnels applicables.

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, l'audit de performance a été mené afin d'évaluer l'efficacité de la gestion par l'OMPI du système de Madrid et des bases de données mondiales dans l'objectif d'améliorer les services fournis aux parties prenantes, à l'appui du troisième pilier du PSMT 2022–2026. Selon l'audit, l'OMPI a géré efficacement le système de Madrid et les bases de données mondiales en améliorant la qualité et l'accessibilité de ses services à l'intention des parties prenantes. En vue d'une amélioration supplémentaire, l'audit de performance a mis en évidence les cinq conclusions suivantes, accompagnées des recommandations correspondantes. Premièrement, une modernisation continue des systèmes a été menée pour soutenir les opérations et les finances. Toutefois, l'intégration reste limitée, en particulier en ce qui concerne le suivi des transactions telles que les abandons de demandes et les remboursements de taxes, ce qui entraîne des risques de divergences et de retards. Par conséquent, le Conseil d'audit de la République d'Indonésie recommande à l'Organisation d'élaborer une stratégie ou une feuille de route globale afin de garantir que les systèmes du Service d'enregistrement de Madrid et de la Division des finances prévoient des procédures rationalisées, des mécanismes de contrôle solides et une intégration transparente. Deuxièmement, bien que les indicateurs existants rendent compte de progrès en matière d'augmentation des adhésions au système, ils ne reflètent pas pleinement les priorités stratégiques. Par conséquent, l'Organisation doit affiner ses principaux indicateurs d'exécution en y ajoutant un indicateur d'exécution régional sur les adhésions et un indicateur sur l'adoption du service de dépôt électronique du système de Madrid. Elle doit aussi mener une enquête structurée sur le service de dépôt électronique du système de Madrid auprès des offices nationaux de propriété intellectuelle afin de recueillir des commentaires pertinents aux fins du renforcement de l'adoption de ce système par les offices. Troisièmement, certains objectifs opérationnels, tels que les objectifs en matière de traitement des demandes et de volume de travail, ne reflètent plus les performances actuelles, et les rapports sur les adhésions pourraient être davantage ciblés et plus à jour. Nous recommandons de mettre à jour les objectifs relatifs au traitement des demandes et au volume de travail en attente mentionnés dans le rapport mensuel sur les performances du système de Madrid, et d'élaborer une version complète et actualisée des rapports trimestriels sur les adhésions au système de Madrid.

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne les bases de données mondiales, premièrement, les accords d'échange de données entre l'OMPI et les offices de propriété intellectuelle varient d'un office à l'autre, manquant souvent de précision quant à la fréquence des mises à jour et à la qualité des données. Il est recommandé à l'OMPI d'établir un modèle d'accord d'échange de données normalisé renforcé, tout en veillant à ce qu'il puisse être adapté aux besoins de chaque office. Deuxièmement, en ce qui concerne la couverture et la pertinence des données, certains ensembles de données n'ont pas été mis à jour depuis des années, et des lacunes subsistent par rapport à d'autres sources. Par conséquent, l'Organisation doit mettre en place un mécanisme de suivi permettant de valider la fréquence des mises à jour des données

conformément aux accords d'échange de données et de vérifier l'exhaustivité des données. Elle doit aussi étudier avec les offices de propriété intellectuelle la faisabilité d'une approche de rechargement annuel complet des données pour la Base de données mondiale sur les marques et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, et mener une enquête structurée concernant les bases de données mondiales. La direction a souscrit à l'ensemble des conclusions et recommandations de l'audit. En ce qui concerne le taux de mise en œuvre des recommandations formulées les années précédentes, nous constatons qu'en mars 2026, l'Organisation avait pleinement mis en œuvre 88% des recommandations formulées entre 2020 et 2024. Ce résultat témoigne de l'engagement de l'Organisation à améliorer sa gouvernance et sa gestion. J'ai indiqué que trois recommandations en suspens, relatives au système et à l'automatisation des rapports financiers, à l'arriéré des dépôts relatifs aux marques et à l'évaluation des procédures d'enquête, doivent être mises en œuvre par la direction. Depuis sa nomination en tant que vérificateur externe des comptes de l'Organisation, le Conseil d'audit de la République d'Indonésie s'est toujours attaché à fournir le meilleur service possible et à adopter une approche reflétant notre indépendance, notre intégrité et notre objectivité tout au long du processus d'audit. Je suis reconnaissant à la direction et aux membres du personnel de l'Organisation du professionnalisme et de la compétence dont ils ont fait preuve tout au long du processus d'audit, et je les en remercie. Au nom du Conseil d'audit de la République d'Indonésie, j'adresse mes sincères remerciements au comité, à la direction de l'Organisation et à l'OCIS pour l'opportunité qui m'a été donnée de contribuer activement à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Je vais maintenant passer au deuxième rapport, consacré au régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV (régime d'AMCS). À la trente-neuvième session du PBC, le Secrétariat a présenté le document WO/PBC/39/7, qui contenait des informations actualisées sur la mise en place d'un régime multiemployeur, destiné à gérer les fonds provisionnés par l'OMPI et l'UPOV au titre des obligations liées aux prestations dues au personnel. Ce document indiquait que le PBC superviserait le régime, notamment en examinant ses états financiers, et que le régime ou ses actifs seraient soumis à un audit annuel par le vérificateur externe des comptes de l'OMPI. J'ai le plaisir de présenter au comité notre rapport sur l'opinion d'audit concernant le régime d'AMCS. L'année 2025 a marqué le premier exercice financier de l'AMCS OMPI/UPOV. Le Conseil d'audit de la République d'Indonésie a procédé à la vérification des états financiers de l'AMCS pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. J'ai le plaisir d'annoncer que le Conseil d'audit de l'Indonésie a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du régime d'AMCS, confirmant qu'ils donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière du régime au 31 décembre 2025, conformément aux normes IPSAS, y compris la norme IPSAS 39 relative aux avantages du personnel. Le Conseil d'audit de la République d'Indonésie a également confirmé que les opérations financières de l'AMCS ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au règlement du régime d'AMCS. Étant donné qu'il s'agit de la première année d'existence du régime d'AMCS, aucune information financière comparative n'est présentée. Au cours de l'année 2025, le régime d'AMCS a perçu de l'OMPI et l'UPOV des cotisations d'un montant total d'un montant de 60,1 millions de francs suisses et des revenus de placements de 14,2 millions de francs suisses, ce qui s'est traduit par des recettes totales de 74,3 millions de francs suisses. Le total des dépenses s'est élevé à 121 000 francs suisses, comprenant des frais d'exploitation et d'administration de 65 000 francs suisses et des frais de conseil de 56 000 francs suisses. Le total des actifs du régime est passé de 268,5 millions de francs suisses au 1^{er} janvier 2025 à 342,7 millions de francs suisses au 31 décembre 2025, comprenant des placements de 326,1 millions de francs suisses et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 16,6 millions de francs suisses. Conformément à la norme IPSAS 39, l'excédent d'exploitation net de 74,2 millions de francs suisses a été comptabilisé comme une augmentation du passif du régime, reflétant la nature du régime d'AMCS en tant que régime multiemployeur. Au 31 décembre 2025, les engagements de l'OMPI au titre du régime d'AMCS, d'un montant de 576,9 millions de francs suisses, étaient financés à 59,2%, conformément à la norme IPSAS 39. D'après l'étude de gestion de l'actif et du passif (ALM) établie en 2025, le taux de financement de l'AMCS de l'OMPI s'élevait à environ 85,9%, calculé sur la base d'une obligation selon l'étude ALM s'élevant à 397,7 millions

de francs suisses. Notre audit a également permis de formuler trois observations relatives à l'amélioration de la gouvernance. Ces trois observations ont été acceptées par la direction et je vais brièvement les passer en revue. Premièrement, en ce qui concerne la répartition des frais administratifs, il a été noté que, bien que le règlement du régime d'AMCS établissait une méthodologie détaillée pour la répartition des recettes entre l'OMPI et l'UPOV, il n'existait aucune disposition équivalente régissant la répartition des frais de fonctionnement partagés. Le Comité consultatif s'était mis d'accord, lors de sa session inaugurale, sur une répartition pondérée en fonction des actifs, mais celle-ci n'a pas été formellement intégrée dans le règlement du régime d'AMCS ni approuvée par les deux organisations. La direction a accepté cette conclusion et le Conseil d'audit de la République d'Indonésie note avec satisfaction qu'une note sur la base de répartition des charges a depuis été incluse dans les états financiers mis à jour. Il est recommandé à l'OMPI de codifier formellement la méthodologie de répartition dans le règlement du régime d'AMCS ou dans une instruction administrative complémentaire. Deuxièmement, en ce qui concerne les conditions et la procédure de prélèvement des fonds gérés par le régime d'AMCS, il a été noté que le règlement du régime d'AMCS contenait des dispositions détaillées régissant les entrées de fonds, mais ne mentionnait pas le mécanisme régissant les sorties de fonds. Il n'existait aucune politique documentée traitant de la fréquence, des pièces justificatives requises, de la procédure d'autorisation ou des seuils applicables aux demandes de remboursement adressées au régime d'AMCS. La direction a accepté cette conclusion et s'est engagée à proposer au Comité consultatif une procédure officielle de décaissement, conformément au règlement du régime d'AMCS. Troisièmement, en ce qui concerne le dispositif commun en matière de placements, il a été observé que les actifs du régime d'AMCS sont co-investis au sein du portefeuille stratégique de l'OMPI et qu'il n'existe pas de sous-portefeuille séparé. Bien que le dispositif actuel soit efficace sur le plan opérationnel et suive un modèle établi, il est noté qu'à mesure que la base d'actifs du régime d'AMCS s'accroît, certaines considérations de gouvernance méritent une attention particulière, notamment en ce qui concerne l'attribution des rendements des placements, l'indépendance de la gouvernance et les conflits d'intérêts potentiels. La direction a accepté cette observation et a convenu d'inscrire officiellement la question de la dissolution du dispositif commun en matière de placements à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Comité consultatif pour les placements. En ce qui concerne les recommandations issues d'audits antérieurs, l'année 2025 étant le premier exercice financier du régime d'AMCS, il n'y a pas de recommandations d'audit antérieures à suivre. Toutes les recommandations issues du présent audit feront l'objet d'un suivi dans le cadre des prochains cycles d'audit. Le Conseil d'audit de la République d'Indonésie s'engage à fournir une assurance indépendante et objective afin de soutenir une gouvernance et une responsabilité solides au sein de l'AMCS. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration constructive avec la direction du régime d'AMCS et la Division des finances de l'OMPI dans les années à venir. Je vous remercie, Monsieur le Président.

59. Président : Je remercie M. Bahtiar Arif pour la présentation des deux rapports, le premier portant sur les états financiers et le second sur le régime d'assurance maladie après la cessation de service.

60. Allemagne : Merci, Monsieur le Président. Le groupe B tient à exprimer sa gratitude à Mme Isma Yatun et au Conseil d'audit de la République d'Indonésie pour leurs rapports exhaustifs tant sur les états financiers de l'OMPI pour 2025 que sur le programme AMCS. Nous félicitons également le Secrétariat pour sa coopération et ses réponses aux recommandations formulées. Tout d'abord, nous nous félicitons de l'opinion d'audit sans réserve confirmant la conformité de l'OMPI aux normes IPSAS et sa bonne santé financière. Toutefois, nous rappelons également la baisse des résultats financiers de l'OMPI en 2025, sur laquelle nous reviendrons plus en détail à un stade ultérieur de la présente session. Le groupe B souscrit à la recommandation n° 1 du vérificateur externe des comptes, qui exhorte l'OMPI à clarifier davantage le rôle des gestionnaires de fonds et des fonds communs de placement à l'occasion de la mise à jour de sa politique en matière de placements. Il est essentiel de garantir le

respect et l'application cohérente du manuel de passation des marchés pour assurer une gestion solide et rigoureuse des placements. En ce qui concerne l'audit de performance, nous nous réjouissons d'apprendre que l'OMPI a géré efficacement le système de Madrid et les bases de données mondiales et qu'elle a encore amélioré la qualité et l'accessibilité des services au cours de la période considérée. Nous notons également que le vérificateur externe des comptes a néanmoins identifié plusieurs domaines à améliorer afin de renforcer encore l'efficacité et la viabilité à long terme des services mondiaux essentiels de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle. À cet égard, nous appuyons la recommandation n° 7 du vérificateur externe des comptes, qui préconise que le Service d'enregistrement du système de Madrid détaille davantage ses indicateurs d'exécution en incluant les régions ciblées dans les rapports trimestriels sur les adhésions au système de Madrid. Cela permettrait de mieux cibler les nouveaux membres potentiels prioritaires et pourrait encourager les pays voisins à adhérer au système de Madrid. Le groupe B approuve en outre la recommandation n° 10, qui porte sur l'amélioration de la couverture et de la pertinence des données figurant dans les bases de données mondiales de l'OMPI. L'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence des données sont essentielles pour fournir des services, des savoirs et des données de haute qualité en matière de propriété intellectuelle, qui apportent de la valeur ajoutée aux utilisateurs du monde entier. Nous félicitons le Secrétariat pour sa coopération et ses réponses aux recommandations formulées, comme en témoigne le taux de mise en œuvre de 88% des recommandations des vérificateurs externes des comptes pour la période 2021-2025. Enfin, nous nous félicitons d'apprendre que les états financiers du régime d'AMCS pour 2025 donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux normes IPSAS. À cet égard, nous notons également que le vérificateur externe des comptes a identifié trois domaines nécessitant des améliorations supplémentaires, concernant la formalisation des politiques régissant la répartition des dépenses et les prélèvements sur les fonds, ainsi que le dispositif commun en matière de placements. Nous demandons donc au Secrétariat de mettre en œuvre ces recommandations afin de favoriser une gouvernance financière et une responsabilité saines et durables. En conclusion, bien que la résilience financière et l'efficacité opérationnelle de l'OMPI demeurent solides, certaines améliorations et mises à niveau systémiques sont nécessaires qu'elle conserve son leadership mondial. Le groupe B est prêt à soutenir ces processus. Je vous remercie, Monsieur le Président.

61. Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président. La Fédération de Russie a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom d'un certain nombre de pays du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous tenons à exprimer notre gratitude au vérificateur externe des comptes pour avoir élaboré un nouveau rapport d'excellente qualité. En ce qui concerne l'élaboration du nouveau cadre de responsabilité, nous demandons aux vérificateurs externes des comptes d'envisager à l'avenir la possibilité de suivre l'état d'avancement de sa mise en œuvre, en particulier en matière de gestion financière. Dans le prolongement de l'analyse partielle réalisée l'année dernière sur le système de gestion axée sur les résultats de l'OMPI, nous estimons qu'il serait utile de procéder à une évaluation de la procédure de mise en œuvre du PSMT dans les activités quotidiennes du Secrétariat, ainsi que de l'efficacité avec laquelle les ressources financières sont utilisées à ces fins. À l'avenir, nous serions également intéressés de connaître l'avis des vérificateurs externes des comptes sur l'intégration généralisée des systèmes d'IA dans les processus de travail de l'OMPI. Nous souhaitons notamment connaître son analyse concernant l'efficacité des investissements concernés, la cybersécurité et l'ampleur de l'incidence de l'IA sur le cadre de responsabilité de l'OMPI. Nous souhaitons également attirer l'attention sur la liste des mesures prises par le Secrétariat concernant la recommandation n° 6 du rapport du vérificateur externe des comptes pour l'année 2022, relative au caractère opportun de prendre en compte les indicateurs de durabilité dans l'établissement des états financiers. Notre groupe souhaiterait savoir si des discussions supplémentaires sont prévues au sein du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CEB) sur la question de l'introduction au sein du système des Nations Unies des nouveaux critères IPSAS relatifs aux

informations à fournir en lien avec le changement climatique, qui ont été élaborés en janvier 2026. Je vous remercie de votre attention.

62. Albanie : Monsieur le Président, les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercient le vérificateur externe des comptes pour les rapports détaillés présentés aujourd'hui. Nous prenons note avec satisfaction de l'opinion sans réserve émise par le vérificateur externe des comptes, selon laquelle la situation financière globale de l'OMPI reste saine et solide. Il est encourageant de constater la robustesse des sources de recettes et l'efficacité des cadres de contrôles internes. Dans le même temps, nous soulignons l'importance d'une optimisation continue des systèmes. À cet égard, les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes appuient la recommandation du vérificateur externe des comptes visant à améliorer l'automatisation des rapports financiers et à optimiser les systèmes informatiques. Nous sommes convaincus que la configuration en cours au sein du nouveau cadre AIMS de planification des ressources de l'Organisation permettra de résoudre ces questions techniques d'ici à la date butoir fixée. Nous prenons également note du rapport sur l'AMCS et saluons la poursuite des stratégies d'atténuation des risques concernant les obligations liées aux prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le Président.

63. Chine : Merci, Monsieur le Président. La Chine remercie le Conseil d'audit de l'Indonésie d'avoir mené à bien ses travaux au cours de l'année écoulée de manière indépendante, efficace et professionnelle, et d'avoir établi le présent rapport annuel ainsi que le rapport sur l'AMCS. Nous remercions également le représentant du Conseil d'audit de l'Indonésie pour la présentation détaillée qu'il vient de faire de ces deux rapports. Dans l'ensemble, la Chine se déclare satisfaite des progrès accomplis par l'OMPI dans la mise en œuvre des recommandations du vérificateur externe des comptes. La Chine note que, dans ce rapport, le vérificateur externe des comptes a formulé 10 recommandations concernant les finances et la performance de l'Organisation et en particulier, comme il vient de l'indiquer, a formulé un certain nombre de recommandations utiles sur l'optimisation du système de Madrid et le fonctionnement des bases de données mondiales. Nous estimons que ces recommandations d'audit sont à la fois opportunes et importantes, et nous espérons que le Secrétariat les mettra activement en œuvre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

64. Indonésie : Merci, Monsieur le Président. L'Indonésie se félicite des rapports du vérificateur externe des comptes et prend note avec satisfaction de l'opinion d'audit sur les états financiers de l'OMPI pour 2025, qui confirme que ces états financiers présentent la situation financière de l'Organisation conformément aux normes IPSAS, sont conformes au Règlement financier et à son règlement d'exécution et ne comportent pas d'anomalies significatives. L'Indonésie est honorée que son institution supérieure de contrôle, à savoir le Conseil d'audit de la République d'Indonésie, exerce actuellement les fonctions de vérificateur externe des comptes de l'OMPI, s'acquittant de son mandat en toute indépendance, objectivité, professionnalisme et intégrité, dans l'intérêt de tous les États membres et de l'Organisation dans son ensemble. L'Indonésie salue également les recommandations constructives et tournées vers l'avenir formulées par le vérificateur externe des comptes, qui visent non seulement à renforcer la gouvernance financière et les contrôles internes, mais aussi à améliorer l'efficacité des services opérationnels et numériques de l'OMPI. Nous accordons notamment une grande importance aux conclusions concernant le Service d'enregistrement de Madrid et les bases de données mondiales de l'OMPI, en particulier la nécessité de renforcer l'harmonisation des données, d'améliorer les mécanismes d'échange de données avec les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle, et d'améliorer l'exhaustivité, la qualité et la pertinence des données relatives à la propriété intellectuelle, en particulier celles provenant des pays en développement et des régions sous-représentées. Une infrastructure mondiale d'information sur la propriété intellectuelle plus complète, plus précise et plus inclusive contribuera à réduire les asymétries en matière d'information et permettra aux offices de propriété intellectuelle, aux innovateurs, aux chercheurs, aux universités et aux PME, en

particulier dans les pays en développement, d'accéder plus facilement au système mondial de propriété intellectuelle, de mieux l'utiliser et d'en tirer davantage parti. L'Indonésie encourage le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre en temps opportun des recommandations formulées par le vérificateur externe des comptes, notamment grâce à une coopération plus étroite avec les offices nationaux de propriété intellectuelle et au renforcement de leurs capacités, afin d'améliorer la qualité et l'interopérabilité des données ainsi que la connectivité numérique. Je vous remercie, Monsieur le Président.

65. États-Unis d'Amérique : Merci, Monsieur le Président. La délégation des États-Unis d'Amérique prend acte de l'opinion d'audit formulée par le vérificateur externe des comptes pour 2025 et attend du Secrétariat qu'il mette en œuvre l'ensemble des 10 nouvelles recommandations dans les délais convenus. Par ailleurs, nous demandons au Secrétariat de nous fournir des informations complémentaires sur les deux cas de fraude signalés, d'un montant total d'environ 434 000 francs suisses, mentionnés au paragraphe 122 du rapport, notamment sur les mesures correctives et préventives qui ont été ou seront mises en œuvre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

66. Japon : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, la délégation du Japon tient à vous exprimer sa gratitude, en votre qualité de président du PBC, ainsi qu'au Directeur général, au sous-directeur général Staines et au Secrétariat pour leur dévouement et les efforts qu'ils ont déployés en vue de l'organisation de cette session. Notre délégation s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B. Le Japon se félicite des rapports des vérificateurs externes des comptes, en particulier ceux portant sur les états financiers de l'OMPI pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, décrits dans le document WO/PBC/40/3. Nous notons avec satisfaction que les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière ainsi que de la performance de l'OMPI, conformément aux normes IPSAS, et que les recettes et les dépenses ont été appliquées conformément au Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation. Parallèlement, nous prenons note des domaines dans lesquels des améliorations sont à apporter, notamment la gouvernance en matière de placements, la gestion des actifs incorporels, les pratiques en matière de passation de marchés et la documentation relative aux performances des fournisseurs. Nous soulignons également l'importance de renforcer les liens informatiques. Enfin, le Japon prend note de la recommandation n° 10 relative aux bases de données mondiales, en particulier la nécessité d'harmoniser les modalités d'échange de données avec les offices de propriété intellectuelle et d'améliorer la couverture et la fiabilité des données, compte tenu du fait que, comme le montre le tableau 3 du document, la Base de données mondiale sur les dessins et modèles n'a pas été mise à jour depuis plus de cinq ans en ce qui concerne les données provenant du Japon. Nous souhaiterions demander au Secrétariat comment il entend donner suite à cette recommandation de manière rapide et efficace. La poursuite des progrès en matière de gouvernance, de contrôles internes et d'intégration numérique contribuera à une gestion saine et durable de l'OMPI.

67. Président : Plusieurs points et questions ont été soulevés. Je propose que nous fassions une pause de 5 à 10 minutes afin de permettre au Secrétariat de préparer ses réponses concernant les points et questions soulevés.

68. Président : Chers collègues, chers délégués, Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant reprendre la séance. Tout à l'heure, plusieurs points et questions ont été soulevés dans le cadre de l'examen des deux rapports établis par le vérificateur externe des comptes. Je vais maintenant donner la parole à Mme Chitra Narayanaswamy, du Secrétariat, afin qu'elle présente les réponses aux points soulevés.

69. Secrétariat : Merci infiniment, Monsieur le Président. Et merci à toutes les délégations pour leurs observations et leurs commentaires. Au nom du Président, je vais coordonner les

réponses. Avant cela, Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du Secrétariat, de remercier tout d'abord nos vérificateurs externes des comptes du Conseil d'audit de la République d'Indonésie. Nous apprécions vivement leur excellente coopération et leur travail constructif – un travail très intense – tout au long des différents audits qu'ils ont menés. Nous leur exprimons notre profonde reconnaissance et notre gratitude pour leur travail et pour leurs précieuses recommandations. Ensuite, nous avons relevé trois points généraux. Sans ordre particulier, nous les aborderons dans le meilleur ordre possible. Premièrement, la question du Japon concernant les bases de données mondiales et la meilleure façon d'y répondre. Nous avons la chance de pouvoir compter sur la présence en ligne du sous-directeur général Ken Ichiro Natsume, qui se chargera de cette question avec votre accord, Monsieur le Président.

70. Sous-directeur général chargé du Secteur de l'infrastructure et des plateformes : Merci beaucoup, Madame Narayanaswamy, et merci à vous Monsieur le Président. Nous prenons bonne note des observations formulées, notamment en ce qui concerne la couverture et l'actualité des données dans les bases de données mondiales. À cet égard, la délégation du Japon a fait une observation très concrète. Nous croyons comprendre qu'un changement de format des données japonaises a eu lieu il y a quelque temps et nous travaillons activement sur cette question afin de pouvoir intégrer les données concernant les dessins et modèles du Japon dans ce nouveau format. Grâce à une nouvelle version de la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, que nous sommes actuellement en train de développer, nous devrions être en mesure d'intégrer les données du Japon. Techniquement, nous aurions pu mettre au point une fonctionnalité pour intégrer le nouveau format de données japonaises dans le système actuel, mais il nous aurait fallu le faire à nouveau dans le cadre de nouvelle version de la Base de données mondiale sur les dessins et modèles. Par conséquent, afin d'éviter une duplication du travail, nous avons choisi de la déployer dans la prochaine version, qui, nous l'espérons, sera disponible sous peu. Je tiens à préciser qu'il n'y a aucun retard dans l'intégration des données relatives aux brevets et aux marques provenant du Japon dans PATENTSCOPE et dans la Base de données mondiale sur les marques. Cela étant, je vous remercie de votre aimable patience pendant que nous prenons le temps nécessaire pour mener à bien cette tâche. D'une manière générale, comme indiqué dans le document qui nous est présenté, notre plan prévoit le développement et le déploiement d'un mécanisme de suivi visant à valider la périodicité des mises à jour des données relatives aux marques et aux dessins et modèles, qui débutera au troisième trimestre 2026, autrement dit très prochainement, et devrait s'achever d'ici la fin du deuxième trimestre 2027. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer la couverture et l'actualité des données dans les bases de données mondiales. Merci infiniment, Monsieur le Président. Je vous redonne la parole, Madame la contrôlease.

71. Secrétariat : Merci beaucoup, M. Natsume. Au nom du Président, la question suivante que nous avons notée émanait de la délégation de la Fédération de Russie et concernait – si nous avons bien compris – l'état d'avancement des discussions relatives aux informations à fournir en lien avec le changement climatique dans le cadre des normes IPSAS. Là encore, l'OMPI a continué à participer au groupe de travail des Nations Unies sur les normes comptables et j'ai moi-même, en ma qualité de coprésidente du Réseau Finances et budget des Nations Unies, facilité les échanges avec le Conseil des normes IPSAS et le groupe de travail chargé des risques liés au climat; nous poursuivons également le dialogue avec nos collègues de l'ensemble du réseau et avec ces entités. En ce qui concerne l'état d'avancement, les discussions se poursuivent. La date de mise en œuvre obligatoire est fixée au 1^{er} janvier 2028, et l'OMPI a déjà intégré des informations descriptives complètes sur la durabilité dans ses états financiers, et en cela, elle est sans doute en avance sur d'autres. L'OMPI analysera la norme définitive et poursuivra son dialogue avec le Conseil des normes IPSAS et l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies par l'intermédiaire du Réseau des finances et du budget; nous nous alignerons sur l'approche convenue par l'ensemble du système des Nations Unies et continuerons à fournir des informations descriptives sur la durabilité dans nos états financiers jusqu'à ce que le système des Nations Unies décide de passer pleinement à la mise en œuvre de la norme SRS 1. Voilà, en résumé, où nous en sommes, et nous

continuerons à collaborer avec ces instances. Merci infiniment, Monsieur le Président. Sur ce, j'en viendrais donc, avec votre permission, Monsieur le Président, à la question suivante, que nous avons notée, posée par la délégation des États-Unis d'Amérique qui souhaite obtenir davantage d'informations sur les cas de fraude. Après l'intervention du Secrétariat, Monsieur le Président, je suis certain que nos vérificateurs externes des comptes auront également des commentaires à formuler. Mais pour l'instant, je demanderais à Bérénice Bessière, directrice de la Division des services centraux, de bien vouloir intervenir pour nous donner brièvement des informations concernant l'un des deux cas de fraude. Merci.

72. Secrétariat : Bonjour à toutes et à tous. Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Je peux en effet répondre à l'un des points soulevés par la déléguée des États-Unis d'Amérique concernant un cas signalé au paragraphe 121 du rapport. Ce cas est également évoqué dans le cadre du point suivant de l'ordre du jour du comité, consacré au rapport de la DSI. Il s'agit d'un cas où les règles relatives à la passation de marché ont été détournées, apparemment à des fins personnelles. Bien que je tiens à vous assurer que l'OMPI n'a subi aucune perte financière du fait de ce cas, nous l'avons pris très au sérieux et, parmi les enseignements tirés, nous avons renforcé un certain nombre de contrôles dans le domaine de la passation de marchés, qu'il s'agisse de contrôles manuels ou de l'utilisation de l'IA, afin d'identifier les schémas de comportement similaires s'ils devaient se reproduire. Nous avançons et travaillons en étroite collaboration avec nos collègues de la DSI pour nous assurer que tous les mécanismes de contrôle sont en place afin qu'un tel cas ne se reproduise plus à l'avenir. Merci beaucoup.

73. Secrétariat : Merci beaucoup. Je vais revenir quant à moi sur le deuxième cas évoqué par la délégation des États-Unis d'Amérique. Il s'agit d'un cas de fraude en matière de ressources humaines concernant la soumission délibérée d'informations financières inexactes par un membre du personnel dans le but de percevoir des indemnités pour personne à charge, ce qui a entraîné un paiement indu. Ce cas démontre en réalité que les contrôles internes mis en place à cette fin fonctionnent de manière optimale. Les anomalies concernant les revenus du conjoint ont été détectées et traitées dans le cadre de la procédure annuelle de déclaration des personnes à charge, tandis que celles relatives à l'indemnité pour personne non directement à charge ont été détectées au stade de l'examen, avant l'approbation, ce qui a conduit le Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) à saisir la DSI afin qu'elle procède à une enquête. En conséquence, les sommes ont été recouvrées et des mesures disciplinaires ont également été prises en conséquence. Merci beaucoup.

74. Président : Merci au Secrétariat d'avoir répondu aux points qui avaient été soulevés. Je voudrais maintenant demander au vérificateur externe des comptes, M. Arif, s'il souhaite faire d'autres observations.

75. Vérificateur externe des comptes : Merci, Monsieur le Président. Au nom du Conseil d'audit de la République d'Indonésie, je tiens à remercier les membres du comité pour le soutien qu'ils ont exprimé au vérificateur externe des comptes concernant les résultats de l'OMPI pour l'année 2025. J'ai également pris note des conseils et suggestions qu'ils ont formulés durant cette séance du PBC et j'en tiendrai compte dans le prochain projet d'audit. Je vous remercie, Monsieur le Président.

76. Président : Je vous remercie, M. Arif. Je ne vois pas d'autre demande de parole. Vous verrez à présent à l'écran les propositions de décision concernant les deux rapports. Je vais lire la première, relative au rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers :

77. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport du

vérificateur externe des comptes sur les états financiers de l'OMPI" (document WO/PBC/40/3).

78. Je ne vois pas de demande d'intervention. Nous allons donc adopter cette décision. J'en viens maintenant à la deuxième décision concernant le rapport du vérificateur externe des comptes sur le régime d'AMCS.

79. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le "Rapport du vérificateur externe des comptes sur le régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV" (document WO/PBC/40/14).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

80. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/40/4.

81. Président : Bon après-midi. Nous allons poursuivre la séance avec le point 5 de l'ordre du jour, consacré au rapport annuel de la directrice de la Division de la supervision interne (DSI), figurant dans le document WO/PBC/40/4. Conformément au paragraphe 51 de la Charte du contrôle interne, la directrice ou le directeur de la DSI soumet chaque année un rapport de synthèse à l'Assemblée générale de l'OMPI par l'intermédiaire du Comité du programme et du budget de l'OMPI. Ce rapport donne un aperçu des activités de supervision interne menées au cours de la période considérée, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. J'invite à présent la directrice de la DSI, Mme Julie Nyang'aya, à présenter le rapport.

82. Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de la directrice de la DSI pour 2025, figurant dans le document WO/PBC/40/4, soumis conformément à la Charte de la supervision interne. L'année 2025 a marqué la quatrième année du PSMT 2022-2026 et les travaux de la division ont été pleinement alignés sur le soutien aux priorités stratégiques de l'Organisation. La division a rempli son mandat de supervision grâce des missions d'audit et d'évaluation, des enquêtes et des services consultatifs, contribuant ainsi au renforcement de la gouvernance, de la gestion des risques, de la supervision interne, de la responsabilité et de l'apprentissage au sein de l'Organisation. Il est important de noter que le programme de travail en matière de supervision pour 2025 a été entièrement mené à bien, démontrant ainsi une exécution soutenue des priorités prévues. Au cours de la période considérée, la division a publié neuf rapports d'audit interne, quatre – et non trois – rapports consultatifs, sept rapports d'examen, deux rapports de pré-évaluation, quatre rapports d'enquête et trois rapports à l'intention de la direction. Ces missions ont porté sur des risques clés et des secteurs opérationnels, notamment la gestion des placements, les risques liés à la passation de marchés, la cybersécurité et les services informatiques, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, le Service d'enregistrement de La Haye et le Bureau de l'OMPI en Chine. Plusieurs examens ont été menés pour la première fois dans l'histoire de la division, notamment dans les domaines de la gestion des placements et de la coordination de l'action en faveur du développement, ce qui témoigne d'une approche de la supervision évolutive et axée sur les risques. Dans le cadre de ses travaux, la DSI a identifié des domaines dans lesquels des contrôles sont généralement en place et fonctionnent, tout en mettant en évidence des aspects spécifiques nécessitant des améliorations. Au total, 83 recommandations ont été formulées, et 53 autres ont été clôturées au cours de l'année. À la fin de l'année, 60 recommandations restaient en suspens, la majorité d'entre elles n'ayant pas encore atteint leur échéance ou ne se situant pas dans des délais de mise en œuvre raisonnables. Parallèlement, plusieurs missions, notamment concernant la passation de marchés, ont permis d'identifier des domaines

nécessitant un renforcement de la gouvernance, une amélioration des contrôles et des pratiques de conformité. En 2025, la division a traité 33 dossiers, concernant des plaintes reportées de l'année précédente et des plaintes nouvellement enregistrées. Vingt-trois plaintes ont été clôturées après une évaluation préliminaire. Quatre enquêtes ont été menées à terme et six dossiers étaient encore en suspens à la fin de l'année. Deux enquêtes ont conclu que les allégations étaient fondées et ont donné lieu à des mesures disciplinaires conformes aux articles et dispositions du Statut et Règlement du personnel applicables. Il est important de noter qu'aucune affaire n'a été jugée comme ayant une incidence financière significative sur l'Organisation. La simplification de la procédure d'enregistrement des dossiers, qui a continué à être mise en œuvre, a permis à la DSI de se concentrer davantage sur les questions de fond, renforçant ainsi son efficacité et son efficience. L'un des faits marquants de l'année 2025 a été la publication du premier avis annuel de la directrice de la DSI sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes de l'OMPI. Cet avis s'est appuyé sur des missions d'audit interne, des rapports à l'intention de la direction, des tests des principaux contrôles à l'échelle de l'Organisation, ainsi que sur l'examen des cadres de gouvernance et des mécanismes de gestion des risques. Sur la base de ces travaux, la conclusion générale est que la gouvernance, la gestion des risques et les processus de contrôle à l'OMPI sont satisfaisants, même si certaines améliorations sont nécessaires, et qu'ils sont globalement bien établis et fonctionnent sans affecter de manière significative la réalisation des objectifs de l'Organisation. Je confirme qu'il n'y a eu aucun cas où l'accès de la DSI aux dossiers, au personnel ou aux locaux a été restreint, ni aucune circonstance pouvant être considérée comme compromettant l'indépendance opérationnelle de la division au cours de la période considérée. Toutes les activités de contrôle ont été menées conformément aux normes mondiales d'audit interne, aux normes d'évaluation établies par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE) et aux principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête adoptés par la Conférence des enquêteurs internationaux. La division a également maintenu une coordination étroite avec l'OCIS et le vérificateur externe des comptes, garantissant ainsi la complémentarité et évitant les doubles emplois. À l'avenir, la division continuera à renforcer sa contribution à la gouvernance, à la responsabilité et aux contrôles internes, à faire progresser la mise en œuvre des recommandations, à soutenir la maturation continue des cadres de gestion des risques et de contrôle de l'Organisation, à se soumettre à des évaluations externes régulières de ses fonctions d'audit et d'enquête, la prochaine intervenant en 2026, et à renforcer encore ses capacités d'évaluation et la portée de ses activités de contrôle. Monsieur le Président, les résultats présentés dans ce rapport témoignent d'un cadre de contrôle interne fonctionnel et efficace, offrant des possibilités constantes de renforcer les contrôles, d'améliorer la conformité et de renforcer les pratiques de gouvernance. La DSI reste déterminée à fournir des services de supervision indépendants, objectifs et apportant une valeur ajoutée afin de soutenir l'Organisation et les États membres. Je tiens à exprimer ma gratitude au Directeur général, aux responsables de secteur, à l'OCIS et à tous les collègues de l'OMPI qui ont coopéré à nos travaux au cours de l'année. Merci. Je reste à votre disposition pour toute question.

83. Allemagne : Merci. Le groupe B félicite la DSI pour son rapport annuel 2025 exhaustif. Le groupe B reconnaît le rôle essentiel joué par la DSI dans le renforcement de la gouvernance, de la gestion des risques et de la responsabilité au sein de l'OMPI. Nous apprécions le fait que la DSI aligne ses activités sur les priorités du PSMT et contribue à celui-ci, de même que l'attention qu'elle accorde à des initiatives hautement prioritaires telles que le tout premier audit et examen de la gestion des placements et l'examen détaillé des procédures de gouvernance établies au titre de la Convention instituant l'OMPI et des articles et dispositions du Statut et Règlement du personnel applicables. Ces efforts témoignent de la volonté de la DSI de rationaliser les processus et d'améliorer l'efficacité opérationnelle, ce qui est essentiel pour une organisation financée principalement par ses utilisateurs. Nous constatons que 83 recommandations ont été formulées en 2025. Nous nous félicitons également qu'en 2025 53 recommandations en matière de supervision ont été clôturées. Toutefois, le groupe B s'inquiète du fait que 60 recommandations – dont 23 hautement prioritaires, 29 moyennement prioritaire et 8 faiblement prioritaires – étaient encore en suspens à la fin de l'année, ce qui

représente une augmentation significative par rapport à 2024. À cet égard, nous insistons sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des recommandations restantes, en particulier celles classées comme hautement prioritaires. Il est essentiel d'agir rapidement pour atténuer les risques et maintenir la confiance des parties prenantes. Le groupe B note que la DSI a identifié les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation collégiale du GNUE datant de janvier 2025. Nous demandons au Secrétariat d'achever la révision de la politique et du manuel d'évaluation d'ici décembre 2026, comme prévu dans son rapport annuel. En outre, nous félicitons la DSI pour le temps et les efforts consacrés aux activités de recrutement, qui ont abouti au recrutement du chef de la Section de l'évaluation. Toutefois, le groupe B est conscient que la vacance prolongée du poste de chef de la Section des enquêtes risque de compromettre la capacité de la DSI dans ce domaine. Dans ce contexte, nous voudrions des précisions sur la manière dont l'OMPI compte remédier à ce problème structurel tout en préservant la qualité de la supervision. En conclusion, le groupe B salue la transparence dont fait preuve la DSI et demande au Secrétariat de fournir une feuille de route détaillée pour la mise en œuvre des recommandations en suspens et le renforcement de la fonction d'évaluation. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration afin de garantir que l'OMPI reste un modèle de responsabilité et d'excellence. Je vous remercie, Monsieur le Président.

84. Fédération de Russie : La Fédération de Russie a l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous tenons à remercier la DSI pour l'élaboration de ce rapport de grande qualité. Nous soutenons l'approche de la DSI, telle qu'elle est présentée dans le premier paragraphe du document, concernant son programme de travail, dont le PSMT constitue un élément clé. Nous notons également avec satisfaction la réalisation d'un audit de la gestion des placements. Nous souhaiterions interroger la DSI sur la dernière version de la politique en matière de placements : celle-ci renforcera-t-elle le système de contrôle? Nous avons pris note des projets de la DSI concernant la politique d'évaluation. Nous partons du principe que ce document sera approuvé par les organes directeurs de l'OMPI et que la DSI mènera des consultations avec les États membres sur cette question. Afin de renforcer la fonction d'évaluation de l'OMPI, notre groupe aimerait que la DSI envisage de mener une analyse approfondie de la mise en œuvre du PSMT. Cela contribuerait à améliorer le cadre de responsabilité et à favoriser une culture de gestion axée sur les résultats au sein de l'Organisation. Dans le contexte de l'Initiative ONU80, nous souhaiterions que la DSI et le Secrétariat examinent, dans les instances de négociation appropriées, la question du renforcement de l'efficacité du contrôle interne au sein du système des Nations Unies, notamment en mettant en commun les capacités des institutions, en particulier celles présentes sur le terrain. En conclusion, le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale est convaincu que les consultations annuelles entre la DSI et les États membres se poursuivront en vue de la préparation du futur programme de travail de la division. Merci.

85. Chine : La Chine remercie la directrice de la DSI pour la préparation de ce rapport annuel, ainsi que pour la présentation qu'elle vient d'en faire. La Chine estime qu'une supervision interne efficace et transparente aide l'Organisation à atteindre ses objectifs stratégiques et renforce son niveau de gestion et de responsabilité. La Chine se félicite de la bonne coopération qui a prévalu au cours de l'année écoulée entre la DSI, l'OCIS et le vérificateur externe des comptes. Nous saluons également la publication récente par la DSI de rapports d'audit de grande qualité, notamment le rapport d'audit interne sur le Bureau de l'OMPI en Chine et le rapport d'audit interne sur le Service d'enregistrement de La Haye. Nous notons que l'année dernière, l'OMPI a ajouté 83 nouvelles recommandations en matière de supervision et qu'au total 60 recommandations demeurent en suspens, soit le double par rapport à l'année dernière. La Chine invite l'OMPI à se concentrer sur ces recommandations en matière de supervision et à les mettre en œuvre dès que possible. Nous voudrions formuler les observations spécifiques suivantes concernant ce rapport annuel. Premièrement, la Chine note que la pénurie de personnel au sein de la DSI s'est quelque peu atténuée et que le nouveau

chef de la Section de l'évaluation a pris ses fonctions. Nous espérons que la Section de l'audit et la Section des enquêtes seront dotées dès que possible de professionnels de haut niveau, afin qu'elles puissent s'acquitter pleinement de leurs fonctions de contrôle interne et de supervision et produire davantage de rapports d'évaluation, d'audit et d'enquête de grande qualité. Deuxièmement, le tableau 6 présente quatre indicateurs d'exécution pour la DSI. Nous constatons que dans le Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025 et le Rapport sur la performance de l'OMPI correspondant, seuls deux indicateurs d'exécution concernent la division, à savoir "aucune interférence de la part des principales parties prenantes" et le "nombre de recommandations en matière de supervision acceptées". Par conséquent, les indicateurs d'exécution présentés dans le présent rapport annuel sont plus nombreux que ceux figurant dans le Programme de travail et budget et dans le Rapport sur la performance de l'OMPI. La Chine salue l'ouverture et la transparence dont fait preuve la division en matière d'évaluation des performances et se félicite également des progrès qu'elle a accomplis en matière de performance globale de gestion, en particulier concernant les délais nécessaires à la réalisation de chaque audit interne. Troisièmement, la division a mené un audit interne du Bureau de l'OMPI en Chine au cours du second semestre de l'année dernière. Nous apprécions grandement le professionnalisme et l'indépendance dont a fait preuve la division durant l'audit, ainsi que le rapport détaillé et objectif qui a été publié à son issue. Quatrièmement, la Chine a étudié attentivement l'ensemble des rapports d'audit récemment publiés par la division, en particulier le rapport d'audit interne sur le Service d'enregistrement de La Haye (document IA/2025/03). Nous considérons qu'il s'agit d'un rapport d'audit de grande qualité. Il formule des recommandations en matière d'audit dans trois domaines : le contrôle de la qualité, la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée de l'Union de La Haye et le service à la clientèle. La Chine note avec inquiétude que le Service d'enregistrement de La Haye n'a procédé à aucun contrôle de qualité ces dernières années et qu'il a également omis depuis longtemps de mettre en œuvre les décisions adoptées par l'Union de La Haye en 2016, 2021 et 2024 concernant la révision du règlement d'exécution commun. De l'avis de la Chine, ces recommandations en matière d'audit formulées par la division sont très importantes pour améliorer la gestion du Secteur de La Haye, et nous espérons qu'elles seront mises en œuvre avec sérieux. Je vous remercie, Monsieur le Président.

86. Albanie : Merci, Monsieur le Président. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercient la directrice de la DSI pour son rapport annuel. Nous saluons les activités d'évaluation rigoureuses menées par la DSI ainsi que sa coopération régulière tant avec l'OCIS qu'avec le vérificateur externe des comptes afin d'éviter tout double emploi dans les efforts de supervision. Notre groupe prend acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la clôture des recommandations en matière de supervision en suspens. Nous continuons à accorder une grande importance à la clôture en temps opportun des recommandations hautement prioritaires et de longue date, car cela est essentiel pour préserver la responsabilité institutionnelle. Nous apprécions également les audits de performance et de conformité menés à bien dans l'ensemble des services opérationnels de l'OMPI, notamment l'accent mis sur l'alignement des bureaux extérieurs sur les résultats attendus de l'Organisation. Nous encourageons la DSI à maintenir le format d'audit systématique afin de garantir que tous les services de l'OMPI et tous les bureaux extérieurs fonctionnent selon les normes les plus élevées en matière d'efficacité et de conformité.

87. États-Unis d'Amérique : Merci, Monsieur le Président. Les États-Unis d'Amérique se félicitent que le Secrétariat ait accepté 100% des recommandations de la DSI. Toutefois, cette acceptation ne constitue qu'une première étape. Et ce qui importe vraiment, c'est la mise en œuvre. Nous sommes préoccupés par le fait que 28% des recommandations étaient en retard à la fin de l'année, 50 des 60 recommandations en suspens étant concentrées dans le Secteur administration, finances et gestion. L'OMPI a investi dans la fonction de supervision. Elle devrait rentabiliser cet investissement en mettant en œuvre les recommandations sans délai. Nous exhortons la direction à rattraper ce retard dans la mise en œuvre avant que les faiblesses des contrôles ne s'aggravent. En outre, les recommandations issues de l'audit sur la

passation de marchés requièrent d'urgence une attention. Le Secrétariat a-t-il donné suite à l'une de ces recommandations depuis la publication du rapport? Nous aimerions recevoir ces informations au cours de la présente session ou par écrit dans un document de suivi. En ce qui concerne les enquêtes, la directrice pourrait-elle donner de plus amples informations sur le seuil retenu par l'OMPI pour déterminer l'impact financier significatif dans les cas de faute professionnelle? Les États membres doivent être informés des montants réels en jeu dans les deux licenciements de 2025. Nous demandons également des informations supplémentaires pour savoir si le Secrétariat a tenté de recouvrer ces fonds et s'il y est parvenu. Enfin, nous demandons au Secrétariat de confirmer que les cas avérés de faute professionnelle ont été enregistrés dans ClearCheck afin d'empêcher que ces personnes ne soient recrutées ailleurs dans le système des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt vos réponses et vous exhortons à prendre rapidement des mesures, en particulier concernant les recommandations relatives à la passation de marchés. À l'avenir, nous souhaiterions davantage de transparence et d'informations lorsque de telles pratiques aboutissent à un licenciement.

88. Mexique : Je vous remercie, Monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre élection. Vous pouvez compter sur le soutien total du Mexique pour mener à bien cette session. Nous tenons à remercier la directrice de la DSI pour la présentation de ce rapport de sur la supervision. Nous notons que de nouvelles recommandations ont été formulées afin d'améliorer les contrôles dans trois domaines : l'indemnité spéciale pour frais d'études, les procédures d'achat direct et le recours à des prestataires de services. À cet égard, nous souhaiterions poser deux questions au Secrétariat. Premièrement, ces nouvelles règles ou recommandations constituent-elles une réponse directe aux deux cas de fraude et d'irrégularités mentionnés dans le tableau 2 du rapport et qui ont donné lieu à des révocations? Deuxièmement, étant donné que l'Organisation recourt de plus en plus à des prestataires de services, comment ces mesures vont-elles garantir que des situations similaires ne se reproduisent plus à l'avenir? Merci.

89. Argentine : Je vous remercie, Monsieur le Président. Tout d'abord, nous tenons à vous féliciter pour votre élection. Nous avons toute confiance dans votre expérience et votre engagement pour favoriser des résultats fructueux au sein de ce comité. L'Argentine tient à remercier la DSI pour son rapport et pour tout le travail qu'elle a accompli tout au long de la période considérée. Nous souhaitons également souligner le premier avis indépendant sur les contrôles internes. Nous encourageons la division à poursuivre cette pratique et nous apprécions tout particulièrement le travail qui a été mené dans des domaines extrêmement importants tels que la cybersécurité, les placements et les contrôles internes. Nous prenons note du fait que la DSI a émis 83 recommandations, dont 53 ont été clôturées, tandis que 60 restent en suspens. Dans ce contexte, nous aimerions obtenir des informations supplémentaires sur l'évolution des 32 recommandations classées hautement prioritaires. Nous voudrions dans quels domaines des progrès concrets ont été observés et quels sont ceux où des difficultés subsistent, ainsi que s'il existe d'autres problèmes récurrents qui nécessitent une attention particulière de la part du Secrétariat ou des États membres. Nous prenons également note des enquêtes menées et des différentes mesures disciplinaires qui ont été prises dans les cas de fraude et d'irrégularités en matière de passation de marchés. Nous estimons qu'il est important que l'Organisation continue de renforcer la prévention et la détection précoce ainsi que la gestion des risques. En ce qui concerne l'efficacité institutionnelle, nous avons constaté que l'Organisation est engagée dans un certain nombre de processus de transformation et de réorganisation et, dans ce contexte, nous souhaiterions savoir si la division examine d'éventuels risques de chevauchement ou de duplication des mandats, ou encore de manque de coordination entre les différentes divisions, et si d'autres études ou évaluations seront menées sur l'efficacité organisationnelle afin de nous permettre d'identifier des axes d'amélioration. En ce qui concerne les travaux futurs, nous souhaiterions connaître plus en détail comment la division définit ses priorités et quels domaines feront l'objet d'audits et de contrôles. Nous voudrions notamment savoir quels sont les principaux risques stratégiques que la division a pris en compte dans ses activités pour 2026. Enfin, nous souhaiterions connaître

l'avis de la DSI sur ses ressources humaines et son efficacité financière pour mener à bien son mandat, notamment compte tenu de l'intensification des activités de contrôle liées à de nouveaux domaines tels que l'IA, la cybersécurité et les grands processus de transformation en cours. Merci.

90. République de Corée : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la République de Corée remercie la directrice de la DSI pour son rapport annuel et salue la contribution continue de la DSI au renforcement des systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne de l'OMPI. La délégation prend notamment note de l'examen des principaux domaines de risque en matière de passation de marchés, notamment les marchés d'une valeur inférieure à 20 000 francs suisses, la responsabilité des fournisseurs, les procédures de diligence raisonnable et les services de prestataires individuels, pour lesquels le rapport a mis en évidence la nécessité de renforcer les contrôles. À cet égard, la délégation estime que les contrôles en matière de passation de marchés devraient fonctionner efficacement non seulement pour les contrats de grande envergure, mais aussi pour les marchés de faible valeur. Une attention particulière devrait être accordée à la prévention du contournement des règles de passation des marchés par le fractionnement des contrats ou des montages d'achat connexes, ainsi qu'à la garantie que les fournisseurs ayant des liens réels ou potentiels avec des membres du personnel soient correctement identifiés, évalués et, le cas échéant, exclus ou soumis à des mesures de précaution appropriées. Nous encourageons le Secrétariat à continuer de renforcer la diligence raisonnable, les données de référence des fournisseurs, les contrôles relatifs aux conflits d'intérêts et les mécanismes de suivi afin que la procédure de passation des marchés reste transparente, équitable et responsable à tous les niveaux. La délégation se félicite également de l'assurance donnée que l'indépendance de la DSI et son accès à l'information n'ont aucunement été restreints au cours de la période couverte par le rapport. Nous attendons avec intérêt que les recommandations en suspens en matière de supervision soient mises en œuvre sans délai. Je vous remercie, Monsieur le Président.

91. Secrétariat : Merci. Je vais m'efforcer de répondre de la manière la plus exhaustive possible. Je pense qu'il y a plusieurs thèmes récurrents. L'un d'entre eux concerne les recommandations en suspens. À la fin de l'année, on comptait 60 recommandations en suspens, dont la majorité portait sur la cybersécurité et la passation de marchés. Je pense que ce chiffre a été influencé par le calendrier de publication des rapports. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des recommandations, mais au moins deux ou trois rapports ont été publiés au quatrième trimestre et, par conséquent, ces recommandations sont restées en suspens à la fin de l'année. Il est peut-être utile de noter qu'en mai, on comptait 30 recommandations en suspens avant que nous n'y ajoutions celles issues des missions en cours. La situation n'est certes pas la même que l'année dernière, lorsque j'ai rendu compte au PBC, mais des progrès sont réalisés en matière de mise en œuvre, et c'est un sujet que nous prenons très au sérieux, non seulement au sein de la DSI, mais aussi au sein de l'OCIS et au niveau du Directeur général. L'OCIS, le Directeur général et nous-mêmes suivons chaque trimestre l'état d'avancement de la mise en œuvre. Les membres du PBC peuvent consulter ces informations sur notre site Web public, où nous publions le rapport d'étape trimestriel. En mai, nous comptons 31 recommandations en suspens. Nous avons réalisé des progrès en ce qui concerne la fonction d'évaluation. Mon rapport indique que le chef de la Section de l'évaluation a pris ses fonctions à la mi-mars. Nous disposons également d'un évaluateur principal, qui a pris ses fonctions le 1^{er} juin; le seul poste vacant au sein de l'équipe d'évaluation est donc le poste temporaire de grade P3 que nous avons l'habitude de conserver. Nous avons bien avancé dans le recrutement de cadres supérieurs au sein de l'équipe d'évaluation, et l'un des principaux indicateurs d'exécution pour cette année consiste à veiller à la publication de la politique d'évaluation et du manuel d'évaluation. Nous avons bien avancé sur le manuel d'évaluation et j'informe le PBC que nous vous enverrons le projet de politique dans les trois prochaines semaines afin que vous puissiez formuler vos commentaires et suggestions. Il sera bien sûr transmis aux États membres pour qu'ils puissent apporter leurs

contributions ou suggestions, comme le veut la pratique habituelle. En résumé, nous disposons de deux cadres supérieurs dans le domaine de l'évaluation, nous avançons sur la politique et le manuel d'évaluation et nous menons également des évaluations de fond en ce moment même. Nous travaillons actuellement sur l'Académie de l'OMPI et démarrons également l'évaluation de la Division de la coopération internationale du PCT et de la Division pour l'Asie et le Pacifique. Le rapport de l'année prochaine présentera certaines des évaluations de fond qui auront été réalisées. La question de la vacance du poste de chef de la Section des enquêtes a été soulevée. Vous vous souviendrez que, lors de ma présentation de l'année dernière, nous étions sur le point de recruter quelqu'un et que nous avions fait une offre. Cela ne s'est pas concrétisé pour des raisons qui ne peuvent être évoquées à la présente séance, mais il s'agit d'une question qui nous tient particulièrement à cœur et je suis en discussion régulière avec la DGRH, ainsi qu'avec le Directeur général et même l'OCIS, concernant les prochaines étapes à suivre pour nous assurer de disposer d'un enquêteur compétent et expérimenté à la tête de la fonction d'enquête. Quant au poste de chef de la Section de l'audit interne, comme indiqué dans mon rapport, il est devenu vacant en octobre 2025 et nous publierons un avis de vacance de poste dans le courant du mois prochain; nous espérons réussir à le pourvoir. Voilà pour ce qui concerne les questions relatives au personnel. S'agissant de l'audit sur la passation de marchés, il s'agissait d'un des audits phares de l'année. La question a été posée de savoir s'il découlait des cas de fraude que nous avons confirmés. Oui, c'était en effet le cas. À la suite de ces cas de fraude, nous avons publié des rapports énonçant des mesures correctives à l'intention de la fonction de passation de marchés afin de renforcer les contrôles et de combler certaines des lacunes qui ont pu permettre à la fraude de se produire, mais nous sommes également allés au-delà de ces mesures correctives. Nous avons ensuite mené un audit ciblé de la passation de marchés pour les secteurs à haut risque. Il s'agissait d'une analyse très ciblée de certains secteurs. Le rapport est disponible. Ce que je peux dire, c'est que dans le prolongement de ce rapport, nous continuons à collaborer avec la Section des achats afin de nous attaquer concrètement aux causes profondes, de manière à atténuer les risques de fraudes similaires ou d'empêcher de telles fraudes de se reproduire. C'est un sujet que nous suivons de très près et sur lequel nous collaborons avec la Division des services centraux. Je crois que Bérénice en a parlé lors de la séance précédente. De fait, notre dernière réunion a eu lieu la semaine dernière. Nous envisageons de clôturer certaines des recommandations, car elles ont été traitées de manière approfondie, mais nous continuons à suivre les autres. C'est un domaine sur lequel je compte faire un nouveau point au PBC et à l'OCIS au cours des prochains mois, afin de rendre compte des progrès que nous aurons réalisés. Une remarque a été formulée concernant la concentration des recommandations en suspens dans le Secteur administration, finances et gestion. Oui, c'est dans ce secteur que la concentration était la plus élevée en fin d'exercice, ce qui s'explique probablement par la nature des audits réalisés. Vous constaterez que la gestion des placements, la passation de marchés et la cybersécurité relèvent toutes de ce secteur. Et donc, plus d'activités signifie plus de divisions, plus de conclusions, plus d'audits, plus de recommandations. Nous devons veiller à ce que ces recommandations soient mises en œuvre en temps opportun, et c'est un point sur lequel nous continuons à assurer un suivi. En ce qui concerne le seuil retenu dans les enquêtes pour déterminer l'impact financier des fraudes, nous estimons que ces fraudes n'ont pas d'incidence significative. À ce sujet, en tant qu'ancienne auditrice, je me suis également appuyée sur le critère de matérialité que les vérificateurs externes des comptes appliquent pour évaluer le caractère raisonnable des erreurs figurant dans les états financiers. C'est ce seuil que nous utilisons. Nous pourrions en discuter plus en détail. Toutefois, ce n'est peut-être pas le cadre approprié pour cela. Mais j'ai clairement indiqué que les fraudes se situaient en deçà du seuil et qu'elles n'avaient pas eu d'incidence financière significative. Chitra, vous pouvez nous éclairer sur ce point. Je laisserais probablement le reste de l'équipe de direction s'exprimer également à ce sujet, le cas échéant. En ce qui concerne la planification, je crois que cette question a été soulevée par la délégation de l'Argentine, dans le contexte du programme de travail de la DSI. Elle a également été soulevée par la Fédération de Russie. Oui, comme le veut la pratique, nous prendrons très certainement contact avec les États membres. Nous le faisons chaque année en octobre/novembre. Nous vous avons contactés l'année dernière.

Nous l'avons également fait en 2024 ou 2023 afin de recueillir vos commentaires et suggestions sur les domaines que vous souhaiteriez voir évalués par la DSI et les raisons de ce choix. Je suis également allée plus loin et je vous ai recontactés une fois le programme prêt pour vous indiquer les domaines que nous avons inclus et, dans le cas contraire, je vous ai également communiqué ces informations. Nous vous inviterons sans aucun doute à nouveau en octobre/novembre dans le cadre du processus de planification annuelle, au cours duquel nous examinerons comment nous pouvons vous apporter davantage d'informations sur ce que nous considérons comme des enjeux stratégiques et des domaines de risque stratégiques. À cette occasion, nous pourrions également discuter de la question de savoir si d'autres services de l'organisation que la DSI n'a pas examinés par le passé mériteraient peut-être de faire l'objet d'un audit en temps opportun. Je pense avoir tenté de répondre aux principaux thèmes soulevés. Je me ferai un plaisir de revenir vers vous si j'ai omis certaines choses.

92. Président : Je donne maintenant la parole à la directrice de la Division des services centraux.

93. Secrétariat : Permettez-moi tout d'abord de répondre à la question de la représentante des États-Unis d'Amérique concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des 17 recommandations issues de l'audit sur les cinq risques liés à la passation de marchés. Je tiens tout d'abord à rappeler que le rapport a été publié le 29 février; nous n'avons donc travaillé dessus que pendant quelques mois. Je suis toutefois heureuse d'annoncer que nous avons déjà donné suite à six des recommandations d'audit. Cinq autres ont fait l'objet d'une demande de clôture et sont déjà clôturées ou en cours de clôture, et quatre autres recommandations seront clôturées d'ici le 31 juillet. Cela signifie que nous aurons atteint, espérons-le, un taux de mise en œuvre de 80% en l'espace de cinq mois. Les deux dernières recommandations seront clôturées d'ici le 1^{er} octobre, car elles nécessitent l'intervention de parties prenantes externes, extérieures à ma division mais, bien sûr, internes à l'OMPI. Cela prendra un peu plus de temps, mais nous sommes extrêmement mobilisés et déterminés à clôturer toutes ces recommandations dès que possible, car nous en tirons de réels avantages. Pour répondre à la question du représentant du Mexique, oui, certaines nouvelles règles ont été mises en œuvre directement en réponse au rapport à l'intention de la direction qui portait sur l'enquête relative aux irrégularités en matière de passation de marchés. Ces changements visent à limiter le risque que de tels événements se reproduisent et à renforcer notre capacité de détecter plus rapidement de telles irrégularités. Nous avons mis en œuvre d'autres règles, allant même au-delà de ce qui avait été recommandé par la DSI; la situation est donc parfaitement maîtrisée aujourd'hui. Merci.

94. Président : Je donne maintenant la parole à la directrice du DGRH.

95. Secrétariat : Merci. Je voudrais tout d'abord apporter des précisions sur les questions relatives au recouvrement dans les cas de fraude en lien avec les ressources humaines. Dans les deux cas, nous avons procédé au recouvrement intégral des montants en cause. Le premier cas était assez simple, comme je l'ai mentionné plus tôt ce matin. La fraude a été détectée grâce aux contrôles et nous avons bloqué tout paiement. Le recouvrement a donc été relativement simple. Dans le deuxième cas, il restait un solde impayé au moment de la cessation de service, mais celui-ci est en cours de recouvrement par le régime d'AMCS. Dans les deux cas, il n'y a eu aucune perte financière. Je voudrais également répondre à la question de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant la possibilité que ces collègues soient à nouveau recrutés, qui, si je comprends bien, fait référence à la base de données ClearCheck. L'OMPI participe actuellement à un niveau minimal à ClearCheck, qui a été lancée en 2018 pour traiter les cas d'inconduite sexuelle. Début 2025, le Secrétariat de l'ONU a lancé ClearCheck 2.0, qui élargit considérablement les critères d'enregistrement. Ce système a d'abord fait l'objet d'un projet pilote au sein du Secrétariat, mais nous ne l'avons pas encore mis en œuvre, car nous menons actuellement des discussions avec d'autres institutions sur les définitions appliquées, qui n'étaient pas tout à fait claires. Nous voulons nous assurer de la

cohérence de notre approche et veiller à ce que le champ d'application et d'autres questions de procédure soient pris en compte dans le cadre de la détermination des cas d'inconduite. Telle est la situation à ce stade. Merci.

96. Le Comité du programme et du budget de l'OMPI a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport annuel de la directrice de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/40/4).

97. Président : Je voudrais faire une annonce concernant le déroulement des travaux de demain. À l'issue de consultations menées en ma qualité de président et avec les services de sécurité, et sur la base d'informations communiquées au préalable par les autorités suisses, j'annonce que nos séances de demain se dérouleront entièrement en ligne. Lorsque la situation est incertaine, il est toujours préférable de prendre des précautions et de privilégier la sécurité. La sécurité doit primer, car elle contribue à minimiser tout risque potentiel.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

98. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/40/5.

99. Président : Nous poursuivons nos débats avec le point 6 de l'ordre du jour, Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). Le rapport figure dans le document WO/PBC/40/5. Ce document fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations adressées respectivement aux organes délibérants et au chef du Secrétariat de l'Organisation à l'issue des examens menés par le CCI au cours de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 28 février 2026. Avant de donner la parole au Secrétariat pour la présentation du document, je tiens à souhaiter la bienvenue à la séance du PBC au président du CCI, l'inspecteur Conrod Hunte. J'invite à présent le président du CCI à présenter quelques observations au comité. Monsieur Hunte, vous avez la parole.

100. Président du CCI : Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. Je vous remercie de m'avoir invité à cette session de cet organe directeur. Cette invitation revêt une véritable importance et nous y sommes très sensibles, car l'examen de ces rapports est devenu une bonne pratique courante ici à l'OMPI, offrant l'occasion de mettre en lumière des questions importantes et de vous informer des activités récentes du CCI. L'acceptation et la mise en œuvre des recommandations du CCI restent des indicateurs clés de la pertinence et de l'impact des travaux du CCI. Je suis heureux de constater que l'OMPI figure parmi les entités participantes affichant le taux de mise en œuvre le plus élevé. Au 9 juin 2026, pour les rapports publiés entre 2017 et 2024, l'OMPI enregistrait un taux d'acceptation de 84%, 98% de ces recommandations ayant déjà été mises en œuvre. Le CCI suit de près l'acceptation et la mise en œuvre de ses recommandations grâce à son nouveau système de suivi lancé au début de l'année 2026. Ce système offre plusieurs avantages majeurs, notamment la mise à disposition d'informations statistiques consolidées couvrant l'ensemble des rapports du CCI, et non plus uniquement les rapports individuels, ainsi que la possibilité pour les entités participantes de télécharger l'intégralité de la base de données des recommandations du CCI au format Excel afin de l'intégrer à leurs propres systèmes de suivi. Il permet également de suivre certaines statistiques clés relatives à l'acceptation et à la mise en œuvre des recommandations grâce à un tableau de bord accessible au public sur le site Web du CCI. Je tiens à préciser ici, Monsieur le Président, que ce tableau de bord public est également à la disposition de tous les États membres. Nous sommes convaincus que l'OMPI tirera pleinement parti de ce système de pointe pour suivre ses progrès dans l'examen et la mise en œuvre des

rapports et des recommandations, et en rendre compte. Permettez-moi de vous présenter brièvement quelques informations actualisées concernant les travaux récents du CCI. En 2025, le CCI a publié six rapports, dont cinq examens portant sur l'ensemble du système et un examen de la gestion et de l'administration d'une entité unique, chacun accompagné d'une version détaillée. Pour l'instant, en 2026, deux rapports portant sur une entité unique, concernant les examens de l'UNESCO et de l'Organisation météorologique mondiale ont été publiés. Le CCI continue également de travailler sur des examens reportés des années précédentes, qui devraient être achevés dans les mois à venir. En 2026, le CCI a sélectionné six thèmes portant sur l'ensemble du système pour son programme de travail, dont trois sont fondés sur des propositions reçues des entités participantes. Le programme de travail comprend des examens des pratiques et des mécanismes d'adaptation aux difficultés de financement, de la mise en œuvre du modèle des trois lignes, des services partagés, des fonds préaffectés et de la mise en œuvre des mandats, de la transformation numérique, ainsi que de l'acceptation, l'application et le résultat des recommandations formulées par le CCI. Pour le programme de travail de 2027, le Corps commun a entamé des consultations avec les entités participantes, ainsi qu'avec d'autres organes de coordination du contrôle, en sollicitant des propositions susceptibles de faire avancer les réformes en cours à l'échelle du système, y compris celles entreprises dans le cadre de l'Initiative ONU80. Le Corps commun encourage tout particulièrement les propositions visant à améliorer l'efficacité, à renforcer les dispositifs institutionnels et à réorienter les programmes au sein du système des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt la proposition de l'OMPI et sa participation à l'élaboration du programme de travail pour 2027. Mesdames et Messieurs les membres du comité, vous avez devant vous le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI préparé par le Secrétariat, qui fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations adressées aux organes délibérants et au chef de l'OMPI à l'issue des examens menés par le CCI entre 2019 et le 28 février 2026. Le CCI note que, comme indiqué dans le rapport, l'OMPI n'a pas accepté trois recommandations issues de l'Examen des politiques et des pratiques visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les entités des Nations Unies (JIU/REP/2025/2) (recommandations n^{os} 2, 10 et 12) et a jugé que trois autres recommandations n'étaient pas pertinentes (recommandations n^{os} 4, 5 et 8). De même, la recommandation n^o 9 du rapport JIU/REP/2025/6 intitulé "Examen des services de santé dans les entités des Nations Unies" et la recommandation n^o 2 du rapport intitulé "Examen de la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle dans le système des Nations Unies" (JIU/REP/2024/4) ont été jugées non pertinentes par l'OMPI. Dans ce contexte, le PBC pourrait souhaiter demander des éclaircissements supplémentaires à la direction sur les raisons qui sous-tendent ces décisions, notamment sur la manière dont l'alignement sur les normes et les meilleures pratiques à l'échelle du système a été évalué, et si des mesures de remplacement sont envisagées pour répondre aux objectifs sous-jacents des recommandations respectives. Mesdames et Messieurs les délégués, certains d'entre vous savent peut-être que nous célébrons cette année le soixantième anniversaire de la création du CCI. Cela nous offre l'occasion de revenir sur certaines des étapes clés du développement du CCI au cours des six dernières décennies et de mettre en avant certaines de nos priorités thématiques, afin de montrer comment les recommandations du CCI ont contribué à faire évoluer l'ensemble du système des Nations Unies et de réaffirmer l'engagement du CCI à servir tous les États membres et toutes les entités participantes et à mobiliser les parties prenantes tout au long de l'année. À cette fin, nous avons préparé une série d'articles thématiques qui seront publiés, ainsi que des entretiens et plusieurs événements. Jeudi dernier, nous en avons organisé un sur le thème du contrôle, en présence des trois organes de contrôle du système des Nations Unies et avec les contributions de plusieurs inspecteurs actuels ou anciens du CCI. À l'heure actuelle, le CCI sert 28 entités participantes. En 2027, l'Organisation internationale pour les migrations rejoindra le CCI en tant que vingt-neuvième entité participante. Le CCI tient donc à réaffirmer son rôle de seul mécanisme de contrôle externe, indépendant et à l'échelle du système, et s'engage à contribuer au renforcement de l'efficacité, de la responsabilité et de l'intégrité du système des Nations Unies. Au nom du CCI, je tiens à exprimer ma gratitude au Secrétariat pour sa coopération et son appui dans la conduite de l'examen mené par le CCI,

ainsi qu'aux États membres du PBC pour l'attention et le soutien qu'ils continuent d'accorder aux travaux du Corps commun d'inspection. Je vous remercie, Monsieur le Président.

101. Président : Merci, Monsieur Hunte, pour votre intervention. J'invite à présent M. Simon Bower, chef par intérim de la Section de la gouvernance, des risques et de la conformité, à présenter le rapport. Monsieur Bower, vous avez la parole.

102. Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai le plaisir de vous présenter l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI adressées aux organes délibérants et au chef du Secrétariat de l'OMPI. Le document WO/PBC/40/5 fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations font l'objet d'un examen trimestriel par l'OCIS. Depuis le dernier rapport, présenté à la trente-huitième session du PBC en 2025, cinq nouveaux rapports d'examen du CCI concernant l'OMPI ont été publiés. Ces rapports portaient sur les coûts d'appui aux programmes, les évaluations menées à l'initiative des donateurs, la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, les services de santé et la fonction d'ombudsman. Sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations contenues dans le présent rapport, trois recommandations adressées au chef du Secrétariat restent en suspens, et sont soit à l'étude, soit en cours de mise en œuvre. Toutes les autres recommandations ont été closes. Les recommandations en suspens proviennent de rapports publiés en 2024 et 2025. Je voudrais fournir quelques précisions concernant la mise en œuvre des recommandations. En ce qui concerne le rapport du CCI sur les évaluations menées à l'initiative des donateurs, les six recommandations adressées au chef du Secrétariat ont toutes été acceptées et mises en œuvre. L'OMPI veille à ce que des coûts d'appui appropriés soient prélevés sur les contributions volontaires. Elle utilise une méthode de rapport standardisée pour tous les fonds fiduciaires et n'assume aucune responsabilité supplémentaire en matière de rapport ou de suivi à cet égard. Conformément au principe de l'audit unique, le vérificateur externe des comptes de l'OMPI conserve le droit exclusif de procéder à l'audit externe de l'ensemble des comptes de l'OMPI. En ce qui concerne l'examen des politiques et pratiques visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'OMPI estime que quatre des neuf recommandations adressées au chef du Secrétariat ne relèvent pas de sa seule compétence. Sur les cinq recommandations restantes, deux ont été acceptées, deux n'ont pas été acceptées et une est à l'étude. En ce qui concerne les deux recommandations adressées aux organes délibérants, elles ont toutes deux déjà été mises en œuvre par le biais du Rapport annuel du Directeur général sur l'administration de la justice. S'agissant de l'examen de l'emploi de personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et des modalités contractuelles s'y rapportant, l'OMPI a soigneusement examiné les recommandations, mais estime qu'une dénomination unique à l'échelle du système des Nations Unies pour l'ensemble du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire serait trop contraignante, car elle couvre différentes modalités contractuelles associées à différents risques, à différentes contraintes et à différents types de relations contractuelles d'une entité des Nations Unies à l'autre. En ce qui concerne l'examen des politiques et pratiques servant à l'établissement des taux de l'appui aux programmes, les deux recommandations adressées respectivement au chef du Secrétariat et aux organes délibérants sont mises en œuvre par le biais de la politique de l'OMPI en matière de contributions volontaires, qui comprend une définition et un aperçu des services fournis par l'OMPI ainsi qu'une analyse des coûts d'appui aux programmes. Concernant l'examen des services de santé, l'OMPI a mis en œuvre les quatre recommandations pertinentes par le biais du Service médical mis en place, qui rend compte directement au directeur des ressources humaines. Une recommandation a été classée car jugée non pertinente et comme ne relevant pas de la seule compétence de l'OMPI. Enfin, à l'issue de l'examen de la fonction d'ombudsman, quatre recommandations ont été adressées au chef du Secrétariat. Toutes sont considérées comme mises en œuvre. Nous continuons à attacher une grande importance aux recommandations du CCI et à l'échange de connaissances au sein du système des Nations Unies qu'il favorise. Je vous remercie, Monsieur le Président.

103. Président : Je vous remercie, M. Bower. Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent poser des questions ou formuler des observations.

104. Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président. La Fédération de Russie a l'honneur de faire cette déclaration au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous remercions le président du CCI pour son exposé. Nous prenons également note des brèves informations qu'il a fournies concernant le soixantième anniversaire du CCI ainsi que de la contribution de ce dernier au renforcement du rôle de contrôle au sein des organisations du système des Nations Unies. Nous tenons également à remercier le Secrétariat pour la préparation du rapport. Nous encourageons le Secrétariat à continuer de collaborer au travail du CCI de manière opportune, exhaustive et constructive. Notre groupe se félicite que des représentants du CCI participent aux réunions du PBC. Nous espérons que le CCI et l'OCIS mettront en place une collaboration de fond. Cela contribuera à rendre le suivi du cadre de responsabilité de l'Organisation plus complet. Nous saisissons cette occasion pour demander au Secrétariat de clarifier l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation n° 2 du rapport 2024/3 du CCI, relative à la budgétisation dans les organisations du système des Nations Unies. Si nous comprenons bien, la proposition du CCI visant à actualiser la classification des objets de dépenses concernait principalement l'examen de cette question à l'échelle du système commun des Nations Unies. Cela impliquerait que les travaux en question soient menés au sein du CEB. Nous souhaiterions avoir les commentaires du Secrétariat à ce sujet. Je vous remercie de votre attention.

105. Président : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. Avant de donner la parole à la représentante de l'Allemagne, permettez-moi de vous rappeler que les interventions des coordonnateurs de groupe sont limitées à trois minutes et celles des délégations individuelles à deux minutes.

106. Allemagne : Merci, Monsieur le Président. Le groupe B se félicite du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI, tel qu'il figure dans le document WO/PBC/40/5. Nous tenons également à remercier le président du CCI pour sa présence, qui est d'une grande utilité pour nos discussions sur cette question importante au sein du PBC. Nous félicitons l'OMPI pour les progrès constants et réguliers accomplis concernant les recommandations formulées par le CCI. En février 2026, seul un nombre limité de recommandations restaient en suspens – trois adressées au chef du Secrétariat –, tandis que toutes les autres recommandations avaient été soit mises en œuvre, soit jugées non pertinentes, soit non acceptées. Nous saluons les efforts que le Secrétariat continue de déployer pour favoriser des réponses en temps opportun aux examens, questionnaires et entretiens du CCI et pour tenir régulièrement les États membres informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre. Le groupe B reconnaît le rôle essentiel du CCI en tant que seul organe de contrôle externe indépendant chargé d'examiner collectivement les organisations du système des Nations Unies. Ses rapports et recommandations sont essentiels pour améliorer la gestion, promouvoir les bonnes pratiques et renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies. Nous notons également l'attention que le CCI a récemment portée à des questions telles que les cadres de responsabilité, qui sont pertinentes pour le mandat et l'efficacité opérationnelle de l'OMPI, mais aussi à d'autres questions importantes, telles que l'examen des politiques et pratiques visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dans le cadre de l'Initiative ONU80 et du programme de réforme plus large, le groupe B souligne l'importance de renforcer les mécanismes de contrôle et de responsabilité à l'échelle du système des Nations Unies, y compris à l'OMPI, afin de garantir que les organisations restent adaptées à leur mission et apportent une valeur maximale aux États membres. Nous encourageons l'OMPI à maintenir son élan dans la mise en œuvre des recommandations en suspens, en tenant compte du caractère unique de son mandat. Le groupe B est prêt à soutenir l'OMPI dans ces efforts et attend avec intérêt de nouvelles informations. Permettez-moi à présent de faire une brève déclaration, sans rapport avec le sujet précédent, concernant la décision relative au format de cette session annoncée plus tôt

cet après-midi. Nous constatons avec une certaine déception que la séance de demain se tiendra une nouvelle fois entièrement à distance. Nous gardons l'espoir que, d'ici mercredi au plus tard, le format puisse revenir à un mode hybride, car nous estimons que cela favoriserait davantage des échanges et une collaboration efficaces. Je vous remercie, Monsieur le Président.

107. Chine : Merci, Monsieur le Président. La délégation de la Chine remercie le Secrétariat d'avoir une nouvelle fois fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI, et remercie également le président du CCI d'avoir assisté à la réunion d'aujourd'hui et d'avoir présenté ce bref exposé. La Chine est globalement satisfaite de la mise en œuvre globale par l'OMPI des recommandations du CCI à la date de février 2026. La Chine note que le rapport propose de modifier le statut de la recommandation n° 1 du rapport de 2019 du CCI intitulé "L'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies" pour le faire passer à "mise en œuvre". La recommandation stipule que "[l]es chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient veiller à ce que leur planification de la continuité des opérations comprenne des stratégies et des mesures visant à atténuer le risque que des fournisseurs de services informatiques en nuage soient dans l'incapacité de fournir les services contractuels". La Chine estime que l'OMPI fournit depuis de nombreuses années des services de propriété intellectuelle fiables et de grande qualité aux utilisateurs du monde entier. Les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye sont de plus en plus appréciés et utilisés par les utilisateurs du monde entier, ce qui est indissociable de la solide réputation de l'Organisation, de son engagement absolu en faveur de la sécurité des données et des intérêts commerciaux des utilisateurs, ainsi que de la qualité de ses services. Pour faire face aux divers risques potentiels liés à une stratégie privilégiant les services en nuage, l'OMPI a, ces dernières années, y compris au début même de cette année, élaboré une série de stratégies et adopté toute une gamme de mesures visant à atténuer ces risques, ce que la Chine salue et accueille avec satisfaction. Dans le même temps, nous constatons toutefois que le fait de s'appuyer sur un fournisseur de services en nuage quasiment unique peut comporter des risques de sécurité importants. Par exemple, l'année dernière et cette année, des pannes se sont produites sur la plateforme Amazon Web Services (AWS) et dans les centres de données associés. La Chine estime donc que la diversification des fournisseurs de services d'infrastructure constitue une mesure importante pour atténuer ces risques. Monsieur le Président, compte tenu des mesures prises et des progrès déjà réalisés par l'OMPI, la Chine est disposée à faire preuve de souplesse et ne s'oppose pas à ce que le statut de la recommandation n° 1 soit modifié pour passer à "mise en œuvre". Nous espérons cependant qu'un paragraphe pourra être ajouté au paragraphe de décision au titre de ce point de l'ordre du jour. Je vais lire le texte proposé en anglais : "Le Secrétariat rendra compte aux États membres, dans les rapports sur la performance, de l'état d'avancement de la mise en œuvre des contrats et des performances en matière de prestation de services des fournisseurs de services en nuage sous contrat, ainsi que de la mise en œuvre des stratégies et mesures prises par l'OMPI pour atténuer le risque que des fournisseurs de services soient dans l'incapacité de fournir les services contractuels". Pour en revenir à la version chinoise, nous espérons que cette phrase pourra être ajoutée au paragraphe de décision correspondant afin de contribuer à atténuer les risques potentiels sans tarder. Nous espérons que le Secrétariat prêterait toute l'attention requise à cette proposition. Nous enverrons également notre proposition sans délai par courrier électronique à la boîte de réception du contrôleur de l'OMPI. Merci.

108. Président : Je remercie la délégation de la Chine. J'ai maintenant sur ma liste le Mexique, suivi de l'Argentine, puis de l'Italie, des États-Unis d'Amérique et de la Suède. Je vous prie de bien vouloir limiter le temps de parole à deux minutes. Merci.

109. Mexique : Merci, Monsieur le Président. Nous tenons à exprimer notre satisfaction quant à la présentation de ce rapport, ainsi qu'au suivi des recommandations. Nous avons un certain nombre de commentaires précis. Premièrement, concernant la recommandation n° 5 du rapport JIU/REP/2025/5, relative à la fonction d'ombudsman : selon notre interprétation, cette

recommandation exige explicitement que le rapport soit soumis aux États membres pour examen par l'intermédiaire des organes directeurs. Nous estimons donc que le simple fait de publier le rapport sur le site Web de l'Organisation ou de mentionner des réunions dans le rapport de l'OCIS ne répond pas réellement à cette exigence. À cet égard, nous souhaiterions savoir s'il est prévu de soumettre officiellement le rapport du médiateur au PBC ou au Comité de coordination pour examen. Deuxièmement, cette mesure n'ayant pas encore été menée à bien et qu'aucun rapport n'a été présenté aux États membres, le Mexique souhaiterait proposer de modifier le statut de cette recommandation pour le faire passer à "partiellement mise en œuvre" et d'amender le paragraphe de décision afin d'exclure cette recommandation et de la laisser en suspens. Notre deuxième commentaire porte sur la recommandation n° 2 du rapport JIU/REP/2025/2, relative aux politiques et pratiques visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les entités des Nations Unies. Nous notons que le Secrétariat l'a classée comme "non acceptée", déléguant la responsabilité aux mécanismes interinstitutions. Toutefois, le libellé de cette recommandation semble s'adresser à chaque organisation individuellement, contrairement à d'autres recommandations qui font référence au CEB. Nous souhaiterions obtenir des éclaircissements sur cette approche. Nous proposons de changer le statut de la recommandation pour le faire passer à "à l'étude", et de modifier là encore le paragraphe de décision afin de la laisser en suspens. Troisièmement, notre dernier point concerne la recommandation n° 8 du même rapport, JIU/REP/2025/2, relative à l'initiative ClearCheck. Nous serions reconnaissants au Secrétariat de bien vouloir nous fournir des informations complémentaires sur ses réserves concernant ClearCheck 2.0. Nous souhaitons mieux comprendre quelles sont les préoccupations soulevées par les nouvelles obligations de signalement et par l'application cohérente de ces critères. La directrice du DGRH nous a déjà fourni certaines informations au titre du point précédent de l'ordre du jour, mais nous aimerions en savoir davantage à ce sujet. Enfin, nous espérons que la coopération active entre l'Organisation et le CCI se poursuivra. Merci.

110. Argentine : Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétariat pour ce rapport sur la mise en œuvre des recommandations du CCI. Par souci de concision, je me limiterai à évoquer les observations spécifiques que nous formulons à l'égard de ce rapport. En ce qui concerne le rapport du CCI JIU/REP/2025/3 sur les contributions volontaires, nous souhaitons revenir sur les recommandations relatives à la transparence des fonds fiduciaires. Bien que nous reconnaissions les efforts déployés par le Secrétariat, nous estimons qu'il existe encore d'importantes possibilités d'améliorer les informations mises à la disposition des États membres. La page Web de l'Organisation ne fournit que des informations partielles sur certains accords, tandis qu'il reste difficile de comprendre de manière systématique quels projets sont financés, quels en sont les montants et comment ces montants sont utilisés exactement. Nous estimons qu'une plus grande transparence est nécessaire pour renforcer la responsabilité et la confiance. Du point de vue des pays bénéficiaires de la coopération, certaines activités financées par ces fonds fiduciaires sont parfois menées sans que des informations suffisamment claires soient fournies sur la provenance de ces fonds. Dans certains cas, même si le pays bénéficiaire contribue également financièrement à la mise en œuvre de l'activité, la contribution spécifique des fonds fiduciaires n'est pas toujours clairement identifiée. Par conséquent, nous aimerions savoir si le Secrétariat prévoit d'améliorer les informations disponibles sur ces mécanismes, de mettre à jour périodiquement les informations publiées et d'envisager la mise en place de canaux spécifiques pour fournir des informations ou rendre compte au PBC concernant les principaux fonds fiduciaires, leurs donateurs et leurs domaines d'intervention. Concernant le rapport JIU/REP/2025/5, relatif à la fonction d'ombudsman, nous comprenons qu'un nouvel accord de services est récemment entré en vigueur. Nous souhaiterions recevoir des informations supplémentaires sur son fonctionnement concret, notamment en ce qui concerne les ressources allouées à l'OMPI et les mécanismes mis en place pour évaluer son efficacité. Nous notons également que le Secrétariat considère que la recommandation relative à l'établissement de rapports a été mise en œuvre, par l'intermédiaire des rapports de l'OCIS qui sont mis à disposition. Toutefois, dans le prolongement de l'intervention précédente, nous souhaiterions que cette recommandation soit requalifiée en

“partiellement mise en œuvre”, et nous aimerions savoir s’il existe des contraintes réglementaires ou institutionnelles limitant la capacité des États membres à recevoir directement des informations sur cette activité. Nous comprenons également que la présentation régulière de rapports annuels constitue un élément important pour garantir la transparence et, par conséquent, nous souhaiterions savoir quelles mesures le Secrétariat prévoit de prendre pour veiller à ce que ces rapports soient présentés de manière régulière. Enfin, l’Argentine estime que la mise en œuvre des recommandations du CCI doit être évaluée, non seulement en termes de clôture administrative, mais également sur la base de leur incidence sur l’efficacité institutionnelle, la transparence, la responsabilité et la qualité de la gestion. Merci.

111. Italie : Merci, Monsieur le Président. La délégation de l’Italie tient à exprimer sa gratitude au Secrétariat pour avoir élaboré ce rapport clair et complet sur les recommandations du CCI. Nous prenons note avec satisfaction des progrès globaux réalisés, en particulier du fait que la grande majorité des recommandations ont été mises en œuvre, ce qui témoigne des efforts constants déployés par l’Organisation pour renforcer sa gouvernance, sa responsabilité et ses pratiques administratives. Nous notons également avec satisfaction les mesures prises pour renforcer la transparence, améliorer les mécanismes de contrôle et développer davantage les politiques dans des domaines tels que le bien-être du personnel. Ces efforts contribuent à maintenir la confiance des États membres dans le travail de l’Organisation. Dans le même temps, nous constatons qu’un petit nombre de recommandations sont encore à l’étude ou en cours de mise en œuvre. À cet égard, nous encourageons le Secrétariat à poursuivre ses efforts, le cas échéant, en coordination avec les processus plus larges du système des Nations Unies lorsque cela s’avère pertinent. Compte tenu de ce qui précède, la délégation italienne souscrit à l’évaluation de l’état d’avancement de la mise en œuvre présentée par le Secrétariat dans le rapport. Je vous remercie, Monsieur le Président.

112. États-Unis d’Amérique : Merci, Monsieur le Président. Les États-Unis d’Amérique saluent le taux de mise en œuvre de 92% de l’OMPI, mais soulignent que la norme doit être de 100%. L’OMPI s’acquitte d’une contribution pour participer au CCI afin de bénéficier des recommandations d’experts. Laisser des recommandations en suspens va à l’encontre du contrôle indépendant que les États membres financent. Le refus de l’OMPI de renforcer les protections pour prévenir et combattre l’exploitation et les atteintes sexuelles est inacceptable. Prétendre que le risque est faible ou s’en remettre à des mécanismes interinstitutions est inexcusable et ne peut justifier l’inaction sur une question où le système des Nations Unies continue de voir régulièrement sa crédibilité remise en cause. Nous appelons donc l’OMPI à revenir sur sa position concernant les trois recommandations relatives aux politiques et pratiques visant à prévenir et à combattre l’exploitation et les atteintes sexuelles. Enfin, le PBC a besoin d’obtenir des rapports clairs sur l’état d’avancement de la mise en œuvre et les délais d’achèvement prévus pour toutes les recommandations afin de garantir que le contrôle indépendant produise des résultats en temps opportun. Merci.

113. Suède : Merci, Monsieur le Président. Tout d’abord, la Suède tient à apporter son soutien à la déclaration du groupe B. À titre national, nous nous interrogeons sur les raisons pour lesquelles certaines recommandations du rapport JIU/REP/2025/2, intitulé “Examen des politiques et pratiques visant à prévenir et à lutter contre l’exploitation et les atteintes sexuelles dans les entités des Nations Unies”, ont déjà été rejetées, alors que la première recommandation, que nous considérons comme une recommandation générale, est toujours en suspens. Dans ce contexte, nous préférierions que la recommandation n° 1, adressée à la direction, soit mise en œuvre avant que les recommandations n°s 2, 10 et 12 ne soient rejetées, ou que l’OMPI explique comment son évaluation de ces recommandations a été menée. Merci.

114. Président : Je vous remercie. Je ne vois pour l’instant aucune délégation demander la parole. Je suggère que nous clôturons la séance d’aujourd’hui et que nous revenions sur cette question demain, afin que le Secrétariat puisse répondre à certains des points soulevés et que

la proposition de la Chine concernant le paragraphe de décision puisse être distribuée aux coordonnateurs de groupe. Afin de disposer de suffisamment de temps et de mieux gérer nos travaux, je suggère que nous poursuivions demain selon l'ordre du jour tel qu'il a été adopté. Nous commencerons par le point 7.a) de l'ordre du jour, puis passerons au point 7.b), afin de pouvoir ensuite revenir sur les points soulevés aujourd'hui et de laisser ainsi le temps nécessaire au Secrétariat ainsi qu'aux coordonnateurs de groupe. Pour ne pas retarder nos travaux, nous suivrons l'ordre du jour comme proposé, et nous reviendrons sur le point 6 de l'ordre du jour, concernant le rapport du CCI, une fois que les coordinateurs auront eu l'occasion d'examiner les suggestions et que le Secrétariat aura mené des consultations sur les réponses aux questions posées. Je déclare maintenant la séance d'aujourd'hui levée. Nous nous reverrons demain matin. Comme je l'ai annoncé, sur la base des consultations et de l'évaluation en matière de sécurité, nous reprendrons demain la réunion comme nous l'avons fait aujourd'hui, c'est-à-dire en mode entièrement virtuel. D'ici demain après-midi, nous déciderons de la suite des événements. Personnellement, j'aimerais beaucoup être présent dans la salle et voir tout le monde en face à face, mais donnons la priorité à la prudence et à la sécurité. Merci et bonne nuit.

115. Président : Bonjour, chères et chers collègues. Nous allons reprendre là où nous nous sommes arrêtés hier. Nous avons examiné le rapport du CCI et entendu plusieurs questions. Je vais maintenant donner la parole au Secrétariat pour qu'il réponde à ces points. Je commencerai par Mme Maya Bachner, contrôleuse adjointe, puis je donnerai la parole à Mme Adélaïde Barbier, directrice du DGRH.

116. Secrétariat : Merci, Monsieur le Président, et bonjour à tous les délégués. Tout d'abord, je voudrais répondre à la question posée par la Fédération de Russie au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale concernant la recommandation n° 2 du rapport n° JIU/REP/2024/3 du CCI, dont nous avons rendu compte de la mise en œuvre lors de la trente-huitième session du PBC. Comme nous l'avons indiqué lors de cette session, la définition des catégories de coûts utilisées à l'OMPI figure à l'annexe B du Programme de travail et budget de l'OMPI. Ces catégories de coûts reflètent les principaux types de dépenses de l'OMPI afin de faciliter l'établissement de rapports transparents et précis. Elles sont réexaminées régulièrement afin de s'assurer qu'elles restent adaptées à leur objectif à mesure que les activités de l'Organisation évoluent. Nous procédons actuellement à une révision des catégories de coûts dans le cadre du projet de transformation de la planification des ressources de l'Organisation (ERP). À l'échelle du système des Nations Unies et dans le cadre de l'Initiative ONU80 – et je pense que c'était là la question précise posée par la délégation de la Fédération de Russie –, des discussions sont en cours concernant des orientations communes à tout le système sur la gestion et la budgétisation axées sur les résultats. Dans le cadre de ces discussions, les cadres pertinents et les recommandations y afférentes issues des rapports du CCI sont dûment pris en compte. En ce qui concerne la question soulevée par la déléguée de l'Argentine au sujet du rapport n° JIU/REP/2025/3 du CCI sur les contributions volontaires, les informations relatives à nos fonds fiduciaires sont présentées de manière exhaustive au PBC dans deux documents. Le premier est le Programme de travail et budget, qui comprend une annexe indiquant les contributions provenant des fonds fiduciaires que l'OMPI devrait recevoir au cours de l'exercice biennal concerné. Ces informations sont détaillées jusqu'au niveau de chaque donateur. À la fin de chaque année, des informations détaillées sont fournies dans une annexe distincte du Rapport sur la performance de l'OMPI concernant la mise en œuvre de chaque fonds fiduciaire au cours de l'année considérée. Ces informations fournissent des détails sur les résultats obtenus, les principaux objectifs et activités, ainsi que les dépenses effectives pour chacun des fonds fiduciaires, là encore ventilées par donateur. Une question a ensuite été posée par les délégations du Mexique et de l'Argentine concernant les informations rendues publiques sur les activités du médiateur. Je tiens à appeler l'attention des délégations sur le fait que l'OCIS se réunit quatre fois par an et que, lors de chacune de ses réunions, il rencontre la médiatrice ou le médiateur. À chacune de ses sessions, l'OCIS organise des séances d'information à l'intention des États membres afin de les tenir au courant

des délibérations menées avec le Secrétariat au cours de la semaine, y compris avec le médiateur. Le rapport de chacune des sessions de l'OCIS fait également référence à la réunion de l'organe consacrée à la fonction d'ombudsman. En outre, des informations sur la fonction d'ombudsman sont mises à disposition de manière transparente et publique sur le site Web de l'OMPI, dans le rapport d'activité annuel publié par le Bureau du médiateur de l'OMPI. Ce rapport peut être consulté par tous les États membres. Il s'agit d'un rapport très complet qui présente de manière transparente des statistiques sur les tendances en matière de fréquentation, l'état d'avancement des dossiers, les catégories de dossiers, les services de médiation ainsi que des réflexions sur le développement futur de la fonction d'ombudsman. Nous considérons donc que cette recommandation a été mise en œuvre. Enfin, je voudrais aborder la question posée par la délégation argentine concernant l'accord conclu entre l'OMPI et le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies (UNOMS). Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et est pleinement opérationnel. L'ombudsman fournit des services à l'OMPI et, grâce à cet accord, nous bénéficions de la vaste expérience de l'UNOMS, avec la mise à disposition d'un ombudsman dédié ainsi que l'accès à ses services de médiation. En décembre 2025, l'OCIS a rencontré l'Ombudsman de l'Organisation des Nations Unies et a été informé du fonctionnement général des services de l'UNOMS. Je tiens également à souligner que cette collaboration illustre la volonté d'explorer de nouveaux services partagés au sein du système des Nations Unies, dans l'esprit de l'Initiative ONU80. Je cède maintenant la parole à ma collègue, Adélaïde Barbier, directrice du DGRH.

117. Secrétariat : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, ma réponse sera assez détaillée. Je pense toutefois qu'il est nécessaire d'expliquer notre position; sinon, il serait difficile de la faire comprendre clairement. Tout d'abord, je tiens à réitérer les préoccupations que nous avons soulevées à plusieurs reprises auprès du CCI concernant la formulation des recommandations. Nous avons toujours demandé que les recommandations ne soient pas formulées en termes trop normatifs qui ne tiennent pas compte de la diversité des organisations et du principe selon lequel une mise en œuvre efficace ne peut pas suivre une approche unique valable pour tous. Les recommandations qui ne sont pas adaptées à la réalité opérationnelle, au mandat et au profil de risque d'une organisation risquent de devenir totalement hors de propos, rendant leur mise en œuvre inefficace ou dénuée de sens. Le fait que nous estimions que certaines recommandations ne sont pas pertinentes ou ne sont pas acceptées ne doit pas être interprété à tort comme un rejet des objectifs sous-jacents ou des mesures de protection qu'elles visent à mettre en place. Cela reflète plutôt notre volonté de veiller à ce que les mesures prises aient un impact réel, soient adaptées à notre contexte et apportent une véritable valeur ajoutée, plutôt que de se limiter à une conformité superficielle. Un point commun à toutes les recommandations que nous avons jugées non pertinentes pour l'Organisation est le fait qu'elles reposent sur des mécanismes interinstitutions pour leur mise en œuvre. Même si nous pouvons être d'accord avec une recommandation sur le principe et prendre effectivement des mesures en conséquence, nous ne pouvons accepter ces recommandations telles qu'elles sont formulées lorsque leur mise en œuvre dépend de processus interinstitutions. Nous n'avons qu'un contrôle limité, voire aucun, sur l'avancement, les délais ou les résultats de la coordination interinstitutions. Accepter de telles recommandations nous rendrait responsables de résultats qui échappent à notre influence ou à notre contrôle directs. Notre position s'appuie sur notre expérience passée. Nous avons déjà reçu des recommandations qui sont restées en suspens pendant de longues périodes, parfois plusieurs années, malgré notre engagement régulier et proactif auprès du réseau interinstitutions pour faire avancer leur clôture. Nous demandons donc respectueusement au CCI de prendre ces considérations en compte lors de la formulation de ses futures recommandations, en veillant à ce qu'elles soient à la fois adaptées au contexte et qu'elles s'inscrivent dans le cadre raisonnable des capacités de mise en œuvre de chaque organisation. J'en viens à présent à la question des recommandations relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et je vais tenter, dans ce contexte, de répondre aux questions posées par les délégations du Mexique, des États-Unis d'Amérique et de la Suède. L'OMPI est fermement engagée en faveur de systèmes efficaces pour prévenir et combattre l'exploitation et les

atteintes sexuelles. Depuis 2019, nous appliquons une politique spécifique conforme aux dernières normes interinstitutions et participons activement aux mécanismes de coordination pertinents, notamment le Groupe exécutif des Nations Unies pour la prévention et la répression du harcèlement sexuel et les groupes de travail sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. La réalité opérationnelle de l'OMPI diffère considérablement de celle de nombreuses autres entités des Nations Unies : elle compte moins de 40 agents basés en dehors de Genève, principalement dans des lieux non classés comme à haut risque, et son mandat est axé sur le renforcement des capacités, le conseil en matière de politiques et l'assistance technique fournis principalement à des responsables gouvernementaux et à des représentants d'institutions. Notre profil en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles et notre présence sur le terrain sont à part. Ce contexte détermine notre approche de la mise en œuvre. L'OMPI est fermement convaincue qu'une action collective et coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies est nécessaire pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Des actions individuelles et non coordonnées menées par chaque entité risquent de compromettre les progrès importants réalisés collectivement ces dernières années. C'est pourquoi il convient de traiter plusieurs recommandations par le biais des mécanismes interinstitutions établis, tels que le Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ou les processus du CEB, auxquels l'OMPI contribue activement et apporte une valeur ajoutée, conformément à notre réalité opérationnelle et à notre expertise spécialisée. La recommandation n° 1, évoquée par la délégation suédoise, dépend de l'intégration dans le cadre juridique de l'OMPI de la norme de conduite révisée de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), publiée plus tôt cette année. Lors de son adoption, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la CFPI d'intégrer dans la norme de conduite révisée des orientations exhaustives, notamment sur la prévention des conflits d'intérêts, la promotion d'une culture de l'efficacité, l'utilisation économique, responsable et efficace des ressources, ainsi que le renforcement de la discipline financière et du contrôle. Toutefois, ces orientations n'ont pas encore été publiées. Cette recommandation passera donc au statut "acceptée" dès réception des orientations, afin que les normes de conduite révisées pour la fonction publique internationale puissent être acceptées par l'OMPI. En ce qui concerne la recommandation n° 2, le système des Nations Unies, y compris l'OMPI, utilise actuellement deux cadres juridiques distincts, l'un pour l'exploitation et les atteintes sexuelles et l'autre pour le harcèlement sexuel. Ces dernières années, des discussions ont eu lieu pour déterminer si un cadre unifié, regroupant les comportements sexuels répréhensibles, serait plus efficace pour traiter toutes les formes de comportements interdits connexes, comme le recommande le rapport n° JIU/REP/2025/2. Le passage à la notion d'"inconduite sexuelle" nécessitera un changement de politique important, non seulement à l'OMPI, mais aussi dans l'ensemble du système des Nations Unies. Comme mentionné précédemment, l'OMPI est fermement convaincue de l'importance de la coordination pour permettre une approche cohérente à l'échelle du système. C'est pourquoi nous attendons qu'une position commune sur l'inconduite sexuelle soit définie avant de réviser nos politiques internes. À cet égard, l'OMPI participe déjà aux discussions, qui débuteront officiellement dans le courant de la journée dans le cadre du volet de travail sur ce point du Groupe exécutif des Nations Unies pour la prévention et la répression du harcèlement sexuel. Pour conclure, je tiens également à vous assurer que nos politiques actuelles comprennent déjà des dispositions affirmant les droits des victimes, la protection contre les représailles et la tolérance zéro, entre autres, en parfaite conformité avec les exigences actuelles à l'échelle du système. En ce qui concerne la recommandation n° 8, je tiens à réitérer que l'OMPI participe à ClearCheck et en fait partie depuis le début. L'OMPI examine également la possibilité d'adhérer à ClearCheck 2.0, qui en est une version mise à jour. Toutefois, nous avons émis des réserves quant à l'inclusion dans ClearCheck 2.0 d'éléments qui ne sont pas clairement définis au sein des entités des Nations Unies, tels que la faute grave, et nous sommes particulièrement préoccupés par les implications potentielles pour la cohérence de la mise en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies en l'absence de définition claire. C'est pourquoi nous faisons simplement preuve de prudence à ce stade. Comme mentionné précédemment, en ce qui concerne la recommandation n° 2, qui aborde ces questions

d'harmonisation, nous participons activement aux discussions sur l'éventuelle révision de l'approche juridique relative à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, qui permettrait de répondre à nos préoccupations concernant la cohérence des définitions. En réponse à la question posée par la délégation suédoise concernant la recommandation n° 10, le registre des risques de l'OMPI inclut déjà un risque lié au harcèlement, y compris le harcèlement sexuel. Nous sommes disposés à envisager l'ajout d'un élément de risque lié à l'inconduite sexuelle. Mais là encore, cela n'interviendra qu'une fois qu'une décision commune aura été prise concernant l'adoption d'un nouveau cadre juridique à l'échelle du système des Nations Unies, à l'issue des travaux interinstitutions qui, comme je l'ai mentionné, sont déjà en cours. Les conclusions de ces échanges devraient être disponibles au premier trimestre 2027. Je tiens à rappeler que des mesures d'atténuation des risques sont déjà en place. Par exemple, les conditions générales applicables aux contrats de l'OMPI pour la fourniture de biens et de services comportent déjà une clause portant spécifiquement sur les mesures visant à prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. En outre, la politique de l'OMPI relative aux sanctions applicables aux fournisseurs fait référence à l'interdiction des pratiques contraires à l'éthique. Nous avons également reçu une question concernant le financement commun, qui est, de facto, lié au niveau de risque. Voilà pourquoi nous avons inclus cette réponse dans la recommandation. J'espère que cela rassurera tous nos États membres quant au fait que nous prenons très au sérieux la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Et si nous prenons cette question au sérieux, c'est parce que nous veillons à ce que la mise en œuvre des recommandations ait un impact réel; peut-être d'une manière différente, mais le principe reste le même. Merci.

118. Président : Je remercie Adélaïde Barbier, directrice du DGRH. Merci également à Maya Bachner pour ses précisions. Avant de passer à la prise de décision, je voudrais demander aux délégations s'il y a d'autres commentaires ou questions.

119. Mexique : Merci, Monsieur le Président, et merci à nos collègues pour ces explications. Nous avons entendu ces explications ainsi que l'engagement exprimé en faveur de la politique relative à l'inconduite sexuelle, de même que les explications concernant l'obligation de rendre des comptes en lien avec le rapport du Médiateur. J'ai une question concernant le Médiateur, que j'avais également soulevée hier : le rapport sera-t-il présenté à un moment donné directement au PBC ou au Comité de coordination? Je comprends que la manière dont le CCI rédige ces recommandations puisse prêter à controverse. Cela dépend de l'interprétation, mais je pense, en ce qui concerne la recommandation relative au Médiateur, qu'il est clair que ce rapport devrait être présenté à l'organe délibérant ou à l'organe directeur. J'ai compris l'argument de l'OCIS. Il ne s'agit pas d'un organe délibérant. Je m'excuse d'insister sur ce point, mais nous estimons que la présentation du rapport aux organes directeurs relève d'une bonne pratique en matière de responsabilité. C'est la question que j'ai posée hier et j'aimerais obtenir une réponse. Merci.

120. Secrétariat : Merci à la délégation du Mexique pour cette question complémentaire. Nous estimons que la communication d'informations sur la fonction de médiateur revêt une importance capitale et, par conséquent, nous considérons que, grâce à la pratique consistant à mettre publiquement à disposition le rapport d'activité sur le site Web de l'OMPI, nous mettons ces informations à la disposition des États membres de manière exhaustive et transparente. Je reconnais que les recommandations du CCI, comme l'a souligné ma collègue Adélaïde Barbier, sont dans certains cas très normatives. L'essentiel est que les États membres soient informés de la fonction de médiateur et, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration précédente, il s'agit d'un rapport extrêmement complet contenant toutes les statistiques relatives au nombre de dossiers traités et à l'évolution de la situation. Il contient également les recommandations du médiateur. Il est accessible au public et, si les États membres ont des questions à ce sujet, ils peuvent les poser dans le cadre des échanges, notamment avec l'OCIS, qui se réunit quatre fois par an. Nous avons également consulté le Bureau de la Conseillère juridique pour savoir si la mise à disposition publique du rapport pouvait être considérée comme suffisante ou

suffisamment exhaustive pour se conformer aux recommandations du CCI, et celui-ci a confirmé que tel était le cas. J'espère que cela répond à la question de la délégation du Mexique. Merci.

121. Président : Merci, Madame la contrôlease adjointe. Avant de clore les débats sur ce point et de passer à la décision, je constate que l'Argentine demande la parole.

122. Argentine : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétariat pour les réponses exhaustives apportées hier à nos questions. Cependant, j'ai posé hier une question qui portait précisément sur la recommandation relative au médiateur, qui est liée au rapport périodique mentionné par le Secrétariat. D'après ce que nous pouvons constater sur la page Web, ce rapport n'est pas à jour. Nous comprenons que cela est lié aux récents changements apportés à la fonction et au nouvel accord entré en vigueur au début de cette année. Par conséquent, nous souhaiterions que le Secrétariat indique quand il prévoit de mettre à jour les rapports annuels et si cela sera fait d'ici la fin de cette année, avant la prochaine session du PBC. En ce qui concerne nos questions sur les fonds fiduciaires, et au-delà de ce qui figure dans les rapports sur la performance de l'OMPI, l'Argentine souhaiterait que le Secrétariat lui indique s'il existe un écart entre les informations fournies après la mise en œuvre des projets et celles communiquées pendant la mise en œuvre. Je demanderais donc à nouveau au Secrétariat d'informer également les pays bénéficiaires lorsqu'il notifie que ces fonds sont utilisés dans le cadre d'un projet. Merci.

123. Secrétariat : Je remercie la délégation de l'Argentine pour ses questions. En ce qui concerne le rapport d'activité du médiateur, oui, nous prévoyons que ce rapport sera mis à disposition. Comme vous l'avez mentionné hier, nous sommes actuellement en pleine transition, période durant laquelle nous bénéficions des services de l'UNOMS. Nous allons consulter l'Ombudsman de l'ONU précisément sur le calendrier de ce rapport, mais nous prévoyons, comme par le passé, qu'il sera mis à disposition. Concernant la deuxième question relative à la mise en œuvre des fonds fiduciaires, j'ai omis de préciser, dans ma première réponse, que l'annexe du Rapport sur la performance de l'OMPI, qui rend compte de chacun des fonds fiduciaires, comprend des informations sur les régions dans lesquelles un fonds fiduciaire donné ou des activités spécifiques ont été mis en œuvre. La liste des bénéficiaires y figure. Le Rapport sur la performance de l'OMPI rend compte non seulement de la fin de la mise en œuvre des fonds fiduciaires, mais aussi de la poursuite de cette mise en œuvre et des progrès réalisés au cours d'une année donnée pour chaque fonds fiduciaire. Nous rendons compte aux États membres non seulement à la fin de la mise en œuvre des fonds fiduciaires, mais également pendant celle-ci, y compris en incluant des informations précises sur les bénéficiaires. Je vous remercie, Monsieur le Président.

124. Président : Je ne vois pas d'autre demande de parole. Nous passons maintenant à la prise de décision sur ce point. Hier, la Chine a présenté une proposition visant à inclure un élément dans la décision clôturant ce point. Je suppose que cette proposition a été distribuée aux membres hier. Je voudrais maintenant donner la parole aux membres afin de recueillir leurs réactions sur la proposition chinoise concernant le paragraphe de décision du point 6 de l'ordre du jour.

125. Allemagne : Merci, Monsieur le Président. Merci également d'avoir fait circuler la proposition de la délégation chinoise concernant le paragraphe de décision au titre du point 6 de l'ordre du jour. Le groupe B souhaiterait disposer d'un peu plus de temps pour l'examiner et ne sera en mesure de faire part de ses observations qu'après avoir tenu une réunion de coordination interne. Par ailleurs, nous nous demandons, à première vue, si cette proposition se rapporte effectivement à ce point de l'ordre du jour et nous aimerions recevoir plus d'informations à ce sujet. Merci.

126. Président : Je donne maintenant la parole à la délégation de la Chine afin qu'elle apporte des précisions et des explications concernant cette proposition, de manière à ce que les autres membres puissent se faire une idée claire de son objectif.

127. Chine : Merci, Monsieur le Président. Bonjour, chers collègues. Nous remercions le Secrétariat d'avoir distribué notre proposition, et nous remercions la délégation de l'Allemagne, parlant au nom du groupe B, pour ses commentaires. Pour ce qui est du contenu de la proposition, il est en fait très clair. Bien entendu, si certains groupes ont besoin de plus de temps pour l'examiner plus en détail, nous sommes disposés à attendre, et si nécessaire, nous sommes également prêts à mener des consultations bilatérales avec eux. Cela ne pose aucun problème. En ce qui concerne le point soulevé par la délégation de l'Allemagne indiquant que la proposition semble n'avoir aucun rapport avec ce point de l'ordre du jour, nous pouvons poursuivre les consultations à ce sujet, ou bien cette question pourrait également être examinée dans le cadre d'un autre point de l'ordre du jour, par exemple le Rapport sur la performance de l'OMPI qui sera examiné plus tard. Ce serait également un cadre approprié. Quant à la question de savoir où exactement ce paragraphe devrait être inscrit, nous restons souples. Merci.

128. Président : Nous allons aborder tout à l'heure le point relatif au Rapport sur la performance de l'OMPI. Je suggère que nous prenions le temps de débattre de cette question, mais que nous adoptions la décision relative à la conclusion du point 6 de l'ordre du jour comme prévu. Nous pourrions ensuite examiner la proposition chinoise. Je remercie la délégation de la Chine de sa souplesse à cet égard. J'allais passer à l'adoption de la décision, mais je vois que le Mexique demande la parole.

129. Mexique : Merci, Monsieur le Président. Merci encore au Secrétariat pour ses explications concernant le rapport sur les activités du médiateur. Étant donné que la réponse est qu'il n'est pas prévu de soumettre le rapport au PBC ni au Comité de coordination, nous demandons que la recommandation n° 5 du rapport n° JIU/REP/2025/5 soit exclue de la décision. Ainsi, nous pourrions discuter avec le Secrétariat dans les prochains jours de la manière d'améliorer sa formulation. L'intention de ma délégation est de parvenir à une plus grande responsabilité. Comme l'ont mentionné hier d'autres délégations, la fonction de médiateur a vu son champ d'action s'élargir. Nous souhaiterions que le médiateur présente son rapport directement aux États membres, et non, comme cela est actuellement recommandé, par l'intermédiaire de l'OCIS. C'est pourquoi nous proposons d'exclure la recommandation n° 5 du rapport n° JIU/REP/2025/5 afin de pouvoir discuter avec le Secrétariat de la meilleure façon d'améliorer la formulation proposée. Merci.

130. Chine : Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, nous estimons que la question que nous venons d'évoquer, à savoir les recommandations relatives au rapport de 2019 du CCI sur la stratégie privilégiant le cloud, reste pertinente au regard du paragraphe de décision que nous proposons. Comme je viens de le dire, bien que nous restions souples quant à la place de ce paragraphe de décision, celui-ci reste pertinent. Par conséquent, nous suggérons également que ce point de l'ordre du jour ne soit pas clos pour l'instant, et qu'il reste ouvert afin que les consultations puissent se poursuivre avec les délégations. Merci.

131. Président : Après avoir entendu les délégations, je propose que nous reportions la clôture de ce point. Afin d'avancer sur les points inscrits à notre ordre du jour, je propose de passer au point 7.a) de l'ordre du jour, le Rapport sur la performance de l'OMPI, en laissant un peu de temps pour les échanges entre les délégations et pour que je puisse consulter le Secrétariat.

132. Président : Bonjour, chères et chers collègues. Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter pour votre travail et votre engagement constructif hier lors des réunions informelles. Nous allons commencer par le point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport sur l'état

d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI)". Je crois comprendre que vous avez eu hier un débat très constructif lors des réunions informelles et qu'une conclusion satisfaisante a été trouvée. Je vais inviter le vice-président à vous informer de l'accord conclu.

133. Vice-président : Merci beaucoup. Bonjour, Monsieur le Directeur général. Bonjour, Excellences, chers collègues. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour les échanges constructifs que nous avons eus hier lors des réunions informelles. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, nous avons examiné deux questions. La première concernait une proposition du Mexique visant à garantir que le rapport du Médiateur soit mis directement à la disposition des comités concernés, et non pas uniquement par l'intermédiaire de l'OCIS. Nous avons trouvé une solution à ce sujet. Le deuxième sujet que nous avons abordé était une proposition de la délégation chinoise visant à garantir des mises à jour régulières sur les problèmes potentiels liés aux services en nuage au sein de l'OMPI. Là encore, nous avons trouvé une solution satisfaisante pour tous. Je suis heureux d'annoncer que nos consultations informelles ont été fructueuses et je pense que nous serons en mesure de clore ce point de l'ordre du jour. Merci.

134. Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/40/5),
- ii) a salué et approuvé l'évaluation du Secrétariat de l'état de la mise en œuvre des recommandations au titre de :
 - JIU/REP/2025/6 (recommandations n^{os} 1, 2, 3, 8 et 9);
 - JIU/REP/2025/5 (recommandations n^{os} 3, 6 et 7);
 - JIU/REP/2025/4 (recommandations n^{os} 2 et 3);
 - JIU/REP/2025/3 (recommandations n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7);
 - JIU/REP/2025/2 (recommandations n^{os} 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 12 et 13);
 - JIU/REP/2024/4 (recommandations n^{os} 2 et 3);
 - JIU/REP/2023/8 (recommandation n^o 1);
 - JIU/REP/2023/3 (recommandations n^{os} 1 et 2);
 - JIU/REP/2023/2 (recommandation n^o 5);
 - JIU/REP/2019/5 (recommandation n^o 1), comme indiqué dans le présent rapport,
- iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres et
- iv) notant que la recommandation n^o 1 (JIU/REP/2019/5) a été mise en œuvre, le PBC a demandé au Secrétariat de continuer de mettre en œuvre et d'actualiser la stratégie en matière de poursuite des opérations afin d'atténuer les risques liés aux perturbations des services en nuage.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : EXECUTION DU PROGRAMME

A) RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2024-2025

B) VALIDATION DU RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE L'OMPI EN 2024-2025 PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

135. Les discussions ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/40/6 Rev. et WO/PBC/40/7.

136. Président : Je passe maintenant aux points 7.a) et 7.b) de l'ordre du jour. Nous allons entamer les discussions sur le point 7.a), le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024-2025 (document WO/PBC/40/6 Rev.), et sur le point 7.b) de l'ordre du jour, Validation du rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2024-2025 par la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/40/7). Nous commencerons par la présentation du point 7.a) de l'ordre du jour, suivie de celle du point 7.b). J'ai le plaisir d'accueillir parmi nous M. Andrew Staines, sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion, ainsi que Mme Julie Nyang'aya, directrice de la DSI. J'invite M. Staines à présenter le rapport de performance de l'OMPI.

137. Sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion : Je vous remercie, Monsieur le Président. Bonjour Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis. Je suis ravi de vous présenter le rapport de performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2024-2025 (document WO/PBC/40/6 Rev.). Ce rapport présente une auto-évaluation par le Secrétariat de la performance de l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2024-2025, deuxième exercice biennal du PSMT pour la période 2022-2026. Le Rapport sur la performance de l'OMPI offre un aperçu complet, axé sur les résultats, de nos performances sur l'ensemble de l'exercice biennal et présente nos réalisations au regard des résultats escomptés et des principaux indicateurs d'exécution que vous, les États membres, avez approuvés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025. Nous avons continué à mettre toujours plus l'accent sur les résultats, l'impact et l'efficacité, tout en utilisant un langage plus clair. Je suis heureux de vous annoncer que nos performances, tant en ce qui concerne les programmes que sur le plan financier, ont été solides au cours de cet exercice biennal. Sur les 165 indicateurs d'exécution évalués dans le présent rapport, 123, soit 75%, ont été jugés pleinement atteints. Ce chiffre est à comparer aux 73% enregistrés lors de l'exercice biennal précédent, l'exercice 2022-2023. Environ 13% ont été jugés "partiellement atteints", contre 11% au cours de l'exercice biennal précédent, et 11% ont été jugés "pas atteints", contre 13% en 2022-2023. Un très petit nombre d'indicateurs d'exécution ont été jugés non évaluables, car il s'est avéré difficile d'obtenir des données fiables. Si l'on examine certains des faits saillants, cet exercice biennal a été marqué par plusieurs jalons historiques, notamment l'adoption en 2024 de deux traités phares, le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés (Traité GRATK) et le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles, portant ainsi à 28 le nombre total de traités administrés par l'OMPI. Nous avons publié la cinq millionième demande selon le PCT et célébré le centième anniversaire du système de La Haye. Permettez-moi de vous présenter quelques exemples supplémentaires de résultats obtenus au titre de chacun des piliers stratégiques. Au titre du pilier stratégique n° 1, nous avons élargi la portée numérique de l'OMPI. Notre communauté sur les réseaux sociaux a dépassé les 600 000 abonnés, soit une augmentation de 23% par rapport à la fin de 2023, dépassant ainsi les objectifs fixés. L'OMPI occupe la première place de la World Trademark Review pour l'accessibilité en 2024 et 2025, et nos actualités et nouvelles sont désormais disponibles dans plus de 130 langues grâce à la traduction automatique. Dans le cadre du pilier stratégique n° 2, outre l'adoption de deux nouveaux traités, nous avons enregistré 51 ratifications ou adhésions, tous traités administrés par l'OMPI confondus. Le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées a

franchi le cap de la centième partie contractante en 2025 avec l'adhésion du Kazakhstan. Nous avons fait progresser la prospective et la capacité de réponse de l'OMPI grâce à WIPO Catalyst, au Rapport exploratoire de l'OMPI et à WIPO Pulse, notre enquête mondiale sur les perspectives en matière de propriété intellectuelle. Parallèlement, l'adoption de la nouvelle classe H10 dans le cadre de la Classification internationale des brevets a permis de répondre à l'évolution rapide des technologies des semi-conducteurs. En ce qui concerne le pilier stratégique n° 3, la demande pour nos systèmes mondiaux de propriété intellectuelle est restée forte malgré un contexte économique mondial difficile et un nombre de dépôts moins élevé que prévu. Nous avons continué à nous concentrer sur la transformation des services de l'OMPI, passant de modèles axés sur les demandes à une prestation davantage centrée sur les déposants et les clients, notamment grâce au lancement d'une nouvelle plateforme de gestion de la relation client et à l'utilisation accrue d'outils fondés sur l'IA. La demande de services de règlement des litiges de l'OMPI a atteint des niveaux records, tandis que les gains d'efficacité opérationnelle, notamment dans les services de traduction du PCT, ont permis de réaliser des économies de 10,4 millions de francs suisses. Dans le cadre du pilier stratégique n° 4, nous avons renforcé l'impact de nos interventions et de nos activités de développement dans toutes les régions grâce à près de 100 projets nationaux, régionaux et sous-régionaux. Les inscriptions aux cours de l'Académie de l'OMPI ont dépassé les 300 000, soit une augmentation de 36% par rapport à l'exercice biennal précédent, avec une forte participation des femmes et des jeunes. Nous avons accompagné plus de 3 000 entrepreneurs grâce à des ateliers de gestion de la propriété intellectuelle et à des programmes connexes, tout en renforçant notre soutien aux écosystèmes d'innovation, au transfert de technologies et à la commercialisation de la propriété intellectuelle. Enfin, nous avons continué à investir dans notre personnel, notre infrastructure numérique et notre gouvernance. Nous avons lancé iPerform, un système de gestion des performances basé sur l'IA. Nous avons obtenu le renouvellement de la certification ISO 27001 en matière de cybersécurité et avons étendu l'adoption responsable de l'IA à l'ensemble de l'Organisation. Sur le plan financier, des opinions d'audit sans réserve tant en 2024 qu'en 2025 ont confirmé la solidité de la gestion et des processus financiers. Le total des recettes, après ajustements IPSAS, s'est élevé à 976,4 millions de francs suisses en 2024-2025, dépassant légèrement les prévisions du programme de travail et budget pour l'exercice biennal. Les recettes provenant des taxes perçues au titre des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI ont représenté 95% du total des recettes, les systèmes PCT et de Madrid y contribuant respectivement à hauteur de 76% et 17%. Le total des dépenses, après ajustements au titre des normes IPSAS, s'est élevé à 832,2 millions de francs suisses, soit 92% du budget approuvé, ce qui témoigne d'une gestion financière prudente. Quant au résultat d'exploitation, il s'est établi à 144,1 millions de francs suisses, dépassant de 75,7 millions de francs suisses les estimations pour l'exercice biennal. L'excédent global a atteint 224,5 millions de francs suisses, dont 98,1 millions de francs suisses provenant des revenus des placements. Les actifs nets à la fin de l'année 2025 s'élevaient à 884,3 millions de francs suisses. Je vous remercie vivement. Avec votre permission, Monsieur le Président, je cède la parole à Maya Bachner, qui présentera aux États membres quelques-unes des corrections mineures qui ont été apportées à la version révisée du Rapport sur la performance de l'OMPI. Merci.

138. Secrétariat : Merci. Le document révisé (la version Rev. du Rapport sur la performance de l'OMPI) comporte quelques ajustements rédactionnels et des corrections mineures. Je vais énumérer quelques-unes de ces dernières. Dans les tableaux de données relatives à la performance du Secteur des brevets et de la technologie, l'échelle d'évaluation des indicateurs d'exécution a été corrigée afin de refléter le barème de notation de fin d'exercice biennal ("pleinement atteint", "partiellement atteint", etc.), plutôt que celui de l'exercice biennal à mi-parcours, qui indiquait "en bonne voie" ou "pas en bonne voie". De même, une correction a été apportée pour le Secteur du développement régional et national, à la page 9 du document, où le nombre de dépôts de demandes d'enregistrement pour 2024 au titre du système de Madrid, conformément au titre du résultat escompté 3.1, a été corrigé, passant de 65 104 à 65 115. Cette modification vise à aligner ces chiffres sur ceux figurant dans le tableau du

Secteur des marques et des dessins et modèles. En ce qui concerne le Secteur du Directeur général (page 20), la note de bas de page n° 49 a été corrigée comme suit : “quatre des sept publications”. Je tiens à signaler qu’une correction supplémentaire a été portée à notre attention par le groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale et nous l’intégrerons dans la version finale du Rapport sur la performance de l’OMPI qui sera publiée. À la page 99 de la version anglaise, dans l’annexe VIII intitulée “Initiatives de reconstruction – Faits saillants”, la référence à l’enregistrement de l’abricot sec Ashtak sera corrigée pour mentionner le Tadjikistan au lieu de l’Ouzbékistan. La phrase se lira comme suit : “Cela a abouti à l’enregistrement de l’abricot sec Ashtak du Tadjikistan en 2025, celui du miel blanc At-Bashi du Kirghizistan étant attendu pour 2026”. Je vous remercie, Monsieur le Président.

139. Président : J’invite à présent la directrice de la Division de la supervision interne, Mme Julia Nyang’aya, à présenter le point 7.b) de l’ordre du jour, intitulé “Validation du rapport sur la performance de l’OMPI en 2024-2025 par la Division de la supervision interne (DSI)”.

140. Secrétariat : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, j’ai le plaisir de vous présenter les résultats de la validation du Rapport sur la performance de l’OMPI pour 2024-2025 par la DSI. Cet exercice a été mené dans le cadre du cycle de validation établi par la DSI, au titre duquel tous les indicateurs d’exécution sont examinés sur deux exercices biennaux. Au cours du cycle actuel, la DSI a validé les 50% restants des indicateurs d’exécution, ainsi que 12 indicateurs nouvellement introduits. L’objectif de cette validation était de vérifier l’exactitude des données relatives à l’exécution et des niveaux de réalisation effectués par auto-évaluation figurant dans le Rapport sur la performance de l’OMPI, sur la base de pièces justificatives et d’éléments de preuve correspondants. Les résultats de la validation sont sans équivoque. La DSI a évalué au total 47 éléments de données relatives à l’exécution pour l’ensemble des différents secteurs et a constaté que ces 47 indicateurs d’exécution avaient tous été présentés avec exactitude et que les niveaux de réalisation déterminés par auto-évaluation selon le code couleur étaient également exacts dans tous les cas. Cela correspond à un niveau d’exactitude de 100% pour les données sous-jacentes et pour les auto-évaluations associées. En outre, la validation a couvert tous les secteurs de l’Organisation et a inclus l’examen des indicateurs d’exécution nouvellement introduits, qui se sont également révélés avoir été présentés avec exactitude. En ce qui concerne le suivi des exercices précédents, il n’y avait aucune recommandation en suspens issue des rapports de validation antérieurs et aucune nouvelle recommandation n’a découlé de cet exercice de validation. En conclusion, sur la base des travaux effectués, les données relatives à l’exécution examinées par la DSI pour le Rapport sur la performance de l’OMPI en 2024-2025 étaient exactes et les niveaux de réalisation déclarés ont fait l’objet d’une auto-évaluation appropriée et précise. Je vous remercie, Monsieur le Président.

141. Allemagne : Le groupe B tient à exprimer sa sincère gratitude au Secrétariat pour avoir élaboré le rapport détaillé sur la performance de l’OMPI pour 2024-2025. Ce document fournit des informations très précieuses sur les réalisations de l’OMPI en matière de gestion financière. Nous félicitons le Secrétariat pour son engagement constant en faveur de la transparence et de la responsabilité. Le groupe B prend acte du résultat financier positif pour l’exercice biennal 2024-2025 et de son excédent de 224,5 millions de francs suisses. Plus de 95% des recettes de l’OMPI proviennent des taxes versées par les utilisateurs de ses systèmes internationaux de propriété intellectuelle, principalement les utilisateurs du système du PCT (76%) et du système de Madrid (17%). Une fois de plus, ce constat met en évidence le rôle clé joué par ces systèmes de dépôt et d’enregistrement de demandes en tant que colonne vertébrale financière de l’Organisation. Toutefois, le groupe B tient à souligner que, si les systèmes du PCT et de Madrid demeurent essentiels, le tableau 3 du rapport montre que le nombre effectif de dépôts pour chacune des unions financées par des taxes était inférieur aux estimations de l’OMPI. Cela met en évidence la vulnérabilité de l’OMPI face aux fluctuations économiques mondiales. Dans ce contexte, nous nous félicitons de constater qu’en 2025, 275 900 demandes selon le PCT ont été déposées, ce qui représente une augmentation

de 0,7% par rapport à l'année précédente. Nous sommes convaincus que le Secrétariat continuera à suivre ces tendances et saura maintenir une gestion efficace en conséquence. Notre groupe prend note du fait qu'en 2025, 123 des 165 des indicateurs d'exécution évalués ont été jugés "pleinement atteints" et 21 autres "partiellement atteints". Nous soulignons toutefois les écarts qui existent dans la réalisation des indicateurs d'exécution. Plus précisément, seuls 51% des indicateurs d'exécution évalués relevant du pilier stratégique n° 3, qui porte sur les connaissances et les données relatives aux services de propriété intellectuelle, ont été atteints, comme l'indique la page 4 du rapport. Il n'y a donc eu aucune amélioration depuis 2024. Nous demandons par conséquent respectueusement au Secrétariat de poursuivre ses efforts en vue de la réalisation des résultats escomptés et des principaux indicateurs d'exécution. Nous notons également avec inquiétude les résultats du Secteur des marques et des dessins et modèles, qui n'a pleinement atteint que 41% de ses indicateurs d'exécution. Nous accueillons favorablement toute information que le Secrétariat pourrait fournir sur les mesures prises pour remédier à ces mauvais résultats et veiller à ce qu'ils ne se reproduisent pas au cours du prochain exercice biennal. En conclusion, bien qu'un suivi attentif du comportement de la direction reste essentiel pour atténuer les risques structurels, le groupe B salue les résultats positifs de l'Organisation en 2025, félicite l'OMPI et encourage le Secrétariat, le Directeur général et les responsables de secteur à poursuivre dans cette voie. Je vous remercie, Monsieur le Président.

142. El Salvador : El Salvador a l'honneur de prendre la parole au nom du GRULAC. Nous tenons à remercier le Secrétariat d'avoir présenté les documents relatifs à ce point. Le GRULAC prend note des résultats présentés dans le rapport, qui témoignent d'une solide performance financière et d'une gestion prudente des ressources financières de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2024-2025. Nous tenons en particulier à souligner que l'exercice biennal s'est clôturé sur un excédent de 224,5 millions de francs suisses, dont 98,1 millions de francs suisses de gains liés aux placements. Cela témoigne d'une situation financière solide, fondée sur des politiques de placements bien gérées et sur une attention accrue portée à la stabilité financière et à la gestion des risques. Le groupe tient à souligner que l'OMPI a enregistré un résultat d'exploitation de 144,1 millions de francs, dépassant de 75,7 millions de francs suisses les prévisions pour l'exercice biennal, grâce à des dépenses inférieures et à des recettes supérieures aux prévisions. Nous tenons également à souligner que les économies réalisées au cours de l'exercice biennal sont dues en partie à des postes vacants. Bien qu'elle ait contribué à contenir les dépenses, cette situation souligne également la nécessité d'améliorer la planification des effectifs. Nous encourageons le Secrétariat à améliorer sa planification et à veiller à l'utilisation pleine et efficace des ressources allouées aux postes budgétisés. Le GRULAC prend acte du fait que la majeure partie des recettes de l'Organisation continue de provenir des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, ce qui souligne leur importance pour un système multilatéral de propriété intellectuelle durable et la fourniture efficace de services aux utilisateurs. Nous tenons également à souligner les résultats positifs du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, qui a enregistré une forte croissance de ses recettes grâce à l'augmentation des demandes relatives aux noms de domaine, dépassant ainsi les objectifs fixés et reflétant l'importance croissante des mécanismes extrajudiciaires administrés par l'OMPI pour le règlement des litiges. Le GRULAC salue les efforts déployés par le Secrétariat pour mettre en œuvre les objectifs de l'Organisation et prend note des progrès réalisés en matière d'efficacité et d'utilisation des ressources. À cet égard, nous nous félicitons de l'augmentation des actifs nets, qui s'élevaient à 884,3 millions de francs suisses à la fin de l'année 2025, ce qui contribue à la solidité financière de l'Organisation à moyen et long terme. Enfin, le GRULAC réitère son engagement à renforcer l'OMPI en tant qu'instance multilatérale et inclusive, axée sur la promotion d'un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace au service du développement, de l'innovation et de la créativité, et dans l'intérêt de tous ses États membres. Merci.

143. Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président. La Fédération de Russie a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du

Caucase et d'Europe orientale. Nous remercions le Secrétariat d'avoir préparé ce rapport et notons avec satisfaction que les pays de notre groupe ont contribué aux principales réalisations de l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2024-2025. La participation aux traités administrés par l'OMPI continue de s'étendre de manière constante; ainsi le Kazakhstan est devenu la centième partie à adhérer au Traité de Marrakech et a également adhéré au Traité de Beijing, tandis que l'Ouzbékistan est devenu partie à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye et au Traité de Singapour. Le lancement de modèles de données sur l'économie de la création en Azerbaïdjan et au Kirghizistan a constitué une étape importante. Le Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie a mené à bien des projets dont les bénéficiaires comprenaient des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que des peuples autochtones de la Fédération de Russie. Au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan, les systèmes d'indications géographiques ont été renforcés grâce à un appui ciblé. En conséquence, une marque a été enregistrée pour les abricots secs tadjiks et le processus d'enregistrement d'une marque pour le miel blanc kirghize a été lancé. Les pays de notre région élargissent l'accès à l'enseignement spécialisé. En Arménie, un établissement de formation en matière de propriété intellectuelle a été inauguré, et au Kazakhstan, en coopération avec l'OMPI, un nouveau programme de master spécialisé a été lancé, ainsi que des formations ciblées destinées aux agents des forces de l'ordre. Dans le cadre des efforts visant à accélérer la diffusion des connaissances et l'utilisation des technologies vertes, un projet portant sur les technologies de stockage de l'eau a été mené dans une école pour enfants en situation de handicap au Tadjikistan. Concernant d'autres aspects des activités de l'Organisation au cours de l'exercice biennal écoulé, nous notons ce qui suit. Nous nous félicitons du succès des conférences diplomatiques tenues en 2024, qui ont abouti à l'adoption du Traité GRATK et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles. Nous prenons acte de l'élargissement de l'accès aux contenus multilingues de l'OMPI. Le rapport indique notamment que les services linguistiques ont gagné en efficacité grâce à l'optimisation des flux de travail et à un recours accru à l'IA. La traduction automatique est désormais utilisée pour traduire des publications phares et des publications de fond dans les six langues officielles de l'ONU. Nous tenons à souligner que l'utilisation des nouvelles technologies dans le cadre des travaux de l'Organisation, en vue de réaliser des économies et d'accroître la productivité, ne doit pas nuire à la qualité des produits livrés par le Secrétariat. Compte tenu des résultats financiers toujours solides de l'OMPI, tels qu'ils ressortent des rapports du Secrétariat, nous émettons de sérieux doutes quant à la nécessité de réduire les crédits alloués à la traduction écrite vers les langues officielles. Les résultats obtenus par le Secrétariat grâce à l'utilisation d'outils modernes de traduction basés sur l'IA sont bien en deçà des normes élevées de précision linguistique que les États membres attendent des documents et des produits élaborés par l'OMPI. Les textes produits à l'aide de ce type d'outil nécessitent donc une révision et une correction humaines systématiques et minutieuses. En outre, selon le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024, un widget de traduction automatique a été mis à disposition pour les actualités et les vidéos sur le site Web de l'Organisation. Malheureusement, les États membres n'ont pas été informés de la phase d'essai pilote de cet outil et nous n'avons donc pas eu l'occasion de faire part de nos commentaires sur notre expérience en tant qu'utilisateur ou sur la qualité des traductions. En conclusion, nous relevons que la réaffectation importante de fonds entre les secteurs et le taux d'utilisation du budget de 91% démontrent la nécessité d'améliorer la qualité de la planification des travaux et d'adopter une approche réaliste en matière de budgétisation de l'OMPI. Merci.

144. Chine : Merci, Monsieur le Président. La délégation de la Chine remercie le Secrétariat d'avoir préparé ce rapport biennal sur les résultats et remercie également la DSI d'avoir validé ce document. Nous estimons qu'une évaluation complète et objective de la performance, ainsi que la publication en temps opportun et en toute transparence des rapports, sont non seulement importantes pour garantir la bonne gouvernance de l'Organisation, mais aident également les États membres à acquérir une compréhension globale de l'avancement des travaux de l'OMPI. La Chine note qu'au cours de l'exercice biennal 2024-2025, la proportion globale des résultats escomptés de l'Organisation jugés atteints ou partiellement atteints s'est élevée à 88%. Nous saluons vivement le travail acharné et les réalisations importantes de tous

les secteurs de l'Organisation au cours du dernier exercice biennal. À cette occasion, la Chine tient à féliciter l'OMPI pour les réalisations suivantes obtenues pendant cet exercice biennal : l'OMPI a adopté le Traité GRATK et le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles, portant ainsi le nombre total de traités administrés par l'Organisation à un niveau historique. Le système du PCT a reçu sa cinq millionième demande, le nombre de parties contractantes a atteint 159 et le volume des demandes est resté stable. L'Indice mondial de l'innovation a couvert 140 économies à travers le monde, et l'outil d'analyse des pôles d'innovation a été encore optimisé. L'Indice mondial de l'innovation est en passe de devenir une référence importante pour les gouvernements dans l'élaboration de leurs politiques en matière d'innovation et de propriété intellectuelle. Le nombre d'inscriptions à l'Académie de l'OMPI a dépassé les 300 000, le contenu des cours est devenu de plus en plus innovant, et son réseau de coopération ainsi que sa base de bénéficiaires ont continué de s'étendre. Le réseau des Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) a continué de s'étendre, et la qualité de ses services s'est encore améliorée. Grâce à de nouveaux formats tels que le concours vidéo pour les jeunes, l'OMPI est parvenue à renforcer sa portée mondiale et à mieux faire connaître la propriété intellectuelle dans le monde. La Chine souhaiterait également formuler une remarque concernant un point figurant à la page 38 de la version, dans la section "Risques" du tableau relevant du pilier stratégique 3, au point 3.2, où il est indiqué que le Secteur des brevets et de la technologie a déployé des efforts considérables pour prévenir une baisse de la qualité des traductions du Bureau international, dans le cadre du PCT, et que ces efforts ont donné des résultats positifs. La Chine se félicite des efforts en faveur du contrôle de la qualité au sein du PCT, elle souhaite néanmoins faire référence à un rapport publié par la DSI, le document IA/2025/03. L'une des conclusions d'audit de ce rapport était que le Service d'enregistrement de La Haye n'avait effectué aucun contrôle de qualité ces dernières années et n'avait produit aucun rapport de contrôle de qualité. La DSI a classé cette question comme hautement prioritaire et a recommandé que des mesures correctives soient prises sans délai. La Chine estime que la garantie de la qualité du travail constitue un indicateur d'exécution clé pour tout office de propriété intellectuelle, où qu'il se trouve dans le monde, qui procède à un examen de la forme ou quant au fond. En ce qui concerne l'absence de contrôles de la qualité pendant plusieurs années consécutives, la Chine souhaiterait demander au chef du Service d'enregistrement de La Haye de fournir de plus amples informations. Nous espérons que le Service d'enregistrement de La Haye accordera toute son attention à cette recommandation d'audit et prendra des mesures concrètes pour mettre en œuvre des actions correctives visant à garantir la fourniture de services de haute qualité aux utilisateurs du monde entier. Nous suggérons également qu'à l'avenir, lors de l'élaboration du nouveau programme de travail et budget biennal et des rapports sur la performance qui s'y rapportent, la question du contrôle de la qualité dans d'autres systèmes mondiaux de services de propriété intellectuelle, tels que le système de La Haye, soit également prise en compte. La Chine appuie par ailleurs la déclaration faite tout à l'heure par la délégation de la Fédération de Russie au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale concernant la traduction des publications. Nous demandons que toutes les publications phares soient publiées dans leur intégralité dans les six langues officielles de l'ONU, et que cette feuille de route soit mise en œuvre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

145. États-Unis d'Amérique : Les États-Unis d'Amérique se félicitent de la présentation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024-2025. Nous sommes heureux de constater que l'OMPI a dépassé ses prévisions globales en matière de résultats financiers pour l'exercice biennal. Les États-Unis d'Amérique se réjouissent tout particulièrement de voir que le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création a clôturé l'exercice biennal avec tous ses indicateurs d'exécution jugés atteints, tout en faisant preuve de responsabilité financière en restant 7% en deçà du budget. Les États-Unis d'Amérique s'inquiètent toutefois des résultats particulièrement médiocres du Secteur des marques et des dessins et modèles. Nous constatons que ce secteur n'a atteint que 41% de ses indicateurs d'exécution. Par exemple, ni le système de Madrid, ni le système de La Haye, ni le système de Lisbonne n'ont atteint leurs objectifs en matière de nouveaux membres. Le système de Madrid a manqué de 13% ses

objectifs en matière de demandes et celui de Lisbonne de pas moins de 50%. Le coût unitaire des enregistrements nouveaux ou renouvelés au titre du système de Madrid et des dessins et modèles nouveaux ou renouvelés au titre du système de La Haye a augmenté par rapport aux niveaux de référence, alors que des réductions étaient prévues. Malheureusement, le rapport ne fournit aucune information sur le coût unitaire au titre du système de Lisbonne. Nous notons également que, tout en n'ayant pas pleinement atteint 59% de ses indicateurs d'exécution, le Secteur des marques et des dessins et modèles n'a pas dépensé près de 10% du budget qui lui avait été alloué par les États membres. Les États-Unis d'Amérique accueillent certes favorablement la prudence financière, mais ils estiment que la sous-utilisation des crédits alors que les objectifs ne sont pas atteints n'est pas acceptable. Cet échec est particulièrement préoccupant, étant donné que, selon les prévisions, chacun des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne devrait fonctionner en déficit dans le cadre du programme de travail et budget 2026-2027. Nous demandons des explications concernant ces insuffisances. Nous comprenons que le Secteur des marques et des dessins et modèles compte actuellement un certain nombre de postes vacants, mais cela ne devrait pas servir d'excuse à des résultats aussi médiocres. Les États-Unis d'Amérique appellent le Directeur général à veiller à ce que le recrutement à l'OMPI soit fondé sur le mérite et à ce que tous les postes vacants au sein de l'OMPI soient pourvus par des candidats qualifiés, et à ne pas permettre qu'un traitement préférentiel soit accordé à un groupe particulier au détriment de la reconnaissance du travail acharné, des réalisations et des performances des personnes. Cela affaiblirait l'Organisation. Les États-Unis d'Amérique restent préoccupés par le fait que la représentation nord-américaine s'élève à 9,7%, un chiffre pratiquement inchangé depuis 2023, et qu'elle est restée systématiquement en deçà de la fourchette souhaitable depuis au moins 2006, comme le montrent les propres données de l'OMPI sur l'évolution de la répartition géographique. Nous représentons moins de 10% du personnel de la catégorie des administrateurs, et pourtant les Nord-Américains ne bénéficient pas d'une priorité lors du recrutement. Les principes de répartition géographique de 1975 ont établi des fourchettes claires afin de garantir une représentation équitable. L'OMPI doit honorer ces engagements. Quelles mesures l'OMPI s'engage-t-elle à prendre pour remédier d'urgence à cette sous-représentation chronique? D'une manière plus générale, nous attendons avec intérêt les explications du Secrétariat sur la manière dont il compte s'attaquer aux domaines dans lesquels l'OMPI n'a pas atteint ses indicateurs d'exécution, y compris comment il compte éviter des résultats similaires dans les années à venir. Les États-Unis d'Amérique souhaiteraient également demander au Secrétariat des informations supplémentaires sur certains virements indiqués à l'annexe I du Rapport sur la performance de l'OMPI. Le Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution prévoient que le Directeur général peut effectuer des transferts de ressources à concurrence de 5% de la dotation biennale du secteur bénéficiaire, ou de 1% du budget total. L'annexe I énumère les virements suivants. Le secteur "Brevets et technologie" a enregistré un virement net total de 9,2 millions de francs suisses, soit 1,1% du budget total de l'OMPI. Le secteur "Droit d'auteur et industries de la création" a enregistré un virement net total de -10,3% de son budget sectoriel. Le secteur "Développement régional et national" a enregistré un virement net total de 6,1% de son budget sectoriel. Le secteur "Infrastructures et plateformes" a enregistré un virement net total de 9,1% de son budget sectoriel. Le secteur "Écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation" a enregistré un virement net total de 7,3% de son budget sectoriel. Le secteur "Administration, finances et gestion" a enregistré un transfert net total de -1,6% du budget total de l'OMPI. Les États-Unis d'Amérique demandent au Secrétariat de préciser en quoi ces transferts sont conformes à l'article 3.4 du Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution. Nous notons en outre que l'OMPI a dépensé 40 millions de francs suisses pour la modernisation informatique dans le cadre des projets relevant du plan-cadre d'équipement (PCE). Le Secrétariat pourrait-il expliquer en quoi ces investissements permettront de rationaliser les opérations et de réaliser des économies? Nous espérons recevoir des indicateurs clairs démontrant le retour sur investissement et l'amélioration de l'efficacité. Enfin, les États-Unis d'Amérique appellent vivement l'OMPI à concentrer sur sa mission principale, à savoir promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle à travers le monde. L'Organisation ne devrait pas consacrer de ressources à des activités ne relevant pas

de son mandat technique. Les États-Unis d'Amérique réaffirment leur position et encouragent l'OMPI à se concentrer sur des menaces environnementales précises, telles que celles pesant sur la qualité de l'air et de l'eau, ainsi que sur des mesures de protection environnementale raisonnables, plutôt que de se contenter de références générales au changement climatique. Les États-Unis d'Amérique également pour politique de reconnaître deux sexes, masculin et féminin. L'OMPI doit employer un langage clair et précis qui reconnaît que les femmes sont biologiquement de sexe féminin et que les hommes sont biologiquement de sexe masculin. Les États-Unis d'Amérique ont par ailleurs clairement indiqué qu'ils ne soutiendraient plus le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ni les ODD, car ceux-ci promeuvent un programme de gouvernance mondiale "douce" incompatible avec la souveraineté des États. En ce qui concerne le rapport de validation de la DSI, les États-Unis d'Amérique félicitent la DSI pour son examen approfondi et indépendant. Nous nous félicitons que les 47 indicateurs d'exécution aient tous été confirmés comme ayant été représentés avec exactitude pour l'ensemble des huit secteurs, ce qui constitue un signe fort que les mécanismes internes de responsabilité de l'OMPI fonctionnent comme prévu. La DSI pourrait-elle indiquer si certains indicateurs de cet exercice ont été difficiles à vérifier ou s'ils manquaient des pièces justificatives ou des documents, même s'ils ont finalement été confirmés comme exacts? Les États-Unis d'Amérique notent également avec satisfaction qu'il n'y a pas de recommandations en suspens issues des cycles de validation précédents et qu'aucune nouvelle recommandation n'a été jugée nécessaire. Nous exhortons l'OMPI à maintenir ce niveau d'intégrité dans ses rapports alors que l'Organisation entame le prochain exercice biennal. Merci.

146. Suède : Je serai bref. Tout d'abord, la Suède appuie la déclaration faite par le groupe B. Nous tenons à exprimer notre satisfaction quant aux résultats positifs obtenus et aux efforts déployés pour maintenir la discipline budgétaire. Dans le même temps, nous tenons à souligner l'importance de continuer à fonctionner de manière rentable, notamment compte tenu de l'incertitude mondiale actuelle, de la volatilité financière et des tendances incertaines concernant le volume des demandes pour certains systèmes.

147. Japon : La délégation du Japon tient à exprimer sa gratitude au sous-directeur général Staines pour son explication détaillée du Rapport sur la performance de l'OMPI, ainsi qu'à la directrice de la DSI pour sa validation exhaustive de ce rapport. Nous nous rallions à la déclaration prononcée par le groupe B et la délégation du Japon se félicite globalement du Rapport sur la performance de l'OMPI, document WO/PBC/40/6 Rev. D'après les pages 6 et 7 du rapport, nous constatons que les recettes provenant des taxes du PCT et du système de Madrid sont restées dans l'ensemble conformes au programme de travail et budget 2024-2025; en revanche, la demande sous-jacente, indiquée dans le tableau 3, montre que les dépôts selon le PCT et les demandes au titre du système de Madrid n'ont représenté respectivement que 93% et 87% des estimations initiales. Le rapport attribue cette situation en partie à l'incertitude pesant sur le commerce mondial et à l'incertitude économique. Nous aimerions avoir une explication plus concrète des facteurs particuliers à l'origine de cette baisse, car l'expression "incertitude pesant sur le commerce" ou "incertitude économique" est trop vague ou générale et ne devrait pas servir d'explication universelle dans les futurs rapports. En outre, nous souhaiterions également avoir des précisions sur la contradiction qui semble exister entre le tableau 3 et le tableau 2. Plus précisément, alors que le tableau 3 montre que le nombre de demandes internationales déposées a été inférieur aux estimations, le tableau 2 indique que la majeure partie des recettes provenant des taxes ont été conformes à 100% aux estimations. Comme nous partons du principe que les recettes provenant des taxes devraient être quasiment proportionnelles au nombre de demandes, nous serions reconnaissants au Secrétariat de bien vouloir expliquer la raison de cette différence. Merci.

148. République de Corée : La délégation de la République de Corée tient à remercier le Secrétariat pour le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024-2025. Nous adressons également nos remerciements au sous-directeur général Andrew Staines et à la directrice de la DSI. La République de Corée se félicite des bons résultats financiers de l'OMPI et de la

réalisation globale des objectifs escomptés au cours de l'exercice biennal. Dans le même temps, nous notons que le total des dépenses avant ajustements IPSAS a atteint 91% du budget approuvé, les dépenses de personnel s'élevant à 88%. À cet égard, nous souhaiterions que le Secrétariat précise si la sous-utilisation des ressources, en particulier des ressources en personnel, a eu une incidence sur la mise en œuvre en temps voulu des activités, la qualité des services ou la réalisation des résultats escomptés. Nous estimons qu'une telle analyse serait utile pour garantir que la sous-utilisation du budget ne se traduise pas par des retards ou une baisse de qualité dans les programmes et services de l'OMPI. Nous notons également que le nombre des demandes déposées pour l'ensemble des quatre systèmes mondiaux de propriété intellectuelle – le PCT, le système de Madrid, le système de La Haye et celui de Lisbonne – a été inférieur aux estimations, tandis que les recettes globales ont légèrement dépassé les prévisions budgétaires. Nous aimerions une explication plus claire des facteurs à l'origine de ce résultat, y compris l'incidence respective des enregistrements, des renouvellements, des barèmes de taxes, du calendrier comptable et d'autres sources de recettes. Nous estimons que des explications plus détaillées sur ces questions renforceraient encore la transparence, amélioreraient les prévisions budgétaires et aideraient les États membres à évaluer la performance de l'OMPI de manière équilibrée. Merci.

149. Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président. La délégation de la Fédération de Russie s'associe à la déclaration faite par le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale sur ce point de l'ordre du jour. Nous tenons à remercier le Secrétariat, en particulier M. Andrew Staines, pour la préparation et la présentation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024-2025. Nous notons avec satisfaction qu'un excédent budgétaire a été enregistré au cours de l'exercice biennal écoulé, et nous sommes prudemment optimistes quant à la réalisation des principaux indicateurs d'exécution. Dans le même temps, nous appelons une nouvelle fois à une approche plus prudente en matière d'évaluation et de prévisions. Lors des sessions précédentes du comité, notre délégation avait notamment attiré l'attention sur l'écart entre les indicateurs prévisionnels et les indicateurs réels concernant le nombre d'enregistrements de demandes de titre de propriété intellectuelle, ainsi que sur la nécessité de prendre en compte les contextes nationaux. Selon le rapport, le système du PCT a enregistré 6,9% de nouvelles demandes de moins que prévu, tandis que l'écart est encore plus important, 12,6%, pour le système de Madrid. D'autres systèmes d'enregistrement ont également affiché des résultats inférieurs aux prévisions. Nous partageons la préoccupation exprimée par la délégation de la Chine concernant le système de La Haye. Au cours du précédent exercice biennal, pour la période 2022-2023, un écart avait également été constaté entre les prévisions et le nombre réel de demandes. En ce qui concerne les systèmes d'enregistrement international, l'un des risques identifiés était une perte de confiance des utilisateurs. D'après le rapport, ce risque ne s'est pas concrétisé. Nous ne partageons pas entièrement cette conclusion. Dans un contexte marqué par une augmentation du nombre de demandes nationales dans plusieurs pays, et compte tenu des mesures restrictives unilatérales prises par certains États et qui sont contraires à la lettre et à l'esprit des traités internationaux fondamentaux en matière de propriété intellectuelle, notamment les Conventions de Paris et de Berne ainsi que la Convention instituant l'OMPI, nous exprimons notre profonde préoccupation quant à l'efficacité des moyens dont dispose l'OMPI pour faire face aux risques inhérents et pour créer des conditions attractives favorisant l'utilisation des systèmes d'enregistrement international. Les indicateurs fournis montrent clairement que la confiance des utilisateurs dans les systèmes d'enregistrement international est en baisse. Nous notons également qu'en 2024-2025, les bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris celui situé en Fédération de Russie, ont joué un rôle clé pour rapprocher les services mondiaux de l'OMPI des utilisateurs. En tant que pays hôte, nous nous félicitons du travail fructueux accompli par le bureau russe, qui n'a pas simplement atteint les critères établis par les indicateurs d'exécution, mais les a dépassés. Au cours de cet exercice biennal, un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre pour soutenir les peuples autochtones, les jeunes, les femmes et les PME. En outre, nous prenons note des efforts déployés pour automatiser et numériser les activités de l'Organisation, ainsi que pour optimiser les processus de traduction, notamment dans le cadre

de l'élargissement des régimes linguistiques des systèmes de Madrid et de La Haye. Dans le même temps, nous tenons à appeler votre attention sur le fait que les économies et l'augmentation de la productivité ne doivent pas se faire au détriment de la qualité. Compte tenu de la situation financière stable de l'OMPI, nous estimons qu'il est important d'accorder toute l'attention voulue à la nécessité de garantir des traductions de haute qualité dans les langues officielles de l'Organisation. Il s'agit là d'une condition essentielle à la pleine participation des États membres à ses travaux.

150. Brésil : Bonjour, chères et chers collègues. La délégation du Brésil s'associe à la déclaration prononcée par El Salvador au nom du GRULAC. Nous saluons l'élaboration et la présentation du Rapport sur les activités 2024-2025 et nous nous félicitons des efforts déployés par l'Organisation pour favoriser des résultats axés sur le développement dans l'ensemble de ses activités. Le rapport indique que 21,6% des dépenses totales de l'exercice biennal ont été allouées aux dépenses en faveur du développement. Il est encourageant de constater que les ressources ont été orientées en particulier vers des domaines ayant un impact structurel plus marqué. Il convient également de noter que les activités menées dans le cadre du Fonds de reconstruction, notamment celles mises en œuvre en collaboration avec les États membres de l'Association latino-américaine d'intégration, démontrent l'intérêt des mécanismes de coopération ciblés, avec des projets visant au renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle, en vue de générer des résultats concrets et durables. Le Brésil tient également à souligner les résultats positifs obtenus par le Bureau de l'OMPI au Brésil, à Rio de Janeiro. Le rapport témoigne d'une forte capacité d'exécution en matière d'engagement local, notamment à travers des initiatives destinées à des publics stratégiques, tels que les étudiants en design de la région amazonienne et les femmes entrepreneurs dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Ces efforts contribuent à sensibiliser davantage le public et à favoriser l'utilisation active du système de propriété intellectuelle au Brésil, en renforçant l'innovation de manière plus inclusive et durable. Le Brésil se félicite en outre de la mention faite de l'adoption par consensus du Traité GRATK, qu'il considère comme une étape importante pour le système multilatéral de la propriété intellectuelle. Notre délégation attache également de l'importance à la poursuite des négociations concernant les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, qui restent essentielles pour faire progresser un régime international de propriété intellectuelle plus équilibré, plus équitable et plus inclusif. Monsieur le Président, nous notons également avec satisfaction que le Brésil a été inclus dans le rapport "Données essentielles sur l'investissement incorporel dans le monde", ce qui reflète l'importance croissante des économies émergentes dans la dynamique mondiale de l'innovation et de l'investissement, et renforce l'importance des politiques axées sur le développement dans ce domaine. Malgré ces progrès, les résultats solides et la bonne santé financière de l'Organisation, comme l'a lui-même souligné hier le Directeur général, continuent de laisser penser qu'il est possible d'intensifier les efforts et d'augmenter le volume des ressources consacrées au Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Il est encore possible de se montrer plus ambitieux dans le financement de projets ayant un impact direct sur les pays en développement et les PMA. Compte tenu des asymétries persistantes en matière d'accès au système international de propriété intellectuelle et d'utilisation de celui-ci, il est essentiel que l'OMPI continue de renforcer la mise en œuvre de son plan d'action pour le développement, en veillant à ce qu'il se traduise par des résultats plus larges et plus durables.

151. Tunisie : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Nous sommes convaincus que, grâce à votre leadership, le comité sera en mesure de réaliser d'importants progrès. Nous remercions le Secrétariat pour ce rapport détaillé et soulignons l'importance d'évaluer les activités entreprises et leur impact. Nous notons avec satisfaction la performance financière solide de l'Organisation au cours de la période examinée et les réalisations positives, quoiqu'en baisse, dans les différents secteurs d'activité et les avancées enregistrées dans la réalisation des objectifs escomptés. Ma délégation apprécie en particulier l'accent mis lors de cet exercice biennal sur les activités et initiatives en faveur du

développement et de la croissance, c'est-à-dire le pilier stratégique n° 4. Nous saluons tout particulièrement les efforts entrepris pour diversifier les bénéficiaires des projets sur le terrain, ainsi que les initiatives visant à pérenniser l'impact des projets, notamment par la mise en place de plateformes d'engagement communautaire. Nous tenons également à saluer la pratique renouvelée de l'OMPI de promouvoir la visibilité des projets de développement en mettant un visage, un nom sur les bénéficiaires et en partageant les exemples de réussite. Ceci permet de mettre en exergue la dimension très concrète et très humaine des projets de développement. Cela dit, nous aurions toutefois souhaité que le rapport sur la performance soit plus lisible en termes d'actions entreprises et de résultats obtenus en matière de développement, et ce plus particulièrement en précisant la répartition géographique des dépenses pour le développement. Nous sommes aussi d'avis qu'une plus grande attention pourrait être accordée à la mesure de l'impact concret de ces programmes sur le terrain. Au-delà des données relatives aux activités de formation ou encore au nombre de bénéficiaires, il serait utile de disposer d'éléments permettant d'évaluer les effets durables de ces interventions et activités. D'autre part, ma délégation encourage l'OMPI à renforcer ses interactions et ses partenariats avec les autres organisations internationales du système des Nations Unies pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle. Nous estimons que l'OMPI peut jouer un rôle central et créer des partenariats mondiaux visant l'intégration de la propriété intellectuelle dans des initiatives conjointes de développement et de croissance. Permettez-moi également de féliciter tout particulièrement le secrétariat pour les programmes de relance économique, de résilience et de développement local utilisant la propriété intellectuelle comme outil de reconstruction après les crises. Ces initiatives démontrent encore une fois le potentiel énorme d'un système équilibré et inclusif de la propriété intellectuelle. Je vous remercie.

152. Italie : La délégation de l'Italie s'associe à la déclaration faite par le groupe B. Notre délégation tient à saluer les résultats opérationnels positifs obtenus au cours de l'exercice biennal 2024-2025. Malgré un contexte international complexe, marqué par l'incertitude économique et les tensions géopolitiques, l'Organisation a affiché de solides performances financières et opérationnelles. Les dépenses ont notamment été gérées avec prudence et efficacité. Les dépenses de personnel sont restées nettement inférieures aux prévisions budgétaires, principalement grâce à une gestion rigoureuse des effectifs, aux économies réalisées sur les postes vacants et les postes temporaires, ainsi qu'à des formules d'aménagement des modalités de travail. Cela témoigne d'une approche responsable de l'allocation des ressources, tout en préservant la continuité opérationnelle et la prestation de services. L'Italie note également les résultats positifs concernant les services contractuels et les économies réalisées sur les dépenses opérationnelles grâce à des pratiques d'achat plus efficaces, à un recours accru aux outils de traduction numérique et automatique, ainsi qu'à une meilleure gestion des installations et des équipements. Ces mesures ont contribué à maintenir les coûts opérationnels sous contrôle, tout en continuant à investir dans des initiatives de modernisation et de transformation numérique. L'Italie tient également à souligner les efforts déployés jusqu'à présent par l'OMPI pour réduire les coûts liés à sa consommation d'énergie. En ce qui concerne l'énergie, l'Italie tient à confirmer l'attention qu'elle porte aux réalisations et aux initiatives mises en œuvre dans le cadre des projets d'accélération "WIPO GREEN". En ce qui concerne les dépenses liées aux déplacements et aux missions, l'Italie salue les efforts déployés pour rationaliser le traitement des demandes de voyage et optimiser les pratiques de réservation anticipée, ce qui a permis de contenir les coûts, malgré l'organisation de conférences diplomatiques importantes au cours de l'exercice biennal. À l'avenir, nous estimons qu'il sera possible de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires dans le domaine des dépenses de voyage et de transport aérien, une fois que la situation géopolitique actuelle se sera stabilisée et que les marchés du transport international auront retrouvé des conditions plus normales. Dans un contexte mondial plus favorable, de nouvelles possibilités d'optimisation des coûts devraient se présenter. Nous souhaitons également en savoir davantage sur les résultats du pilier stratégique n° 3. Dans l'ensemble, les résultats présentés confirment une approche de gestion financière saine et équilibrée, alliant efficacité opérationnelle et poursuite de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. Merci.

153. Chine : Merci, Monsieur le Président, de nous donner la parole. La délégation de la Chine appuie la déclaration que vient de faire la délégation de la Fédération de Russie concernant la traduction des publications. Nous appelons les départements compétents de l'OMPI chargés de ce travail à réaliser, dès que possible, la traduction intégrale de toutes les publications phares, y compris le rapport sur l'Indice mondial de l'innovation, dans les six langues officielles de l'ONU, tout en garantissant la qualité et en sollicitant également les commentaires des États membres sur la qualité de la traduction. Merci.

154. Afrique du Sud : Merci, Monsieur le Président. Nous faisons la présente déclaration à titre national et tenons à remercier le Secrétariat pour le travail qu'il a accompli dans la préparation du présent Rapport sur la performance de l'OMPI. Dans l'ensemble, le rapport fait état des résultats positifs obtenus par l'Organisation au cours de l'exercice biennal, notamment en ce qui concerne la gestion financière et les gains d'efficacité organisationnelle. Nous prenons note du fait que l'OMPI a enregistré un résultat d'exploitation de 144,1 millions de francs suisses, avec des recettes totales de 976,4 millions de francs suisses et des actifs nets de 884,3 millions de francs suisses. Ces chiffres, à notre avis, témoignent de la solidité financière de l'institution. Il y a sans aucun doute une marge de progression, notamment en ce qui concerne la performance des différents systèmes d'enregistrement, et plusieurs membres ont souligné certaines lacunes à cet égard. Nous saluons également les importantes réalisations normatives accomplies au cours de la période considérée, en particulier la conclusion du Traité GRATK et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles. Celles-ci démontrent que l'OMPI reste une instance efficace pour la coopération internationale et la recherche du consensus et elles constituent, selon nous, des acquis importants sur lesquels il convient de s'appuyer. L'Afrique du Sud relève en outre un certain nombre d'évolutions opérationnelles encourageantes. Nous saluons les excellents résultats du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Les recettes tirées de ces services ont dépassé les prévisions budgétaires de plus de 60%, ce qui reflète la demande croissante pour les services de règlement des litiges de l'OMPI. Nous notons également des améliorations dans le recouvrement des contributions obligatoires et félicitons le Secrétariat d'avoir renforcé ses efforts de communication et d'engagement du public. La présence croissante de l'Organisation dans les médias et sa visibilité accrue, ainsi que l'expansion de son empreinte numérique, contribuent à une prise de conscience grandissante du rôle de la propriété intellectuelle dans l'innovation, la créativité et le développement. Dans le même temps, le rapport souligne que les recettes de l'OMPI restent très sensibles aux fluctuations de l'économie mondiale. Le nombre de dépôts en vertu des systèmes du PCT et de Madrid, qui est inférieur aux prévisions, est largement attribué à l'incertitude économique mondiale, au ralentissement de la croissance et à l'évolution de la situation commerciale. Nous partageons l'avis de plusieurs membres selon lequel, bien que ces facteurs externes soient importants, il convient de continuer à examiner de près les éléments qui déterminent les tendances en matière de dépôts. Il s'agit là d'un domaine qui, à notre sens, pourrait s'inscrire dans le cadre des travaux de l'équipe spéciale sur la croissance future qu'il est proposé de créer, notamment en ce qui concerne la manière d'élargir et de diversifier au mieux la base d'utilisateurs des services mondiaux de l'OMPI. Nous ajoutons que relever ces défis nécessitera une réflexion collective et des efforts conjoints de l'ensemble de la communauté de l'OMPI, y compris les États membres. Cela étant dit, l'Afrique du Sud félicite le Secrétariat pour les résultats positifs obtenus. Merci.

155. Président : Je voudrais maintenant annoncer une pause de 10 minutes afin de me laisser le temps de consulter le Secrétariat et d'organiser et de coordonner les réponses aux points soulevés par les délégations. Nous reprendrons dans 10 minutes.

156. Président : Bon après-midi. J'espère que la pause a été bonne. Il y a de nombreuses questions et remarques. Je me suis concerté avec le Secrétariat, et je vais donner la parole aux membres du Secrétariat afin qu'ils y répondent. Mais avant cela, permettez-moi de faire une annonce. Après consultation avec le Secrétariat, il a été décidé qu'à partir de demain, nous reprendrons nos réunions en format hybride. J'aurai donc enfin l'occasion de voir des

personnes assises devant moi plutôt qu'une salle vide. Quant aux points soulevés dans les déclarations, j'ai consulté le Secrétariat, et ce dernier va y répondre. Pour ce faire, je vais donc donner la parole en premier lieu à M. Carsten Fink, économiste en chef. Ensuite, je donnerai la parole à la vice-directrice générale chargée du Secteur des marques et des dessins et modèles, Mme Binying Wang. Elle répondra aux observations formulées et certains membres de son équipe interviendront également. Puis, le sous-directeur général Andrew Staines, suivi de Mme Julie Nyang'aya, directrice de la DSI, et de Mme Maya Bachner, contrôleur adjointe, répondront également aux questions posées. Nous suivrons donc cet ordre. Tout d'abord, M. Fink.

157. Secrétariat : Merci, Monsieur le Président, et bon après-midi à toutes et tous. Je crois comprendre qu'une question a été posée pour savoir pourquoi le nombre réel de dépôts s'est avéré inférieur aux prévisions pour l'exercice biennal 2024-2025. Tout d'abord, nos prévisions étaient en effet nettement trop optimistes. Nous le disons avec le recul. Si je repense à janvier 2023, lorsque ces prévisions ont été établies sur la base des informations dont nous disposions à l'époque, à savoir les données relatives aux dépôts jusqu'à la fin de 2022, et que je les examine à nouveau prévisions aujourd'hui, je maintiens qu'elles étaient raisonnables. Elles s'inscrivent pleinement dans une tendance historique à long terme. Or, il s'est avéré que ces prévisions avaient été établies à un moment où s'opérait, ce que j'appellerais, un changement structurel dans la tendance mondiale des dépôts de demande de titre de propriété intellectuelle. Ce phénomène ne se limite pas nécessairement au système du PCT ou au système de Madrid. Le système de La Haye relève quant à lui d'une catégorie différente, car d'autres facteurs entrent en jeu. On constate un ralentissement du taux de croissance des dépôts de brevets et de marques dans le monde entier. Et c'est aussi ce que l'on a observé pour le système de Madrid pour les marques internationales et pour le système du PCT pour les brevets internationaux. C'est la première chose à retenir ici. Il ne s'agit pas d'un phénomène propre au système international de l'OMPI. Ce n'est pas comme si, du jour au lendemain, les déposants avaient perdu confiance dans ces systèmes. Quelles en sont donc les explications? Je dirais que cela va au-delà d'un phénomène conjoncturel et, si vous examinez nos prévisions actuelles, les taux de croissance prévus sont nettement plus prudents que ceux des prévisions de 2023. Nos prévisions s'adaptent à cette nouvelle réalité et, à l'avenir, les taux de croissance que nous prévoyons sont nettement inférieurs à ce que nous avons prévu par le passé. Quant aux raisons, je ne pense pas qu'il y en ait une seule, et je ne pense pas, pour être franc, que nous en comprenions pleinement toutes les causes. Ce sujet fait l'objet de vifs débats, que j'ai moi-même eus avec mes homologues des offices nationaux et régionaux des brevets à travers le monde. Je peux avancer quelques explications. L'une d'entre elles, qui concerne plus particulièrement les marques, est la suivante : quand on examine les demandes d'enregistrement de marques à l'échelle mondiale, on constate qu'il y a eu un boom pendant la crise de la COVID, qui a atteint son apogée fin 2021 et en 2022, selon les ressorts juridiques. Par la suite, en raison des changements structurels liés à la crise de la COVID, il y a eu une demande soudaine pour certains produits et services, accompagnée d'un élan entrepreneurial important. Après quoi, on a observé une baisse des dépôts, ce qui en soi n'était pas surprenant. Il existe un certain degré de cyclicité, en particulier dans les demandes d'enregistrement de marques, ce qui est tout à fait normal. Ce que nous aurions pu prévoir, c'est un renversement de tendance, c'est-à-dire une baisse suivie d'un renversement de la tendance à long terme. Mais cela ne s'est pas produit pour les marques. Les marques ont continué à afficher des performances en deçà des attentes depuis ce pic observé pendant la crise de la COVID. Pour les brevets, la situation est similaire, bien que moins spectaculaire, je dirais, que pour les marques. En général, les brevets sont un peu moins exposés au cycle économique que les demandes d'enregistrement de marques et de dessins et modèles. Alors, pourquoi n'avons-nous pas assisté à une reprise des dépôts? L'une des raisons tient à l'environnement macroéconomique, en particulier directement après la pandémie, lorsque les banques centrales ont relevé leurs taux d'intérêt. Nous savons que cela a eu un effet dissuasif sur le financement de l'innovation. Les données recueillies à travers le monde montrent que cela a eu une incidence négative sur la création d'entreprises et l'esprit d'entreprise, et je pense

que cela se reflète, au moins dans une certaine mesure, dans les dépôts de demande de titre de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. C'est, à mon avis, une explication vraiment importante. En ce qui concerne les brevets, et c'est là une hypothèse un peu plus spéculative, quand on examine les dépenses mondiales en recherche-développement, on constate qu'elles ont continué à augmenter, mais pas aussi rapidement qu'avant, notamment avant et pendant la crise de la COVID. Nous l'avons évoqué dans plusieurs éditions de notre outil de suivi au sein de l'Indice mondial de l'innovation. De plus, on peut sans doute parler d'une réorientation des dépenses de recherche-développement, comme l'ont montré des études indiquant qu'une grande partie de la recherche-développement est désormais axée sur les logiciels, les données et l'IA. Il n'est pas certain que cela génère le même niveau de demande de brevet que d'autres types de recherche-développement. Un débat animé a lieu sur la manière dont la nature de la recherche-développement évolue et sur la façon dont cela pourrait affecter la demande de brevet. La troisième raison que je voudrais avancer est l'incertitude mondiale, en particulier en 2025, année marquée par des tensions commerciales. En ce qui concerne les marques, cette incertitude a incité les déposants à attendre de voir comment évoluerait le contexte de la politique commerciale future, et à reporter leurs demandes d'enregistrement de marques. Nous avons constaté une reprise des demandes d'enregistrement de marques au dernier trimestre de 2025 et, même s'il ne s'agit pas d'une forte croissance, nous ne constatons pas non plus de nouvelles baisses. En ce qui concerne les brevets, on observe une légère reprise des dépôts internationaux. Toutefois, comme les remarques portaient sur les années 2024 et 2025, je pense que ce sont là quelques-uns des principaux facteurs qui expliquent que les résultats réels en matière de dépôts de titres de propriété intellectuelle ont été inférieurs à nos prévisions et pourquoi, avec le recul, nos prévisions se sont avérées trop optimistes. Je m'arrêterai là, mais si vous avez d'autres questions, je me ferai un plaisir d'y répondre. Merci.

158. Président : Je vous remercie, M. Fink. Je donne maintenant la parole à la vice-directrice générale Binying Wang afin qu'elle réponde à certains des points soulevés. Plusieurs membres de son équipe interviendront également dans ce contexte.

159. Vice-directrice générale chargée du Secteur des marques et des dessins et modèles : Je vous remercie, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. C'est un plaisir de m'adresser à cette session pour répondre aux questions soulevées concernant les résultats du Secteur des marques et des dessins et modèles au cours de l'exercice biennal 2024-2025. Je tiens à remercier notre économiste en chef, M. Fink. Je partage son analyse de la situation, qui permet d'éclaircir certaines des questions posées par les délégations au sujet de la situation opérationnelle du Secteur des marques et des dessins et modèles. Une fois encore, je tiens à saisir cette occasion pour remercier les États membres de l'attention qu'ils portent à ce secteur. Je conviens que nous ne sommes pas satisfaits de notre performance au vu des 24% d'objectifs non atteints. Toutefois, comme notre économiste en chef vient de le mentionner, certains facteurs échappent à notre contrôle. Je voudrais répondre à une question soulevée par plusieurs pays, à savoir quels sont les facteurs à l'origine de ces objectifs non atteints. Tout d'abord, cela tient aux adhésions. Pour l'exercice biennal 2024-2025, lorsque nous avons planifié les objectifs, nous étions très ambitieux car, à l'époque, la crise de la COVID venait tout juste de prendre fin. Tout le monde pensait que la situation s'améliorait. De plus, comme le savent tous ceux qui travaillent dans le commerce international, les marques et les dessins et modèles industriels sont les deux éléments de la propriété intellectuelle étroitement liés à la conjoncture commerciale. Ce sont eux qui sont les plus touchés en cas d'incertitude du contexte mondial. Il en va de même pour les adhésions aux traités administrés par l'OMPI – dans le cas du Secteur des marques et des dessins et modèles, les systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne. En ce qui concerne le système de Madrid, en réalité, nous ne nous en sortons pas si mal. Tous nos efforts actuels vont porter leurs fruits vers la fin de cette année. Cependant, ceux qui étaient prévus pour le dernier exercice biennal n'ont malheureusement pas pu être menés à bien, soit en raison de la situation mondiale, telle que la guerre, soit en raison de situations nationales qui échappent à notre contrôle. Je voudrais saisir cette occasion pour lancer un appel aux États membres afin qu'ils

poursuivent leurs efforts, car nous comptons sur votre volonté de coopérer avec nous pour que vos pays adhèrent aux systèmes de Madrid, de La Haye ou de Lisbonne. Ces trois traités contribueront à l'essor des économies nationales, car ils concernent, au total, plus de 80% du commerce international. Pour les pays en développement, et même pour les pays développés, il s'agit d'un indicateur très important. Ces traités contribueront certainement à améliorer les conditions économiques nationales. Certaines questions concrètes ont été posées concernant les demandes d'enregistrement, tant en vertu du système de Madrid que du système de La Haye, y compris s'agissant du contrôle de la qualité au sein du système de La Haye. Pour ces questions techniques, je demanderai à mes collègues de répondre, car ils connaissent parfaitement le fonctionnement de notre équipe opérationnelle. Dans le cas du système de La Haye, le contrôle de la qualité est déjà intégré. Le problème a certes été évoqué dans le rapport que la DSI sur le système, mais au moment où il a été identifié, nous avons déjà commencé à prendre des mesures pour garantir la qualité du système de La Haye. Je voudrais maintenant inviter M. David Muls, directeur principal du Service d'enregistrement de Madrid, puis M. Grégoire Bisson, directeur du Service d'enregistrement de La Haye, à vous fournir brièvement quelques informations, car je suis consciente que le temps passe très vite. En ce qui concerne le système de Lisbonne, comme je n'ai entendu aucune question, je suppose que les États membres sont satisfaits de la situation de ce système. D'ailleurs, si je peux me permettre de le signaler aux États membres, le Service d'enregistrement de Lisbonne figure apparemment parmi les systèmes les plus performants pour ce qui est des nouvelles adhésions. David, si vous êtes prêt, je vous invite à prendre la parole.

160. Secrétariat : Je vous remercie, Mme Wang. Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Je vais revenir uniquement sur le système de Madrid. Je m'efforcerai de répondre aux questions qui ont été posées et, si j'en oublie certaines, je me ferai un plaisir de répondre également aux autres. On peut à juste titre dire que les performances du système de Madrid au cours de l'exercice biennal, telles qu'elles ressortent des principaux indicateurs d'exécution, ne sont pas exceptionnelles. C'est un fait évident qu'il convient de reconnaître. Il y a trois raisons principales à cela, que je vais exposer en détail. Parallèlement, s'il existe certes des points négatifs, il est également important de ne pas ignorer certains éléments qui n'ont pas encore été pris en compte par les indicateurs d'exécution, comme l'a évoqué Mme Wang. En ce qui concerne les aspects négatifs, ils concernent principalement trois domaines : les adhésions, le coût unitaire et les demandes d'enregistrement. Cependant, il y a également de nombreux points positifs qui, comme l'a mentionné Mme Wang, ne se reflètent pas encore dans les indicateurs d'exécution. Je pense notamment à eMadrid, qui n'a été lancé qu'en septembre 2025, et à la création d'une nouvelle équipe spécifiquement chargée de servir les clients réguliers, comme cela est expliqué dans le Rapport sur la performance de l'OMPI. Comme l'explique également le rapport, nous avons lancé une initiative majeure à l'échelle de l'Organisation qui est axée sur le marketing et la croissance. Nous devons toutefois faire preuve d'un peu de patience avant de voir réellement, à plus grande échelle, les retombées de cette initiative, même elles sont déjà fortement perceptibles concernant plusieurs grandes entreprises. Par ailleurs, nous avons travaillé d'arrache-pied sur l'IA en 2025 et nous lancerons ces applications à usage interne, destinées à l'examen des demandes, en 2026. Nous pensons qu'elles aussi auront une grande incidence sur l'efficacité et la qualité globales. En résumé, la situation n'est pas brillante, mais nous pensons qu'il s'agit d'une phase de transition et que, pour les prochaines années, nous aurons de meilleures nouvelles à vous annoncer. Cela étant dit, permettez-moi de m'attarder sur les trois points négatifs, car ils méritent d'être approfondis. Premièrement, en ce qui concerne les adhésions. Mme Wang a déjà brossé le tableau : le précédent programme de travail et budget fixait comme objectif six nouveaux pays pour l'exercice biennal. Cet objectif était assez ambitieux et, à mesure que nous nous rapprochons d'une adhésion véritablement universelle, il devient de plus en plus difficile d'attirer six nouveaux membres au cours d'un exercice biennal. Par exemple, le système du PCT compte 158 membres; il serait donc difficile d'y ajouter six nouveaux membres tous les deux ans. De même, nous nous rapprochons de ce seuil dans le système de Madrid, puisque nous comptons déjà 132 pays. C'est sans aucun doute un facteur qui a joué un rôle. Un autre

facteur est tout simplement la malchance. La décision d'adhérer relève entièrement des États membres. Nous pouvons leur apporter notre soutien et essayer de les aider à franchir le pas, mais souvent, les choses s'enlisent ou prennent du temps en raison des processus législatifs ou des décisions gouvernementales. Au cours de l'exercice biennal considéré, il y a eu plusieurs exemples où nous pensions que les choses avanceraient plus vite, mais cela n'a pas été le cas, même si, de fait, elles progressent plus rapidement à présent. Nous n'avons donc qu'un contrôle limité sur ce processus. Je voudrais toutefois lancer un appel et faire écho aux propos de Mme Wang : à mesure que nous nous rapprochons des taux d'adhésion du PCT, nous aurons de plus en plus besoin de votre soutien – celui des autres membres du système de Madrid – pour tenter de persuader les pays qui n'en sont pas encore membres d'y adhérer. Le Secrétariat peut déployer des efforts considérables pour convaincre les pays, mais si vous, en tant que pays, vous vous joignez à nos efforts et expliquez aux autres pourquoi il serait bénéfique pour tout le monde d'adhérer à ces systèmes, cela changerait vraiment la donne. Bref, à mesure que nous nous rapprochons du chiffre de 158 pays, l'aide des autres membres devient de plus en plus importante. Le deuxième point négatif concerne le coût unitaire. La principale raison pour laquelle l'objectif n'a pas été atteint en ce qui concerne le coût unitaire est que les prévisions du nombre de dépôts étaient trop optimistes. Cela tient à la méthode de calcul du coût unitaire : nous divisons le coût par le nombre d'enregistrements, et si ce nombre augmente, le coût unitaire diminue. Cependant, quand le nombre de dépôts n'augmente pas et que, par conséquent, le nombre d'enregistrements stagne, le coût unitaire ne diminue pas autant que prévu. La solution consiste à ajuster les effectifs. Cependant, ce serait une erreur de réduire les effectifs trop rapidement, car si la tendance à la baisse ne se maintient pas sur plusieurs années et que les dépôts augmentent à nouveau l'année suivante, nous devrions embaucher de nouvelles personnes pour effectuer le travail. Il existe donc un décalage entre l'incidence sur les ressources et la baisse ou la stabilisation du nombre de dépôts. Le troisième point négatif concerne les dépôts eux-mêmes. Personnellement, je ne m'inquiète pas outre mesure des deux premiers points négatifs, à savoir les adhésions et le coût unitaire. Je suis très optimiste quant au fait que les chiffres vont s'améliorer. J'ai déjà pu le constater par le passé. Pour ce qui est du nombre de dépôts, la situation n'est pas la même. À ce sujet, je voudrais revenir sur ce qu'a dit M. Fink, car c'est très important. Dans l'ensemble, les demandes d'enregistrement de marques à l'échelle mondiale stagnent; nous ne devrions donc pas trop nous inquiéter de la stagnation des chiffres relatifs au système de Madrid, car cela signifie que nos systèmes ne s'en sortent plus mal que le reste du système des marques. Il est donc important de surveiller ce que nous appelons la part de marché du système de Madrid. Si la part de marché du système de Madrid reste stable ou augmente, alors que le nombre global de dépôts diminue, ce n'est pas nécessairement une mauvaise nouvelle pour l'OMPI et le système de Madrid. Bien que ce soit mauvais signe dans la mesure où nos recettes diminueront, cela ne signifie pas pour autant que le système de Madrid affiche des résultats insuffisants. Cela signifie simplement qu'il est impacté de la même manière que l'ensemble du système des marques. Toutefois, si la part de marché du système de Madrid venait à diminuer, c'est-à-dire si la proportion de dépôts transfrontières effectués par l'intermédiaire du système de Madrid venait à être inférieure à celle des dépôts effectués par la voie directe, nous devrions alors envisager sérieusement la manière d'y faire face. Mais, d'après ce qu'a dit M. Fink, rien n'indique, à ce jour, que ce soit le cas. Néanmoins, nous devons également garder à l'esprit les scénarios négatifs possibles qui pourraient survenir à l'avenir et ne pas exclure cette éventualité de notre planification. Que comptons-nous faire à ce sujet en ce qui concerne le nombre de dépôts? Nous avons trois stratégies principales destinées à parer à cette éventualité. La première est la stratégie axée sur la croissance et le marketing. Le temps manque pour vous en expliquer tous les détails ici, mais elle implique un changement fondamental dans la manière dont nous travaillons à l'OMPI pour promouvoir nos services. Nous en recueillons déjà les fruits, et cela ne fera que croître à l'avenir. La deuxième stratégie consiste à garantir une meilleure expérience à l'utilisateur lorsqu'il utilise le système de Madrid. Ce qui est très important ici, c'est que cette expérience ne dépend pas uniquement de ce que nous faisons au Bureau international à Genève. L'expérience de l'utilisateur du système est le résultat de la collaboration entre trois instances : l'office d'origine, le Bureau international et les parties

contractantes désignées. Nous estimons qu'il est d'une importance fondamentale pour la santé future du système de Madrid de s'efforcer de rendre cette expérience entre ces trois parties plus fluide qu'elle ne l'est actuellement. Les possibilités d'y parvenir sont nombreuses, dans le domaine de la classification, par exemple. Mais là encore, nous ne pouvons pas contrôler ce que font les offices. Nous comptons sur la bonne volonté et la coopération des offices pour qu'ils adaptent leurs pratiques afin de rendre l'expérience aussi harmonieuse que possible entre les trois entités. C'est un point très important, et je suis certain que le Directeur général y consacrera toute son attention à l'avenir. La troisième solution consiste à réfléchir à l'architecture du système de Madrid lui-même. Ne devrions-nous pas porter un regard neuf sur le système de Madrid et nous dire : "C'est un monde nouveau, la technologie évolue plus vite que jamais"? Ne devrions-nous pas faire preuve d'ouverture d'esprit face aux changements à apporter au système afin de garantir qu'il reste aussi attractif que possible à l'avenir? En résumé, les indicateurs d'exécution relatifs au système de Madrid ne sont pas excellents, mais nous ne considérons pas la plupart de ces raisons comme des sources de préoccupation majeure, car nous pensons pouvoir y remédier au cours des années à venir. Cependant, nous devons suivre de près la part de marché du système de Madrid et, si celle-ci n'évolue pas dans la bonne direction, les États membres, en collaboration avec le Secrétariat, pourraient devoir prendre des décisions importantes à l'avenir. Merci.

161. Président : Madame la vice-directrice générale, un autre membre de votre équipe souhaite prendre la parole.

162. Vice-directrice générale chargée du Secteur des marques et des dessins et modèles : Oui, il s'agit de M. Bisson. Grégoire, soyez bref, s'il vous plaît. Merci.

163. Secrétariat : Merci, Madame la vice-directrice générale, et merci, Monsieur le Président, pour votre patience. Je vais aborder brièvement trois points : les indicateurs, les données relatives aux recettes et aux résultats en matière d'enregistrement et, enfin, la question soulevée par la délégation chinoise concernant le contrôle de la qualité au sein du système de La Haye. Monsieur le Président, en ce qui concerne les indicateurs, la situation pour le système de La Haye est globalement la même que pour le système de Madrid. Nous n'avons pas atteint nos objectifs pour trois indicateurs. Le premier concernait les dépôts. Comme l'a expliqué l'économiste en chef, nous avons formulé nos hypothèses dans le cadre de la préparation du programme de travail et budget 2024-2025, au début de l'année 2023. À l'époque, cela ne faisait que 9 ou 10 mois que la Chine était membre du système de La Haye. Les prévisions comportaient donc une grande part d'imprévisibilité. La Chine représente plus de 50% des dépôts de dessins et modèles à l'échelle mondiale. Cette imprévisibilité a certainement faussé les chiffres, et les résultats concernant la Chine pour ce qui est du système de La Haye ont été inférieurs aux prévisions, ce qui explique que le nombre de dépôts n'ait pas atteint l'objectif fixé. Cela dit, Monsieur le Président, la situation n'est pas aussi sombre qu'il y paraît, car le système de La Haye a connu une forte croissance au cours de l'exercice biennal 2024-2025, et cette forte croissance se poursuit cette année : nous dépassons déjà de 7% les prévisions pour l'exercice biennal en cours. Tout ce qu'a dit mon collègue, M. Muls, concernant nos efforts dans le cadre de l'équipe spéciale sur la croissance pour continuer à promouvoir le système et pour surveiller la part de marché, vaut également pour le système de La Haye, tout comme nos efforts pour développer le système afin de faire en sorte qu'il reste en phase avec l'évolution des besoins des utilisateurs. Et sur ce point, nous avons également besoin du soutien des offices membres, autrement des États membres qui sont parties au système. Un autre indicateur pour lequel nous n'avons pas atteint nos objectifs est le coût unitaire. Là encore, cela est étroitement lié à la performance décevante en matière de dépôts, pour les raisons que M. Muls a expliquées. Permettez-moi simplement de souligner, Monsieur le Président, qu'il existe un autre indicateur lié au coût unitaire, à savoir le coût unitaire par document inscrit. Dans ce domaine, le coût unitaire a considérablement baissé, de près de 13%, par rapport à l'exercice biennal précédent. Nous sommes donc sur la bonne voie, et cela grâce aux efforts de numérisation déployés dans le cadre du système de La Haye; efforts qui

vont se poursuivre. Le dernier indicateur pour lequel nous n'avons pas atteint nos objectifs, Monsieur le Président, concerne l'adhésion. Mme Wang a expliqué les raisons pour lesquelles nous faisons de notre mieux pour soutenir vos gouvernements lorsque vous envisagez une adhésion, mais le reste échappe à notre contrôle. Souvent, cela échappe aussi au contrôle de nos interlocuteurs, à savoir les offices eux-mêmes, toutefois nous devons continuer à travailler ensemble, main dans la main. Permettez-moi également d'annoncer que nous attendons au moins deux adhésions pendant les assemblées qui se tiendront dans trois semaines à peine. Nous sommes donc sur le point de récolter les fruits de nos efforts passés. Monsieur le Président, avec votre indulgence et celle de la contrôlease, je voudrais revenir sur une remarque concernant les données relatives aux recettes prévisionnelles et au niveau prévisionnel des dépôts et des enregistrements. Il existe une spécificité de la Convention de La Haye qui explique la situation particulière observée par certaines délégations, à savoir le décalage apparent entre les informations du tableau 2 et celles du tableau 3. À la page 29 du Rapport financier annuel et états financiers pour 2025, document WO/PBC/40/8, il est rappelé que la comptabilisation des produits repose non pas sur la date de dépôt ou la date d'enregistrement, mais sur la date de publication. Monsieur le Président, la particularité du système de La Haye réside dans le fait que, lorsqu'une personne effectue un dépôt dans le cadre de ce système, elle a le choix de demander que la publication ait lieu immédiatement ou dans un délai pouvant aller jusqu'à 30 mois. Que s'est-il donc passé, Monsieur le Président, en 2025? Nous avons enregistré un nombre élevé d'enregistrements provenant des années précédentes, pour lesquels la publication avait été demandée en 2025, conjugué à un nombre élevé d'enregistrements effectués en 2025, pour lesquels la publication avait été demandée immédiatement. Cela explique pourquoi les recettes du système de La Haye ont atteint 114% de l'estimation cible, alors que les dépôts eux-mêmes étaient inférieurs aux prévisions. Enfin, Monsieur le Président, je remercie la délégation de la Chine pour l'intérêt qu'elle porte au rapport d'audit du système de La Haye. L'audit a révélé que, bien que le cadre de gestion de la qualité, y compris la méthodologie d'échantillonnage, ait été finalisé et officiellement lancé en avril 2025, il n'avait pas encore été mis en œuvre. D'où la recommandation issue de l'audit – une recommandation moyennement moyenne, et non hautement prioritaire – selon laquelle nous devons veiller à la mise en œuvre opérationnelle du cadre de gestion de la qualité de La Haye de la manière la plus appropriée possible. Monsieur le Président, ce travail était précisément en cours au moment où l'audit a été réalisé, et je suis heureux de confirmer, comme l'a déjà évoqué la vice-directrice générale Wang, que depuis la mi-février 2026, la recommandation a été pleinement mise en œuvre, les contrôles de qualité étant désormais effectués conformément au cadre de gestion de la qualité de La Haye. Monsieur le Président, j'espère que cela rassurera la délégation de la Chine et je remercie à nouveau cette dernière pour l'intérêt qu'elle a manifesté. Je vous remercie, Monsieur le Président.

164. Président : Je vous remercie. Avant de lever la séance, je vais donner la parole au sous-directeur général Andrew Staines pour quelques commentaires.

165. Sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous. Merci pour les questions et je réalise, Monsieur le Président, qu'il est déjà plus de 13 heures. Je vais donc m'en tenir aux points essentiels et, comme toujours, je me ferai un plaisir de vous fournir davantage de détails, soit plus tard dans l'après-midi, soit séparément. Mon équipe et l'équipe informatique se tiennent également à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations. Je vais me concentrer sur la technologie et, en particulier, sur la question relative aux projets relevant du PCE ainsi que sur les gains d'efficacité et les avantages que nous en tirons. D'une manière générale, je dirais que, dans bon nombre de ces projets, l'accent est fortement mis sur les gains d'efficacité, tout en offrant un service client exceptionnel. Comment, donc, mettre en place des systèmes modernes que nos clients peuvent utiliser en toute fluidité et qui leur permettent d'effectuer leurs démarches comme ils le souhaitent? Dans de nombreux cas, cela se traduit par des gains d'efficacité pour nous, mais en réalité, les véritables gains d'efficacité – les économies, les avantages – se situent, nous l'espérons, du côté des clients. La plateforme

Madrid en est un bon exemple. Nous avons lancé la première phase d'eMadrid l'année dernière. Cela a considérablement amélioré la manière dont les clients peuvent gérer leurs portefeuilles. Nous avons délibérément choisi de mettre l'accent sur les clients lors de cette première phase. Nous sommes désormais à la deuxième phase, comme indiqué dans la documentation fournie, qui se concentre fortement sur les services administratifs, et je m'attends à ce que cela génère des économies notamment au niveau des processus, à mesure que nous avançons dans cette phase. Dans le contexte du PCE, un certain nombre de projets concernent l'informatique en nuage. Permettez-moi de donner quelques exemples. Tout d'abord, nous avons migré plusieurs de nos applications vers le nuage du Centre international de calcul des Nations Unies. Lorsque nous nous sommes lancés dans cette démarche il y a quelques années, nous tablions sur des économies d'environ 30%. En réalité, ces économies sont environ deux fois plus importantes. Ainsi, si l'on examine les dernières années, en 2024, nous avons économisé 67% des coûts liés à l'informatique en nuage pour les applications, puisque nous les avons transférées du système sur site vers le nuage en 2025 – ce qui représentait 54% – et nous pouvons vous fournir les chiffres en francs suisses si vous le souhaitez. Dans le même ordre d'idées, nous avons pris quelques mesures simples mais importantes. Nous avons mis en place un nouvel outil de planification pour optimiser notre utilisation du nuage. Comment garantir une meilleure utilisation? Comment faire en sorte de ne pas payer pour un stockage dans le nuage que nous n'utilisons pas réellement? Nous avons donc mis en place un nouvel outil à cet effet. Cela nous permet de réaliser d'emblée une économie d'environ 1 million de francs suisses par an. Il s'agit d'un outil, et je sais que plusieurs États membres ont évoqué hier l'Initiative ONU80, que nous serions ravis de partager avec d'autres institutions des Nations Unies si elles s'engagent elles aussi dans cette transition vers le nuage, car plus vous l'utilisez, plus vous pouvez réaliser d'économies simplement en optimisant votre utilisation. La planification des ressources de l'Organisation (le système ERP) est un autre projet d'envergure, dont la première phase a été déployée. Il s'agit bien sûr d'un projet qui générera de nombreux gains d'efficacité grâce à l'automatisation à l'échelle de l'Organisation. À mesure que nous passons au nouveau système – et le Directeur général l'a clairement indiqué dès le départ –, nous devons saisir l'occasion de revoir nos processus pour nous assurer qu'ils sont aussi efficaces que possible. Il est toujours difficile de quantifier les économies, car elles concernent bien sûr l'ensemble de l'Organisation, et nous en sommes pleinement conscients. Nous n'en sommes encore qu'aux prémices du projet, mais je suis vraiment fier – dans un milieu où les déploiements d'ERP sont toujours délicats – car jusqu'à présent, nous respectons les délais et le budget, et nous sommes déterminés à continuer ainsi. Enfin, Monsieur le Président, sur le plan structurel, nous avons procédé à la centralisation du Département des technologies de l'information et de la communication, en regroupant sous un même toit ces offres informatiques fragmentées. Comme je l'ai expliqué lors de précédentes réunions, les avantages résidaient certes dans les économies réalisées, mais ils portaient surtout sur la mise en place d'un service informatique aussi performant que possible, d'un service résilient, ainsi que sur la garantie que les meilleures pratiques soient appliquées dans l'ensemble des différents systèmes, etc. Ainsi, même si nous estimons avoir réalisé une économie d'environ 2,4 millions de francs suisses grâce à cette rationalisation du Département des technologies de l'information et de la communication, les économies et les avantages globaux pour l'ensemble de l'Organisation sont en réalité bien plus importants. Dans le prolongement de ce qui précède, je terminerai en soulignant que l'enveloppe globale consacrée aux dépenses informatiques est restée relativement stable ces dernières années. Cela sous-entend implicitement un certain nombre d'économies, car nous avons mis en œuvre plusieurs mesures. Nous avons mis en place de nouveaux processus : nos travaux sur l'IA, par exemple; nos travaux sur la gestion des données; la poursuite du développement de la plateforme de collaboration et de gestion des contenus au sein de l'Organisation, que nous avons, là encore, mené à bien dans les délais et dans les limites du budget. Ces processus ont été intégrés au budget ordinaire, mais l'enveloppe budgétaire ordinaire globale est restée stable. Par conséquent, les gains d'efficacité sont bien réels, mais ils consistent davantage à faire plus avec les mêmes moyens qu'à réduire les coûts, dans un contexte où nos dépenses technologiques jouent un rôle de plus en plus important dans la manière dont nous servons nos

clients, dont nous vous servons et dont nous servons vos offices. Je vous remercie, Monsieur le Président. Je m'arrêterai là, mais comme je l'ai dit, je me ferai un plaisir de fournir des informations complémentaires ou de faire intervenir l'équipe en ligne également.

166. Président : Je remercie le sous-directeur général. Je lève maintenant la séance; nous reprendrons nos travaux à 15 heures.

167. Président : Bon après-midi. Nous allons entamer notre séance de l'après-midi. À la séance de ce matin, nous avons examiné les points 7.a) et 7.b) de l'ordre du jour. Nous avons entendu les rapports du Secrétariat, puis les déclarations des membres, et enfin le Secrétariat a commencé à répondre aux points soulevés. À présent, j'ai deux autres intervenants du Secrétariat qui réagiront aux observations formulées au titre des points 7.a) et 7.b) de l'ordre du jour. Je voudrais inviter Mme Julie Nyang'aya, directrice de la DSI, à faire quelques remarques et à répondre aux observations faites. Après Mme Nyang'aya, je donnerai la parole à Mme Maya Bachner, contrôleur adjointe, pour qu'elle apporte des réponses complémentaires.

168. Secrétariat : Merci. En réponse à la question des États-Unis d'Amérique qui voulaient savoir si la DSI avait rencontré des difficultés ou des problèmes pour valider les données sur lesquelles s'appuie notre rapport de validation, la réponse est non. Nous avons bénéficié d'une coopération totale lors de la validation des données. Lorsque nous avons besoin de précisions ou de données supplémentaires, nous les avons demandées de manière proactive et elles nous ont été fournies. En ce qui concerne la rigueur avec laquelle nous avons procédé à cette validation, nous avons appliqué les mêmes normes professionnelles que celles qui nous sont imposées pour évaluer la qualité et la solidité des informations fondées sur des données probantes. En résumé, aucune difficulté, aucune restriction. Merci, Monsieur le Président.

169. Président : Je vous remercie, Mme Nyang'aya. Je donne maintenant la parole à la contrôleur adjointe, Mme Maya Bachner.

170. Secrétariat : Merci, Monsieur le Président, et bon après-midi, Mesdames et Messieurs les délégués. Une question a été posée par la délégation du Japon concernant le tableau 2 du Rapport sur la performance de l'OMPI, qui présente les recettes de l'exercice biennal 2024-2025 par rapport aux estimations, ainsi que la comparaison avec le tableau 3, qui présente le nombre effectif de demandes par rapport aux estimations. Je vais expliquer pourquoi les recettes ont été supérieures mais le nombre de dépôts a été inférieur, ainsi que nous l'avons vu avant la pause déjeuner, par rapport aux estimations définies lors de la préparation du programme de travail et budget. La raison pour laquelle les recettes sont légèrement supérieures à nos estimations tient au fait que, lorsque nous estimons les recettes de l'exercice biennal, nous appliquons un facteur de prudence. Ainsi nous avons minoré de 6% les recettes figurant dans le programme de travail et budget pour 2024-2025. Toutefois, en ce qui concerne les estimations du nombre de dépôts – que nous utilisons pour la budgétisation des dépenses afin de garantir que nos systèmes mondiaux d'enregistrement disposent de ressources suffisantes –, nous n'appliquons aucune minoration sur les estimations de l'économiste en chef. Nous retenons le scénario de base. C'est pourquoi, quand on compare les deux tableaux, il peut sembler y avoir un écart, mais en réalité, cela tient au fait que nous faisons preuve d'une grande prudence dans notre estimation des recettes pour l'exercice biennal. Une question a été posée par la République de Corée concernant les dépenses de personnel. Je tiens simplement à expliquer que la baisse des dépenses de personnel n'est pas uniquement due aux postes vacants. Cela tient également au fait que certaines des hypothèses que nous formulons au moment de calculer les coûts de personnel peuvent se révéler différentes lors de la mise en œuvre. L'une d'entre elles concerne notamment le taux d'occupation. Dans le budget, nous tablons sur un taux d'occupation de 100%, mais nos collaborateurs peuvent choisir de travailler à 50%, 80% ou 90%. Cela se traduira par des dépenses de personnel inférieures aux estimations. C'est l'une des raisons. Une deuxième raison, très spécifique à l'exercice biennal 2024-2025, tient au taux de change du dollar des

États-Unis par rapport au franc suisse, car les cotisations de retraite sont versées en dollars É.-U. et le taux de change que nous avons retenu dans le programme de travail et budget était bien plus élevé que le taux réel pour cet exercice biennal. Nous réalisons de ce fait une économie assez substantielle sur notre cotisation à la CCPNU. Je fournis cette explication pour préciser également qu'une baisse des dépenses de personnel, précisément en raison de ces facteurs, ne signifie pas que nous faisons des compromis sur la qualité ou la réalisation des résultats. Ensuite, Monsieur le Président, permettez-moi de répondre à la question de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant le tableau des virements figurant à l'annexe I du Rapport sur la performance de l'OMPI, intitulé "Budget 2024-2025 après virements par secteur". Comme la délégation l'a aimablement souligné, cela renvoie à la règle relative aux virements, à savoir l'article 3.4 du Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution. Je vais simplement en lire le début. Il prévoit ce qui suit : "Le Directeur général peut procéder à des virements de ressources d'un secteur [...] vers un autre pour un exercice budgétaire donné, dans la limite de 5% du montant correspondant à la dotation biennale du secteur bénéficiaire" – et j'insiste ici sur le mot suivant, "ou" – "ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu, lorsque ces virements sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'Organisation". Donc, c'est soit 5% du budget du secteur bénéficiaire, soit 1% du budget total de l'Organisation. Si je reviens au tableau des virements, pour le Secteur des brevets et de la technologie, les transferts nets vers ce secteur se sont élevés à 9,2 millions de francs suisses, ce qui, en pourcentage du secteur bénéficiaire, représentait 4,3%. Le budget approuvé pour ce secteur était de 214 millions de francs suisses. Le Secteur des marques et des dessins et modèles a enregistré un transfert net sortant de 361 000 francs suisses. Cela représente 0,5% du budget du secteur bénéficiaire et environ 0% du budget total. Le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création a enregistré un virement sortant de 3,9 millions de francs suisses, ce qui représente environ 0,5% du budget total. Le Secteur du développement régional et national a enregistré un transfert net entrant de 4,9 millions de francs suisses, ce qui représente 0,6% du budget total. Le Secteur de l'infrastructure et des plateformes a enregistré un transfert net entrant de 3,8 millions de francs suisses, ce qui correspondait à 0,4% du budget total. Le Secteur des enjeux et partenariats mondiaux a enregistré un transfert net de 527 000 francs suisses, ce qui correspond à 0,1% du budget total. Le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation a enregistré un transfert de 3,7 millions de francs suisses, ce qui correspond à 0,4% du budget total, tandis que le Secteur administration, finances et gestion a enregistré un transfert sortant de 13,7 millions de francs suisses, ce qui correspond à 4,3% du budget du secteur bénéficiaire. Je m'excuse d'entrer un peu dans les détails, mais je tiens simplement à préciser que du point de vue des 5% du budget du secteur bénéficiaire ou des 1% du budget total de l'Organisation, nous sommes restés dans les limites de la règle relative aux transferts. Je vous remercie, Monsieur le Président.

171. Président : Merci. Je tiens à remercier les membres du Secrétariat pour les précisions apportées ce matin et cet après-midi concernant les points 7.a) et 7.b) de l'ordre du jour. Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaiteraient faire d'autres observations ou commentaires. Je donne la parole au représentant de la Chine.

172. Chine : Merci de nous donner la parole, Monsieur le Président. La Chine est très surprise par la déclaration faite par le chef du Service d'enregistrement de La Haye à la fin de la séance de ce matin et ne peut l'accepter. Il a indiqué que si la croissance du système de La Haye était inférieure aux prévisions c'était parce que le nombre de demandes émanant de la Chine était inférieur aux prévisions. En réponse à cette déclaration, la Chine souhaite faire les deux remarques suivantes. Premièrement, depuis l'entrée en vigueur en Chine, en 2022, de l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes au titre du système La Haye émanant de la Chine s'est élevé, au cours des quatre dernières années, respectivement à 2 558, 3 758, 4 869 et 5 913. La Chine occupe actuellement la première place mondiale pour ce qui est des demandes d'enregistrement au

titre de l'Arrangement de La Haye, et elle a maintenu une croissance annuelle rapide de plus de 20%. En 2025, le volume des demandes a augmenté de 27,8%. Cela démontre pleinement la contribution majeure de la Chine au système de La Haye. Deuxièmement, le système de La Haye recèle encore un potentiel énorme et inexploité. Sa croissance ne peut reposer uniquement sur l'augmentation du nombre d'États membres qui adhèrent au système ou sur une promotion externe plus forte. L'Organisation devrait accorder davantage d'attention à des aspects importants tels que la réduction des coûts, l'amélioration de l'efficacité et l'élargissement des langues de travail couvertes, afin que les déposants issus d'un plus grand nombre de pays et de régions trouvent l'utilisation du système de La Haye pratique, efficace et rentable. Par conséquent, la Chine estime que l'idée d'attribuer les résultats relatifs à la croissance du système de La Haye exclusivement à l'évolution du nombre de demandes provenant d'un seul pays n'est ni raisonnable ni scientifique, et la Chine ne peut en aucun cas l'accepter. Parallèlement, la Chine espère que le Service d'enregistrement de La Haye réexaminera sérieusement le fondement scientifique de ses méthodes de prévision des volumes de demandes et en améliorera la précision. En outre, en ce qui concerne la question du contrôle de la qualité mentionnée dans le rapport d'audit interne de la DSI, la Chine a pris note du fait que le Service d'enregistrement de La Haye a mis en place sa méthodologie d'échantillonnage en avril 2025, et elle Chine s'en félicite. La Chine espère que le Service d'enregistrement de La Haye tirera rapidement les enseignements de cette expérience, accordera à cette question toute l'attention qu'elle mérite et profitera de cette occasion pour mettre en œuvre des mesures correctives sérieuses. La Chine espère également que le Rapport sur la performance de l'OMPI de l'année prochaine, qui sera soumis à l'examen du comité, fournira une explication exhaustive des progrès réalisés par le Service d'enregistrement de La Haye en matière de contrôle de la qualité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

173. Président : Je remercie le représentant de la Chine pour les points qu'il a soulevés et les explications fournies. Je demande au Secrétariat de prendre note des remarques formulées par le représentant de la Chine. Y a-t-il d'autres demandes de parole? Je n'en vois aucune. Je propose donc que nous examinions à présent les décisions proposées au titre des points 7.a) et 7.b). Elles s'affichent à l'écran. Je vais laisser quelques minutes aux délégations pour qu'elles puissent les examiner.

174. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024-2025 (document WO/PBC/40/6), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière positive et de la réalisation des résultats escomptés par les secteurs au cours de l'exercice biennal 2024-2025.

175. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du "Rapport de validation du rapport sur la performance de l'OMPI en 2024-2025 établi par la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/40/7).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ANALYSE FINANCIERE

A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ETATS FINANCIERS POUR 2025

176. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/40/8.

177. Président : Chers collègues, chers délégués, nous allons maintenant aborder les sous-points inscrits au titre du point 8 de l'ordre du jour, "Examen financier", en commençant par le point 8.a), "Rapport financier annuel et états financiers pour 2025" (document WO/PBC/40/8). Conformément à l'article 6.12 du Règlement financier et son règlement d'exécution, le PBC est tenu d'examiner les états financiers et de les transmettre à l'Assemblée générale accompagnés de ses observations et recommandations. En conséquence, le document WO/PBC/40/8 présente les états financiers de l'Organisation pour l'exercice clos au 31 décembre 2025. J'invite le directeur par intérim de la Division des finances, M. Kelvin Hayes, à présenter ce sous-point.

178. Secrétariat : Merci, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Les états financiers annuels pour 2025 ont été établis conformément aux normes IPSAS et ont fait l'objet d'une opinion d'audit sans réserve. Ce document comprend également la déclaration du Directeur général sur le contrôle interne, qui s'appuie sur l'opinion globale indépendante de la directrice de la DSI sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes. Le rapport financier présente une analyse des résultats de l'exercice, ainsi que des informations détaillées sur la situation financière de l'Organisation à la fin du mois de décembre 2025. Les résultats de l'Organisation pour 2025 font apparaître un excédent de 84,5 millions de francs suisses, pour des recettes totales de 497,6 millions de francs suisses, des dépenses totales de 437,7 millions de francs suisses et des gains sur les placements de 24,6 millions de francs suisses. À titre de comparaison, l'excédent s'élevait à 140,1 millions de francs suisses en 2024, pour des recettes totales de 496,7 millions de francs suisses, des dépenses totales de 430,3 millions de francs suisses et des gains sur les placements de 73,7 millions de francs suisses. En 2025, le régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV (AMCS) a été mis en place, ce qui a nécessité certaines modifications dans la présentation des états financiers. Les fonds mis de côté pour financer les engagements au titre de l'AMCS sont désormais désignés comme "actifs du régime" et reclassés de la rubrique "trésorerie et placements" vers celle des "obligations liées aux prestations dues au personnel". Les gains de placement relatifs à ces actifs du régime sont reclassés dans les "dépenses de personnel" et les "gains ou pertes actuariels" par le biais des "actifs nets". Il convient de noter que les résultats annuels distincts de l'AMCS seront examinés au titre du point 8.c) de l'ordre du jour. Comme les années précédentes, le système du PCT est resté notre principale source de recettes, générant 371,3 millions de francs suisses, un montant pratiquement inchangé par rapport à 2024. Les recettes du PCT ont représenté 74,6% de nos recettes totales en 2025. Du côté des dépenses, les dépenses de personnel ont constitué notre principale catégorie de dépenses, avec 246,0 millions de francs suisses, soit 56,2% du total des dépenses. L'excédent d'exploitation de l'OMPI, avant prise en compte de l'incidence des gains ou pertes sur placements, s'est élevé à 59,8 millions de francs suisses pour 2025. Les gains sur les placements se sont élevés à 24,6 millions de francs suisses en 2025; là encore, ce chiffre n'inclut plus les gains distincts liés aux actifs de l'AMCS, qui s'élevaient à 14,2 millions de francs suisses. Au 31 décembre 2025, l'Organisation disposait d'un actif net de 884,3 millions de francs suisses, soit une augmentation de 173,6 millions de francs suisses par rapport aux 710,7 millions de francs suisses de l'année précédente. Cette amélioration de notre situation financière est imputable à l'excédent enregistré au cours de l'exercice et aux gains actuariels liés à la réduction des engagements nets au titre de l'AMCS. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements de l'Organisation s'élevaient à 1 265,7 millions de francs suisses à la fin de l'année 2025. Comme indiqué précédemment, ce chiffre n'inclut pas les fonds mis de côté pour financer l'AMCS, d'un montant total de 341,5 millions de francs suisses, qui sont désormais reclassés en engagements nets au titre des aux prestations dues au personnel. Le profil de liquidité de l'Organisation constitue une base solide pour répondre à la fois aux besoins opérationnels à court terme et aux objectifs stratégiques à plus long terme. Il importe de souligner qu'au cours de l'année 2025, l'OMPI a démontré son engagement en faveur de l'excellence comptable en adoptant de manière anticipée les nouvelles directives IPSAS relatives aux produits et aux frais de transfert. Cette approche proactive garantit que notre information financière reste à la pointe des meilleures pratiques comptables du secteur

public. En ce qui concerne nos passifs à long terme, le passif brut au titre de l'AMCS a diminué pour s'établir à 576,9 millions de francs suisses, contre 624,4 millions de francs suisses à la fin de 2024. Cette réduction du passif est principalement due à des modifications des hypothèses actuarielles, notamment une augmentation du taux d'actualisation appliqué aux engagements futurs et une baisse du taux tendanciel du coût des soins médicaux. Pour 2025, l'engagement au titre de l'AMCS est, comme indiqué, présenté net des actifs du régime, ce qui se traduit par des obligations nettes de 235,4 millions de francs suisses. Enfin, en 2025, l'Organisation a continué de renforcer son cadre de contrôle interne grâce à un examen structuré des principaux contrôles, qui a permis de constater qu'ils étaient correctement conçus et fonctionnaient de manière satisfaisante. Cet engagement constant en faveur de pratiques solides de gouvernance et de gestion des risques soutient la gestion financière globale et l'efficacité opérationnelle de l'OMPI. Pour l'établissement des états financiers, nous nous appuyons sur un ensemble solide de contrôles internes auxquels tous les membres du personnel contribuent. Je remercie l'ensemble du personnel à cet égard. Je tiens tout particulièrement à remercier M. Paradzai Nematadzira, ancien directeur de la Division des finances, qui occupe d'autres fonctions dans le cadre d'un détachement interinstitutions depuis la mi-février 2026, mais qui a dirigé la Division des finances tout au long de l'année 2025, période couverte par ces résultats. Je vous remercie, Monsieur le Président.

179. Président : Je remercie M. Hayes. Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui ont demandé à s'exprimer. Je commencerai par la Fédération de Russie, suivie de l'Allemagne.

180. Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. La Fédération de Russie a l'honneur de présenter cette déclaration au nom d'un certain nombre de pays du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous nous félicitons que, dans sa déclaration sur le contrôle interne, le Directeur général ait fait référence au PSMT en tant qu'un des éléments de la gestion axée sur les résultats. Nous estimons que cette approche de la planification stratégique devrait être étendue au dispositif révisé d'application du principe de responsabilité. Nous prenons note de la tendance positive qui se poursuit en ce qui concerne les résultats financiers de l'OMPI. Dans ce contexte, nous sommes convaincus qu'il n'y a aucune nécessité de réduire les coûts liés à la traduction. Le travail de grande qualité des services linguistiques, qui comprend la traduction et la révision par des traducteurs spécialisés, est l'une des fonctions clés qui permettent à l'OMPI d'accomplir sa mission en toute efficacité. Merci.

181. Allemagne : Le groupe B tient à remercier le Secrétariat pour son rapport financier annuel très complet, qui nous offre un bon aperçu de la situation financière de l'OMPI en 2025. Nous constatons que l'excédent total de l'OMPI a diminué de 39,7% par rapport à 2024. En outre, le rapport montre également que l'excédent d'exploitation est passé de 66,34 millions de francs suisses en 2024 à 59,9 millions de francs suisses en 2025. Cette baisse est principalement imputable à une nette diminution des plus-values sur les placements, celles-ci s'élevant à 24,6 millions de francs suisses en 2025 contre 73,7 millions de francs suisses en 2024. Bien que nous reconnaissons que les rendements annuels des marchés d'investissement sont variables et qu'il faut s'attendre à des années de performances plus ou moins élevées, le groupe B s'inquiète néanmoins de cette baisse enregistrée en 2025. Nous prions le Secrétariat de bien vouloir fournir des éclaircissements supplémentaires sur la détérioration des résultats financiers en 2025. En ce qui concerne la gestion des engagements à long terme, nous nous félicitons de la progression de l'actif net qui s'élève à 884,3 millions de francs suisses, soit une augmentation de 19,6% par rapport à 2024. Cette augmentation est principalement due aux gains actuariels liés aux obligations nettes de l'OMPI au titre de l'AMCS. En ce qui concerne le risque structurel lié aux recettes, nous jugeons particulièrement encourageant de constater que les recettes provenant du système de Madrid ont augmenté de 3,9% par rapport à 2024. En conclusion, nous sommes prêts à collaborer pour garantir la résilience financière de l'OMPI tout

en faisant progresser son importante mission mondiale en matière de propriété intellectuelle. Merci.

182. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le "Rapport financier annuel et les états financiers annuels pour 2025" (document WO/PBC/40/8).

B) OPINION ANNUELLE SUR LA GOUVERNANCE, LA GESTION DES RISQUES ET LES CONTRÔLES INTERNES, DE LA DIRECTRICE DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE

183. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/40/INF/3.

184. Président : Nous allons poursuivre la séance avec le point 8.b) de l'ordre du jour, Opinion annuelle sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes, de la directrice de la Division de la supervision interne, document WO/PBC/40/INF/3. J'invite à présent Mme Julie Nyang'aya, directrice de la DSI, à présenter ce point 8.b).

185. Secrétariat : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, c'est pour moi un privilège de présenter pour la première fois l'opinion annuelle de la directrice de la DSI sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes à l'OMPI. Cette opinion a été émise conformément à la Charte de la supervision interne de 2024, au manuel d'audit interne de la DSI de 2025 et aux normes de l'Institute of Internal Auditors (IIA), et répond directement à la recommandation du vérificateur externe des comptes visant à fournir aux États membres une assurance indépendante et consolidée concernant ces éléments essentiels du dispositif d'application du principe de responsabilité de l'Organisation. Si le fond de cette évaluation est repris dans mon rapport annuel aux assemblées de l'OMPI, cette opinion formelle distincte aligne l'OMPI sur les meilleures pratiques internationales, selon lesquelles les responsables de l'audit interne émettent un jugement d'expert sur le caractère adéquat et l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus de contrôle. Mesdames et Messieurs les délégués, cette opinion repose sur un ensemble de travaux de supervision axés sur les risques menés en 2025, couvrant la gouvernance au niveau tant stratégique qu'opérationnel, la gestion des risques de l'Organisation, les contrôles internes, les environnements informatiques et en nuage, ainsi qu'une série de missions d'audit dans des domaines clés liés aux programmes et à l'administration. Ces travaux ont notamment consisté à tester les principaux contrôles en place au sein de l'Organisation, qui ont été jugés satisfaisants, et à réaliser de multiples audits, au cours desquels des possibilités d'amélioration ont été identifiées et convenues avec la direction. Il est important de noter que la direction s'est engagée à mettre en œuvre des mesures correctives, dont la mise en œuvre en temps opportun sera essentielle pour réduire les risques résiduels à l'avenir. Permettez-moi de souligner la conclusion générale. Selon mon opinion, les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne de l'OMPI ont été, dans l'ensemble, satisfaisants, même si certaines améliorations sont nécessaires. Ces processus sont globalement bien établis et fonctionnent correctement, et les problèmes recensés n'ont pas d'incidence significative sur la réalisation des objectifs et des résultats escomptés de l'Organisation. Mesdames et Messieurs les délégués, il s'agit là d'une assurance positive et équilibrée, reflétant un environnement de contrôle qui gagne en maturité. Dans le même temps, l'opinion souligne que des améliorations continues restent nécessaires, en particulier dans les domaines où les audits ont mis en évidence la nécessité de renforcer les contrôles ou d'ancrer pleinement les pratiques en matière de gestion des risques. À l'avenir, la DSI continuera d'assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre des recommandations convenues, d'affiner et d'approfondir la base factuelle pour les prochaines opinions, et de renforcer l'alignement sur les orientations évolutives de l'IIA et les pratiques au sein du système des Nations Unies, en veillant à ce que

cette opinion globale continue de fournir aux États membres une assurance claire, fiable et créatrice de valeur. Monsieur le Président, cette première opinion représente une avancée importante en matière de transparence, de responsabilité et de maturité du contrôle interne à l'OMPI, et je suis convaincue qu'elle aidera aussi bien le comité que le Directeur général dans l'exercice de leurs responsabilités respectives. Je vous remercie et reste à votre disposition.

186. Président : Je remercie Mme Nyang'aya pour son exposé. Aucune décision n'est attendue de la part du PBC concernant le point 8.b), mais je vais donner aux délégations qui souhaitent formuler des observations ou poser des questions la possibilité de le faire. Monsieur le représentant de la Fédération de Russie, vous avez la parole si vous souhaitez vous exprimer sur le point 8.b) avant que nous passions au point 8.c). Ensuite, je donnerai la parole à l'Allemagne.

187. Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. La Fédération de Russie a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom d'un certain nombre de pays du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous nous félicitons de l'élaboration de la première opinion annuelle de la DSI sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes. Cette initiative contribue au développement des cadres de responsabilité et de transparence de l'OMPI. Notre groupe serait reconnaissant à la DSI de fournir davantage de détails, dans ses futurs rapports, sur les principaux problèmes relatifs aux contrôles internes et à la gestion des risques qui ont été détectés au cours de ses travaux. Compte tenu de l'avis "partiellement satisfaisant" émis concernant les domaines liés aux achats qui présentent des risques et les améliorations majeures nécessaires à cet égard, notre groupe demande à la DSI de prêter attention à cette question et, dans la mesure du possible, de procéder à une évaluation de l'application par le Secrétariat des critères de durabilité dans ses activités de passation de marchés. Nous demandons également à la DSI de continuer à suivre la mise en œuvre par le Secrétariat des mesures nécessaires pour remédier aux problèmes recensés. Par ailleurs, nous voudrions demander au Secrétariat de préciser les délais approximatifs envisagés pour la mise en œuvre des mesures destinées à remédier aux lacunes identifiées par la DSI dans divers domaines du contrôle interne, de la gestion des risques et de la gouvernance globale. Merci.

188. Allemagne : Merci, Monsieur le Président. Le groupe B tient à remercier la directrice de la DSI pour la publication du premier rapport annuel sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes de l'OMPI pour l'exercice clos en décembre 2025. Nous estimons que l'opinion annuelle est un outil précieux permettant d'avoir une assurance supplémentaire concernant les domaines clés que sont la gouvernance, la gestion des risques et les dispositifs de contrôle. Notre groupe prend acte de l'évaluation des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne de l'OMPI, jugés "satisfaisants, mais nécessitant certaines améliorations". Toutefois, nous notons également que certains problèmes ont été recensés, notamment en ce qui concerne le dispositif de contrôle lié aux achats de l'OMPI, qui n'a été jugé que "partiellement satisfaisant" et pour lequel des améliorations majeures sont nécessaires. À cet égard, le groupe B exhorte le Secrétariat à remédier à ces problèmes dans les meilleurs délais. Nous attendons avec intérêt l'opinion de l'année prochaine. Merci.

189. États-Unis d'Amérique : Les États-Unis d'Amérique se félicitent de la première opinion annuelle de la DSI, qui constitue un pas important vers le renforcement de la responsabilité à l'égard des États membres. Nous constatons toutefois que plusieurs audits et rapports à l'intention de la direction n'ont toujours pas été publiés sur le site Web public de l'OMPI et ne sont donc pas accessibles aux États membres. Nous demandons que ces rapports soient rendus publics dès que possible. Nous exhortons l'OMPI à la plus grande transparence afin de veiller à ce que les États membres aient une compréhension complète des risques pour l'Organisation, des faiblesses liées aux contrôles et des mesures d'atténuation mises en œuvre par le Secrétariat. Merci.

190. Président : Je remercie la représentante des États-Unis d'Amérique et je demande au Secrétariat de prendre note des points soulevés au cours de ces interventions. Puis-je demander à la directrice de DSI si elle souhaite prendre la parole?

191. Secrétariat : Merci. Je remercie la Fédération de Russie, l'Allemagne et les États-Unis pour leurs commentaires. Comme je l'ai indiqué, et comme nous le savons tous, c'est la première fois que cette opinion est publiée. Comme je l'ai déjà dit, les prochains rapports contiendront davantage de détails à mesure que nous affinerons la base factuelle sur laquelle repose cette opinion. En ce qui concerne les achats, nous prenons note des observations formulées. Nous en avons déjà débattu en partie hier. Comme je l'ai souligné, il s'agissait d'un audit très ciblé portant sur des domaines très précis. Il n'avait donc rien de systématique, mais nous continuerons d'examiner ces domaines de manière très rigoureuse et à effectuer un suivi. En ce qui concerne les commentaires des États-Unis d'Amérique sur les rapports qui ne sont pas accessibles au public, seuls les rapports d'audit sur la cybersécurité et ceux du Centre d'arbitrage et de médiation n'ont pas été publiés, conformément à la politique de publication des rapports de la DSI. Et cela notamment, pour des raisons de confidentialité. Si un État membre veut consulter ces rapports, notre politique relative à la publication des rapports prévoit une procédure à suivre. Vous pouvez en faire la demande auprès de mon bureau. J'invite volontiers les États-Unis d'Amérique à le faire. Nous pouvons en discuter séparément, mais seuls ces deux rapports n'ont pas été publiés. Les autres rapports sont de fait disponibles sur le site Web et l'opinion annuelle contient des liens qui y renvoient. Merci.

192. Président : Merci, Mme Nyang'aya. En l'absence d'autres commentaires, nous passons au point 8.c) de l'ordre du jour.

C) RAPPORT ANNUEL DU REGIME D'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE DE L'OMPI/UPOV POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

193. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/40/9.

194. Président : J'invite le chef de la Section des rapports financiers, M. Steven Shepherd, à présenter ce point qui concerne le rapport annuel du régime d'AMCS.

195. Secrétariat : Merci, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport annuel du régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV, le régime multiemployeur mis en place en 2025 à la suite de la décision des assemblées de l'OMPI. Le rapport annuel pour 2025 comprend les états financiers, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS et ont fait l'objet d'une opinion d'audit sans réserve. Ce document comprend également la déclaration de l'AMCS sur le contrôle interne. Le rapport du président du Comité consultatif du régime d'AMCS présente une analyse du fonctionnement de l'AMCS, des résultats financiers et du rendement des placements pour l'année, ainsi que des détails sur le financement des engagements de l'AMCS à la fin du mois de décembre 2025. L'objectif de l'AMCS est de gérer les ressources financières fournies par les États membres afin de financer les engagements dus au titre de l'AMCS. Le régime d'AMCS est devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2025, avec le transfert des liquidités et des placements détenus par les organisations participantes. L'année 2025 étant la première année d'activité de l'AMCS, les états financiers ne comportent pas d'informations comparatives pour 2024. Le Comité consultatif de l'AMCS apporte son appui et ses conseils en ce qui concerne l'AMCS et a tenu sa première réunion en décembre 2025. Les placements de l'AMCS sont gérés conformément à la politique en matière de placements de l'OMPI. En 2025, les contributions nettes versées à l'AMCS par l'OMPI se sont élevées à 60 millions de francs suisses. Les entrées nettes provenant des plus-values sur les placements de l'OMPI ont totalisé 14,2 millions de francs suisses. En conséquence, le financement de l'AMCS par l'OMPI est passé de 267,4 millions de francs suisses au début de l'année 2025 à 341,5 millions de francs suisses à la fin de l'année. Le passif de l'OMPI en ce

qui concerne l'AMCS, calculé selon la norme IPSAS 39, était financé à hauteur de 59,2% à la fin de 2025, et à hauteur de 85,9% selon les projections de l'étude sur la gestion de l'actif et du passif (ALM). Il convient de noter que l'état de la performance financière de l'AMCS n'indique aucun excédent ou déficit pour 2025. Cela s'explique par le fait que tout excédent d'exploitation net, après prise en compte des cotisations, des plus-values sur les placements et des charges d'exploitation, est comptabilisé dans la situation nette de l'actif et du passif du régime, conformément à la norme IPSAS 39. La performance des placements de l'AMCS en 2025 doit être considérée dans une perspective à long terme. Le rendement du portefeuille de placements à long terme de l'OMPI au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service s'élevait à 5,5% à la fin décembre 2025, soit 3,5% de plus que le taux de rendement attendu à long terme de 2,0% utilisé par les actuaires dans leurs prévisions de financement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

196. Président : Je remercie M. Shepherd. Je donne maintenant la parole à ceux qui le souhaitent. Je vais donner la parole à l'Allemagne, puis à la Fédération de Russie.

197. Allemagne : Merci, Monsieur le Président. Le groupe B tient à remercier le Secrétariat pour la préparation du présent rapport annuel 2025 du régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV. Nous prenons note de l'augmentation globale de l'état de financement des engagements de l'OMPI au titre de l'AMCS, grâce à une augmentation de 74,2 millions de francs suisses des liquidités et des placements de l'AMCS. Dans ce contexte, il convient de souligner que les entrées nettes ou les recettes provenant des placements de l'OMPI se sont élevées à 14,2 millions de francs suisses. Bien que nous reconnaissons que les rendements des placements sont sensibles à la volatilité des marchés et doivent donc être considérés dans une perspective à long terme, ce résultat reflète sans aucun doute une gestion prudente du portefeuille. Nous constatons que les fonds connaissent une croissance rapide, grâce aux contributions des États membres et aux rendements des placements, et que la stratégie future vise à augmenter progressivement les actifs investis afin de couvrir intégralement les obligations à long terme liées aux soins de santé. Nous attendons avec intérêt le rapport de l'année prochaine afin de continuer à évaluer l'efficacité de l'AMCS. Je vous remercie, Monsieur le Président.

198. Fédération de Russie : La Fédération de Russie a l'honneur de faire la présente déclaration au nom d'un certain nombre de pays du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous tenons à remercier le Secrétariat d'avoir préparé le premier rapport annuel de ce type et nous notons avec satisfaction le caractère détaillé du document. Nous souhaiterions obtenir des éclaircissements sur les raisons justifiant le versement d'honoraires supplémentaires de 10 000 francs suisses au vérificateur externe des comptes. Nous estimons que l'audit de ces états financiers devrait s'inscrire dans le cadre du programme de travail habituel du vérificateur externe des comptes et être couvert par les honoraires annuels convenus précédemment. Nous souhaiterions également demander au Secrétariat s'il existe des indicateurs ciblés pour le financement des engagements à long terme au titre de l'assurance maladie, ainsi que les délais prévus pour leur réalisation. Merci.

199. Botswana : La mise en place de l'AMCS en tant que mécanisme de financement spécifique et multiemployeur représente une étape institutionnelle majeure. L'AMCS constitue un pilier essentiel du devoir de diligence envers le personnel qui a consacré sa carrière à l'OMPI et à l'UPOV, car il garantira leur sécurité sociale. Le rapport annuel indique clairement que des défis importants subsistent. Pour l'OMPI, l'engagement au titre de l'AMCS, calculé selon la norme IPSAS 39, s'élève à 576,9 millions de francs suisses, contre des actifs de 341,5 millions, ce qui laisse un déficit de financement de 235,4 millions de francs suisses. Même selon l'évaluation fondée sur la gestion de l'actif et du passif, qui est plus favorable, le taux de financement est de 85,9%. Pour l'UPOV, le taux de financement est de 24,2%, avec une obligation non provisionnée de 3,6 millions de francs suisses. Le rapport annuel note en outre que l'OMPI et l'UPOV ont exprimé leur intention de voir l'AMCS continuer à cumuler des

fonds pour financer leurs engagements au titre de l'AMCS, et que les principaux mécanismes à cet effet consistent à verser des cotisations régulières et à appliquer une stratégie de placements à long terme. La délégation du Botswana souhaiterait que le Secrétariat apporte des précisions supplémentaires sur la stratégie prospective pour combler le déficit de financement restant de l'AMCS. Plus précisément, quelle trajectoire est envisagée pour les contributions à moyen terme? Comment la stratégie de placements évoluera-t-elle à la lumière de l'étude de la gestion de l'actif et du passif et des conditions du marché? En ce qui concerne plus particulièrement la contribution de l'UPOV à l'AMCS, pourquoi le taux de contribution n'est-il que de 6% du total des dépenses de personnel, alors qu'il est de 10% pour l'OMPI? Pourquoi la répartition des actifs de l'UPOV est-elle si peu exposée au risque, avec 100% des actifs détenus en liquidités? Ces questions, Monsieur le Président, ne sont pas soulevées dans un esprit de critique, mais plutôt en reconnaissance des progrès déjà accomplis et de l'importance de les pérenniser. Assurer la viabilité à long terme de l'AMCS relève d'une responsabilité partagée, et la transparence dont fait preuve le premier rapport annuel de l'AMCS constitue une excellente base pour la poursuite du dialogue. Je vous remercie, Monsieur le Président, et je tiens à féliciter le Secrétariat.

200. Italie : La délégation de l'Italie a pris note avec intérêt du premier rapport annuel sur le régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV pour 2025 et tient à remercier le Secrétariat. Nous tenons tout d'abord à saluer le travail accompli par le Secrétariat, le Comité consultatif de l'AMCS et les structures de gestion financière pour mettre en place un cadre opérationnel pour le régime, ce qui constitue une étape importante vers une gestion plus transparente et mieux structurée des engagements au titre de l'AMCS. Nous prenons note avec satisfaction de plusieurs éléments encourageants. Premièrement, nous nous félicitons de l'augmentation significative du niveau de financement du régime au cours de l'année 2025, soutenue à la fois par des contributions supplémentaires des États membres et par des placements fructueux. Deuxièmement, nous notons avec satisfaction que le rendement du portefeuille de placements stratégiques a dépassé le taux de rendement attendu à long terme, contribuant ainsi au renforcement de la viabilité financière du système. Nous saluons également la mise en place d'une structure conforme aux normes IPSAS ainsi que la mise en œuvre de mécanismes de gouvernance et de contrôle interne, que le rapport juge adéquats. Dans le même temps, nous estimons qu'il est important de conserver une approche prudente. Malgré les progrès réalisés, le rapport indique qu'une partie des engagements reste non provisionnée, en particulier selon la méthodologie IPSAS. Il sera donc essentiel de continuer à suivre de près l'évolution des engagements actuariels, l'adéquation des cotisations futures et les risques découlant de la volatilité des marchés financiers et de la dynamique de l'inflation dans le secteur de la santé. À cet égard, nous encourageons le Secrétariat et le Comité consultatif de l'AMCS à poursuivre la réalisation d'études périodiques et à maintenir une stratégie de placements prudente et diversifiée, conforme aux objectifs de viabilité à long terme. Notre délégation est favorable à l'approbation du rapport annuel de l'AMCS pour 2025 et encourage la poursuite des efforts visant à garantir la viabilité à long terme des engagements au titre de l'assurance maladie. Merci.

201. Président : Le dernier orateur inscrit sur ma liste est la représentante des États-Unis d'Amérique. Je donne la parole à la délégation des États-Unis d'Amérique. Je donnerai ensuite au Secrétariat l'occasion de répondre aux questions et observations formulées au cours des interventions précédentes.

202. États-Unis d'Amérique : Merci, Monsieur le Président. Les États-Unis d'Amérique se félicitent de ce premier rapport annuel de l'AMCS et saluent le Secrétariat pour la transparence et l'exhaustivité de son compte rendu sur les résultats financiers du régime au cours de sa première année de fonctionnement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

203. Président : Merci. Plusieurs points ont été soulevés concernant le rapport annuel de l'AMCS. Je vais donner la parole au sous-directeur général, M. Andrew Staines. Il fera

quelques remarques, puis il cédera le micro à d'autres membres du Secrétariat afin qu'ils apportent des précisions supplémentaires. Monsieur Staines, vous avez la parole.

204. Sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie pour votre soutien tout au long de ce parcours. C'est la première année que nous procédons à cet examen. Je pense qu'il s'agit d'un immense bond en avant en termes de gouvernance et de la manière dont nous appréhendons ces actifs et ces passifs. Merci beaucoup pour votre participation et vos commentaires. Il s'agit d'une structure complexe. Avant de céder la parole à mes collègues, je tenais à rappeler que le Comité consultatif de l'AMCS a des responsabilités conjointes. Il a une responsabilité envers vous, les États membres de l'OMPI, par l'intermédiaire du PBC et du Directeur général, et il a une responsabilité envers le Conseil de l'UPOV, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint de l'UPOV. Je tiens à le préciser, car nous nous efforçons d'être aussi transparents que possible, et nous sommes disposés à vous fournir toutes les informations dont vous avez besoin, mais je pense que nous devrions faire preuve de prudence et éviter d'approfondir trop les questions relatives à l'UPOV lors de cette réunion, car nous devons vraiment nous concentrer autant que possible sur la situation de l'OMPI. Il convient de rappeler que les actifs et les passifs des deux organisations ne sont pas liés. La situation de l'UPOV n'aura donc aucune incidence sur celle de l'OMPI. La gestion est collective, mais les actifs et passifs sont séparés. Il est donc important que nous maintenions ces deux lignes hiérarchiques distinctes. Quant à la manière dont ce sujet est traité par les deux entités, c'est une question dont le Comité consultatif de l'AMCS est saisi. Nous en avons discuté lors de notre réunion il y a environ une semaine et nous avons décidé d'y revenir en décembre, lorsque nous disposerons de l'étude de la gestion de l'actif et du passif de l'UPOV. Je tenais également à vous remercier pour vos commentaires sur la couverture. Je vais céder la parole à mes collègues dans un instant. En ce qui concerne l'OMPI, nous disposons d'une stratégie très claire sur 20 ans visant à garantir la couverture de l'intégralité de nos engagements. Je tiens néanmoins à vous rassurer quant au fait que le Comité consultatif de l'AMCS est saisi de cette question. Comme je l'ai dit, nous ferons rapport au Directeur général de l'OMPI et au Secrétaire général adjoint de l'UPOV sur ces questions au fur et à mesure que nous avancerons. Sur ce, Monsieur le Président, et avec votre permission, je cède la parole à M. Shepherd afin qu'il apporte des explications plus détaillées sur la stratégie sur 20 ans ainsi que sur plusieurs autres questions, notamment les honoraires d'audit.

205. Secrétariat : Merci. Je vais m'efforcer de répondre aux questions dans l'ordre où je les ai reçues. Tout d'abord, une question posée par le délégué de la Fédération de Russie concernant les honoraires d'audit d'un montant de 10 000 francs suisses. L'AMCS est une entité totalement distincte, dotée d'un rapport d'audit séparé ainsi que de ses propres règles et mandats. Par conséquent, l'AMCS doit prendre à sa charge ses propres honoraires d'audit, audit qui est réalisé par le Conseil d'audit de l'Indonésie, c'est-à-dire les mêmes vérificateurs externes que ceux de l'OMPI et de l'UPOV. Des questions ont également été posées par la Fédération de Russie et la déléguée du Botswana concernant les objectifs et les échéances pour le financement des engagements de l'OMPI au titre de l'AMCS. Le passif de l'AMCS doit être intégralement financé sur une période de 20 ans, sur la base d'un rendement des placements à 2% et, en l'état actuel des choses, d'une charge budgétaire de 10% imputée sur le total des dépenses de personnel, ce qui augmente le financement. Une étude de gestion de l'actif et du passif (ALM) doit normalement être réalisée tous les trois ans. Cette stratégie devra peut-être être modifiée au fil du temps, en fonction de l'évolution du passif d'ici la prochaine étude ALM. Le Botswana a également posé des questions concernant le financement de l'UPOV. Il convient de souligner à ce stade que le financement de l'UPOV est totalement distinct des placements et des fonds de l'OMPI. Toute décision relative au financement relève des organes directeurs de l'UPOV, mais je pense, comme cela a déjà été mentionné, que l'UPOV va réaliser une étude ALM et examiner la question de la part de 6% actuellement prélevée sur ses dépenses de personnel pour financer ses engagements au titre de l'AMCS. Je pense avoir répondu à toutes les questions. Merci.

206. Président : Je remercie le Secrétariat pour les précisions apportées. Les délégations ont-elles d'autres observations à formuler? Je n'en vois pas, nous allons donc passer à la décision proposée au titre de ce point de l'ordre du jour.

207. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le "Rapport annuel du régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV pour l'exercice clos au 31 décembre 2025" (document WO/PBC/40/9).

D) MISE A JOUR SUR LES PLACEMENTS

208. Les discussions ont eu lieu sur la base du WIPO/PBC/40/Mise à jour sur les placements.

209. Président : Nous allons poursuivre avec le point 8.d) de l'ordre du jour, "Mise à jour sur les placements". J'invite le trésorier de l'OMPI, M. Seong Joon Chen, à présenter le point 8.d).

210. Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Le document que je vous présente est le document WO/PBC/40/Mise à jour sur les placements, qui est disponible dans la section "Autres documents connexes" de la page Web consacrée à la quarantième session du PBC. Cette présentation a pour but de faire le point sur les placements de l'OMPI et, plus particulièrement, sur le portefeuille de la trésorerie principale et le portefeuille de la trésorerie stratégique. Mesdames et Messieurs les délégués, ce graphique vous est peut-être familier pour l'avoir vu lors de précédentes sessions du PBC. Il convient de rappeler qu'une solide gouvernance en matière de placements est le fondement d'un portefeuille performant. À l'OMPI, un cadre de gouvernance solide est au cœur de toutes nos activités. À l'OMPI, nous continuons à mesurer nos résultats à l'aune des meilleures pratiques en matière de gouvernance, de contrôle interne, de gestion des risques et de gestion responsable, car nous estimons que cela nous aide à apporter de la valeur ajoutée aux États membres. Ce diagramme met en évidence les niveaux de gouvernance, de surveillance et de contrôle intégrés aux activités de placement de l'OMPI. Entre autres, le cadre de gouvernance établit une responsabilité claire quant aux positions de placement, des objectifs clairs en matière de placement, une délégation des pouvoirs clairement définie et une responsabilité claire en matière de décisions, ainsi que la transparence des décisions et des résultats. Comme vous pouvez le constater, le Comité consultatif des investissements de l'OMPI, présidé par le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion, et composé de représentants des principales fonctions internes ainsi que de deux experts indépendants en placements, fournit des conseils sur le placement des fonds de l'Organisation conformément au Règlement financier et son règlement d'exécution. Ces conseils portent sur des questions telles que le contenu de la politique en matière de placements, la stratégie, la répartition des actifs, les seuils de performance appropriés et les lignes directrices en matière de placements. Le Groupe de gestion des risques de l'OMPI a instauré une solide culture concernant les risques en matière de placements et définit le niveau de risque acceptable pour réaliser les objectifs de l'OMPI en matière de placements. Les vérificateurs externes des comptes et les auditeurs internes remplissent quant à eux une fonction de vérification indépendante et valident les contrôles internes liés aux opérations de placement et aux rapports financiers. En 2025, la DSI a mené à bien un audit complet de la gestion des placements, à la suite duquel des mesures immédiates ont été prises pour donner suite aux recommandations formulées. Parmi les mesures prises figurent notamment les modifications précises de la politique en matière de placements, qui sont présentées pour examen au titre du point 10 de l'ordre du jour. Dans le cadre de notre collaboration régulière avec l'OCIS, l'OMPI continue de tenir compte de ses recommandations. Enfin, les États membres de l'OMPI autorisent le Secrétariat à effectuer des placements conformément à la politique de l'OMPI en la matière. Nous estimons qu'une gouvernance solide de notre cadre en matière de placements est essentielle, car elle contribue

au succès à long terme de l'Organisation. À cet égard, l'OMPI continue de consacrer du temps et des ressources au renforcement de la maturité dans ce domaine. Plusieurs évolutions importantes ont eu lieu, que je tiens à souligner. En 2025, nous avons créé une entité distincte, un régime multiemployeur destiné à détenir les placements de l'AMCS. La DSI a réalisé un audit complet de la gestion des placements à la suite duquel des mesures immédiates ont été prises pour donner suite à ces recommandations. L'OMPI n'a cessé de renforcer la maturité de sa gestion des risques dans le domaine des placements. Parallèlement au recrutement de nouveaux collaborateurs pour renforcer la fonction de suivi des marchés, des efforts sont actuellement déployés pour pourvoir un nouveau poste au sein du secrétariat afin de garantir une séparation claire et efficace des fonctions. Nos échanges réguliers avec l'OCIS continuent de nous apporter des enseignements précieux, notamment en matière de gouvernance. Enfin, tant l'équipe de la Section de la trésorerie que les membres du Comité consultatif pour les placements restent fermement engagés dans le développement professionnel continu et suivent activement des formations techniques en matière de gestion des placements, afin de faire en sorte que nous soyons durablement alignés sur les meilleures pratiques dans ce domaine. Avant de faire le point sur les performances de nos portefeuilles pour cette année, quelques remarques au sujet des marchés financiers mondiaux s'imposent. L'économie mondiale s'est montrée imprévisible au cours des quatre premiers mois de 2026. Cela se manifeste à travers de nombreux thèmes, notamment les surprises en matière de politiques monétaires, les incertitudes politiques et les risques géopolitiques persistants. L'effet de l'incertitude sur les marchés financiers et, par conséquent, son impact sur les rendements des placements sont évidents, comme le montre le tableau à droite de cette page. L'année 2025 a été favorable aux investissements et des résultats positifs ont été enregistrés dans presque toutes les classes d'actifs. Pour les quatre premiers mois de cette année, les résultats sont mitigés dans l'ensemble des classes d'actifs. Malheureusement, nous ne nous attendons pas à ce que cette période d'incertitude s'atténue de sitôt. À mesure que l'année 2026 avance, l'économie mondiale devrait rester incertaine. Examinons la performance du portefeuille de la trésorerie principale de l'OMPI. Le graphique met en évidence le rendement du portefeuille de la trésorerie principale pour les quatre premiers mois de cette année. La valeur du portefeuille s'élevait à 980,6 millions de francs suisses, avec une perte totale non réalisée de 1,7 million de francs suisses au 30 avril de cette année. La contribution de chaque classe d'actifs à ces pertes est mise en évidence dans le graphique. Par exemple, l'immobilier suisse a contribué à une perte de 1 million de francs suisses et les obligations des marchés émergents à une perte de 300 000 francs suisses au cours des quatre premiers mois de cette année. D'autres classes d'actifs ont enregistré des pertes moins importantes. Comme vous pouvez le constater dans le tableau, le rendement des placements pour les quatre premiers mois s'est établi à -0,2%, tandis que l'indice de référence correspondant s'élevait à -0,1%. Par conséquent, le rendement relatif – c'est-à-dire la différence entre le rendement réel et le rendement de référence – a été de -0,1% pour les quatre premiers mois de cette année. Si je peux attirer votre attention sur les autres chiffres du tableau, vous constaterez que 2025 a été une bonne année, avec un rendement de 2,3%. Il est important de rappeler que le portefeuille de la trésorerie principale de l'OMPI est investi sur une période plus longue, l'objectif étant de générer un rendement positif en francs suisses sur une période de cinq ans. De ce point de vue, le portefeuille de la trésorerie principale a généré un rendement annualisé de 1% sur une période glissante de cinq ans s'achevant le 30 avril. Ce même portefeuille a généré un rendement annualisé de 1,9% depuis sa création en 2018. Malgré des conditions difficiles sur les marchés financiers au cours du premier semestre 2026, aggravées par une volatilité à court terme persistante, le portefeuille a fait preuve de résilience sur le long terme et la stratégie continue d'atteindre son objectif sur l'horizon temporel visé. Quant au portefeuille de la trésorerie stratégique, sa valeur s'élevait à 357,6 millions de francs suisses, avec une plus-value latente de 3,9 millions de francs suisses, ce qui correspond à un rendement de 1,1% au 30 avril. La valeur du portefeuille correspond à la part des placements détenus par l'OMPI et l'AMCS de l'OMPI/UPOV. Comme sur la diapositive précédente, la contribution des différentes classes d'actifs aux gains et aux pertes est mise en évidence dans le graphique. Au cours des quatre premiers mois de cette année, les gains ont été principalement tirés par le rendement des actions, qui ont contribué à

un gain de 4,8 millions de francs suisses pour le portefeuille de la trésorerie stratégique. Cela reflète la résilience générale qu'on a pu observer sur les marchés boursiers. Les autres classes d'actifs ont enregistré de légères pertes, ce qui a réduit les gains globaux de ce portefeuille. Pour rappel, les placements du portefeuille de la trésorerie stratégique s'inscrivent dans une perspective à long terme et s'étendent sur un horizon de 20 ans. Si l'on examine le rendement au fil du temps, le portefeuille de la trésorerie stratégique a généré un rendement annualisé de 2,1% sur la période de cinq ans s'achevant le 30 avril. Ce même portefeuille a généré un rendement de 3,2% depuis sa création en 2018. Une fois encore, malgré un marché difficile à court terme, aggravé par la volatilité, le portefeuille stratégique a bien résisté et reste en bonne voie pour atteindre son objectif à long terme de 2% et pour financer les prestations à long terme dues aux employés de l'OMPI sur cette période de 20 ans. Cette diapositive présente la partie du portefeuille stratégique qui correspond aux placements détenus exclusivement par l'OMPI. La valeur du portefeuille s'élevait à 19,9 millions de francs suisses, et la plus-value latente s'élevait à 0,2 million de francs suisses. Le rendement du portefeuille est resté inchangé par rapport à la diapositive précédente. La plupart de mes commentaires antérieurs sur les graphiques précédents s'appliquent tout particulièrement ici; permettez-moi donc de souligner plusieurs éléments clés. Les placements du portefeuille de la trésorerie principale sont diversifiés entre des actifs mondiaux, notamment des obligations et de l'immobilier suisse. Les taux d'intérêt positifs en Suisse ont permis de réduire le risque et la volatilité du portefeuille. La stratégie de placements a atteint son objectif et a généré un rendement positif sur un horizon glissant de cinq ans. Les placements du portefeuille de la trésorerie stratégique sont diversifiés entre des actifs mondiaux, notamment des obligations, des actions et de l'immobilier suisse. Le portefeuille de placements est en bonne voie pour atteindre son objectif à long terme, à savoir un rendement de 2%, et pour financer les prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI. L'avenir reste incertain pour les investisseurs mondiaux. Pour réussir, il est indispensable d'adopter une approche d'investissement soucieuse des coûts, qui diversifie les placements entre les marchés et les classes d'actifs, tout en s'appuyant sur une compréhension claire des besoins en liquidité de l'Organisation sur différents horizons temporels. Ces éléments doivent continuer à s'appuyer sur un cadre de gouvernance et de gestion des risques qui reste parmi les meilleurs de sa catégorie. Enfin, la volatilité des marchés est inévitable. Il faut s'attendre à des soubresauts compte tenu de tous les courants contraires qui touchent les marchés financiers mondiaux. En tant qu'investisseurs mondiaux, les portefeuilles de l'OMPI ne sont pas à l'abri de ces courants contraires. Toutefois, les placements de l'OMPI sont des placements à moyen et long termes. Pendant cette période, nous nous attendons à ce que nos placements affichent de bons résultats certaines années, tandis que d'autres années, ils pourraient enregistrer des baisses. Cette dernière éventualité, bien que regrettable, ne doit pas constituer un sujet d'inquiétude, pourvu que nous continuions à générer le rendement cible attendu sur l'horizon temporel prévu. L'OMPI est prête à faire face à la volatilité actuelle grâce à une approche proactive guidée par une culture prudente en matière de risques et des pratiques de gouvernance rigoureuses. Nos stratégies ont démontré leur résilience et devraient continuer à porter leurs fruits à l'avenir. Ceci conclut mon exposé. Je vous remercie de votre attention et, avec mes collègues, nous attendons avec intérêt vos commentaires ou questions.

211. Argentine : L'Argentine remercie le Secrétariat pour sa présentation sur la gestion des placements. Nous prenons note des résultats présentés et saluons les efforts déployés pour renforcer la gouvernance des placements, la gestion des risques et les mécanismes de contrôle interne. J'ai quelques questions précises à poser et je m'efforcerai d'être brève. Premièrement, la présentation mentionne qu'une attention particulière a été portée au coût des placements. Nous aimerions savoir comment le Secrétariat aborde cette question et quels critères sont utilisés pour évaluer la valeur ajoutée par rapport aux coûts. Vient ensuite la question de la résilience des placements face à la forte volatilité des marchés. Nous souhaiterions en savoir davantage sur la manière dont le Secrétariat définit le concept de résilience et sur les indicateurs utilisés pour s'assurer que les portefeuilles présentent des profils de risque adéquats, conformes aux lignes directrices en matière de placements approuvées par les États

membres. Une fois encore, merci au Secrétariat; nous attendons vos réponses avec grand intérêt.

212. Secrétariat : Merci à la délégation de l'Argentine pour ses questions. Je pense que votre question comportait deux volets. En ce qui concerne le coût des placements et la manière dont nous gérons les coûts liés à l'ensemble des activités entourant nos portefeuilles et nos investissements, dès le départ, la sélection des fonds pour nos investissements fait l'objet d'une procédure de passation de marchés afin de garantir que ce choix serve au mieux les intérêts de l'Organisation. La sélection tient compte des capacités techniques des fonds ainsi que de leurs coûts administratifs et de gestion. Nous faisons également appel à nos conseillers en placement pour surveiller nos fonds (une fois qu'ils ont été intégrés) au fur et à mesure que nous investissons. Nous comparons en permanence ces fonds à ceux qui existent sur le marché et qui sont similaires aux nôtres. En interne, nous comparons également le coût de nos fonds à celui de nos homologues, qui font partie du Groupe de travail des Nations Unies sur les services de trésorerie communs et qui investissent eux aussi dans des fonds similaires. Nous procédons en permanence à des analyses comparatives afin de nous assurer que les fonds que nous utilisons présentent une structure de coûts similaire ou très efficace adaptée à nos besoins. En ce qui concerne la volatilité et la manière dont nous la gérons, nous utilisons des indicateurs de risque continus, tels que la valeur à risque (VaR) ou la valeur à risque conditionnelle (CVaR), pour déterminer le risque pour notre portefeuille, ce qui reflète en partie la volatilité. Dans le cadre de la politique révisée, nous passons d'une expression qualitative du risque (ce que nous appelons "risque faible" et "risque élevé") à une expression quantitative, que nous exprimons par un chiffre. Cela rendra notre description de la volatilité et du risque plus transparente vis-à-vis des États membres, et c'est ainsi que nous gagnons progressivement en maturité dans la gestion des risques et l'expression du risque. Nous continuons à diversifier notre portefeuille. Le Comité consultatif pour les placements consacre un temps considérable à l'examen des classes d'actifs éligibles qui seront pertinentes pour notre portefeuille de placements. L'un des atouts de nos placements réside dans notre capacité à diversifier nos classes d'actifs, et nous continuons à nous concentrer sur les coûts afin de nous assurer que ceux que nous supportons dans notre portefeuille restent minimes ou adaptés à nos stratégies de placement. J'espère que cela répond aux questions de la délégation de l'Argentine. Je voudrais également aborder un point soulevé par la délégation allemande au nom du groupe B concernant le rendement des placements de 2024 à 2025. La question porte sur la baisse significative des plus-values pour ces deux périodes. Plusieurs raisons expliquent cette situation. L'une des premières raisons que je me dois de mentionner concerne les résultats de 2025 et est liée au retrait de 14,2 millions de francs suisses du portefeuille de placements stratégiques de l'OMPI pour être comptabilisés au titre de l'AMCS. Si l'on compare 73,7 millions à 24,6 millions, nous retirons 14,2 millions qui correspondent en réalité à un portefeuille devant être comptabilisé dans le cadre du portefeuille stratégique, n'est-ce pas? Quoi qu'il en soit, même en incluant ces 14,2 millions, il subsiste un écart de 31,1 millions lorsque l'on compare 2024 à 2025. On peut mettre cela sur le compte de deux facteurs. Le premier est que 2024 a été, en termes de rendement des marchés financiers et de performances économiques, une année plus favorable sur les marchés financiers. Si l'on examine les résultats macroéconomiques, les marchés des capitaux ont été un peu plus favorables aux obligations. Les marchés boursiers ont affiché des rendements légèrement supérieurs en 2024 par rapport à 2025. Quand on examine les quelques classes d'actifs prises en compte, à titre de comparaison, les actions ont généré un rendement d'environ 17,5% en 2024, contre 10,7% en 2025. Quant à l'immobilier suisse, son rendement s'est élevé à 19% en 2024 et n'a atteint que 10,7% en 2025. Les classes d'actifs ont affiché des rendements plus dynamiques en 2024 qu'en 2025. Elles ont été globalement positives ces deux années, mais 2024 a manifestement été une année plus forte en termes de gains. Enfin, dernière explication concernant cette différence de niveau des plus-values. L'un des points évoqués dans ma présentation était qu'en 2025, le Comité consultatif pour les placements a saisi l'occasion offerte par le retour de taux d'intérêt positifs et nous en avons profité pour réduire le risque pour le portefeuille de la trésorerie principale, en supprimant principalement certains risques liés à

certaines classes d'actifs du portefeuille, ce qui a entraîné à la fois une réduction de la volatilité de notre portefeuille principal et, logiquement, une baisse du rendement attendu de ce portefeuille. Lorsque l'on réduit le risque, on réduit également le rendement attendu; les pondérations que nous avons légèrement ajustées en 2025, dans le cadre du changement de stratégie pour le portefeuille de la trésorerie principale, ont entraîné certaines variations par rapport aux plus-values que nous aurions pu réaliser avec la stratégie précédente, avant la réduction des risques, par rapport à la stratégie que nous avons mise en œuvre. Il s'agissait d'une décision prudente, qui tenait compte du fait que nous avons la possibilité d'éliminer le risque pour notre portefeuille tout en atteignant les objectifs fixés pour celui-ci. J'espère que cela répond aux questions posées par le groupe B. Je vous remercie.

E) ÉTAT DU PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2026

213. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/40/INF/1.

214. Président : J'invite le directeur par intérim de la Division des finances, M. Kelvin Hayes, à présenter le point 8.e).

215. Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. Bonjour à nouveau, Mesdames et Messieurs les délégués. Ce document fournit des détails sur l'état du paiement des contributions au 30 avril 2026, y compris des informations concernant les arriérés de contributions annuelles et de paiements dus aux fonds de roulement. Les contributions versées depuis la publication du document et au 15 juin 2026 s'élevaient à un total de 2,8 millions de francs suisses, payées par les États membres suivants, par ordre alphabétique : Allemagne, Argentine, Bahamas, Belgique, Brunéi Darussalam, Chine, Côte d'Ivoire, France, Grèce, Guatemala, Îles Salomon, Japon, Kiribati, Malte, Mexique, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Tonga. Par ailleurs, en ce qui concerne la Lettonie, le document devrait indiquer qu'il n'y a pas d'arriérés de contributions. L'état du paiement des contributions au 30 juin 2026 sera disponible pour la soixante-huitième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI en juillet. Je vous remercie, Monsieur le Président.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES

216. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/40/INF/2.

217. Président : Chers collègues et chers délégués, nous avons désormais épuisé tous les points relevant de la section "Exécution du programme et questions financières" de l'ordre du jour. Le point 6 de l'ordre du jour est toujours ouvert. Je suggère que nous passions au point 9 de l'ordre du jour, consacré au Rapport annuel sur les ressources humaines, lequel figure dans le document WO/PBC/40/INF/2. Ce document est soumis au PBC à titre d'information, conformément à la décision prise par le PBC à sa session de septembre 2012, au cours de laquelle il a demandé que le rapport soumis au Comité de coordination lui soit également présenté pour examen. Aucune décision du PBC n'est requise au titre de ce point de l'ordre du jour. J'invite la directrice du DGRH, Mme Adélaïde Barbier, à présenter le rapport.

218. Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai l'honneur de présenter, pour information, au comité le rapport annuel sur les ressources humaines (WO/PBC/40/INF/2). Il sera soumis au Comité de coordination de l'OMPI lors des assemblées de l'OMPI en juillet 2026. Ce rapport couvre la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et donne un aperçu de nos politiques, initiatives et activités en matière de ressources humaines. Les thèmes faisant l'objet d'un rapport obligatoire sont soit inclus dans le présent rapport, soit disponibles sur le site Web de l'OMPI. Ce rapport doit être lu conjointement avec la brochure sur les effectifs et le rapport sur la répartition géographique, transmis aux États membres deux fois par an. Permettez-moi

de commencer par replacer les choses dans leur contexte. La fonction relative aux ressources humaines a été repensée : elle ne se limite plus à des tâches administratives, mais contribue désormais à stimuler la performance de l'Organisation et à promouvoir le changement culturel. Nous devenons un partenaire stratégique facilitant la transformation de l'Organisation. Notre rôle est de veiller à ce que l'OMPI dispose du personnel, des compétences et de la culture nécessaires pour atteindre l'excellence. L'année 2025 a été marquée par des changements technologiques rapides, des attentes en constante évolution de la part des parties prenantes et une concurrence intense pour attirer les talents. Dans ce contexte, permettez-moi de mettre en avant cinq développements clés. Premièrement, l'intelligence artificielle. L'OMPI est passée d'une phase d'expérimentation de l'IA à une utilisation plus systématique de cette technologie à l'échelle de l'Organisation. Chaque secteur d'activité a été invité à intégrer l'IA dans son programme de travail pour 2026. L'IA n'est plus un élément distinct de notre travail, mais fait désormais partie intégrante de nos opérations. Concrètement, elle contribue à automatiser les tâches routinières dans un certain nombre de fonctions, notamment dans des domaines tels que le Service d'enregistrement de Madrid et les services de traduction. Ainsi, le personnel peut consacrer davantage de temps aux tâches qui requièrent du discernement, de l'analyse et un contact direct avec les utilisateurs. Pour les ressources humaines, cela signifie aider les responsables à adapter les rôles, à acquérir une maîtrise de l'IA et à accompagner la reconversion professionnelle, tout en veillant à ce que la transition reste centrée sur les personnes. Deuxièmement, une intégration plus forte entre technologies et opérations. Le regroupement de quatre divisions informatiques distinctes au sein d'une structure unifiée, associé à la mise en place d'équipes mixtes réunissant des experts des opérations et des technologies autour d'une responsabilité partagée, a transformé notre manière de concevoir et de proposer des solutions numériques. Cet aspect est important, car la transformation numérique fonctionne mieux lorsque les différentes fonctions et l'informatique résolvent les problèmes ensemble, et non séparément, mais aussi du fait que les technologies de l'information et de la communication (TIC) représentent plus d'un cinquième du budget de l'Organisation, ce qui confère à leur modernisation une importance stratégique. Troisièmement, l'apprentissage et le leadership. Là encore, la ligne directrice est claire. L'apprentissage est désormais davantage aligné sur les priorités stratégiques, notamment le leadership, le service client, l'IA et la gestion du changement. Nous développons des compétences organisationnelles, et pas seulement individuelles. Cette démarche s'appuie sur la mobilité interfonctionnelle et le développement du leadership à différents niveaux. Le nouveau profil de réussite en matière de leadership offre à cet égard un cadre comportemental commun applicable à la gestion des performances, au recrutement et au perfectionnement des talents. Quatrièmement, l'engagement du personnel et la culture institutionnelle. L'engagement s'est renforcé, avec des résultats positifs en matière de clarté des rôles, de sécurité psychologique et de sentiment d'utilité. Cela montre que nous parvenons à gérer le changement tout en préservant la confiance, l'inclusion et la cohésion. Nous avons également lancé iPerform, une plateforme de gestion des performances fondée sur l'IA qui relie plus étroitement les objectifs individuels aux priorités de l'Organisation et encourage un dialogue continu tout au long de l'année, plutôt qu'une évaluation annuelle unique. Au-delà des performances, LinkAcross, les programmes d'inclusion des personnes en situation de handicap et nos campagnes de sensibilisation à la diversité ont renforcé la collaboration, le sentiment d'appartenance et l'innovation. Nos efforts en faveur du bien-être, notamment la plateforme WIPO Thrive et un cadre global en matière de santé et de sécurité au travail, nous ont valu un score de 87% au tableau de bord des Nations Unies pour la santé mentale, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'ensemble du système. Enfin, le recrutement de talents reste un élément central de la réussite à long terme de l'OMPI, guidé par deux principes complémentaires : le mérite avant tout, puis une représentation diversifiée. Attirer les bons talents n'a jamais été aussi important ni aussi difficile. Alors que la demande de profils spécialisés et techniques ne cesse de croître, l'OMPI est confrontée à une concurrence de plus en plus vive pour s'assurer les compétences spécialisées et numériques indispensables à l'accomplissement de sa mission. Les besoins en personnel de l'OMPI sont évalués dans le cadre d'une planification stratégique des effectifs qui compte parmi les plus avancées et les plus systématiques du système des

Nations Unies. Ces bases solides sous-tendent les processus de recrutement fondés sur le mérite, tout en aidant l'Organisation à se forger une vision plus structurée des postes clés. Sur les 86 recrutements menés à bien au cours de la période considérée, 43 concernaient des femmes et 43 des hommes, soit une parité totale entre les sexes. Les femmes représentaient également 50% des nominations à des postes de haut niveau aux grades P-5 et D-1, contribuant ainsi à faire passer la proportion de femmes au grade D-1 de 34,6% en 2024 à 42,6% en 2025. Le principal défi consiste néanmoins à sélectionner des profils solides issus d'un éventail plus large d'États membres, en particulier pour les postes spécialisés et dans le domaine du numérique. Des investissements ciblés sont nécessaires pour cartographier les écosystèmes de talents et constituer des viviers bien avant que les besoins ne se fassent sentir. L'élargissement des efforts de recrutement n'est efficace que s'il existe un vivier de candidats qualifiés; lorsque celui-ci n'est pas encore suffisamment étoffé, l'OMPI doit contribuer à développer l'écosystème des talents dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le Plan d'action pour la diversité géographique intègre ces deux dimensions : élargir le champ de recrutement grâce à des partenariats avec les États membres et à des consultations bilatérales, tout en renforçant le vivier de candidats grâce à la planification des effectifs et au renforcement des capacités, en collaboration avec le Secteur du développement régional et national et l'Académie de l'OMPI, afin de définir les profils utilisés pour les recrutements futurs. Les progrès, néanmoins, ne pourront être que progressifs. Sur l'effectif total de l'OMPI, environ 600 postes sont soumis à des critères de représentation géographique. Les possibilités de modifier la composition de ce groupe découlent principalement des départs à la retraite et du renouvellement naturel des effectifs, plutôt que d'une croissance nette. Pour élargir de manière significative la représentation parmi les États membres, il faudra donc procéder à un rééquilibrage progressif au fil du temps et entretenir un dialogue soutenu avec les États membres. En résumé, les fonctions de l'OMPI relatives aux ressources humaines prennent une dimension de plus en plus stratégique : elles s'adaptent aux évolutions technologiques, renforcent le leadership et les performances, développent les compétences essentielles et veillent à maintenir un personnel engagé, diversifié et prêt à relever les défis à venir. Nous continuons de mettre l'accent sur les enjeux qui comptent pour les États membres, notamment la reconversion professionnelle et les garanties liées à l'IA, le mérite dans le recrutement des talents et le renforcement des viviers de talents afin de favoriser une représentation plus large. Je vous remercie, Monsieur le Président.

219. Allemagne : Le groupe B remercie Mme Barbier et son équipe d'avoir présenté ce rapport exhaustif sur les ressources humaines. Nous saluons l'attention particulière accordée par le service des ressources humaines à l'importance croissante de l'IA au sein de l'OMPI et à son rôle crucial pour l'avenir de l'Organisation. L'IA soutiendra progressivement et efficacement les tâches routinières, voire les prendra en charge, libérant ainsi du temps et de l'espace pour que le personnel puisse se concentrer sur des tâches redéfinies. Il est donc essentiel que l'OMPI aligne ses stratégies en matière de ressources humaines sur les possibilités et les défis liés à l'IA afin de conserver son leadership mondial. Le groupe B salue également le travail entrepris pour renforcer la transformation informatique. Le regroupement des fonctions TIC de l'OMPI, qui étaient historiquement organisées par secteur, au sein d'une structure unifiée au service de l'ensemble de l'Organisation est essentiel pour permettre un déploiement efficace de l'IA à l'OMPI ainsi qu'une meilleure collaboration entre les divisions et les secteurs. L'utilisation efficace de l'IA à grande échelle à l'OMPI nécessite une infrastructure centralisée, une architecture de données partagée et une gouvernance coordonnée. À cet égard, nous prenons également note de la création d'équipes mixtes au sein desquelles le personnel technique et opérationnel collabore pour résoudre les problèmes plus efficacement. Plus largement, le groupe B encourage l'OMPI à aligner ses efforts de transformation organisationnelle sur les objectifs de l'Initiative ONU80, en veillant à ce que les gains d'efficacité et la modernisation contribuent à un système multilatéral plus léger et plus efficace. Nous saluons en outre les résultats de l'enquête sur l'engagement du personnel 2025, qui a révélé un taux global de satisfaction des employés de 76%, dépassant ainsi le seuil de référence de 74%. Nous notons toutefois qu'il reste une marge d'amélioration en ce qui concerne les possibilités de progression

et d'évolution, et pour ce qui est de la collaboration intersectorielle. Nous encourageons l'Organisation à réfléchir aux moyens de soutenir les opérations internes afin d'éliminer les cloisonnements et de favoriser la coopération et le travail en commun entre les équipes. Le groupe B prend également note avec satisfaction du score de 87% obtenu par l'OMPI au tableau de bord des Nations Unies pour la santé mentale et le bien-être, un score qui dépasse de loin la moyenne de 64%. En ce qui concerne le recrutement, nous nous félicitons de l'engagement sans faille de l'OMPI en faveur d'une représentation plus large des femmes qualifiées aux postes de direction. Nous prenons note de la parité parfaite entre femmes et hommes dans les recrutements effectués en 2025. Nous saluons en outre le premier examen complet des talents mené par l'OMPI, qui a porté sur 84 employés du Département des techniques de l'information et de la communication/Secteur administration, finances et gestion. Compte tenu des 16 départs à la retraite prévus dans les cinq années à venir au sein du Département des techniques de l'information et de la communication, il est indispensable que l'OMPI ait une image précise de son vivier de talents. Le groupe B demande respectueusement que la transparence soit maintenue dans les rapports et souligne que le principe du mérite, conformément à l'article 4.1 du Statut du personnel, doit rester au cœur du recrutement et de l'évolution de carrière. Nous espérons que des efforts seront déployés dans un esprit de collaboration pour renforcer le cadre de gestion du capital humain de l'OMPI.

220. Fédération de Russie : La Fédération de Russie a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom d'un certain nombre de pays du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous tenons à remercier la directrice des ressources humaines pour ce rapport de grande qualité. Nous souhaitons appeler l'attention du Secrétariat sur la nécessité que les documents soient fournis en temps utile dans les six langues. Notre groupe remercie le DGRH d'organiser régulièrement des séances d'information et de fournir des données statistiques exhaustives, ce qui confirme le haut niveau d'engagement et de transparence de son travail. Nous saluons la mise en œuvre du Plan d'action pour la diversité géographique et sommes convaincus qu'il permettra à l'OMPI de garantir une répartition géographique équitable lors du recrutement du personnel. Nous demandons au DGRH de contribuer à renforcer la culture de la responsabilité individuelle dans le cadre de ses travaux relatifs aux questions de personnel. En ce qui concerne les projets du Secrétariat d'encourager l'utilisation généralisée des outils fondés sur l'IA dans les activités quotidiennes, nous invitons le Secrétariat à veiller à ce qu'un contrôle qualité manuel soit effectué sur ces outils et à prendre les mesures de cybersécurité qui s'imposent. Nous ne doutons pas que le Secrétariat continuera à se conformer aux recommandations de la CFPI et aux décisions qui ont été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Merci.

221. Chine : La Chine remercie le Secrétariat d'avoir rédigé et publié le Rapport annuel sur les ressources humaines, ainsi que Mme Barbier, directrice du DGRH, pour son exposé, qui a permis aux États membres de mieux comprendre les initiatives et activités de l'OMPI en matière de ressources humaines au cours de l'année écoulée. La Chine se félicite des résultats positifs obtenus par l'OMPI en 2025 en matière d'autonomisation du personnel grâce à l'IA, à la formation du personnel et à la gestion des ressources humaines. La Chine salue également les efforts continus déployés pour améliorer la représentation géographique de l'Organisation et l'égalité entre les sexes au sein des effectifs. La Chine remercie le DGRH pour les nombreuses réunions d'échange sur les politiques organisées au cours de l'année écoulée avec les groupes régionaux et les États membres, conformément au Plan d'action pour la diversité géographique. La Chine se félicite des efforts déployés par l'OMPI pour communiquer aux États membres ses futurs plans de recrutement afin de renforcer la transparence. La Chine espère que l'OMPI continuera à consolider ce travail à l'avenir. Merci.

222. États-Unis d'Amérique : Les États-Unis d'Amérique reconnaissent l'importante transformation organisationnelle en cours à l'OMPI, et nous saluons les progrès reflétés dans ce rapport. Nous avons toutefois des questions et souhaiterions que le Secrétariat y apporte des réponses concrètes, soit au cours de la session, soit d'ici le 1^{er} juillet, afin de préparer les

assemblées de l'OMPI. Le rapport attribue la rareté des candidats hautement qualifiés à une rémunération peu compétitive. Or, il ne propose aucune méthodologie à l'appui de cette conclusion. Un vivier restreint de candidats qualifiés pourrait tout aussi bien refléter une campagne de recrutement insuffisante, des critères de sélection mal définis ou simplement un marché mondial limité pour une spécialité particulière. Le Secrétariat peut-il expliquer comment il est parvenu à cette conclusion? Les États-Unis d'Amérique n'accepteront pas qu'une hypothèse serve de base à des décisions budgétaires. Nous avons également des questions concernant le rôle de l'IA dans la gestion des effectifs de l'OMPI. Nous demandons au Secrétariat de nous faire part des progrès réalisés dans l'élaboration d'un cadre de responsabilité en matière d'IA. Quels mécanismes de gouvernance sont effectivement en place aujourd'hui et de quels recours dispose un membre du personnel pour contester une décision prise par un algorithme? Enfin, les États-Unis d'Amérique sont résolument en faveur de la promotion des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle sur la base du mérite individuel, des compétences et du travail fourni. Nous devons toutefois souligner que le recrutement à l'OMPI doit, en dernier ressort, être fondé sur le mérite, indépendamment de la nécessité d'atteindre ou de maintenir la parité entre les sexes au sein de l'Organisation. En outre, les politiques de l'OMPI devraient employer une terminologie claire, exacte et précise qui reflète les réalités biologiques tout en favorisant l'émancipation des femmes et des filles. Les États-Unis d'Amérique demandent donc à l'OMPI d'adopter le terme "sexe" à la place de "genre" dans tous ses cadres de gestion. Si le Secrétariat n'accepte pas cet amendement, les États-Unis d'Amérique demandent au président du PBC de consigner notre opposition dans le rapport du comité. Merci.

223. Suède : La Suède tient à saluer les progrès accomplis dans le recrutement en matière d'équilibre entre les sexes et d'amélioration de la représentation géographique au sein de l'Organisation. Parallèlement, la Suède se féliciterait qu'un plus grand nombre de ressortissants suédois soit recruté à l'OMPI à l'avenir, car l'OMPI est une organisation importante au sein de laquelle la Suède estime utile d'être représentée. Nous attendons avec intérêt de poursuivre les échanges avec le Secrétariat sur la meilleure manière d'y parvenir. Merci.

224. Albanie : Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercient le DGRH pour les données détaillées fournies dans le Rapport annuel sur les ressources humaines. Nous saluons les initiatives en cours visant à moderniser la culture organisationnelle de l'OMPI, à développer les plateformes d'apprentissage et à améliorer les dispositifs pour encourager la mobilité des talents. Toutefois, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes se doit une nouvelle fois d'attirer l'attention sur le problème persistant de la sous-représentation de nos États membres aux postes soumis à la répartition géographique, en particulier aux échelons de la haute direction. Bien que nous saluons les informations actualisées concernant le Plan d'action pour la diversité géographique, le format de données agrégées actuellement utilisé, qui regroupe l'Europe centrale et orientale avec l'Asie centrale, ne fournit pas d'informations suffisamment précises pour cerner les défis propres à notre région. Par conséquent, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes réitère respectueusement sa demande au Secrétariat de fournir des données régionales entièrement désagrégées spécifiques à la région du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Celles-ci devraient inclure des indicateurs détaillés sur le nombre de candidats par rapport aux candidats sélectionnés, le grade, ainsi qu'une ventilation claire entre les sélections internes et externes. Alors que nous constatons qu'un nombre élevé de candidats internes occupent des postes de haut niveau, le faible nombre d'administrateurs issus du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes actuellement en poste au sein de l'Organisation place notre région dans une situation statistiquement défavorable. Nous espérons vivement avoir un dialogue constructif et transparent avec le DGRG sur la manière dont les postes vacants sont présentés et dont les critères y afférents peuvent être décrits afin de garantir des conditions plus équitables et plus compétitives pour les talents externes issus de régions sous-représentées. Merci.

225. Italie : La délégation de l'Italie remercie le Secrétariat pour son rapport complet et tourné vers l'avenir sur les ressources humaines. Nous saluons les efforts déployés par l'Organisation pour améliorer son efficacité et mieux utiliser les ressources existantes, notamment grâce à l'adoption d'outils numériques et de l'IA, à la rationalisation des structures et à la promotion de modes de travail plus souples et intégrés. Ces mesures sont essentielles pour garantir que l'OMPI reste moderne, agile et financièrement viable. Dans le même temps, nous tenons à souligner un point important. Si l'efficacité et l'optimisation des ressources sont nécessaires, elles ne doivent pas se faire au détriment de la qualité des produits de l'Organisation. La force de l'OMPI réside dans le haut niveau d'expertise, de professionnalisme et de qualité de service qu'elle offre aux États membres et aux utilisateurs du monde entier. C'est pourquoi il est crucial de veiller à ce que les niveaux d'effectifs restent adaptés à la charge de travail et à sa complexité, à ce que l'Organisation continue d'attirer et de retenir du personnel hautement qualifié, et à ce que le personnel dispose des compétences et des outils nécessaires pour s'adapter aux transformations en cours. La transformation induite par l'IA et la numérisation exige notamment d'investir de manière continue dans les compétences, de gérer attentivement les transitions au sein du personnel et d'adopter une approche équilibrée entre les gains d'efficacité et le capital humain. Pour conclure, l'Italie appuie les efforts en cours visant à améliorer l'efficacité et à optimiser les ressources, mais souligne dans le même temps que ces efforts doivent s'accompagner de ressources humaines adéquates pour maintenir la qualité et produire des résultats. L'efficacité et la qualité ne sont pas des objectifs contradictoires. Elles doivent aller de pair. Merci.

226. Argentine : L'Argentine remercie le Secrétariat pour la présentation du rapport annuel sur les ressources humaines pour 2025. Nous exprimons notre gratitude à la directrice du DGRH pour les séances d'information périodiques organisées tout au long de l'année, qui ont permis aux États membres de mieux comprendre les mesures adoptées, les défis identifiés et les priorités futures. Nous estimons que ce document reflète une évolution significative dans le domaine des ressources humaines, qui est de plus en plus lié à la transformation institutionnelle, à la planification stratégique des capacités et à l'adaptation de l'Organisation aux technologies. Nous notons avec intérêt l'accent mis sur l'IA. Nous nous félicitons que l'Organisation aborde ce processus non seulement sous l'angle technologique, mais aussi du point de vue de la formation et des compétences ainsi que de la refonte des fonctions. De même, nous soulignons les efforts déployés pour renforcer la planification stratégique des effectifs, le travail sur la gestion des talents, l'identification des lacunes en matière de compétences et l'analyse des besoins futurs. Dans ce contexte, nous souhaiterions avoir plus d'informations sur la manière dont le Secrétariat mesurera l'incidence concrète de ces mesures. Nous aimerions en particulier savoir quels indicateurs seront utilisés pour évaluer les avantages de l'intégration de l'IA et de l'automatisation des processus. Nous suivons également avec intérêt la réorganisation des équipes informatiques. Nous aimerions savoir si le Secrétariat dispose déjà d'indicateurs préliminaires sur les avantages de cette nouvelle structure, notamment en matière de coordination, d'efficacité et de mise en œuvre des projets. Nous prenons note des défis liés au recrutement de profils hautement spécialisés. Dans ce contexte, nous souhaiterions savoir comment sont gérées les situations dans lesquelles des postes vacants restent inoccupés pendant de longues périodes, en particulier pour les fonctions critiques, et quels mécanismes peuvent être mis en œuvre pour garantir la continuité des fonctions. Enfin, nous saluons le rapport présenté sur le Plan d'action pour la diversité géographique. La diversité géographique est un objectif stratégique pour l'Organisation, car les politiques doivent être révisées et une plus grande efficacité est nécessaire pour répondre aux besoins de tous les États membres. Nous estimons qu'un meilleur équilibre dans cette diversité géographique est conforme au mandat de l'Organisation, tandis qu'il continue d'identifier et de développer les talents dans toutes les régions. À cet égard, nous encourageons le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à renforcer la diversité au sein des groupes de candidats et à évoluer vers une représentation plus équilibrée, en particulier aux échelons supérieurs et aux postes de direction. Nous remercions une nouvelle fois le Secrétariat pour ce rapport.

227. Japon : La délégation du Japon remercie le Secrétariat pour le Rapport annuel sur les ressources humaines et souhaite souligner trois points. Premièrement, l'expansion rapide de l'IA et la transformation numérique sont prometteuses, mais elles exigent également une gouvernance solide, une responsabilité clairement définie et une gestion prudente du changement. Deuxièmement, le rapport fait état de progrès bienvenus en matière d'évaluation des talents et de formation, mais des lacunes importantes subsistent pour ce qui est de l'adaptabilité, du leadership et des compétences numériques, en particulier dans les fonctions critiques des TIC. Troisièmement, le recrutement de personnel hautement spécialisé et de cadres supérieurs reste un défi, et nous aimerions voir la poursuite des efforts pour renforcer la compétitivité et la planification de la relève. Le Japon continuera à s'engager de manière constructive sur ces questions importantes. Merci.

228. Brésil : Le Brésil se félicite de l'élaboration et de la présentation du Rapport annuel sur les ressources humaines, et nous saluons les efforts continus du Secrétariat pour renforcer les effectifs de l'OMPI et adapter ses politiques en matière de ressources humaines aux réalités institutionnelles et technologiques en constante évolution. Nous notons en particulier l'accent mis dans cette édition du rapport sur l'intégration de l'IA dans les travaux de l'Organisation. L'intégration de l'IA dans les processus opérationnels et le développement de la formation du personnel aux compétences liées à l'IA témoignent d'une volonté de préparer l'Organisation à l'évolution des besoins en compétences et aux nouvelles méthodes de travail. Ces initiatives illustrent l'importance de veiller à ce que tous les États membres aient accès aux nouvelles technologies. Le Brésil se félicite également de l'attention accordée au développement du personnel et à la culture organisationnelle. Le rapport met en avant les investissements consentis dans les initiatives d'apprentissage et de leadership, les processus structurés d'évaluation des talents et les efforts visant à doter le personnel des compétences nécessaires pour accéder à des postes à plus grandes responsabilités ou à des postes de direction. Nous notons en outre avec satisfaction que les performances de l'OMPI en matière de promotion de la santé mentale dépassent la moyenne observée dans tout le système des Nations Unies, ce qui témoigne d'un engagement soutenu en faveur de la santé mentale de son personnel. Le Brésil se félicite également des progrès mentionnés dans le rapport concernant l'équilibre entre les sexes et la représentation accrue des femmes aux postes de direction au sein de l'Organisation. Nous notons avec satisfaction que, parmi les 86 recrutements menés à bien en 2025, la parité entre les sexes a été atteinte. Nous nous félicitons en outre des résultats encourageants obtenus plus particulièrement au niveau de la haute direction, où les femmes représentaient 37,3% des candidats, mais constituaient 50% des nominations aux grades P-5 et D-1. Cela a contribué à faire passer la proportion de femmes au grade D-1 de 34,6% en 2024 à 42,6% en 2025, ce qui témoigne des efforts continus visant à promouvoir une direction plus paritaire au sein de l'Organisation. En ce qui concerne la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable au sein du Secrétariat, le Brésil se félicite de la poursuite de la mise en œuvre de mesures visant à élargir le champ de recrutement et le dialogue avec les États membres. Ces efforts visent à répondre aux demandes de longue date des pays en développement en faveur d'un Secrétariat reflétant mieux la diversité de ses membres. Il importe toutefois de reconnaître qu'un déséquilibre important persiste. Comme le souligne le rapport, une augmentation du nombre de candidats issus de régions sous-représentées ne se traduit pas automatiquement par des recrutements plus équilibrés au final. Accroître la diversité des candidatures est une étape importante, mais elle doit continuer à s'accompagner d'efforts soutenus visant à promouvoir une représentativité plus large tout au long des processus de recrutement et d'évolution de carrière. Le Brésil encourage donc le Secrétariat à maintenir et à renforcer les mesures pour parvenir à une représentation géographique plus équilibrée au sein de l'Organisation, en particulier aux échelons supérieurs, afin que la composition de l'OMPI puisse progressivement refléter plus fidèlement la diversité de ses États membres et de leurs régions. Merci.

229. Afrique du Sud : La délégation de l'Afrique du Sud a l'honneur de faire cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe remercie le Secrétariat pour les informations

fournies au titre de ce point de l'ordre du jour et réaffirme son engagement en faveur d'une OMPI représentative, inclusive et attentive aux intérêts de tous ses membres. Le groupe des pays africains salue les efforts mis en avant par le Secrétariat en ce qui concerne l'introduction de l'IA et l'utilisation d'outils numériques, tout en prenant toutes les mesures nécessaires pour maximiser leurs avantages et faire face à tout risque potentiel. Le groupe des pays africains tient à souligner que l'Afrique constitue l'un des plus grands groupes régionaux au sein de l'OMPI du point de vue du nombre d'États membres. Malgré sa représentation numérique importante et sa contribution croissante à l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle, le groupe des pays africains continue de constater une sous-représentation persistante des ressortissants africains au sein de l'Organisation. Nous restons préoccupés par le fait que le niveau actuel de représentation géographique ne reflète pas de manière adéquate la composition des membres de l'OMPI. La répartition géographique équitable est un principe fondamental du système des Nations Unies et est essentielle pour garantir la légitimité, la diversité des points de vue et la confiance des États membres. Le groupe des pays africains appelle donc à la poursuite des efforts visant à améliorer le recrutement, la fidélisation et l'évolution de carrière des candidats qualifiés issus de régions sous-représentées, en particulier l'Afrique. À cet égard, le groupe des pays africains encourage le Secrétariat à intensifier ses initiatives de sensibilisation et de recrutement de talents, à renforcer la planification de la relève et à garantir une plus grande transparence dans les processus de recrutement pour les administrateurs et les postes de direction. Le groupe des pays africains souligne également l'importance de parvenir à l'égalité entre les sexes à tous les niveaux de l'Organisation. Le groupe des pays africains estime que la parité entre les sexes et la diversité géographique sont des objectifs qui se renforcent mutuellement et qui contribuent à une organisation internationale plus efficace, innovante et représentative. En conséquence, le groupe des pays africains encourage le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre de mesures visant à accroître la représentation des femmes, en particulier celles issues des pays en développement et des régions sous-représentées, aux postes de direction et de gestion. Ces efforts devraient s'accompagner d'objectifs clairs, d'un suivi régulier et de rapports transparents à l'intention des États membres. Le groupe des pays africains attend avec intérêt de recevoir des données actualisées sur les progrès mesurables en matière de représentation géographique et de parité femmes-hommes, et se tient prêt à collaborer de manière constructive avec le Secrétariat et les autres États membres pour faire avancer cet objectif commun.

230. Président : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud pour sa déclaration au nom du groupe des pays africains. Je donne maintenant la parole à l'Afrique du Sud pour une déclaration à titre national.

231. Afrique du Sud : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, l'Afrique du Sud remercie le Secrétariat pour le Rapport annuel sur les ressources humaines. Nous saluons l'orientation qui ressort de ce rapport, en particulier les efforts visant à moderniser les processus institutionnels et à favoriser une culture organisationnelle positive. À notre avis, il s'agit d'un rapport tourné vers l'avenir qui garantit que l'OMPI est dans la bonne voie de demeurer une organisation agile, hautement performante et axée sur les services, capable de s'adapter à un environnement mondial en rapide mutation. Nous jugeons particulièrement encourageants les efforts déployés par l'Organisation pour tirer parti de l'IA et des technologies numériques afin d'améliorer la productivité et la prestation de services. Cela permettra au personnel de consacrer davantage de temps à des activités à forte valeur ajoutée, notamment la résolution de problèmes, les contacts avec les clients et la prise de décisions complexes, autant d'éléments qui caractérisent les organisations performantes et innovantes. Nous saluons également les investissements importants consentis en faveur de l'apprentissage et du développement des compétences, avec la formation de près d'un millier de membres du personnel aux compétences liées à l'IA, ainsi que les programmes d'apprentissage plus larges, les initiatives de développement des compétences en matière de direction et l'évaluation des talents. Tout cela témoigne d'une volonté claire de préparer le personnel pour l'avenir. Hier, le Secrétariat a évoqué l'importance de bâtir une organisation centrée sur l'humain à l'ère de l'IA. Le rapport présenté aujourd'hui

définit un cadre très clair visant à donner au personnel une plus grande latitude pour se concentrer sur des activités à forte valeur ajoutée, où le jugement humain, la créativité et le dialogue sont essentiels. L'Afrique du Sud se félicite en outre des efforts visant à renforcer la culture organisationnelle par le biais d'initiatives qui favorisent la performance, la responsabilité, la collaboration, l'inclusion et le bien-être du personnel. La mise en place d'iPerform en est une illustration. Le rapport énumère les domaines qui méritent une attention continue et prioritaire. Les conclusions relatives à la collaboration intersectorielle suggèrent qu'il reste possible de surmonter le cloisonnement et de renforcer la coopération au-delà des frontières organisationnelles. Deuxièmement, à mesure que l'IA et les technologies numériques s'intègrent de plus en plus profondément dans les flux de travail, il sera essentiel de continuer à investir dans la reconversion et le perfectionnement professionnels. Les projections devraient s'étendre bien plus loin à l'avenir, notamment pour garantir que l'ensemble du personnel puisse bien s'adapter à l'évolution des rôles et des responsabilités, et que l'IA ne soit pas une source de stress, mais un outil d'autonomisation. De manière générale, nous estimons que ce rapport fait état de progrès encourageants dans la constitution d'un personnel moderne, compétent et prêt à affronter l'avenir. Une fois encore, nous félicitons le Secrétariat pour le travail accompli et l'encourageons à continuer de développer une culture d'excellence, d'apprentissage et d'innovation au sein de l'Organisation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

232. Président : Je remercie l'Ambassadeur Qobo, de l'Afrique du Sud. Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Je propose que nous levions la séance pour aujourd'hui et que nous reprenions demain pour que le Secrétariat réponde aux points soulevés et aux demandes d'éclaircissement formulées au cours des interventions. Demain, les séances se dérouleront selon le mode hybride habituel, et je me réjouis à la perspective de vous retrouver. Je trouve formidable de présider cette séance avec les délégués devant moi plutôt que face à une salle vide. Je vous souhaite un bon après-midi et nous nous retrouverons demain à 10 heures.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE PLACEMENTS

233. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/40/10.

234. Président : Je passe maintenant au point 10 de l'ordre du jour. Le point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Propositions de modification de la politique en matière de placements", figure dans le document WO/PBC/40/10. J'invite M. Seong Joon Chen, trésorier, Division des finances, à présenter ce point.

235. Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Le document WO/PBC/40/10 présente des propositions de modification de la politique de l'OMPI en matière de placements. La politique en matière de placements régit la gestion des actifs financiers de l'Organisation, notamment la trésorerie d'exploitation, les portefeuilles de la trésorerie principale et de la trésorerie stratégique, ainsi que les fonds réservés afin de financer le régime d'AMCS de l'OMPI/UPOV. Dans le cadre de son engagement en faveur de la bonne gouvernance, l'OMPI procède à la révision de sa politique en matière de placements, qui est restée inchangée depuis 2019. Ces modifications sont nécessaires pour tenir compte de l'évolution importante de la situation financière de l'OMPI, de l'évolution du contexte des placements et des progrès réalisés en matière de pratiques et de méthodes de gestion des risques. Ces modifications tiennent compte de l'ensemble des contributions reçues tout au long du processus de révision, notamment les recommandations de nos vérificateurs externes des comptes, du Comité consultatif pour les placements, de l'OCIS, ainsi que des conclusions d'un examen collégial mené en collaboration avec la Banque mondiale. Nous veillons également tout particulièrement à ce que la politique reflète les meilleures pratiques actuelles en matière de gestion des placements, en nous appuyant sur les résultats d'une analyse comparative réalisée par un consultant externe engagé spécialement à cette fin. Ces modifications visent à atteindre quatre objectifs clés : 1) renforcer le cadre de

gouvernance et la supervision; 2) améliorer la gestion des risques liés aux placements; 3) perfectionner les objectifs et les stratégies de placement afin de mieux les adapter aux besoins de l'Organisation à différentes échéances; et 4) améliorer la lisibilité globale de la politique, tout en veillant à ce qu'elle reste adaptable et pertinente pour l'avenir. Les modifications proposées ont été examinées par le Comité consultatif pour les placements et, point par point, avec l'OCIS, et tous deux les ont soutenues sans réserve. Le cadre de gouvernance de l'Organisation est considérablement renforcé. Il convient de noter que toute infraction aux dispositions de la politique modifiée est signalée au Groupe de gestion des risques et à l'OCIS en vue d'un examen indépendant par ces instances, par le biais de nos canaux de signalement établis. Ces changements s'appuient fermement sur les principes des meilleures pratiques en matière de gestion des placements, dans le but d'apporter une contribution significative à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. Parallèlement, ils s'appuient sur un cadre de gouvernance solide, garantissant que le profil de risque global de l'OMPI reste largement inchangé. La décision proposée invite le PBC à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver les modifications proposées à la politique en matière de placements, telles qu'elles figurent dans le document WO/PBC/40/10. Je vous remercie de votre attention. Avec mes collègues, je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. Merci.

236. Président : Je remercie M. Chen. Je donne maintenant la parole aux délégations pour les questions ou commentaires.

237. Allemagne : Merci, Monsieur le Président. Le groupe B remercie le Secrétariat d'avoir préparé les propositions de modification de la politique en matière de placements. Nous remercions le Secrétariat de la transparence dont il fait preuve ainsi que des éclaircissements apportés sur chacune des propositions de modification, que le groupe B accueille favorablement. Depuis les dernières modifications apportées à la politique en matière de placements en 2019, les normes de gouvernance et la gestion des placements, ainsi que les méthodes de gestion des risques, ont considérablement évolué. Dans ce contexte, une mise à jour de la politique en matière de placements s'impose afin de s'adapter à l'évolution du contexte économique et financier de l'OMPI. Le groupe B se félicite que les modifications proposées tiennent compte de diverses contributions internes et externes, ainsi que des conclusions d'une vaste étude comparative menée auprès de plusieurs organisations. Nous notons en particulier que les modifications prennent en considération les observations de l'OCIS, ainsi que les conclusions de l'audit de la gestion des investissements effectué par la DSI. Nous prenons également note des modifications apportées concernant les gestionnaires de fonds extérieurs afin de donner suite à la recommandation n° 1 figurant dans le rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers de l'OMPI. Il était important de clarifier davantage le rôle des gestionnaires de fonds et des fonds communs de placement, ainsi que de renforcer le cadre de gouvernance en se référant spécifiquement au cadre de l'OMPI applicable aux achats. Le groupe B appuie donc les modifications proposées.

238. Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Nous sommes ravis d'être de retour en présentiel. Concernant ce point de l'ordre du jour, la Fédération de Russie a l'honneur de faire une déclaration au nom d'un certain nombre de pays du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous tenons à remercier le Secrétariat d'avoir préparé cette proposition. Avant toute chose, nous demandons au Secrétariat de préciser quel impact cette version de la politique pourrait avoir sur les recettes de l'Organisation. Une analyse des implications financières des modifications qui sont proposées a-t-elle été réalisée? Notre groupe souhaiterait également que le Secrétariat explique pourquoi, au paragraphe 7 de la politique révisée en matière de placements, relatif aux rapports que doit établir le Directeur général, il n'est fait référence qu'aux placements à court terme et à long terme. Nous estimons qu'il serait approprié d'inclure une référence aux placements à moyen terme, afin de couvrir ainsi l'ensemble du portefeuille de l'OMPI. Nous nous félicitons aussi grandement de l'implication de l'OCIS dans les questions relatives aux placements. À cet égard, nous demandons au Secrétariat de préciser pourquoi, au paragraphe 45 relatif à la

procédure de révision de la politique, il n'est pas fait mention de la possibilité pour le Secrétariat de consulter l'OCIS. D'après ce que nous comprenons, cette pratique existe déjà et il serait donc souhaitable de la refléter dans la nouvelle version du document où figure la politique.

239. Afrique du Sud : Merci, Monsieur le Président. La délégation de l'Afrique du Sud a l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains remercie le Secrétariat d'avoir préparé et présenté le document sur les modifications proposées à la politique en matière de placements de l'OMPI. Le groupe reconnaît qu'il est important de veiller à ce que le cadre des activités de placement de l'OMPI évolue en fonction de l'augmentation des soldes de trésorerie investissables de l'Organisation, de l'évolution des conditions financières et des meilleures pratiques émergentes en matière de gouvernance et de gestion des risques. Nous félicitons donc le Secrétariat d'avoir entrepris cet examen approfondi de la politique en matière de placements et d'avoir intégré les recommandations issues de divers mécanismes de contrôle, notamment l'OCIS, la DSI, le vérificateur externe des comptes et le processus d'examen collégial de la Banque mondiale. Le groupe des pays africains se félicite en particulier des efforts visant à renforcer le cadre relatif aux placements par : 1) la mise en place d'une structure de portefeuille plus claire, adaptée aux différents besoins de liquidité et horizons de placement; 2) le renforcement des dispositifs de gouvernance afin de donner suite aux recommandations de la DSI; et 3) la modernisation du cadre de gestion des risques, y compris l'introduction d'outils plus sophistiqués pour évaluer les risques liés aux placements. Le groupe est conscient que la politique révisée vise à garantir que les activités en matière de placement continuent de soutenir la stabilité financière de l'Organisation tout en préservant les ressources confiées à l'OMPI par ses États membres. Parallèlement, le groupe des pays africains tient à souligner l'importance de procéder régulièrement à des examens ad hoc du cadre des activités de placement, compte tenu de l'incertitude croissante au niveau mondial. Des évaluations périodiques de la liquidité des marchés et du risque opérationnel contribueraient à accroître encore la résilience et à atténuer les vulnérabilités potentielles futures. À cette fin, et compte tenu de l'importance de ces modifications ainsi que de l'incidence de la politique en matière de placements sur la gestion financière de l'Organisation, le groupe des pays africains insiste sur la nécessité d'informer régulièrement les États membres de la mise en œuvre de la politique révisée. Merci.

240. Italie : La délégation de l'Italie tient à remercier le Secrétariat pour ce document. Nous souscrivons à la déclaration faite par le groupe B et saluons les modifications proposées à la politique en matière de placement, qui reflètent l'évolution des meilleures pratiques relatives à la gouvernance, à la gestion des risques et à la structuration des portefeuilles. Nous nous félicitons en particulier de la segmentation plus claire des portefeuilles de placement et du renforcement du rôle du Comité consultatif pour les placements. Dans le même temps, nous estimons qu'il est possible de renforcer davantage le rôle du PBC dans la supervision des ressources financières croissantes de l'OMPI. Compte tenu de la hausse du volume des fonds qui sont gérés et de l'importance stratégique des activités de placement, le PBC pourrait jouer un rôle plus systématique en matière de supervision en recevant des rapports réguliers et structurés sur le rendement des placements et l'exposition aux risques, en examinant non seulement les résultats financiers, mais aussi la cohérence avec les objectifs stratégiques et les besoins de liquidité, et en fournissant des orientations stratégiques sur la tolérance au risque et la viabilité financière à long terme. Cet engagement renforcé viendrait compléter, sans faire double emploi, le travail technique du Comité consultatif pour les placements tout en garantissant que les États membres conservent une supervision appropriée des ressources financières. En conclusion, tout en appuyant les modifications proposées, nous encourageons d'envisager des mesures supplémentaires pour renforcer le rôle de supervision du PBC. Nous sommes prêts à collaborer de manière constructive avec le Secrétariat et les autres délégations sur ces propositions.

241. États-Unis d'Amérique : Merci, Monsieur le Président. Les États-Unis d'Amérique se félicitent des modifications proposées et attendent du Secrétariat qu'il se conforme aux normes

financières les plus strictes dans tous les aspects de la gestion des ressources, y compris les placements.

242. Mexique : Merci, Monsieur le Président. Le Mexique tient à remercier le Secrétariat pour sa présentation et salue les efforts déployés pour actualiser la politique en matière de placement, en tenant compte de l'évolution des marchés, de la croissance des ressources qui sont gérées et des recommandations formulées par les différentes entités chargées de la supervision. Le Mexique voit d'un œil particulièrement favorable l'objectif consistant à renforcer la gouvernance, la transparence et de la gestion des risques. Nous nous félicitons notamment de la définition plus claire des portefeuilles en fonction de leurs besoins de liquidité et de l'intégration de méthodes plus sophistiquées en matière de gestion et de mesure des risques. Toutefois, nous souhaiterions obtenir des précisions supplémentaires, premièrement, sur les mécanismes de réponse permettant de faire face aux situations dans lesquelles le profil de risque des contreparties financières se détériore de manière significative, ainsi que sur la manière dont des mesures d'atténuation pourraient être prises si nécessaire. Deuxièmement, en ce qui concerne la valeur à risque conditionnelle ou CVaR, nous aimerions savoir à quelle fréquence les niveaux de tolérance au risque seront réexaminés et quels mécanismes de gouvernance seront mis en place pour approuver d'éventuelles modifications. Troisièmement, en ce qui concerne la surveillance des gestionnaires de fonds extérieurs, nous souhaiterions que soient inclus les critères d'évaluation de leurs performances et d'adoption de mesures correctives, le cas échéant. Nous souhaiterions également savoir quelles limites s'appliquent aux placements à haut risque et comment nous pouvons garantir l'application du principe de prudence financière. Enfin, nous espérons que les États membres recevront périodiquement des informations sur les rendements et l'exposition au risque de chaque portefeuille.

243. Argentine : La délégation de l'Argentine tient à remercier le Secrétariat d'avoir présenté les propositions de modification de la politique en matière de placements. D'une manière générale, nous considérons favorablement les efforts déployés pour actualiser le cadre des activités de placement de l'Organisation grâce aux recommandations proposées. Nous saluons en particulier les mesures visant à renforcer la gouvernance, la gestion des risques et les portefeuilles de placement. De même, nous accueillons favorablement la structure proposée, articulée autour de quatre portefeuilles distincts, qui apporte davantage de clarté quant aux différents objectifs liés à la liquidité, à la préservation du capital et à la croissance. Nous souhaiterions avoir des détails plus concrets sur la manière dont les montants seront répartis au sein de chaque portefeuille et selon quels critères ces montants pourront être ajustés au fil du temps. Nous aimerions également savoir comment le Secrétariat prévoit de mesurer l'incidence des modifications sur la résilience financière de l'Organisation et quels indicateurs il utilisera pour évaluer le succès de la nouvelle structure de portefeuille. Enfin, nous souhaiterions savoir si la mise en œuvre de ce cadre aura une incidence sur le coût de gestion des placements et comment la performance et la valeur ajoutée des gestionnaires de fonds extérieurs seront évaluées. Une fois encore, nous remercions le Secrétariat d'avoir présenté les modifications proposées et nous attendons avec intérêt vos réponses. Merci.

244. Président : Je remercie la représentante de l'Argentine et je voudrais vérifier s'il y a d'autres demandes de parole. Je n'en vois aucune. Je vais prendre quelques minutes pour discuter avec le Secrétariat de la manière de procéder. Nous allons faire une pause de 10 minutes.

245. Président : Nous sommes de retour. De nombreux aspects ont été soulevés lors des interventions sur ce point de l'ordre du jour et je voudrais donner la parole au Secrétariat pour qu'il y réponde et fasse part de ses commentaires.

246. Secrétariat : Bonjour à toutes les délégations. Les questions portaient sur plusieurs thèmes et je vais essayer de les regrouper. Je souhaiterais toutefois suivre l'ordre chronologique dans lequel elles ont été posées. Je sollicite votre indulgence à cet égard. Si je

devais omettre un point, n'hésitez pas à reposer la question. Nous commencerons par la Fédération de Russie, qui a posé une question concernant les revenus attendus ou les variations de revenus résultant de la modification des portefeuilles de placement. Nous devons examiner nos placements actuels, que nous réalisons sur la base de portefeuilles segmentés selon différents horizons temporels. Ce que nous ferons à l'avenir, grâce à cette politique révisée, consistera simplement à ajuster une partie du portefeuille de manière à ce qu'elle corresponde davantage aux besoins de liquidité de celui-ci. D'après la simulation que nous avons réalisée avec l'aide de notre conseiller en placement, nous prévoyons que les revenus générés ou le rendement attendu, compte tenu du risque que nous prenons avec le portefeuille, ne devraient pas être différents de ce qu'ils sont actuellement. Il n'y aurait pas de changement radical de notre profil de risque en matière de placement. Et nous ne prévoyons pas de changement significatif au niveau de nos résultats, dans la mesure où le risque que nous prenons devrait être proportionnel aux revenus générés par nos portefeuilles. En ce qui concerne les paragraphes 7 et 45, merci beaucoup pour cette remarque. C'est une très bonne observation. Nous avons bien l'intention d'inclure une explication ou une mise à jour concernant l'ensemble de nos portefeuilles d'investissement sur tous les horizons temporels, sans nous limiter uniquement au court et au long terme. Merci beaucoup pour votre suggestion. Conformément à notre pratique en matière de collaboration avec l'OCIS, notamment sur les questions liées à la gouvernance et à la manière dont nous actualisons notre politique en matière de placements, c'est bien ce que nous faisons aujourd'hui. Nous proposerons des formulations précises à inclure dans la politique en matière de placements et tiendrons les États membres informés. Concernant les questions posées par l'Afrique du Sud, l'Italie et le Mexique au sujet des rapports périodiques adressés aux États membres sur l'état de nos placements, nous suivons une procédure bien établie. Une fois par an, une mise à jour sur les placements et le rendement de notre portefeuille est communiquée aux États membres par l'intermédiaire du PBC. En outre, une procédure d'établissement de rapports est en place par l'intermédiaire de l'OCIS, dans le cadre de laquelle nous fournissons à ce dernier des rapports sur les performances et les niveaux de risque pour tous les placements réalisés, en vue de leur examen indépendant. Chaque trimestre, nous nous réunissons avec l'OCIS pour l'informer de l'état de tous les placements. À l'issue de chacune de nos réunions trimestrielles, je crois savoir que l'Organe organise une séance d'information afin de tenir les États membres informés de la situation de nos placements. Nous prenons note de votre remarque concernant la nécessité de rapports plus fréquents et plus réguliers. Je pense qu'à l'avenir, peut-être dès le prochain trimestre, nous inclurons des informations sur les placements et certaines mesures de risque jugées importantes ou pertinentes pour les États membres dans le tableau de bord des performances que nous produisons chaque trimestre et que les États membres peuvent consulter sur notre site Web. Cela pourrait s'avérer très utile pour les États membres, car ils disposeraient ainsi de plus d'informations ou de rapports plus réguliers sur les activités de placement de l'OMPI. Le Mexique a posé plusieurs questions et je vais y répondre rapidement. La première portait sur un mécanisme de réponse permettant de faire face aux situations dans lesquelles le profil de risque des contreparties financières se détériore et sur ce que ferait le Secrétariat dans une telle situation. Nous disposons d'un processus de suivi rigoureux pour la gestion de nos contreparties. Dans notre politique en matière de placements, vous pouvez consulter les nouveaux indicateurs de risque que nous utilisons, notamment les contrats d'échange sur le risque de crédit, par exemple. Vous y verrez également comment nous appréhendons le risque : nous assurons un suivi de celui-ci et veillons à être informés de toute détérioration ou évolution de la qualité de crédit de certaines contreparties. Toutes ces informations sont ensuite transmises par l'intermédiaire du trésorier. Je surveille les marchés financiers et les contreparties, et toutes ces informations sont transmises au Comité consultatif pour les placements et, si nécessaire, au Groupe de gestion des risques afin de prendre des décisions éclairées. Le processus de suivi est bien établi. Nous disposons d'outils sophistiqués de mesure des risques, y compris le recours aux contrats d'échange sur le risque de crédit pour suivre l'évolution d'une contrepartie financière, tout en tenant compte des limites de nos connaissances en matière de notation de crédit. Il s'agit là d'améliorations que nous intégrons à notre politique afin de nous assurer d'avoir une longueur d'avance lorsque nous

évaluons nos contreparties de crédit. Une deuxième question portait sur la gestion des risques, plus précisément sur l'utilisation de la CVaR et la fréquence avec laquelle elle est examinée. Le Comité consultatif pour les placements prend très au sérieux l'examen de notre stratégie en matière de placements et a consacré un temps considérable à l'étude des stratégies pertinentes pour l'Organisation. Cela fait partie de son mandat. La politique révisée mentionne expressément que cet examen a lieu une fois par an. Il s'agit d'un examen du rapport risque/rendement, le risque étant représenté par la CVaR que nous considérons. La CVaR sera intégrée à l'examen effectué par le Comité consultatif pour les placements avec l'appui de nos conseillers en placements. Ceux-ci se chargeront d'une grande partie des calculs nécessaires à l'analyse de la CVaR et transmettront les résultats au Groupe de gestion des risques, afin de déterminer si elle reste pertinente pour l'Organisation. Une question a été posée concernant les placements à haut risque et les garde-fous mis en place pour les gérer. Dans la politique révisée, aucune modification n'est apportée à notre classe d'actifs admissibles. En substance, l'ensemble d'actifs dans lequel nous investissons en vertu de la politique actuelle reste inchangé avec le passage à la politique révisée. Nous n'avons introduit aucun changement, car nous estimons que la classe d'actifs admissibles reste pertinente pour nous aujourd'hui. Par conséquent, le processus que nous avons mis en place pour gérer les placements à haut risque ne change pas. Au passage, je ne parlerais pas de "placements à haut risque". Je dirais plutôt que les "placements à risque plus élevé" continuent d'être évalués par le Comité consultatif pour les placements afin de déterminer s'ils cadrent avec cet aspect de notre stratégie. Une question a été posée concernant le renforcement de la surveillance des gestionnaires de fonds extérieurs auxquels nous recourons, la manière dont nous évaluons leurs performances et leur adéquation avec les besoins du Secrétariat. La gestion de nos gestionnaires de fonds est assurément une tâche très importante et explique en grande partie le succès de nos placements. Le Comité consultatif pour les placements a aussi pour tâche d'évaluer les performances de chacun de nos gestionnaires de fonds, et nous examinons plusieurs indicateurs de risque, tels que l'écart de suivi ou *tracking error* et le ratio d'information. Nous procédons à cet examen une fois par an pour nos gestionnaires de fonds, mais leurs performances nous sont communiquées tous les mois. Ces informations sont intégrées dans les rapports transmis à l'OCIS. Le processus en place est très transparent et vise à garantir que nos gestionnaires de fonds continuent à accomplir le travail que nous attendons d'eux et restent rentables pour nous, car c'est un aspect sur lequel nous mettons également l'accent. Cela explique aussi en grande partie le succès de nos placements. Aucun changement n'est intervenu au niveau de la gestion ou des gestionnaires de fonds. Il s'agit d'un processus bien établi et profondément ancré dans notre prise de décision. La délégation de l'Argentine a posé une question sur la manière dont nous gérons la répartition entre les quatre portefeuilles et sur certains des critères utilisés. La répartition entre ces portefeuilles repose sur des règles, comme expliqué aux paragraphes 5.1 à 5.4. Je tiens à rappeler que le paragraphe 5.1, consacré au portefeuille de liquidités (court terme), correspond essentiellement à notre trésorerie d'exploitation actuelle. Il repose sur l'objectif fixé pour le fonds de réserve et de roulement. Il s'agit de notre fonds de roulement à court terme, que nous gérons de la même manière que notre trésorerie d'exploitation actuelle. Le portefeuille stratégique à moyen et long terme fait essentiellement référence aux fonds réservés à l'AMCS, comme expliqué au paragraphe 5.4. Le paragraphe 5.2 explique plus en détail les liquidités du portefeuille à moyen terme, qui repose sur nos états financiers, plus précisément sur une période glissante de deux ans de nos états financiers, ce qui nous fournit une base solide pour affecter les liquidités nécessaires à ce portefeuille. Tout ce qui reste dans notre système, déduction faite des trois composantes de trésorerie, correspond en réalité aux liquidités destinées au portefeuille stratégique à moyen terme. La répartition entre chacun de ces fonds est régie par des règles et elle est transparente. Elle repose sur nos états financiers ainsi que sur notre politique en matière de réserves. Je crois que la délégation de l'Argentine a posé une question concernant le coût des placements. Là encore, nous examinons le coût de nos placements non seulement du point de vue du coût de nos gestionnaires de fonds, mais aussi de celui de notre dépositaire, qui nous fournit des services, des rapports et assure la comptabilité pour notre compte. Nous surveillons ce coût dans le cadre d'un examen annuel. Nous nous réunissons avec les

gestionnaires de fonds pour passer en revue leurs performances ainsi que leurs coûts. Nous prenons très au sérieux la sélection de nos gestionnaires de fonds et travaillons en étroite collaboration avec notre service des achats afin de garantir que les fonds dans lesquels nous investissons continuent de servir au mieux les intérêts de l'Organisation. Nous évaluons en permanence les performances de nos gestionnaires extérieurs à l'aide d'indicateurs de risque précis dont nous disposons, et qui incluent notamment le coût de gestion des placements. Je pense avoir abordé tous les points, mais n'hésitez pas à me faire savoir si j'ai omis quelque chose. Mes collègues et moi-même serons ravis de répondre à d'éventuelles questions supplémentaires. Merci.

247. Président : Merci, Monsieur Chen, pour ces réponses et commentaires très complets. Pour conclure ce point de l'ordre du jour, je pense que nous devons afficher à l'écran les deux légères modifications ainsi que la décision.

248. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver la politique modifiée en matière de placements (document WO/PBC/40/10), dont les paragraphes 7 et 45 ont été modifiés comme suit :

Paragraphe 7 :

“Conformément à l'article 3.19 du Règlement financier, le Directeur général informe régulièrement le Comité du programme et budget (PBC) des placements de l'OMPI.”

Paragraphe 45 :

“La politique en matière de placements est examinée chaque année par le Comité consultatif pour les placements sur la base des recommandations du contrôleur, lesquelles sont soumises au Directeur général. À la suite de cet examen, l'OCIS est consulté sur toute modification avant que celle-ci soit soumise aux États membres pour approbation. La politique en matière de placements peut être soumise à des examens spéciaux plus fréquents en raison de certaines conditions de marché ou d'autres facteurs.”

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : DISPOSITIF D'APPLICATION DU PRINCIPE DE RESPONSABILITE A L'OMPI

249. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/40/11.

250. Président : Nous passons maintenant au point 11 de l'ordre du jour, consacré au dispositif d'application du principe de responsabilité à l'OMPI, qui figure dans le document WO/PBC/40/11. J'invite M. Simon Bower, chef par intérim de la Section de la gouvernance, de la gestion des risques et de la conformité, à présenter ce document. Monsieur Bower, vous avez la parole.

251. Secrétariat : Mesdames et Messieurs les délégués, le document WO/PBC/40/11 présente la version actualisée du dispositif d'application du principe de responsabilité à l'OMPI. Cette mise à jour du dispositif de 2019, qui fait l'objet du document WO/PBC/29/4, présente une description du pacte de responsabilité de l'OMPI et passe en revue chaque composante de la responsabilité afin de tenir compte des nouvelles approches organisationnelles élaborées

depuis 2019. Elle met l'accent sur la stratégie de gestion structurée et axée sur les résultats de l'Organisation, qui s'appuie sur une prise de décisions fondée sur les risques pour mener à bien le programme de travail et budget. Le dispositif continue de s'inspirer des meilleures pratiques, en particulier du référentiel intégré de contrôles internes établi par le Comité d'organismes parrains de la Commission Treadway (COSO). Le document s'articule autour des cinq composantes du COSO, adaptées à l'environnement de l'OMPI. Il s'appuie également sur les orientations récentes issues de l'examen par le CCI des dispositifs d'application du principe de responsabilité au sein des organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2023/3). En définitive, ce dispositif rassemble en un seul document global les principes, les structures et les processus grâce auxquels le Secrétariat rend compte à ses États membres et aux autres parties prenantes de l'utilisation des ressources et de la réalisation des résultats. La décision proposée invite le Comité du programme et budget de l'OMPI à prendre note du dispositif de responsabilité actualisé de l'OMPI, qui figure dans le document WO/PBC/40/11. Je vous remercie, Monsieur le Président.

252. Président : Je vous remercie, Monsieur Bower, et j'ouvre maintenant la séance aux commentaires et questions. Nous commencerons par la Fédération de Russie, coordonnatrice du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, suivie de l'Allemagne, coordonnatrice du groupe B.

253. Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Président. La Fédération de Russie a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom d'un certain nombre de pays du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous remercions le Secrétariat d'avoir établi cette proposition. Nous estimons que l'existence d'un document unique sur la responsabilité au sein de l'Organisation est conforme aux recommandations du CCI ainsi qu'aux meilleures pratiques en vigueur dans l'ensemble du système des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'intégration du concept de responsabilité individuelle dans le dispositif. Nous espérons que cela contribuera à réduire les indicateurs faisant état de résultats non satisfaisants des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. Dans le même temps, notre groupe constate avec regret que le dispositif d'application du principe de responsabilité à l'OMPI ne fait pas référence au PSMT. Cela nuit au caractère global du dispositif et peut être le signe d'un manque de maturité de la gestion axée sur les résultats de l'OMPI. Cette situation est d'autant plus préoccupante que, dans d'autres documents, notamment ceux établis par le Secrétariat pour la présente session du comité, le PSMT est régulièrement cité comme un élément clé du dispositif d'application du principe de responsabilité. En particulier, le point 8.a) de l'ordre du jour, concernant le Rapport financier annuel et les états financiers pour 2025 (document WO/PBC/40/8), précise que le programme de travail et budget, ainsi que le PSMT, font partie intégrante du cadre de planification de l'OMPI, au même titre que les programmes de travail annuels et les objectifs individuels des fonctionnaires. Un amendement correspondant, visant à ajouter une référence au PSMT, pourrait être inclus, par exemple, dans la figure 1, intitulée "Pacte de responsabilité". Nous invitons également instamment le Secrétariat à décrire plus en détail dans le document le rôle et l'importance de la fonction d'évaluation. Nous considérons que cet élément de la supervision fait partie intégrante de la gestion axée sur les résultats. Nous sommes convaincus que le Secrétariat tiendra compte de ces observations et apportera les modifications nécessaires au document avant le début de la mise en œuvre du dispositif.

254. Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe B tient à remercier le Secrétariat d'avoir établi la proposition de mise à jour du dispositif d'application du principe de responsabilité à l'OMPI. Le groupe B continue d'accorder une grande importance à la responsabilité au sein de l'OMPI et du système des Nations Unies. La responsabilité est, sans aucun doute, un élément crucial d'une gouvernance organisationnelle efficace et performante. Nous notons que cette troisième version du dispositif d'application du principe de responsabilité à l'OMPI constitue une mise à jour du dispositif de 2019, désormais fondé sur cinq composantes au lieu des sept composantes du dispositif actuel. Nous notons également

que cette proposition de mise à jour renvoie au Pacte de responsabilité de l'OMPI, clarifiant les rôles, les responsabilités et les relations. Nous prenons note de l'approche globale, avec des résultats intégrés, un cadre axé sur les risques et l'accent mis sur l'amélioration continue. Le groupe B salue en particulier le renforcement de la communication interne et externe, l'engagement des parties prenantes et les outils favorisant la transparence, l'alignement sur les conditions définies par le CCI en 2023 et les meilleures pratiques du système des Nations Unies, ainsi que la place accordée au comportement éthique en tant que pilier central, parallèlement à une attention accrue portée à la culture, aux valeurs et à l'engagement. Néanmoins, le groupe B apprécierait grandement que le Secrétariat établisse un bref tableau comparatif des principales différences entre le dispositif actuel et la mise à jour proposée. Merci.

255. Italie : La délégation de l'Italie s'associe à la déclaration faite par le groupe B. Notre délégation remercie le Secrétariat pour le dispositif d'application du principe de responsabilité actualisé de l'OMPI figurant dans le document WO/PBC/40/11. Nous saluons l'approche exhaustive et structurée présentée dans ce document, qui reflète l'engagement constant de l'OMPI en faveur de la transparence, d'une gouvernance efficace, d'une conduite éthique et d'une gestion axée sur les résultats. Nous apprécions tout particulièrement l'intégration de la gestion des risques de l'Organisation, le renforcement des contrôles internes et l'accent mis sur la responsabilité tant au niveau organisationnel qu'individuel. Nous notons également avec satisfaction l'attention accordée à l'éthique, aux mesures de lutte contre la fraude, à la protection des lanceurs d'alerte, à la gouvernance des données et à l'utilisation responsable de l'IA. Dans le même temps, nous encourageons le Secrétariat à continuer de veiller à ce que les mécanismes de responsabilité restent concrets, efficaces et proportionnés, tout en préservant la transparence vis-à-vis des États membres et en maintenant une supervision indépendante et efficace. La délégation de l'Italie soutient les efforts continus visant à renforcer la responsabilité institutionnelle et prend note du dispositif. Merci.

256. États-Unis d'Amérique : Les États-Unis d'Amérique saluent les efforts déployés par l'OMPI pour simplifier et actualiser son dispositif d'application du principe de responsabilité. Dans la mesure où l'OMPI établit un lien entre le niveau de risque acceptable et chaque résultat escompté, nous attendons une discipline budgétaire rigoureuse et des rapports transparents sur l'allocation des ressources. Nous soutenons fermement les organes de supervision indépendants de l'OMPI et attendons la publication régulière de rapports publics détaillés sur les conclusions, les recommandations et les taux de mise en œuvre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

257. Président : Je remercie la délégation des États-Unis d'Amérique. Je donne maintenant la parole à Mme Chitra Narayanaswamy, contrôleur, pour qu'elle réponde aux points qui ont été soulevés.

258. Secrétariat : Merci, Monsieur le Président, et merci à toutes les délégations pour leurs commentaires et observations concernant la version actualisée du dispositif d'application du principe de responsabilité à l'OMPI. Je pense que nous l'avons déjà mentionné, mais nous en avons également discuté de manière assez approfondie avec l'OCIS. Nous avons pris note de deux observations : l'une émane du groupe B et préconise un tableau faisant apparaître les modifications de manière transparente et beaucoup plus claire. Nous comprenons que nous pouvons vous fournir ce tableau après la session. Nous allons donc le publier et l'enverrons aux coordonnateurs de groupe. L'autre demande émanait de la Fédération de Russie et concernait l'introduction du PSMT. Nous en avons également pris bonne note et mettrons à jour le document en conséquence avant sa mise en œuvre. Le rôle de la fonction d'évaluation a également été mentionné par la délégation de la Fédération de Russie; nous en tiendrons donc également compte avant la mise en œuvre. Merci.

259. Président : Je remercie le Secrétariat pour ces précisions. Je souhaite maintenant passer à la proposition de décision visant à clore ce point. Puis-je demander aux délégations de m'indiquer s'il y a des objections ou si nous devons passer au point suivant? Je vois que la délégation de la Fédération de Russie souhaite intervenir. Vous avez la parole.

260. Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie le Secrétariat pour ses observations. Nous sommes disposés à approuver ce texte à condition que les propositions que nous avons formulées soient mises en œuvre d'une manière ou d'une autre. J'insiste sur le fait que nous ne proposons aucune formulation particulière. Nous sommes convaincus que le Secrétariat saura s'en charger au mieux et en tenir compte dans le document, et nous comptons sur votre coopération à cet égard. Merci.

261. États-Unis d'Amérique : Merci, Monsieur le Président. Je tiens simplement à préciser que, tout d'abord, le résumé présenté par le Président nous convient parfaitement. Je souhaite toutefois souligner que ce document n'est pas soumis à l'approbation des États membres; ceux-ci ne peuvent donc pas demander que leurs propositions y soient reprises. Je tiens également à préciser que le PSMT est intégré au programme de travail et budget et qu'il ne constitue pas, en soi, un document contraignant pour les États membres ou pour le Secrétariat. Le programme de travail et budget ainsi que le mandat de l'OMPI sont tous deux déjà mentionnés dans le document relatif au dispositif d'application du principe de responsabilité, et nous ne serions donc pas favorables à une modification substantielle de ce document sur la base de la proposition d'un seul État membre. Merci.

262. Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Tout d'abord, nous tenons à souligner qu'il ne s'agissait pas d'une proposition émanant d'un seul pays, mais d'un certain nombre de pays appartenant à notre groupe. Deuxièmement, nous constatons que, d'une manière ou d'une autre, les États membres prennent des mesures concernant le dispositif d'application du principe de responsabilité en en prenant acte. Nous estimons que, si tel est le cas, cela implique que les États membres ont le droit de présenter des propositions concernant le texte, d'autant plus que le dispositif d'application du principe de responsabilité nous concerne tous, y compris les organes directeurs. Sur cette base, nous espérons que le document sera mis à jour en conséquence. Merci.

263. Président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie pour ses observations. Je pense que le Secrétariat a bien pris note de ce qui a été dit. Puis-je proposer que nous passions au point suivant? Je ne vois aucune objection.

264. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du dispositif d'application du principe de responsabilité à l'OMPI (document WO/PBC/40/11).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT A L'OMPI D'OBLIGATIONS AU TITRE DE LA CAISSE DE RETRAITE FERMÉE (CROMPI)

265. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/40/13.

266. Président : Nous passons maintenant au point 12 de l'ordre du jour, intitulé "Transfert à l'OMPI d'obligations au titre de la Caisse de retraite fermée (CROMPI)" (document WO/PBC/40/13). J'invite Mme Chitra Narayanaswamy, contrôleur et directrice du Département des finances et de la planification des programmes, à présenter ce document.

267. Secrétariat : Merci infiniment, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, le document WO/PBC/40/13 présente le transfert à l'OMPI d'obligations au titre de la Caisse de retraite fermée (CROMPI). Avant que l'OMPI ne devienne une institution spécialisée du système des Nations Unies en 1975, son prédécesseur, à savoir les BIRPI (Bureaux

internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle, littéraire et artistique), gère sa propre Caisse de retraite, connue sous le nom de CROMPI, dont la gestion était confiée à une entité distincte de droit suisse. Lorsque l'OMPI a adhéré au système de retraite des Nations Unies (la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ou CCPNU), le CROMPI a été fermé aux nouveaux affiliés, mais a continué de fonctionner indépendamment de la CCPNU, versant des compléments de pension de retraite aux fonctionnaires retraités et à leurs survivants. Au fil du temps, les actifs de la CROMPI sont devenus insuffisants pour honorer ses engagements, et ses ressources devraient être épuisées très prochainement. Conformément à un arrêt rendu par le Tribunal administratif du travail de l'OIT (TAOIT) en 2007, l'OMPI assumera la responsabilité du versement des compléments de pension de retraite après la dissolution de la Caisse et jusqu'à ce que tous les droits des bénéficiaires soient éteints. L'incidence financière est estimée à environ 100 000 francs suisses supplémentaires par an et devrait diminuer avec le temps. Les versements de l'OMPI à la CROMPI sont régulièrement présentés dans le programme de travail et budget de l'OMPI. La CROMPI compte actuellement 48 bénéficiaires dont l'âge moyen est de 83 ans. Selon la dernière étude d'actuaire, le passif total à la fin de 2025 était estimé à deux millions de francs suisses et a été publié dans les états financiers annuels de l'OMPI. Nous prévoyons que la transition se fera en douceur pour les bénéficiaires. Les méthodes de calcul de la rente fondées sur les droits acquis resteront protégées. Un comité de surveillance dédié, qui comprendra des représentants des bénéficiaires, contribuera à garantir la transparence et la responsabilité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

268. Président : Je vous remercie, Mme Narayanaswamy. Je vous invite maintenant à poser vos questions et à faire part de vos observations. Je vois que l'Allemagne demande la parole au nom du groupe B. Allemagne, vous avez la parole.

269. Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe B tient à remercier le Secrétariat d'avoir établi ce document, qui donne un aperçu complet de cette question, et d'avoir élaboré les règles nécessaires. Nous prenons note de la responsabilité juridique de l'OMPI quant au versement des compléments de pension de retraite après la dissolution de la CROMPI et jusqu'à l'extinction de tous les droits des bénéficiaires. Nous notons en outre que l'incidence financière globale pour l'OMPI s'avérera limitée, compte tenu du nombre restreint de bénéficiaires, actuellement au nombre de 48, dont l'âge moyen est de 83,5 ans, et de la nature fermée du régime. Merci.

270. Italie : Le présent document soulève une question importante concernant le transfert à l'OMPI d'obligations de la Caisse de retraite fermée, à la suite de l'épuisement imminent de ses actifs et de sa dissolution prévue d'ici la fin de 2026 ou le début de 2027. Tout d'abord, nous prenons acte du contexte historique et juridique exposé dans le document. En particulier, l'arrêt rendu en 2007 par le Tribunal administratif de l'OIT a clairement établi que l'OMPI est responsable de la sauvegarde des droits acquis des bénéficiaires de la Caisse de retraite fermée. Toutefois, au-delà de ce cadre juridique, nous estimons qu'il est important de réfléchir à d'éventuelles solutions alternatives et à l'opportunité globale pour l'OMPI d'assumer l'intégralité de la charge financière. Si le document présente le transfert d'obligations comme la conséquence naturelle de la dissolution de la Caisse, il serait utile de préciser davantage si toutes les solutions possibles ont été pleinement examinées : par exemple, si la fondation pourrait conserver un rôle résiduel dans le cadre d'un autre dispositif financier; s'il pourrait exister des mécanismes de partage des coûts, y compris la participation partielle et continue des structures existantes ou de mécanismes de soutien externes; ou si un modèle de transition progressive pourrait être envisagé, plutôt qu'une prise en charge immédiate et intégrale par l'OMPI. Une analyse approfondie de ces options, même si celles-ci devaient finalement s'avérer irréalisables, renforcerait la pertinence de l'approche proposée. En ce qui concerne la possibilité d'assumer la charge financière, nous notons également que l'OMPI prend déjà en charge environ 75% des versements au titre des compléments de pension de retraite et que les répercussions financières supplémentaires, après la dissolution, devraient être limitées. De

plus, la nature fermée du régime, combinée à un groupe de bénéficiaires relativement restreint et vieillissant, laisse penser que la charge financière diminuera avec le temps. À cet égard, la proposition semble gérable sur le plan financier et conforme au principe garantissant la continuité des prestations et le respect des droits acquis. En conclusion, tout en reconnaissant la nécessité juridique et l'impact financier relativement limité du transfert proposé, nous estimons qu'il serait utile d'obtenir la confirmation explicite que toutes les autres options ont été soigneusement évaluées et de recevoir l'assurance que la solution retenue constitue l'approche la plus appropriée et la plus équitable pour l'Organisation. Sous réserve de ces précisions, nous sommes en mesure de prendre acte du document. Merci.

271. Japon : La délégation du Japon tient à remercier le Secrétariat d'avoir établi le document WO/PBC/40/13. Nous notons que l'obligation financière de l'Organisation dans cette affaire a été fixée par l'arrêt n° 2583 (2007) du TAOIT et par l'engagement pris par l'ancien Directeur général, plutôt que par une décision formelle des États membres, ce qui soulève une préoccupation en matière de gouvernance. Cela dit, nous comprenons que l'incidence financière dans ce cas précis est limitée, de sorte que la situation actuelle nous semble acceptable, mais nous souhaiterions demander au Secrétariat de préciser s'il existe d'autres cas similaires ou des obligations héritées comparables qui pourraient également obliger l'OMPI à assumer une responsabilité financière à l'avenir. Merci.

272. États-Unis d'Amérique : Les États-Unis d'Amérique prennent note de ce document et soutiennent un transfert harmonieux et ordonné des obligations de la CROMPI à l'OMPI lors de la dissolution de la fondation. Nous apprécions la transparence dont fait preuve le Secrétariat en portant cette question à l'attention des États membres. Merci.

273. Président : Je remercie la délégation des États-Unis d'Amérique. Je vais maintenant donner la parole au contrôleur, Mme Narayanaswamy, afin qu'elle réponde aux questions qui ont été soulevées.

274. Secrétariat : Merci beaucoup, Monsieur le Président, et merci aux délégations pour leur engagement et leurs questions. Tout d'abord, à l'intention de la délégation de l'Italie : nous serons très heureux de nous entretenir avec vous en bilatéral pour vous expliquer cette question technique plus en détail. Toutefois, pour résumer, les discussions et l'analyse de la situation sont en cours depuis plusieurs années déjà; ce n'est donc pas une nouveauté. Ces informations ont été régulièrement communiquées dans le programme de travail et budget, et les implications budgétaires et financières ont été présentées tant dans le programme de travail et budget, successivement, que dans les états financiers. En ce qui concerne les points relatifs à la transition progressive et au partage des coûts, oui, nous sommes en effet déjà engagés dans ce processus. Si vous examinez les informations que nous avons communiquées, vous constaterez que nous sommes déjà engagés dans ce processus de transition progressive et de partage des coûts. À ce stade, en effet, nous sommes convaincus que, pour l'avenir, la meilleure option est celle que nous proposons, à savoir le transfert, car toute autre option entraînerait probablement des coûts bien plus élevés pour l'Organisation. Comme je l'ai déjà mentionné, nous serons ravis d'échanger avec vous et de vous fournir davantage de détails. Nous disposons ici même d'une équipe complète de personnes qui travaillent sur cette question depuis un certain temps et qui se feront un plaisir de vous donner plus de précisions. À l'intention de la distinguée délégation du Japon, qui a demandé s'il existait d'autres cas : non, nous ne pensons pas qu'il y ait d'autres situations de ce type. Encore une fois, au risque de me répéter, je tiens à souligner à nouveau que, même dans le programme de travail et budget 2026-2027, par exemple, à la page 19, cette information a été divulguée. Les précédents programmes de travail et budgets, ainsi que les états financiers, bien sûr, ont présenté la situation de manière exhaustive et transparente. Merci.

275. Président : Je vous remercie. Je souhaite vérifier auprès du Secrétariat s'il n'y a pas d'autres demandes de parole. Pour conclure, le point sera affiché à l'écran, avec la décision proposée.

276. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du document intitulé "Transfert à l'OMPI d'obligations au titre de la Caisse de retraite fermée (CROMPI)" (document WO/PBC/40/13).

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN STRATEGIQUE A MOYEN TERME (PSMT)

277. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/40/15.

278. Président : Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons maintenant passer au point 13 de l'ordre du jour du document WO/PBC/40/15, consacré au PSMT, qui a été ajouté à la demande de la délégation de la Fédération de Russie. Je vais à présent inviter la délégation de la Fédération de Russie à présenter ce document. Vous avez la parole.

279. Fédération de Russie : Conformément aux Règles générales de procédure de l'OMPI, la Fédération de Russie a transmis au Secrétariat en temps utile une proposition visant à inscrire à l'ordre du jour du comité un point consacré au PSMT, accompagnée d'une explication de fond. Nous avons également fourni la note explicative et le projet de décision correspondants, tels qu'ils figurent dans le document WO/PBC/40/15. Nous tenons à exprimer notre gratitude au Secrétariat pour l'appui spécialisé qu'il a apporté à notre délégation lors de la rédaction de cette proposition, ainsi qu'aux nombreuses délégations des États membres pour l'intérêt vif qu'elles ont manifesté à l'égard de cette initiative. Comme chacun le sait, le PSMT donne des orientations générales pour les activités de l'OMPI. Il intègre la vision, la mission et les résultats escomptés de l'Organisation et constitue un élément central de son dispositif d'application du principe de responsabilité. L'article 1.3 du Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI prévoit que "l'OMPI dispose d'un Plan stratégique". Toutefois, compte tenu des réalités actuelles, cette disposition ne sera plus respectée à partir de janvier 2027, car le document actuel expire à la fin de cette année. Nous comprenons le souhait du Directeur général de passer au plan suivant avec une nouvelle équipe de direction et nous en avons tenu compte lors de l'élaboration de notre proposition. Toutefois, l'absence de PSMT pendant une année entière constituera une menace sérieuse pour le dispositif d'application du principe de responsabilité de l'Organisation, du fait que le plan stratégique est le fondement de la gestion axée sur les résultats, comme l'a affirmé le récent rapport de la DSI. L'absence de cette stratégie aura des répercussions sur les possibilités de mener une évaluation exhaustive de l'OMPI à l'avenir et, par conséquent, sur la transparence des activités du Secrétariat. Ce problème peut être résolu assez facilement en prolongeant officiellement le PSMT afin qu'il couvre la période nécessaire à l'élaboration du prochain plan et à son entrée en vigueur. Cette initiative donnera au Secrétariat suffisamment de souplesse, garantira la continuité de la planification stratégique, permettra d'harmoniser les échéances du PSMT et du programme de travail et budget, et nous permettra d'éviter toute lacune dans le dispositif d'application du principe de responsabilité. Merci.

280. Président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie et je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent intervenir. Sur ma liste figure l'Albanie, coordonnatrice du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, suivie de l'Allemagne, coordonnatrice du groupe B.

281. Albanie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à remercier le président et le Secrétariat d'avoir organisé cette session. En ce qui concerne le fond de la proposition figurant dans le document WO/PBC/40/15, le document de travail sur le PSMT, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souligne l'importance de respecter strictement le cadre institutionnel établi et les limites réglementaires de cette Organisation. Conformément à l'article 1.3.1 du Règlement financier et de son règlement d'exécution, le PSMT couvre une période de planification déterminée exclusivement par le Directeur général. La décision de prolonger ou de modifier les délais relève du mandat explicite du Secrétariat. Par conséquent, d'un point de vue réglementaire, ce comité ne dispose pas du mandat légal nécessaire pour modifier ou prolonger le PSMT. En outre, comme le stipule l'article 1.3.2, le programme de travail et budget suit un cycle biennal distinct. Cela garantit que les objectifs opérationnels de l'Organisation, les résultats de référence et les engagements financiers restent juridiquement sûrs et continus, évitant ainsi tout vide réglementaire ou toute perturbation pendant les périodes de transition. Pour ces raisons techniques et réglementaires, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes n'est pas en mesure d'approuver la proposition visant à prolonger officiellement le cadre actuel. Nous demandons respectueusement au comité de clore la discussion sur ce point sans prendre d'autres mesures ni formuler de recommandations à l'intention des assemblées. Merci.

282. Allemagne : Le groupe B prend note de la proposition figurant dans le document WO/PBC/40/15 visant à prolonger le PSMT 2022-2026 jusqu'à la fin de l'année 2027. L'élaboration, l'adoption et la durée d'un PSMT relèvent de la seule discrétion du Directeur général et de son équipe, tandis que les États membres sont invités à prendre note du PSMT. Le Règlement financier et son règlement d'exécution stipulent que l'OMPI dispose d'un Plan stratégique à moyen terme couvrant une période de planification déterminée par le Directeur général. Une décision visant à prolonger le PSMT constituerait donc une usurpation inappropriée de l'autorité du Directeur général, serait contraire au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution et dépasserait le champ de compétence de ce comité. En outre, le programme de travail et budget proposé est valable jusqu'en 2027 et préserve la cohérence de la planification stratégique de l'OMPI, ainsi que la répartition de son budget. Dans ce contexte, le groupe B ne peut soutenir cette proposition. Merci.

283. Ukraine : L'Ukraine s'associe à la déclaration prononcée par l'honorable délégation de l'Albanie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes concernant la proposition figurant dans le document WO/PBC/40/15 et souhaite ajouter les remarques suivantes au nom de son pays. L'Ukraine attache une grande importance à la continuité, à la prévisibilité et à la discipline institutionnelle du processus de planification stratégique de l'OMPI. Cette continuité doit être strictement garantie dans le cadre établi par le Règlement financier et son règlement d'exécution, ainsi que par les mandats respectifs des organes directeurs de l'OMPI et du Secrétariat. À cet égard, comme indiqué précédemment, en vertu de l'article 1.3.1 du Règlement financier et de son règlement d'exécution, le PSMT couvre une période de planification déterminée par le Directeur général. La détermination de la période de planification du PSMT, ainsi que toute décision concernant son éventuel ajustement ou sa prolongation, relève donc de la compétence établie du Directeur général et du Secrétariat. Le Comité du programme et budget de l'OMPI joue un rôle important dans l'examen des questions relatives aux programmes, au budget, aux finances et à la supervision, ainsi que dans la formulation de recommandations dans le cadre de son mandat. Toutefois, le comité ne doit pas mettre en place de procédure parallèle visant à modifier la durée du cadre stratégique actuel, alors que l'article applicable du Règlement financier confère au Directeur général la compétence de déterminer la période de planification du PSMT. L'Ukraine ne partage pas non plus l'hypothèse selon laquelle l'Organisation serait confrontée à un vide réglementaire et opérationnel en l'absence d'une prolongation formelle du PSMT actuel, car le programme de travail et budget approuvé pour l'exercice biennal 2026-2027 stipule expressément qu'il s'appuie, entre autres, sur les contributions des États membres et sur le PSMT 2022-2026. Elle confirme en outre que le programme de travail et budget pour 2026-2027 s'aligne

pleinement sur les quatre piliers stratégiques et les fondements du PSMT 2022–2026, ainsi que sur les 16 résultats attendus. Par conséquent, l'OMPI dispose déjà d'un cadre budgétaire et axé sur les résultats valide et opérationnel pour l'exercice biennal 2026-2027. La continuité des activités de l'OMPI, y compris sa planification opérationnelle, la gestion de ses performances et l'exécution de son budget, est déjà assurée par le programme de travail et budget biennal approuvé. Une prolongation formelle du PSMT actuel n'est ni juridiquement requise ni justifiée sur le plan procédural à cette fin. Nous notons en outre que les États membres auront toute latitude pour participer de manière constructive à l'élaboration du prochain PSMT lorsqu'il sera établi et présenté selon le processus institutionnel approprié. Cela doit se faire de manière à préserver les rôles établis du Directeur général, du Secrétariat, du Comité du programme et budget de l'OMPI et des assemblées. Pour ces raisons, l'Ukraine n'est pas en mesure d'appuyer la proposition figurant dans le document WO/PBC/40/15. Merci.

284. Nicaragua : C'est la première fois que nous prenons la parole. Nous tenons donc à vous remercier pour votre travail et pour avoir convoqué cette réunion. Nous prenons note de la proposition de la Fédération de Russie concernant le PSMT. Le Nicaragua estime que cette proposition est raisonnable. Le PSMT définit l'approche stratégique de l'OMPI et guide l'Organisation dans la poursuite de son objectif, qui consiste à promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle comme outil de développement social et économique de nos peuples. Le Nicaragua soutient la prolongation du PSMT actuel jusqu'à ce que le Secrétariat élabore et présente un nouveau plan. Nous soulignons que, dans le cadre de ce plan, une assistance technique et financière a été fournie à des pays en développement tels que le nôtre, et que divers programmes ont été mis en œuvre, ce qui a facilité le développement de la propriété intellectuelle dans nos pays. La poursuite et la prolongation de ce plan renforceraient et guideraient donc le travail accompli par le Directeur général et l'Organisation. Merci.

285. Fédération de Russie : La Fédération de Russie a l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Notre groupe est fermement convaincu que le PSMT est la pierre angulaire du principe de responsabilité appliqué à l'Organisation, ainsi qu'un élément clé de la gestion axée sur les résultats. En outre, le PSMT sert de document d'orientation aux activités de la DSI qui, comme le montrent son récent rapport et la déclaration pertinente de sa directrice, a mené des activités de supervision en 2025 et formulé des recommandations, notamment pour soutenir les priorités stratégiques de l'Organisation. Compte tenu de l'importance particulière du PSMT pour les différents domaines d'activité de l'Organisation, nous estimons qu'il est nécessaire que la vision et les paramètres stratégiques de l'Organisation soient cohérents. D'après ce que nous comprenons, le Directeur général, qui n'est actuellement pas dans cette salle, partage ce point de vue. Par conséquent, nous estimons que les organes directeurs doivent soutenir le Directeur général sur cette question et recommander aux assemblées d'approuver la prolongation de la validité de ce document jusqu'à l'entrée en vigueur du prochain plan. Cette mesure donnera au Secrétariat un délai supplémentaire pour élaborer le nouveau PSMT et ne compromettra pas l'intégrité du dispositif d'application du principe de responsabilité de l'Organisation. La prolongation officielle de ce plan nous permettra enfin d'harmoniser les calendriers du PSMT et du programme de travail et budget, ce qui nous évitera de revivre une situation similaire à l'avenir. Nous notons que, conformément à la pratique établie de l'OMPI, les organes directeurs prennent des décisions concernant le PSMT soit en prenant acte du document, soit, comme c'était le cas auparavant, en l'approuvant. Le PSMT, comme beaucoup l'ont souligné, est un document du Directeur général. Il en va de même pour de nombreux autres documents élaborés par le Secrétariat. Dans le même temps, le PSMT ne concerne pas seulement le Secrétariat et le Directeur général, mais chacun des États membres de l'OMPI. C'est pourquoi les États membres sont en droit de débattre de toute question relative au PSMT et de prendre les mesures nécessaires liées à sa mise en œuvre. Merci.

286. Brésil : La délégation du Brésil soutient la prolongation temporaire du PSMT actuel pour une durée limitée, afin de laisser suffisamment de temps à la nouvelle équipe de direction pour

élaborer un cadre stratégique solide et inclusif. Cette approche est conforme aux points de vue précédemment exprimés par le Directeur général. Le fait que cette décision soit prise au sein du Comité du programme et budget de l'OMPI, puis entérinée par les assemblées de l'OMPI, garantit le respect des institutions et renforce le caractère de cette Organisation, qui est guidée par ses États membres. Nous soulignons qu'une consultation constructive avec les États membres doit rester au cœur du processus d'élaboration du prochain PSMT. Les décisions relatives à l'orientation stratégique de l'OMPI doivent continuer de refléter le caractère intergouvernemental de l'Organisation. Sur le fond, le Brésil tient à réitérer les points qu'il a soulevés lors de sa déclaration générale de lundi. La solide situation financière de l'OMPI doit continuer de se traduire par des résultats concrets en matière de développement et par des avantages plus larges pour les États membres. La mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement de l'OMPI doit rester un objectif transversal dans l'ensemble des activités et des programmes de l'Organisation. Dans ce contexte, le transfert de technologie reste un instrument central pour réduire les écarts structurels et permettre aux pays en développement de renforcer leurs capacités d'innovation, avec pour corollaire une appropriation et une utilisation accrues des actifs de propriété intellectuelle. Le futur PSMT devrait donc renforcer la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre de toutes les recommandations du Plan d'action pour le développement de l'OMPI et à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par des mesures favorisant un accès plus équitable aux technologies émergentes. Merci.

287. Singapour : Ma délégation prenant la parole pour la première fois, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, mon ami l'Ambassadeur Alaa Hegazy, ainsi que les vice-présidents, pour votre élection et à vous assurer du soutien de ma délégation dans la conduite des travaux du Comité du programme et budget de l'OMPI. Je tiens également à exprimer ma gratitude au Secrétariat pour l'excellente préparation de cette réunion. Permettez-moi de soulever trois points. Premièrement, Singapour souligne qu'il est important de ne pas s'ingérer dans la gestion quotidienne du Secrétariat. Il n'existe aucune nécessité juridique ou opérationnelle de demander une prolongation du PSMT. L'article 1.3 du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution stipule clairement que le Directeur général a la prérogative de déterminer la période de planification du PSMT. Plus important encore, nous devons éviter de créer un précédent néfaste. Deuxièmement, Singapour soutient l'intention du Directeur général d'élaborer le prochain PSMT une fois que la composition de la nouvelle équipe de direction aura été finalisée en octobre 2026. Cela est important et logique, car la nouvelle équipe aidera le Directeur général à mettre en œuvre le PSMT et devrait s'approprier ce nouveau plan. Dans ce contexte, il est naturel qu'il y ait un intervalle entre les deux PSMT pendant la période de transition. De plus, le Directeur général a toujours adopté une approche consultative pour l'élaboration du PSMT. Troisièmement, Singapour attend avec intérêt de collaborer avec tous les États membres de manière constructive et pragmatique, afin de garantir le succès de la réunion du Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC). Nous devons adopter une approche pragmatique et concrète à l'égard du PSMT, étant donné que le programme de travail et budget a déjà été approuvé par les États membres lors de la session du PBC de l'année dernière. Merci.

288. Afrique du Sud : L'Afrique du Sud a l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains tient à remercier la Fédération de Russie pour la proposition à l'examen. Le groupe prend également note des points de vue exprimés par d'autres délégations et nous nous réjouissons à la perspective d'un débat constructif sur la question qui nous occupe. Merci.

289. Président : Je remercie la délégation de l'Afrique du Sud. Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, qui nous rejoint en ligne. Nous rencontrons des difficultés techniques avec la connexion. Nous allons maintenant suspendre la séance et reprendre cet après-midi avec votre déclaration.

290. Président : Bonjour. Je constate que le représentant de la République populaire démocratique de Corée est présent physiquement.

291. République populaire démocratique de Corée : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous remercie pour votre patience concernant ma participation à distance. Tout d'abord, ma délégation tient à vous féliciter, ainsi que les vice-présidents, pour votre élection et à vous assurer de notre pleine coopération pour le bon déroulement de cette session. Nous remercions également le Secrétariat pour la préparation de la réunion et des documents pertinents. Notre délégation accorde une grande importance au PSMT, qui constitue un cadre essentiel pour orienter les activités de l'OMPI et garantir la continuité de ses objectifs stratégiques. Étant donné que le PSMT actuel expire à la fin de cette année, nous soutenons sa prolongation officielle jusqu'à ce qu'un nouveau plan stratégique soit finalisé. Une telle approche contribuerait à maintenir la continuité et la prévisibilité des travaux de l'Organisation et laisserait suffisamment de temps pour la préparation du prochain PSMT. Nous estimons que les décisions relatives au PSMT doivent rester du ressort des États membres, car ce plan sert de guide stratégique pour l'ensemble des activités de l'Organisation. Merci.

292. Iran (République islamique d') : Le PSMT actuel a fourni à l'OMPI une orientation stratégique, une cohérence institutionnelle et un cadre commun pour la mise en œuvre des programmes au cours des quatre dernières années. Sa contribution aux réalisations de l'Organisation se reflète dans les résultats positifs qui nous sont présentés cette semaine. Dans le même temps, le PSMT actuel arrivant à échéance, une préoccupation pratique se fait jour concernant l'absence potentielle d'un cadre stratégique global pendant la période de transition. La continuité est essentielle pour une planification efficace des programmes, une allocation judicieuse des ressources et le maintien de la confiance des États membres à l'égard de l'orientation stratégique de l'Organisation. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la mise en place d'un dispositif transitoire qui garantirait cette continuité, tout en tenant compte de l'importance de la pratique en la matière, jusqu'à ce que le prochain cadre stratégique soit élaboré et finalisé. Nous espérons également que le processus d'élaboration du prochain PSMT sera transparent et tiendra compte des priorités et des intérêts de tous les États membres. L'Iran souligne en particulier que le prochain cadre stratégique doit préserver et renforcer davantage l'engagement de l'OMPI envers les recommandations du Plan d'action pour le développement, l'assistance technique et les activités de renforcement des capacités, qui restent essentielles pour permettre à tous les États membres de tirer parti du système international de la propriété intellectuelle. Il est d'une importance cruciale de garantir à la fois la continuité et l'inclusivité pendant cette période de transition. L'Iran se réjouit de participer de manière constructive aux discussions sur la manière dont ce comité peut contribuer à faire progresser ces objectifs. Merci.

293. Président : Je souhaite donner aux délégations l'occasion d'échanger leurs points de vue au sujet du point 13 de l'ordre du jour et je vais donc laisser ce point en suspens. Nous y reviendrons plus tard dans la journée. Afin de mieux gérer nos travaux et avec votre permission, je vais passer au point 14 de l'ordre du jour.

294. Président : Nous allons maintenant passer au point 13 de l'ordre du jour consacré au PSMT. J'invite le vice-président à vous informer de l'accord conclu.

295. Vice-président : Nous avons également tenu des discussions informelles sur le point 13 de l'ordre du jour et sur une proposition visant à prolonger la durée du PSMT jusqu'à la fin de l'année 2027. Comme en séance plénière, des opinions divergentes ont été exprimées lors des réunions informelles et nous avons eu des discussions animées. Nous sommes toutefois parvenus à trouver une solution de compromis acceptable pour tous.

296. Président : Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Je vais maintenant inviter le Directeur général à faire part de ses observations sur ce point de l'ordre du jour.

297. Directeur général : Je vous remercie, Monsieur le Président et messieurs les vice-présidents. Je salue une nouvelle fois les membres du Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC). Permettez-moi, au sujet de ce point de l'ordre du jour, de vous donner deux assurances. Premièrement, concernant l'articulation entre le PSMT 2022-2026 et le programme de travail et budget pour l'exercice biennal. Le PSMT 2022-2026 a guidé l'élaboration du programme de travail et budget pour 2026-2027, que les États membres ont approuvé lors des assemblées de l'OMPI l'année dernière. Je vous assure donc que le PSMT 2022-2026 et les programmes de travail et budget pour 2022-2023, 2024-2025 et 2026-2027 couvrent l'ensemble de la période allant de 2022 à 2027. Lorsque le Secrétariat propose le programme de travail et budget, il s'inspire de certains éléments du PSMT. La version finale, toutefois, est élaborée, modifiée et approuvée par vous, les États membres. Deuxièmement, je solliciterai votre avis, celui des États membres, sur le prochain PSMT et le présenterai au Comité du programme et budget de l'OMPI et aux assemblées de l'OMPI de 2027. Je vous remercie, Monsieur le Président.

298. Président : Je vous remercie. Après avoir entendu le Directeur général, j'ouvre maintenant la séance aux interventions. Je donne la parole à la délégation du Bélarus.

299. Bélarus : Je vous remercie, Monsieur le Président. Malheureusement, nous n'avons pas eu l'occasion de prendre la parole en séance plénière mercredi sur ce point de l'ordre du jour. À notre connaissance, ce point n'a pas été clos mais reporté. Je souhaite saisir cette occasion pour m'exprimer à ce sujet aujourd'hui. Le Bélarus s'aligne sur la déclaration faite par le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Le PSMT revêt une importance particulière pour les activités de l'OMPI. Il est essentiel de veiller à ce qu'il ne soit pas interrompu. Nous proposons de soutenir la prolongation du plan actuel jusqu'au lancement du prochain. Cela garantirait une pleine responsabilité au sein de l'OMPI et contribuerait à harmoniser les calendriers du PSMT et des programmes de travail et budget. Nous sommes ouverts à une discussion sur cette décision lors de la présente session. Merci beaucoup.

300. Président : Je remercie le représentant du Bélarus, et je ne vois personne d'autre demander la parole pour le moment. Je demande maintenant au Secrétariat d'afficher à l'écran le paragraphe de décision relatif au point 13 de l'ordre du jour. Veuillez prendre un instant pour le lire pendant que nous sommes tous présents dans la salle. Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objections? La décision est adoptée.

301. Le Comité du programme et budget de l'OMPI a examiné la proposition figurant dans le document consacré au Plan stratégique à moyen terme (PSMT) (WO/PBC/40/15), a pris acte des divers points de vue exprimés, a pris note des assurances données par le Directeur général sur ce point et a souligné que les plans stratégiques à moyen terme devaient continuer d'être élaborés conformément au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution.

302. Président : Je donne maintenant la parole à celles et ceux qui souhaitent faire d'autres déclarations ou formuler des observations.

303. Brésil : Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chères et chers collègues. Bonjour. La délégation du Brésil se félicite que nous ayons pu parvenir à un accord sur le PSMT, en ce sens qu'il ne doit pas être considéré comme dissocié des programmes de travail et du budget. Lus conjointement, ces documents fournissent des orientations continues pour le fonctionnement de l'Organisation de 2022 à 2027. Il est particulièrement important que les États membres soient en mesure d'apporter leur contribution à l'élaboration du prochain PSMT, qui sera présenté à ce comité en 2027. La prochaine stratégie sera formulée dans un

paysage technologique en mutation rapide, où l'intelligence artificielle joue un rôle central et dont les implications se font sentir dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. Le futur PSMT doit renforcer la mise en œuvre de toutes les recommandations du Plan d'action pour le développement de l'OMPI et consolider la contribution de l'OMPI aux ODD, en particulier les initiatives qui favorisent un accès plus concret aux technologies émergentes et aident à recenser les technologies pouvant être considérées d'intérêt public. L'IA peut être une arme à double tranchant. Avec un cadre de gouvernance et une approche normative appropriés, elle peut être l'occasion d'accélérer le développement, de favoriser l'innovation, de promouvoir des pratiques durables et d'améliorer les conditions de vie des populations, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Si elle évolue sans contrôle, elle peut exacerber les écarts existants en matière de développement numérique, laissant de nombreuses personnes de côté. Afin de tirer parti du potentiel de l'IA, nous devons veiller à ce que son pouvoir ne reste pas concentré entre les mains d'une minorité. Le Brésil prône une approche centrée sur l'humain, axée sur le développement, inclusive, responsable, éthique et durable en matière de développement, d'utilisation et de gouvernance de l'IA. Ces éléments doivent être pleinement pris en considération et correctement intégrés dans le prochain PSMT. Le Brésil est impatient de s'engager dans cet exercice en menant un débat de fond et en réalisant de réels progrès vers un cadre stratégique solide, inclusif et axé sur le développement, qui mette les technologies émergentes au service de nos nations. Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en remerciant toutes les délégations qui ont contribué à la mise en place d'un consensus sur ce point de l'ordre du jour. Le fait d'aborder cette question au sein du Comité du programme et budget de l'OMPI garantit le respect du cadre institutionnel et de la nature de cette Organisation, qui est guidée par les États membres.

304. Allemagne : Le groupe B remercie le Directeur général Tang pour sa déclaration et pour avoir pris le temps de se présenter devant ce comité. Notre groupe n'avait aucune réserve concernant la période actuelle du PSMT ou la préparation du prochain plan. Nous comprenons que sa préparation se déroulera conformément à la pratique établie à l'OMPI et au respect de son Règlement financier et de son règlement d'exécution. Nous maintenons notre position concernant la proposition figurant dans le document WO/PBC/40/15 et attendons avec intérêt de recevoir le projet de PSMT en temps utile.

305. Fédération de Russie : Nous souhaitons la bienvenue au Directeur général dans cette salle. Nous estimons que votre présence à cette réunion est source d'inspiration et utile. Nous saluons la participation constructive des pays désireux de débattre du PSMT, qui est un document essentiel, ainsi que de l'adoption d'une décision consensuelle sur cette question. Cela nous permettra de renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité et la gestion au sein de l'OMPI. Nous soulignons l'importance d'associer les États membres à l'élaboration du prochain PSMT. Nous souhaitons saisir cette occasion pour exposer les principaux thèmes qui intéressent la Fédération de Russie dans le cadre des activités de l'OMPI et que, selon nous, le Secrétariat pourrait inclure dans le projet du prochain PSMT. Il s'agit notamment de la poursuite du développement du cadre législatif en matière de propriété intellectuelle; des travaux concrets sur la commercialisation de la propriété intellectuelle; de la collaboration avec les PME; de la mise en place d'un mécanisme de transfert de technologie; de l'application cohérente de la politique de multilinguisme, qui constitue un principe fondamental du fonctionnement du système des Nations Unies, en vue d'élargir l'accès des utilisateurs aux systèmes d'enregistrement internationaux de l'OMPI; du renforcement du rôle joué par l'OMPI en tant qu'intermédiaire pour la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle, en agissant sur la base de la neutralité, de l'inclusivité et de la transparence; de la propriété intellectuelle au service du développement; de l'utilisation de technologies de pointe pour accroître l'efficacité dans l'exécution du mandat de l'OMPI, avec la nécessité d'un contrôle humain pour garantir la qualité; d'une transparence, d'une efficacité et d'économies accrues dans l'exécution des fonctions d'appui, notamment les finances, les achats, le recrutement et l'audit. Merci.

306. Président : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. Je vois que l'Ukraine souhaite intervenir. Après l'Ukraine, nous clorons les débats sur ce point, à moins que d'autres délégations ne souhaitent prendre la parole.

307. Ukraine : Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués. L'Ukraine se félicite de l'engagement constructif des États membres et du Secrétariat sur ce point de l'ordre du jour, qui a permis au comité d'aborder la question de manière équilibrée tout en préservant la procédure établie en vertu du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution. L'Ukraine rappelle également que le programme de travail et le budget approuvé pour 2026-2027 fournit déjà à l'Organisation un cadre opérationnel clair et axé sur les résultats pour l'exercice biennal. La délégation de l'Ukraine apprécie vivement les remarques formulées par le Directeur général et est pleinement convaincue que l'élaboration du prochain PSMT relève du mandat et du pouvoir discrétionnaire du Directeur général et se déroulera en temps utile selon le processus institutionnel établi, avec la participation appropriée des États membres. Je vous remercie, Monsieur le Président.

308. Président : Je clos à présent les débats sur le point 13 de l'ordre du jour et nous passons au point 14, qui est toujours en suspens.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

309. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/40/12 Rev.

310. Président : Nous passons maintenant au point 14 de l'ordre du jour, et j'invite M. Hasan Kleib à nous rejoindre à la tribune. Mesdames et Messieurs les délégués, le document WO/PBC/40/12 Rev. présente le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Comme les délégations le savent, il s'agit d'une question de longue date qui a été examinée lors de plusieurs sessions du Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC) depuis sa trente et unième session. Je rappelle que la trente-huitième session du Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC) avait demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de mandat sur la base des pratiques, principes, normes et lignes directrices établis par l'ONU et l'OMPI en matière d'évaluation, tout en tenant dûment compte des vues précédemment exprimées par les États membres. Le projet de mandat qui nous est présenté lors de la présente session est identique à celui qui avait été examiné lors de la trente-huitième session du PBC en mai de l'année dernière. Je tiens à rappeler aux délégations que l'élaboration du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI reste un processus mené par les États membres. Jusqu'à présent, les États membres ont exprimé des points de vue divergents sur divers aspects du projet de mandat, notamment quant à l'identité de l'organisme chargé de mener l'évaluation, à la portée de celle-ci et à ses objectifs mêmes. Je pense qu'il nous incombe, à nous, les États membres, d'œuvrer de manière constructive à la recherche d'un consensus sur le projet de mandat, et je demande donc à toutes les délégations de faire preuve de souplesse au cours de nos discussions. Je souhaiterais maintenant inviter M. Hasan Kleib, vice-directeur général du Secteur du développement régional et national, à présenter le document WO/PBC/40/12 Rev.

311. Vice-directeur général chargé du Secteur du développement régional et national : Je vous remercie, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, conformément à la décision de la dernière session du Comité du programme et budget de l'OMPI, comme vient de le rappeler le président, le Secrétariat a été chargé d'élaborer un projet de mandat, en s'appuyant sur les pratiques, principes, normes et lignes directrices établis par l'ONU et l'OMPI en matière d'évaluation, tout en tenant dûment compte des points de vue des États membres. Je tiens à souligner que le Secrétariat n'a malheureusement pas eu d'autre choix que de présenter à nouveau le même projet de mandat que celui qui avait été examiné lors de la trente-huitième session du Comité du programme et budget de l'OMPI en 2025. Les raisons en

sont les suivantes : premièrement, il semble qu'aucune nouvelle proposition ni contribution n'ait été formulée par les États membres au cours de la trente-huitième session. Le Secrétariat a soigneusement examiné le compte rendu de la session et a constaté que les États membres s'étaient contentés de réitérer leurs positions habituelles. Aucune nouvelle proposition ni contribution n'a été présentée. Il en résulte que le Secrétariat n'a disposé d'aucune marge de manœuvre pour élaborer un mandat actualisé. Je tiens à souligner que l'avant-projet de mandat (projet zéro) établi par le Secrétariat avait été examiné lors de la trente-quatrième session du Comité du programme et budget de l'OMPI en juin et juillet 2022. Cet avant-projet comptait six pages. À chaque session du Comité du programme et budget de l'OMPI, les États membres ont demandé au Secrétariat d'inclure toutes les propositions dans le texte actualisé. Par exemple, sur des points tels que la finalité et l'objectif, l'identité de l'organisme chargé de l'évaluation et la période à évaluer, les points de vue des États membres divergent effectivement. À la trente-huitième session du Comité du programme et budget de l'OMPI en 2025, le mandat était passé de 6 à 21 pages. Non seulement les points de vue divergeaient, mais le texte contenait également des positions opposées. Deuxièmement, comme l'a indiqué précédemment le président, le Secrétariat sait également très bien que la définition du mandat relève d'un processus mené par les États membres. Par conséquent, ce que nous continuons d'attendre de vous, en tant qu'États membres, c'est une seule chose : des orientations. Le Secrétariat attend que les États membres lui indiquent comment faire avancer le projet de mandat de manière à ce qu'il puisse être accepté par consensus par ce comité, afin que nous puissions poursuivre le processus d'évaluation – qui aurait dû être engagé depuis longtemps. En résumé, Monsieur le Président, le Secrétariat reste entre les bonnes mains des États membres. Merci.

312. Allemagne : Le groupe B prend acte des positions divergentes des États membres sur plusieurs aspects clés de l'avant-projet de mandat. Nous notons que le Comité du programme et budget de l'OMPI avait précédemment demandé au Secrétariat d'établir un nouveau projet de mandat et nous regrettons que cela n'ait pas été fait. Un projet actualisé aurait pu faciliter les discussions sur cet important point de l'ordre du jour. Une fois encore, notre groupe tient à souligner que l'évaluation des bureaux extérieurs doit reposer sur les principes généraux d'indépendance, de transparence et d'objectivité. Le groupe B réaffirme que l'évaluation doit être menée par une équipe d'évaluation indépendante et dûment qualifiée, conformément aux meilleures pratiques établies. Cela est essentiel pour préserver l'intégrité et la crédibilité du processus d'évaluation. En outre, nous soulignons qu'il est important de veiller à ce que l'évaluation reste axée sur la performance, l'efficacité, l'efficience et la valeur ajoutée des bureaux extérieurs existants, conformément aux décisions de l'Assemblée générale de l'OMPI concernant les principes énoncés dans le document A/55/INF/11. Nous rappelons que, comme cela a été précédemment demandé, les résultats de cette évaluation devraient éclairer tout examen futur concernant l'extension du réseau des bureaux extérieurs. Le groupe B est prêt à participer de manière constructive aux discussions en cours afin de finaliser le mandat et de garantir un processus d'évaluation solide et pertinent, en faveur d'une gouvernance efficace et du développement stratégique des bureaux extérieurs de l'OMPI. Merci.

313. Afrique du Sud : La délégation de l'Afrique du Sud a l'honneur de faire cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Nous remercions le Secrétariat pour avoir établi le document WO/PBC/40/12 Rev., qui fait la synthèse d'années de délibérations intensives sur le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs. Pour le groupe des pays africains, le réseau des bureaux extérieurs n'est pas un simple centre d'appels administratif isolé, mais bien un atout stratégique fondamental pour l'OMPI. Il constitue un relais essentiel pour mettre les services spécialisés de l'Organisation, les mécanismes de transfert de technologie et les activités de coopération au développement à la portée des États membres et des parties prenantes sur le terrain. En renforçant la visibilité de l'OMPI, ces bureaux apportent une compréhension nuancée et précieuse des réalités nationales, des besoins et des défis socioéconomiques. Ils sont essentiels pour consolider l'identité de l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies axée sur le développement. Le groupe des pays africains

considère l'évaluation comme un outil essentiel à la bonne gouvernance, à la responsabilité et à la gestion axée sur les résultats. Nous devons néanmoins être absolument clairs quant à son objectif : cette évaluation doit être un exercice constructif visant à améliorer les performances, l'intégration opérationnelle et l'amélioration continue. Elle ne doit pas être instrumentalisée comme un outil politique pour préjuger de la future architecture du réseau, ni comporter de mandats envisageant la contraction ou la réduction des bureaux. L'évaluation doit rester objective, fondée sur des données factuelles et strictement dissociée de toute configuration politique. Nous insistons tout particulièrement sur le fait qu'un cadre d'évaluation équitable et équilibré doit être adapté à son objectif. Il est indéniable que notre réseau se compose de bureaux présentant de grandes disparités en termes d'ancienneté et de marché local. Nos bureaux en Afrique, notamment le bureau de l'OMPI au Nigéria et celui de l'OMPI en Algérie, sont de nouvelles entités dont les premières activités cruciales ont connu des perturbations sans précédent dues à la pandémie de COVID-19. Il est structurellement erroné et inéquitable d'évaluer les nouveaux bureaux en utilisant exactement les mêmes indicateurs et les mêmes références historiques que pour les bureaux établis de longue date sur des marchés développés. Nous souhaitons vivement que le mandat définitif accorde une importance claire et mesurable aux différentes périodes d'activité de ces bureaux, aux divers niveaux de développement des pays dans lesquels ils sont établis et à la nature distincte des services proposés en matière de développement. En outre, toute évaluation doit reconnaître et prendre en compte les ressources substantielles et le capital politique fournis par ces pays. En conclusion, le Comité du programme et budget de l'OMPI reste l'instance décisionnelle compétente pour ce processus, guidée strictement par les principes directeurs de 2015. Le groupe des pays africains est prêt à s'engager de manière constructive pour finaliser un mandat neutre, équilibré et sensible au développement, qui protège nos progrès régionaux, respecte la souveraineté de ces pays et optimise le réseau afin de construire un écosystème mondial de la propriété intellectuelle véritablement inclusif. Merci.

314. République de Corée : La République de Corée déplore le fait que peu de progrès constructifs aient été réalisés sur ce point de l'ordre du jour au cours des dernières années. Nous estimons qu'il est important de rappeler que les bureaux extérieurs ont été créés pour rapprocher les services de l'OMPI des utilisateurs, offrir un meilleur service aux déposants et promouvoir les activités d'innovation dans les régions qu'ils desservent. La République de Corée considère les bureaux extérieurs comme un prolongement du siège de l'OMPI. En conséquence, l'évaluation doit être menée de manière objective et conformément au mandat convenu par les États membres. Nous encourageons les États membres à s'engager de manière constructive, afin que le processus d'évaluation puisse avancer et que cette question de longue date puisse enfin progresser. Merci.

315. Brésil : La délégation du Brésil tient à remercier le Secrétariat d'avoir établi le document WO/PBC/40/12 Rev. concernant le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Nous tenons également à remercier le vice-directeur général Hasan Kleib pour son exposé. Le Brésil réitère son soutien à la poursuite de ce processus de manière constructive et sous l'impulsion des États membres. Notre délégation reste favorable à l'évaluation des bureaux extérieurs, qu'elle soit menée en interne ou en externe, à condition que ce processus soit mené de manière transparente, indépendante et inclusive. À notre avis, l'intérêt de cet exercice réside non seulement dans la reddition de comptes, mais aussi dans les enseignements concrets qui peuvent en être tirés et qui permettront de renforcer la contribution des bureaux extérieurs à l'Organisation. Nous soulignons également l'importance d'assurer une coordination effective avec les pays hôtes tout au long du processus d'évaluation. Les autorités nationales et les bureaux locaux doivent avoir la possibilité d'apporter propres points de vue et suggestions concernant les procédures, les priorités et les améliorations possibles dans le cadre des activités. Leur expérience sur le terrain constitue une source d'information importante pour comprendre l'impact et définir les bonnes pratiques. Le Brésil estime que l'évaluation doit être conçue de manière à reconnaître dûment la diversité du réseau existant. Il convient de tenir dûment compte des circonstances propres à chaque bureau, notamment du

niveau de développement des pays d'accueil et de la maturité des systèmes locaux de propriété intellectuelle. Il est essentiel que le processus d'évaluation de ces bureaux non seulement préserve, mais cherche également à amplifier leur impact positif en intégrant les retours d'expérience des offices nationaux, et qu'il s'aligne sur les objectifs stratégiques des pays d'accueil afin de garantir que les bureaux extérieurs de l'OMPI continuent de soutenir et de stimuler l'innovation et la créativité, qui sont essentielles pour relever les défis communs à l'échelle mondiale. Le Brésil reste prêt à participer de manière constructive aux discussions et aux négociations visant à définir un mandat équilibré, qui soutienne un processus d'évaluation mené de manière transparente, indépendante et inclusive. Merci.

316. Nigéria : Le Nigéria soutient pleinement la déclaration prononcée par la distinguée délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Le point de vue du Nigéria sur ce point de l'ordre du jour est façonné par notre position privilégiée en tant que pays hôte au sein du réseau des bureaux extérieurs. Pour le Nigéria, accueillir le bureau de l'OMPI au Nigéria à Abuja n'est pas simplement un arrangement administratif. Cela représente un engagement profond et souverain à établir un partenariat avec l'OMPI afin d'intégrer la propriété intellectuelle comme catalyseur de la diversification économique, de l'emploi des jeunes et de la transformation structurelle. Depuis sa création, le bureau de l'OMPI au Nigéria s'est révélé être un relais indispensable. Il a su traduire avec succès des politiques multilatérales de haut niveau en résultats de développement concrets et adaptés au contexte local. Il joue un rôle essentiel dans la promotion de notre industrie dynamique de la création, le soutien aux start-up technologiques, l'autonomisation des PME et la mise en place d'un écosystème national capable de tirer pleinement parti des droits de propriété intellectuelle dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. C'est précisément parce que nous reconnaissons la valeur de ce réseau que le Nigéria plaide fermement en faveur d'une gouvernance institutionnelle solide. Nous considérons l'évaluation comme un outil essentiel à la gestion axée sur les résultats et à l'amélioration continue. Cependant, nous estimons que le mandat doit rester strictement technique, objectif et fondé sur des données factuelles. Ce processus doit se concentrer sur l'optimisation des performances et le renforcement de l'alignement opérationnel sur les objectifs stratégiques de l'OMPI. Il doit rester totalement exempt de considérations politiques et ne doit contenir aucun propos visant à restreindre ou à démanteler le réseau avant même qu'il ne fonctionne. En outre, une évaluation crédible doit refléter les réalités opérationnelles. Le bureau de l'OMPI au Nigéria est l'un des plus récents du réseau et ses premières années d'existence ont coïncidé avec une pandémie mondiale sans précédent. Un examen équitable, objectif et non discriminatoire doit tenir expressément compte de la durée variable des activités des bureaux et des différents niveaux de développement des pays hôtes. Appliquer une grille d'évaluation rigide et identique à un bureau nouvellement créé dans un marché émergent, comme on le ferait pour un bureau opérant depuis des décennies dans une économie industrialisée, est méthodologiquement erroné et structurellement inéquitable. Le Nigéria exhorte tous les États membres à respecter les principes directeurs de 2015 et le rôle primordial joué par le Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC). Le Nigéria continue de s'engager de manière constructive et reste déterminé à définir un mandat équilibré, axé sur le développement, qui protège les investissements institutionnels et donne au réseau des bureaux extérieurs les moyens d'accomplir sa mission. Merci.

317. Algérie : Je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence du Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC). Vous pouvez compter sur notre soutien pour obtenir des résultats positifs lors de cette session. L'Algérie s'associe à la déclaration faite par le groupe des pays africains. Notre délégation tient à remercier le Secrétariat d'avoir établi les documents à l'examen et d'avoir mené à bien les travaux relatifs à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Nous remercions le vice-directeur général Hasan Kleib pour son exposé. Ma délégation considère que le réseau de bureaux extérieurs constitue un atout important de l'OMPI. Il permet à l'Organisation de rapprocher ses services et ses activités de coopération au développement des États membres et des parties prenantes, contribuant ainsi à la réalisation de ses objectifs stratégiques. Les bureaux extérieurs jouent également un rôle important pour

accroître la visibilité de l'OMPI sur le terrain, renforcer l'engagement auprès des parties prenantes nationales et permettre à l'Organisation de mieux comprendre les besoins, les priorités et les défis locaux. L'Algérie estime que l'évaluation doit avoir pour objectif premier de favoriser la responsabilisation, l'apprentissage et l'amélioration continue. Elle doit se concentrer sur l'efficacité des bureaux, leur contribution aux objectifs de l'OMPI et leur intégration dans l'ensemble des activités de l'Organisation. À cet égard, le mandat doit reposer sur des critères clairs et objectifs. Il doit également s'aligner sur les pratiques d'évaluation établies au sein du système des Nations Unies et s'appuyer sur l'expertise de l'OMPI en matière de contrôle et d'audit. Ma délégation tient à souligner que l'évaluation doit tenir compte de l'ancienneté des bureaux extérieurs. Les nouveaux bureaux, en particulier ceux situés en Afrique, ne doivent pas être évalués selon les mêmes critères que les bureaux en activité depuis de nombreuses années. L'Algérie estime également que l'évaluation doit rester objective et fondée sur des données factuelles. Son objectif doit se limiter à évaluer la performance et l'efficacité des bureaux, en tenant compte des ressources dont ils disposent, y compris le soutien apporté par les pays hôtes. Les résultats de l'évaluation doivent contribuer à renforcer le réseau des bureaux extérieurs, à améliorer l'efficacité opérationnelle et à fournir aux États membres des informations utiles concernant la contribution du réseau à la réalisation des objectifs et des priorités de l'OMPI. Enfin, l'Algérie considère que l'évaluation continue est un élément important de la bonne gouvernance et de la gestion axée sur les résultats. À cet égard, le Comité du programme et budget de l'OMPI reste l'instance appropriée pour orienter les discussions sur cette question. L'Algérie est prête à dialoguer de manière constructive avec tous les États membres sur cette question importante. Merci.

318. Singapour : Après avoir entendu le vice-directeur général Hasan Kleib évoquer le parcours semé d'embûches qu'ont connu nos discussions sur le mandat des bureaux extérieurs depuis 2019 – et j'ai pu remarquer l'expression tourmentée sur son visage tout à l'heure, je pense qu'il est désormais évident que le projet de mandat est devenu un véritable arbre de Noël sur lequel les États membres ont accroché leurs demandes contradictoires et, comme l'a dit le vice-directeur général Hasan, mutuellement exclusives. En désespoir de cause, le Comité du programme et budget de l'OMPI a demandé au Secrétariat de concilier ces positions divergentes, mais, comme nous l'avons appris dans le document du Secrétariat, "le Secrétariat n'a pas été en mesure de choisir entre les positions divergentes des États membres". La demande adressée au Secrétariat constitue donc une tâche impossible, et le projet de mandat est revenu une nouvelle fois entre les mains du Comité du programme et budget de l'OMPI. Monsieur le Président, le moment est venu pour les membres de faire le point sur la réalité, et trois faits sont évidents : premièrement, le projet de mandat est toujours au point mort après sept ans; deuxièmement, les États membres ont présenté des propositions qui sont tout simplement inconciliables; et troisièmement, bien que nous disposions d'un excellent Secrétariat, ses membres ne sont pas des magiciens, et la responsabilité de dénouer ce nœud gordien nous incombe à tous. Un dicton populaire dit ceci : "La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à des résultats différents". Je suis certain qu'aucun d'entre nous ici ne souhaite être qualifié de fou. La question à laquelle nous devons donc répondre est la suivante : que doivent faire les États membres pour avancer sur la question des nouveaux bureaux extérieurs? Dans ce contexte, permettez-moi de formuler trois suggestions. Premièrement, nous devons revenir aux principes fondamentaux et nous rappeler les objectifs des bureaux extérieurs. Conformément aux principes directeurs de 2015 relatifs aux bureaux extérieurs, nous devons viser à mettre en place "un réseau durable et de taille adéquate de bureaux extérieurs de l'OMPI qui apporte une valeur ajoutée, une efficacité et une efficience évidentes à la mise en œuvre des programmes, conformément au cadre de résultats du programme et budget, de manière coordonnée et complémentaire avec le siège de l'OMPI et d'une manière qui ne pourrait autrement être obtenue par les activités menées au siège de l'OMPI". Par conséquent, les bureaux extérieurs constituent un prolongement du Secrétariat et représentent un élément à part entière de l'architecture opérationnelle de l'OMPI. Leurs activités consistent notamment à soutenir et à faire progresser la mise en œuvre des programmes de l'OMPI, à renforcer l'innovation et la créativité en encourageant une utilisation

efficace des services de propriété intellectuelle, ainsi qu'à fournir une assistance politique et technique. La question de savoir s'il convient d'établir de nouveaux bureaux extérieurs et, le cas échéant, où les implanter, doit se concentrer sur la manière dont ceux-ci peuvent contribuer au mieux à la mise en œuvre efficace des programmes de l'OMPI. Deuxièmement, nous devons trouver un moyen de dépolitiser le débat sur les bureaux extérieurs. L'OMPI est avant tout une agence technique et la question des bureaux extérieurs devrait être abordée sous cet angle. Cependant, cela est plus facile à dire qu'à faire, ce qui explique pourquoi nous n'avons pas réussi à progresser sur le mandat depuis 2019. Pour être tout à fait franc, tant que les États membres ne cesseront pas de tenter de contrecarrer les propositions des uns et des autres concernant l'accueil de bureaux extérieurs, il ne sera pas possible d'avancer. Troisièmement, nous devons explorer toutes les options susceptibles de nous sortir de l'impasse actuelle, y compris la possibilité de confier à nouveau au Directeur général la responsabilité de prendre les décisions relatives à la création de nouveaux bureaux extérieurs. Il s'agit là d'une question qui mérite un examen sérieux et attentif de la part des États membres, étant donné que cela suppose de revenir sur la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2019. Bien entendu, ce n'est pas la seule solution possible et je suis certain que l'ingéniosité collective des ambassadeurs et des experts de l'OMPI leur permettra de trouver une solution. Mais ce que je tiens à souligner ici, c'est que les États membres doivent être prêts à sortir des sentiers battus et à faire preuve de souplesse. Je vous remercie, Monsieur le Président.

319. États-Unis d'Amérique : La présente délégation souscrit à la déclaration faite au nom du groupe B. Lors de la trente-huitième session du Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC), celui-ci a demandé au Secrétariat d'élaborer un nouveau mandat. Au lieu de cela, le document WO/PBC/40/12 Rev. contient le même projet de mandat, avec les contributions des États membres entre crochets. Bien que les États-Unis d'Amérique restent déterminés à discuter de manière constructive du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs, nous tenons à réitérer notre demande au Secrétariat de procéder à la rédaction d'un nouveau mandat, conformément à la demande précédente du Comité du programme et budget de l'OMPI. Nous ne pensons pas que poursuivre le débat sur le projet précédent constituerait une utilisation productive du temps. Nous regrettons que le Secrétariat ait attendu quelques semaines seulement avant cette réunion pour publier le document WO/PBC/40/12 Rev. et nous demandons instamment au Secrétariat de rédiger le mandat comme demandé. À titre de comparaison, nous notons que le Secrétariat est tout à fait à même de mener à bien cet exercice, puisqu'il a également rédigé le mandat correspondant pour l'examen de l'assistance technique de l'OMPI. Nous attendons avec intérêt d'examiner le texte révisé du Secrétariat lors de la prochaine session du Comité du programme et budget de l'OMPI.

320. Iran (République islamique d') : Tout d'abord, ma délégation tient à remercier le vice-directeur général Hasan Kleib pour ses explications, ainsi que le Secrétariat pour avoir établi ce document. Le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs fait l'objet de discussions au sein de ce comité depuis six ans. Nous constatons que le Secrétariat n'a pas été en mesure de produire un texte définitif, ce qui reflète la persistance de divergences de vues entre les États membres sur un certain nombre de questions en suspens. Néanmoins, le mandat confié par l'Assemblée générale et les principes directeurs déjà approuvés par les États membres constituent une base suffisante et solide pour mener à bien ces travaux. De l'avis de l'Iran, le moment est venu de s'appuyer sur ces fondements communs et de mener les négociations à bonne fin. L'Iran reste prêt à s'engager de manière constructive sur tous les aspects restants du mandat. Dans le même temps, si un consensus sur les questions en suspens ne venait toujours pas à se dégager, le comité pourrait envisager de recommander à l'Assemblée générale des pistes possibles pour faire avancer le processus. Après six ans de délibérations, même si des divergences subsistent, cela ne doit pas nous empêcher de remplir le mandat confié à ce comité. Nous encourageons toutes les délégations à œuvrer avec une détermination renouvelée à l'obtention d'un résultat qui reflète nos efforts collectifs. Merci.

321. Japon : La délégation du Japon s'associe à la déclaration faite par la distinguée délégation de l'Allemagne au nom du groupe B. Nous remercions le Secrétariat d'avoir établi le document WO/PBC/40/12 Rev. Permettez-nous d'exprimer notre point de vue à cet égard. Permettez-nous d'exprimer notre point de vue à cet égard. Premièrement, il est important que l'évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI soit menée conformément à une procédure impartiale, équitable et hautement transparente. L'équipe d'évaluation doit être composée d'experts externes indépendants afin de renforcer l'équité et la transparence. En outre, il est préférable que l'évaluateur ait une bonne compréhension de l'organisation de l'OMPI, y compris des bureaux extérieurs, ainsi qu'une connaissance approfondie de la propriété intellectuelle. Deuxièmement, nous estimons que les principes directeurs relatifs aux bureaux extérieurs adoptés par l'Assemblée générale de l'OMPI seront très utiles pour évaluer le réseau actuel de bureaux extérieurs. Troisièmement, afin de refléter de manière appropriée l'état actuel des procédures opérationnelles dans tous les bureaux extérieurs, il serait opportun de donner aux bureaux extérieurs eux-mêmes la possibilité de participer au processus d'évaluation et de réagir aux critères utilisés pour les évaluations ou de donner leur avis à ce sujet. La présente délégation souhaiterait également participer de manière active et constructive aux délibérations sur cette question. Merci.

322. Ukraine : L'Ukraine remercie le Secrétariat d'avoir établi le document WO/PBC/40/12 Rev. et de poursuivre ses efforts pour faciliter les discussions des États membres sur le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs. Nous exprimons également notre gratitude au vice-directeur général Hasan Kleib pour avoir présenté ce point de l'ordre du jour et pour sa précieuse contribution à l'avancement de cette question. L'Ukraine a toujours soutenu la mise en œuvre des principes directeurs relatifs aux bureaux extérieurs ainsi que la décision adoptée lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2015. L'évaluation des bureaux extérieurs doit être indépendante, transparente, objective et permettre aux États membres de bien comprendre la pertinence, l'efficacité et la valeur ajoutée de chaque bureau extérieur, ainsi que du réseau des bureaux extérieurs dans son ensemble. À notre avis, le mandat doit garantir que l'évaluation porte non seulement sur le nombre d'activités ou les indicateurs relatifs à la portée des activités, mais aussi sur la question de savoir si chaque bureau extérieur continue de respecter les normes fixées par les principes directeurs relatifs aux bureaux extérieurs, notamment pour déterminer si chaque bureau apporte une valeur ajoutée manifeste, ainsi qu'une efficacité et une efficience accrues, à la mise en œuvre du programme de l'OMPI, conformément au cadre de résultats du programme de travail et budget, et dans quelle mesure chaque bureau extérieur répond aux besoins des parties prenantes et de la communauté régionale et mondiale de la propriété intellectuelle. Le processus d'évaluation doit permettre aux États membres de prendre des décisions éclairées quant à l'avenir du réseau des bureaux extérieurs. Accueillir un bureau extérieur est un privilège. Cela suppose également une responsabilité d'agir conformément aux valeurs, objectifs et principes qui sous-tendent cette Organisation et le système des Nations Unies. Un bureau extérieur doit renforcer la crédibilité de l'OMPI, et non la remettre en cause. L'Ukraine note avec satisfaction l'attention accordée par le Secrétariat et de nombreux États membres au niveau des ressources allouées au bureau extérieur de Moscou, notamment la réduction du financement et l'examen plus minutieux de ses activités, des résultats qui en sont attendus et de l'utilisation de son budget. L'Ukraine est reconnaissante de ces mesures et de l'engagement de principe du Secrétariat et des États membres sur cette question. Toutefois, l'Ukraine se doit d'affirmer clairement que cela n'est pas suffisant. La question qui se pose ici est celle de la cohérence et de la crédibilité institutionnelles. Le maintien en activité d'un bureau extérieur dans la capitale d'un État qui mène une guerre d'agression contre l'Ukraine, en violation de la Charte des Nations Unies, détruit les infrastructures d'innovation et de créativité de l'Ukraine et attaque systématiquement les infrastructures civiles et culturelles, reste fondamentalement incompatible avec la mission et les valeurs de l'OMPI. Au début de cette semaine, lors de l'ouverture de la présente session, l'Ukraine a informé les États membres d'une nouvelle vague d'attaques russes contre notre pays, qui ont notamment causé des dommages au patrimoine culturel et à des sites d'une importance exceptionnelle aux niveaux national et international. Ces attaques

ne constituent pas des incidents isolés. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une politique délibérée et systématique visant à détruire l'identité, la créativité, la capacité d'innovation et le patrimoine culturel ukrainiens. L'Ukraine maintient donc que le bureau extérieur de Moscou doit être fermé, et nous appelons l'OMPI et ses États membres à prendre les mesures institutionnelles nécessaires, notamment dans le cadre du processus d'évaluation et par l'intermédiaire des organes directeurs compétents, afin de rendre ce bureau conforme aux décisions générales de la communauté internationale et à l'intégrité institutionnelle de l'OMPI. L'Ukraine reste disposée à participer de manière constructive aux délibérations sur le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs. Dans le même temps, nous estimons que l'évaluation doit être suffisamment rigoureuse pour permettre de prendre des décisions pertinentes et fondées sur des données factuelles. Je vous remercie, Monsieur le Président.

323. Président : Je souhaiterais donner la parole au vice-directeur général Hasan Kleib afin qu'il réponde aux observations et aux questions soulevées lors des interventions des membres.

324. Vice-directeur général, Secteur du développement régional et national : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je tiens à exprimer ma gratitude, car le mandat est à l'étude depuis plus de six ans. Je me souviens qu'en 2019, j'étais coordonnateur du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. L'Assemblée générale de 2019 avait décidé de procéder à une évaluation des bureaux extérieurs en 2021 et avait indiqué que le Comité du programme et budget de l'OMPI se prononcerait sur le mandat relatif à cette évaluation. La deuxième décision de l'Assemblée générale stipulait que, dans l'attente des résultats de l'évaluation, elle reporterait l'examen des 10 candidatures des États membres souhaitant accueillir de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI. La troisième décision consistait à ouvrir quatre nouveaux bureaux, notamment en Colombie. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, le Comité du programme et budget de l'OMPI n'a pas disposé de suffisamment de temps pour examiner le mandat. En 2021, l'année où j'ai rejoint l'OMPI, le Comité du programme et budget de l'OMPI a demandé au Secrétariat d'établir un avant-projet de mandat. En 2022, nous avons soumis aux États membres ce projet de six pages. De 2022 à 2025, les États membres ont eu la possibilité d'en débattre et de présenter des propositions, ce qui explique que le projet compte désormais 21 pages. À l'heure actuelle, les orientations que nous recevons de la part des États membres quant à la manière d'aller de l'avant ne sont pas claires. Vous avez entre les mains le projet de mandat de 21 pages. Comme je l'ai déjà dit, le Secrétariat n'est pas en mesure d'établir un mandat mis à jour ou révisé car, comme il ressort de ma lecture attentive du compte rendu de l'année dernière dans son intégralité, il n'y a eu aucune nouvelle proposition émanant des États membres. Il m'est donc impossible de mettre à jour ou de réviser le mandat. Demander à nouveau au Secrétariat de réviser ou de mettre à jour le mandat, ou d'en rédiger un nouveau, n'est à mon sens pas équitable, car nous ne disposons d'aucun élément nous permettant de le faire. Nous sommes entre vos mains. Quelle direction souhaitez-vous donner à ce projet de mandat? Vous demandez au Secrétariat d'établir un autre projet actualisé, alors que nous entendons aujourd'hui qu'il n'y a pas de nouvelles propositions. Nous vous entendons uniquement exprimer vos positions de fond sur l'évaluation et le mandat. J'apprécie ce qu'a dit la délégation de Singapour : nous devons faire le point sur la situation actuelle. Je souhaiterais vous suggérer de bien vouloir nous donner des orientations sur la marche à suivre concernant le mandat. Mais, par souci d'équité, ne demandez pas au Secrétariat de le mettre à jour à nouveau sans fournir de nouvelles propositions. Si vous souhaitez en discuter, deux options s'offrent à vous. Premièrement, passer en revue, page par page, les 21 pages du projet de mandat que vous avez entre les mains en ce moment même, ou bien revenir à l'avant-projet initial de six pages. C'est à vous de décider. Le Secrétariat est là uniquement pour vous accompagner : il s'agit d'un processus mené par les États membres, donc aidez-nous à aller de l'avant. Merci.

325. États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je tiens également à remercier le vice-directeur général Kleib pour son avis concernant le document WO/PBC/40/12 Rev. Je tiens toutefois à souligner que le Secrétariat n'a pas élaboré

de mandat : il s'agit simplement d'un recueil des déclarations faites au cours des dernières années. Je participe à ce processus depuis aussi longtemps que le vice-directeur général Kleib, c'est-à-dire depuis 2020. Lors de la dernière session, les États membres sont convenus de charger le Secrétariat d'établir un mandat. Il s'agit là d'une avancée majeure, car auparavant, les États membres ne parvenaient même pas à s'accorder sur ce point. Nous nous sommes tous félicités de ce résultat très constructif. Je vais vous donner lecture de la décision prise lors de la dernière réunion du PBC, qui aurait dû guider le Secrétariat, ce qui n'a malheureusement pas été le cas : "Le comité a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de mandat sur la base des pratiques, principes, normes et lignes directrices établis par l'ONU et l'OMPI en matière d'évaluation, tout en tenant dûment compte des vues précédemment exprimées par les États membres, et de le présenter pour examen à la quarantième session du comité". Nous n'avons donc pas chargé le Secrétariat d'effectuer un copier-coller à partir de documents existants. Nous lui avons confié une mission très précise : examiner les principes, lignes directrices, pratiques et normes d'évaluation établis par les Nations Unies et de l'OMPI. Ce sont ces documents-là, n'est-ce pas ? Pas des documents abstraits, mais des documents bien concrets. Par exemple, les internationales en matière d'évaluation établies par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. Et l'OMPI dispose de ses propres lignes directrices en la matière. En somme, nous avons demandé au Secrétariat d'établir un avant-projet. Nous ne lui avons pas demandé de concilier l'inconciliable. Nous lui avons demandé d'établir un avant-projet à partir des documents énumérés dans la décision. Or, il ne l'a pas fait. Nous n'avons pas non plus confié cette tâche au Secteur du développement régional et national. Nous l'avons confiée au secrétariat du Comité du programme et budget de l'OMPI car, à mon sens, celui-ci connaît mieux l'évaluation et le contexte en la matière. Je ne comprends donc pas pourquoi cette tâche a été confiée au Secteur du développement régional et national, qui ne supervise pas l'ensemble des bureaux extérieurs. Toutefois, puisqu'il en a été chargé par le Secrétariat, je tiens simplement à souligner que les États membres s'étaient déjà mis d'accord sur un mandat au sein du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Je me souviens d'au moins deux occasions au cours de mes 17 années passées ici. Tout récemment, le mandat pour l'examen de l'assistance technique de l'OMPI. Et avant cela, il y avait eu le mandat pour l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement. Nous nous étions donc mis d'accord sur ce point : cette tâche n'est pas impossible. Ainsi, lorsque vous dites qu'elle l'est, je ne suis pas d'accord. J'ai vu des États membres s'accorder sur des mandats généraux fondés sur ces principes. C'est ce que nous vous avons demandé de faire. Et je vous suggère de faire ce que les États membres vous demandent de faire avant la prochaine réunion du comité, afin que nous puissions discuter du fond. Merci.

326. Vice-directeur général chargé du Secteur du développement régional et national : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie l'éminent délégué des États-Unis d'Amérique. J'ai été quelque peu surpris lorsque vous avez déclaré que le Secrétariat n'avait pas établi d'avant-projet. Cela avait été demandé dès 2021 ; nous avons alors envoyé une note diplomatique à tous les États membres pour solliciter leurs contributions au sujet du mandat. Nous n'avons reçu de réponses que de neuf États membres, à l'exclusion des États-Unis d'Amérique. Nous avons rassemblé toutes ces informations dès 2021. Pourquoi ce dossier relève-t-il du Secteur du développement régional et national ? Je serais ravi que cela ne soit pas le cas, mais le problème est que les sept bureaux extérieurs relèvent de la compétence du Secteur du développement régional et national. C'est pourquoi le Secrétariat a demandé au Secteur du développement régional et national de s'occuper des bureaux extérieurs, y compris des évaluations de ces sept bureaux. Les sept bureaux extérieurs ne relèvent pas du Secrétariat, ils relèvent du Secteur du développement régional et national. C'est pourquoi il n'y a pas de transfert de responsabilité. Il existe une division chargée de coordonner les bureaux extérieurs. Lorsque vous nous avez demandé de revenir avec un nouveau projet, le projet existant de 21 pages comportait de très nombreuses positions contradictoires. Voulez-vous que nous choissions et indiquions précisément celles qui doivent être supprimées et celles qui doivent être conservées ? Car il n'y a pas de nouvelles propositions. Il s'agit d'un processus

mené par les États membres. C'est à vous qu'il revient de décider lesquelles correspondent à votre position. C'est entre vos mains. Je ne peux pas simplement biffer toutes les positions. Je me souviens qu'une délégation avait clairement indiqué que le Secrétariat devait inclure toutes les propositions, sans exception, et mentionner le nom du pays auteur entre parenthèses. C'est ce que nous avons fait. Devons-nous maintenant faire le tri? Je ne pense pas que le Secrétariat ait le droit de le faire. Encore une fois, tout dépend de vous. C'est entre vos mains. Vous avez clairement indiqué qu'il s'agissait d'un processus piloté par les États membres et je suis d'accord avec vous. Mais laisser entendre que le Secrétariat n'a pas préparé d'avant-projet? Je me permets de ne pas être d'accord. Étant donné que j'étais présent en 2019 et en 2021, je me souviens que nous nous sommes réunis, que nous avons envoyé des notes verbales et que nous avons tenu compte des normes du GNUE en matière d'évaluation. Nous n'avons reçu de réponses que de la part de neuf États membres. Nous avons intégré ces éléments dans le document et vous l'avons remis. Allons maintenant de l'avant sans revenir sur le contexte; nous sommes prêts à vous soutenir en tant qu'États membres, car il s'agit d'un processus mené par les États membres.

327. États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner à nouveau la parole. Je me sens obligé de répondre à certains de ces points. Premièrement, nous ne nous penchons pas sur les années 2021, 2022, 2023 ou 2024. Nous nous référons uniquement à la décision du 25 mai, issue de la trente-huitième session – c'est cette décision qui nous guide pour l'avenir, ou du moins qui était censée nous guider. Nous ne nous référons pas à la note verbale datant d'il y a cinq ans. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'un processus mené par les États membres et nous nous référons à la décision à laquelle ces États membres sont parvenus en mai 2025. Je ne vais pas la relire, mais telle est la décision et nous nous attendions à en voir les résultats. Nulle part dans cette décision il n'est dit qu'il faille copier-coller toutes les réponses des États membres et appeler cela un mandat. Il n'est pas non plus indiqué que nous devions formuler de nouvelles propositions. Il incombait au Secrétariat d'élaborer le mandat sur la base des documents d'évaluation, des lignes directrices, etc., tout en tenant compte des points de vue des États membres. Il n'était pas question de reprendre ces points de vue mot pour mot. Il était demandé de présenter une sorte de projet, un nouveau projet, et non celui de 2021 – cette étape est désormais dépassée, et de le soumettre aux États membres afin que nous puissions en discuter. Merci.

328. Cameroun : C'est la première fois que le Cameroun prend la parole et nous tenons à vous féliciter pour votre élection à la présidence du comité et à vous remercier pour votre leadership. En ce qui concerne la discussion en cours, nous souhaitons tenter de trouver un terrain d'entente. Nous comprenons la décision prise par les États membres, mais nous comprenons également la position du Secrétariat. Il s'agit d'un processus et le Secrétariat doit rester neutre lorsque les positions divergent, en particulier lorsque la décision a été prise. Nous devons essayer de voir si nous pouvons parvenir à un consensus. Nous vous demandons donc d'essayer de mener une négociation sur les positions d'ici à la prochaine session et nous espérons que nous pourrions trouver ce consensus en tenant compte de tous les éléments. Cela facilitera non seulement notre position, mais aussi celle du Secrétariat, afin de veiller à ce que ce dernier ne soit pas mis hors de sa neutralité. Le Cameroun est prêt à vous aider dans ce processus. Merci.

329. Iran (République islamique d') : La délégation estime que le comité doit conserver une vision tournée vers l'avenir et rester ouvert à l'exploration de différentes voies pour aller de l'avant. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un processus mené par les États membres et toute approche doit continuer à refléter ce principe. À ce stade, notre priorité doit être de tout mettre en œuvre pour parvenir à un consensus. Nous devons nous engager de manière constructive et œuvrer à l'élaboration d'un libellé plus clair et plus équilibré, capable de concilier les différents points de vue. Si, malgré nos efforts, aucun consensus ne peut être atteint, nous devons envisager d'autres options en toute transparence, notamment en fournissant des orientations plus claires au Secrétariat ou en examinant toute autre possibilité permettant

d'adopter une formulation plus précise, afin que les différents points de vue et les pistes d'action envisageables soient dûment pris en considération. Merci.

330. Singapour : J'ai écouté attentivement l'échange entre le représentant des États-Unis d'Amérique et le vice-directeur général, et je pense que tous les deux ont raison. Il est vrai que selon la décision prise lors de la réunion du Comité du programme et budget de l'OMPI en mai 2025, le Secrétariat devait établir un projet de mandat fondé sur les pratiques, principes, normes et lignes directrices établis en matière d'évaluation par l'ONU et l'OMPI. Il y a ensuite une deuxième partie, qui précise "tout en tenant dûment compte des points de vue précédemment exprimés par les États membres". Pour être juste envers le Secrétariat, celui-ci n'a pas dit qu'il s'agissait d'une tâche impossible. C'est la délégation de Singapour qui a déclaré qu'il s'agissait d'une tâche impossible, car selon l'évaluation du Secrétariat – et je ne suis pas ici pour défendre le Secrétariat, s'il doit dûment prendre en compte les points de vue des membres exprimés précédemment (et ces points de vue s'excluent mutuellement dans de nombreux cas), il serait alors tout à fait vain d'élaborer un nouveau projet de mandat. Si, en tant que membres, nous souhaitons que le Secrétariat établisse un nouveau projet de mandat, je suggère que nous lui donnions les moyens de le faire. Si nous souhaitons que le Secrétariat soit chargé de rédiger le mandat, nous devons collectivement lui confier la tâche de prendre la plume et de rédiger un nouveau mandat sans avoir à subir le fardeau des nombreux points de vue contradictoires qui ont été exprimés. Je pense, en toute équité, que si nous voulons que le Secrétariat établisse et formule un nouveau mandat, nous devons lui donner les moyens d'agir et lui laisser cette marge de manœuvre. Ainsi, lorsque nous disposerons du nouveau mandat, les États membres feront également preuve de souplesse et s'abstiendront de réitérer ou de réintroduire leurs demandes qui, comme je l'ai dit précédemment, visent en réalité à se contrecarrer mutuellement. Telle est ma suggestion, Monsieur le Président. Cela pourrait constituer une issue : nous confions un nouveau mandat au Secrétariat afin qu'il établisse le projet de mandat en partant de zéro. Merci.

331. Président : Je remercie l'ambassadeur de Singapour pour ces précisions et je vous remercie d'avoir mis en lumière certaines des questions à cet égard. J'aimerais simplement savoir s'il y a des réactions de la part des délégations. Je n'en vois aucune, mais je pense que cette journée a été vraiment très utile. Nous avons réexaminé la question et, de toute évidence, nous trouverons un terrain d'entente, un accord consensuel sur la voie à suivre. Mais pour y parvenir, je pense que les délégations doivent avoir la possibilité d'échanger davantage. Nous poursuivons l'examen de notre ordre du jour : jusqu'à présent, tout se passe bien. Avec votre indulgence et votre permission, je propose que nous passions au point suivant et, à la fin de la séance d'aujourd'hui, je ferai une annonce sur la manière dont nous pourrions procéder.

332. Président : À la suite de mes consultations avec le vice-président et le Secrétariat, je souhaite à présent vous donner l'occasion de discuter, dans le cadre de consultations informelles, du point 14 de l'ordre du jour, intitulé "Projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021". J'aimerais que vous preniez maintenant le temps d'échanger de manière informelle. Je prévois de reprendre à 15 heures. Si vous avez besoin de plus de temps, je m'adapterai et nous verrons comment les choses évoluent. Nous devons être de retour ici au plus tard vers 16 h 30. Restez attentifs aux notifications et nous ferons une pause pour les consultations informelles, sous la houlette de mon compétent vice-président, qui animera les discussions. Elles se dérouleront dans la même salle et selon le même format qu'hier. Merci. J'espère vous revoir cet après-midi.

333. Président : Chères et chers collègues, chers délégués, bonjour. Bienvenue à nouveau à la séance plénière. Je vous remercie pour votre participation constructive aux consultations informelles sur le point 14 de l'ordre du jour. Je souhaite maintenant inviter le vice-président à présenter un résumé des délibérations d'aujourd'hui.

334. Vice-président : Monsieur le Président, chères et chers collègues, je vous souhaite à nouveau la bienvenue. Je serai très bref car nous avons longuement débattu de ce point de l'ordre du jour lors des consultations informelles. Je vous remercie pour votre engagement. Je reconnais avoir adopté une approche assez brutale, en vous obligeant à entrer dans le vif du sujet, mais je pense que cela a apporté une valeur ajoutée. D'une part, nous sommes parvenus à telle ou telle conclusion sur le fond. D'autre part, nous avons constaté qu'il nous est difficile, en tant que comité, dont les États membres ont des points de vue très divergents sur différentes questions, de nous mettre d'accord sur la formulation, et que la meilleure voie à suivre consiste à adopter une approche purement de fond qui tienne compte, bien sûr, des connaissances et de la documentation dont nous disposons à ce jour. Sur la base de ces discussions, nous avons pu nous mettre d'accord sur un paragraphe de décision qui sera présenté sous peu, similaire à celui de l'année dernière, à ceci près qu'il met davantage l'accent sur la partie de fond du mandat. L'idée est de repartir de zéro, comme nous l'avons déjà dit, pour la prochaine session et de pouvoir examiner la question à la lumière de ce nouveau document et, bien sûr, en nous appuyant sur la documentation dont nous disposons à ce jour. Je vous remercie donc encore une fois pour vos contributions constructives et je rends la parole au Président.

335. Président : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je crois comprendre que nous sommes parvenus à un consensus sur la décision relative à ce point de l'ordre du jour.

336. Le Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC) a dûment examiné le document WO/PBC/40/12 Rev.

Le Comité du programme et budget de l'OMPI a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de mandat sur la base des pratiques, principes, normes et lignes directrices établis par l'ONU et l'OMPI en matière d'évaluation, en tenant dûment compte des principes directeurs figurant dans le document A/55/INF/11, et de le présenter pour examen à la quarante et unième du comité, conformément aux Règles générales de procédure de l'OMPI.

337. Président : Avant de passer au point 16, je souhaiterais donner la parole à celles et ceux qui souhaitent faire des commentaires. Je vois l'Allemagne, coordonnatrice du groupe B.

338. Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe B tient à remercier les vice-présidents pour les efforts qu'ils ont déployés afin de définir les principes directeurs qui doivent guider le Secrétariat lors de la rédaction d'une nouvelle version du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs, qui sera examinée lors de la prochaine session. Nous demandons au Bureau international de mobiliser toutes les ressources disponibles, y compris l'expertise interne de l'OMPI, telle que celle de la DSI, pour rédiger ce nouveau document. Le groupe B réaffirme que le projet de mandat doit s'appuyer sur les pratiques, principes, normes et lignes directrices établis en matière d'évaluation par les Nations Unies et l'OMPI. Le groupe B est prêt à participer de manière constructive aux discussions en cours et à garantir un processus d'évaluation solide et pertinent qui favorisera la gouvernance efficace et le développement stratégique des bureaux extérieurs de l'OMPI. Merci.

339. Nigéria : Je vous remercie, Monsieur le Président. Ma délégation prend note de la décision que vient d'adopter le comité. Nous tenons à faire consigner ce qui suit au procès-verbal. En chargeant le Secrétariat d'élaborer un nouveau projet de mandat, ce comité lui a confié une responsabilité qui doit être assumée avec la plus grande indépendance et la plus grande intégrité professionnelle. Le groupe des pays africains estime que le document

final ne doit être adopté que par une décision de l'Assemblée générale de l'OMPI, fondée exclusivement sur les pratiques, principes, normes et lignes directrices établis en matière d'évaluation par l'ONU et l'OMPI, et sur rien d'autre. Le Secrétariat doit s'appuyer sur les exigences de la pratique d'évaluation, et non sur les préférences d'une quelconque délégation. Le nouveau projet sera présenté au comité, libre de toute influence des positions précédemment exprimées, libre de tout choix rédactionnel dicté par des considérations politiques et libre de tout résultat prédéterminé. Le Nigéria estime en outre que le projet doit refléter pleinement et de manière appropriée la dimension "développement" du mandat de l'OMPI, conformément au Plan d'action pour le développement de l'OMPI, et tenir compte de la diversité des contextes et des niveaux de développement des bureaux et des pays hôtes. Monsieur le Président, nous formulons ces remarques non pas dans un esprit de contrainte, mais dans un souci de clarté, afin que, lorsque le nouveau projet sera présenté, le comité puisse l'évaluer à l'aune des normes que nous avons collectivement fixées aujourd'hui. Nous demandons que la présente déclaration soit reprise dans le rapport de la présente session au titre de ce point de l'ordre du jour. Je vous remercie, Monsieur le Président.

340. Président : Je remercie la délégation du Nigéria. Je souhaite vérifier s'il y a d'autres demandes de parole. Je n'en vois aucune.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION

341. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/59/10, A/59/11 et A/59/INF/6.

342. Président : Nous passons maintenant au point 15 de l'ordre du jour. À sa trente-huitième session, le Comité du programme et budget de l'OMPI a décidé de poursuivre, à sa quarantième session, l'examen de la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union, notamment en ce qui concerne les propositions pertinentes soumises par les États membres lors des précédentes sessions. Les trois documents inscrits à cet ordre du jour se rapportent à des propositions soumises par les États membres lors de précédentes sessions des assemblées de l'OMPI. Premièrement, le document A/59/10, "Paragraphe de décision que les États-Unis proposent d'inclure dans les décisions au titre du rapport sur le Comité du programme et budget". Deuxièmement, le document A/59/11, "Proposition de la Suisse relative au point à l'ordre du jour 'Rapport sur le Comité du programme et budget'". Troisièmement, le document A/59/INF/6, "Informations générales communiquées par la délégation des États-Unis d'Amérique, à prendre en considération lors de l'adoption du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, conformément à la recommandation du Secrétariat". Je vais maintenant ouvrir la discussion.

343. États-Unis d'Amérique : Merci Monsieur le Président. Les États-Unis restent préoccupés par le fait que la méthode budgétaire de l'OMPI encourage une dépendance excessive à l'égard d'un seul système, le système du PCT, au détriment du renforcement de la santé financière et de la viabilité à long terme des autres systèmes de l'OMPI financés par des taxes. Il est impératif que l'OMPI se concentre sur la santé de ses systèmes fondamentaux. Les États-Unis d'Amérique sont gravement préoccupés par la situation financière et l'orientation des unions. Les unions de La Haye et de Lisbonne ne parviennent toujours pas à couvrir leurs dépenses et affichent désormais un déficit net cumulé de plus de 1,2 milliard de francs suisses. Des fonds sont actuellement prélevés sur l'Union de Madrid pour couvrir le déficit de l'Union de Lisbonne, alors que l'Union de Madrid elle-même devrait enregistrer un déficit en 2026-2027. De plus, les prévisions de l'OMPI concernant le système de Lisbonne semblent avoir été inventées de toutes pièces par son secrétariat, plutôt que de s'appuyer sur des projections fondées sur la réalité élaborées par l'économiste en chef de l'OMPI. L'OMPI elle-même continue de fonctionner selon un principe de "capacité de paiement" qui masque les dépenses engagées par les unions déficitaires et encourage une dépendance excessive à l'égard du système du PCT. La triste réalité est que notre propre inaction sur cette question a conduit à un

programme de travail et budget pour 2026-2027 dans lesquels trois des quatre unions financées par des taxes devraient enregistrer des pertes. En conséquence, le résultat d'exploitation de l'OMPI devrait s'effondrer, passant de plus de 144 millions de francs suisses au cours de l'exercice biennal 2024-2025 à seulement 7,6 millions de francs suisses en 2026-2027, soit une baisse de 95%. Les dépôts au titre du système de Madrid ont diminué au cours de trois des quatre dernières années, tandis que les coûts unitaires ont augmenté. Les enregistrements au titre du système de Lisbonne ont baissé pendant trois années consécutives, et bien que nous soyons encouragés par l'augmentation des dépôts au titre du système de La Haye, celui-ci continue d'afficher un déficit important. Le temps de l'inaction est révolu. En tant qu'États membres, nous avons l'obligation de veiller à ce que les finances de l'OMPI soient correctement gérées. Nous comprenons que certains États membres ne souhaitent pas se confronter à la réalité concernant la santé financière des unions. Les faits, cependant, sont là, que nous le voulions ou non. Nous ne pouvons pas faire l'autruche et espérer que ces déficits disparaîtront d'eux-mêmes. La seule façon pour les États membres de comprendre véritablement l'état des finances de l'OMPI est de mener une étude équitable, fondée sur des faits et impartiale concernant la viabilité financière de chacune des unions. Par le passé, nous avons proposé plusieurs thèmes potentiels pour une telle étude, notamment les tendances et les prévisions en matière de dépenses, le recouvrement des recettes et la viabilité financière, les subventions entre unions et/ou l'interdépendance financière, ainsi que l'analyse comparative et les enseignements tirés. Les États-Unis d'Amérique se réjouissent de poursuivre la discussion sur cette proposition et se tiendront à disposition pour en débattre de manière bilatérale tout au long de la semaine. Merci.

344. Suisse : Une fois de plus, nous notons que la situation financière de l'OMPI reste saine et solide. Il nous paraît par conséquent clé de maintenir la méthode d'allocation des recettes et des dépenses qui a fait ses preuves depuis de très nombreuses années et satisfait également l'immensité des États membres. Dans ce contexte, permettez-moi de rappeler que notre délégation a soumis la proposition A/59/11 lors des assemblées de l'OMPI en 2019. En quoi consiste notre proposition, qui est divisée en deux parties? La première partie concerne le maintien de la méthode d'allocation des recettes et des dépenses comme elle est appliquée depuis très longtemps. La deuxième partie de la proposition découle de la première partie et elle vise à pérenniser ce principe de la méthode d'allocation. Nous sommes convaincus qu'elle apporterait une fois pour toutes une solution logique et pragmatique aux questions systémiques qui font l'objet, depuis plus d'une décennie maintenant, de discussions contreproductives au sein de ce comité. Cette solution consisterait à introduire un budget unifié, c'est-à-dire qu'on rassemblerait les finances de toutes les unions dans un seul pot. Cette proposition solutionnerait une fois pour toutes les questions systémiques relatives à l'OMPI. Pour obtenir des informations complémentaires concernant notre proposition, nous renvoyons à nos déclarations délivrées par le passé. Nous restons à la disposition des États membres. Merci.

345. Portugal : Le Portugal soutient la déclaration faite par la Suisse. Nous restons attachés à la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses par union, qui guide l'Organisation depuis de nombreuses années et reflète la nature collective de ses travaux. À cet égard, nous notons que les derniers rapports financiers et sur la performance ont donné une image plus équilibrée du système de Lisbonne que ne le laissent entendre certaines déclarations. Premièrement, l'évolution des recettes est positive. Les données montrent une augmentation significative des recettes par rapport à la période précédente, et les recettes réelles dépassent les prévisions budgétaires. Ces chiffres indiquent une trajectoire favorable. Deuxièmement, le déficit actuel devrait être évalué dans son contexte. Une part substantielle des dépenses correspond à des placements visant à moderniser le système, notamment le développement et la mise en œuvre de Lisbon. Ce placement a déjà démontré son importance par une plus grande efficacité opérationnelle et la réduction de l'arriéré, des améliorations qui contribuent à la performance et à la viabilité à long terme du système. Troisièmement, il est important de rappeler que l'architecture financière de l'OMPI a toujours reposé sur la solidarité entre les unions. Cette conception est pleinement conforme aux décisions antérieures des

assemblées de l'OMPI, y compris celles adoptées en 2019, et fait partie intégrante du modèle de gouvernance financière de l'OMPI. Le Portugal ne voit donc aucune raison de réviser la méthode actuelle. La situation financière globale de l'OMPI reste saine, avec un excédent significatif, tandis que l'impact financier du système de Lisbonne est marginal par rapport au budget global de l'Organisation. De manière plus générale, nous ne pensons pas que le système de Lisbonne puisse ou doive être évalué uniquement sous l'angle financier, car il apporte une valeur qui va bien au-delà des critères comptables. Il soutient le développement rural, protège des produits intrinsèquement liés à des territoires spécifiques et contribue à la préservation du patrimoine culturel, des savoirs traditionnels et des atouts créatifs locaux. Ces objectifs s'inscrivent pleinement dans la mission de l'OMPI et devraient être pris en considération lors de l'évaluation de la contribution du système à l'Organisation et au système mondial de la propriété intellectuelle. Nous remercions les États-Unis d'Amérique pour leur proposition. Toutefois, nous ne voyons pas la nécessité de l'étude proposée. Le Portugal estime que la méthode actuelle est appropriée et considère qu'elle devrait être maintenue. Merci.

346. Ghana : Le Ghana saisit cette occasion pour vous féliciter, ainsi que vos vice-présidents, pour votre élection. Le Ghana s'associe aux déclarations faites par les délégations de la Suisse et du Portugal sur ce point de l'ordre du jour. Nous reconnaissons également le bien-fondé de la proposition suisse figurant dans le document A/59/11. Le Ghana estime que la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses par union s'est révélée efficace, comme en témoigne la bonne santé financière durable de l'Organisation. Compte tenu de la nature intégrée des activités de l'OMPI, nous estimons qu'il n'est pas inapproprié qu'une union qui ne dispose pas de recettes et de réserves suffisantes pour couvrir ses dépenses prévues puisse recevoir les ressources nécessaires à partir de l'actif net de l'Organisation. Merci.

347. Fédération de Russie : La Fédération de Russie a l'honneur de faire cette déclaration au nom d'un certain nombre de pays membres du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Le groupe estime qu'il est souhaitable de maintenir un système budgétaire unique pour toutes les unions de l'OMPI, fondé sur le principe de solidarité lors de la répartition de leurs recettes et de leurs dépenses. Cette approche pragmatique a résisté à l'épreuve du temps et a prouvé son efficacité. Le mandat de l'OMPI prévoit le développement et la promotion, à parts égales, de tous les types de propriété intellectuelle, y compris les systèmes d'enregistrement international. Dans cette optique, toute décision relative à la répartition des recettes et des dépenses devrait être prise en tenant compte de la nécessité d'assurer un fonctionnement équilibré de toutes les unions et ne devrait pas avoir d'incidence négative sur l'une d'entre elles. De plus, la révision de la méthode existante risquerait de perturber le système structurellement complexe de l'OMPI, qui fait actuellement la preuve de son efficacité. La situation financière solide de l'Organisation, confirmée par les documents présentés par le Secrétariat à la présente session, en est la preuve. Notre groupe est donc favorable au maintien du principe de solidarité entre les unions. Nous ne voyons pas de motifs suffisants pour revoir la pratique actuelle de répartition des recettes et des dépenses par union.

348. Italie : L'existence d'un déficit au sein d'une union spécifique ne remet pas en cause la stabilité financière globale de l'Organisation. En ce qui concerne l'Union de Lisbonne, nous souhaitons adopter une position constructive et fondée sur des principes. Les recettes de l'union restent limitées par rapport à celles d'autres systèmes. Toutefois, nous invitons toutes les délégations à faire preuve de prudence et à ne pas interpréter cette situation uniquement sous un angle financier étroit. Il ne s'agit pas d'une entreprise privée. Son objectif n'est pas la maximisation du bénéfice, mais bien la promotion de la propriété intellectuelle en tant que bien public, au service de l'innovation, de la créativité et du développement dans tous les États membres. Dans ce contexte, le système de Lisbonne joue un rôle spécifique et important, notamment en promouvant les indications géographiques et les appellations d'origine, en soutenant les économies rurales et les producteurs locaux, et en garantissant l'inclusivité au sein du cadre mondial de la propriété intellectuelle. Nous considérons donc que le modèle

actuel, dans lequel les déficits de certaines unions sont temporairement absorbés par l'Organisation, ne constitue pas une faiblesse, mais reflète au contraire une solidarité institutionnelle. À notre avis, le subventionnement entre classes ne constitue pas une distorsion. Il s'agit d'un choix politique délibéré qui permet à l'Organisation de remplir son mandat de manière équilibrée, globale et inclusive. D'un point de vue politique, nous estimons qu'il ne serait ni approprié ni souhaitable d'exiger que chaque système soit financièrement autonome en permanence. Certaines activités, telles que celles menées par le système de Lisbonne, servent des objectifs de politique publique qui vont au-delà de leur capacité directe de générer des recettes. Leur maintien au sein d'un cadre financier commun garantit la diversité du système de propriété intellectuelle, un accès équitable pour les États membres et la cohérence avec le mandat de l'OMPI axé sur le développement. En conclusion, nous soutenons la méthode actuelle; nous soutenons la poursuite du fonctionnement du système de Lisbonne malgré son déséquilibre financier actuel; et nous soutenons le principe d'un budget unifié et de la solidarité interne entre les unions. Nous estimons que l'OMPI est bien outillée pour s'acquitter efficacement de son mandat, en conciliant la discipline financière avec sa mission plus large de promotion de la propriété intellectuelle au bénéfice de tous, et nous sommes convaincus que l'OMPI doit continuer d'être guidée par sa mission fondamentale. Nous remercions les États-Unis d'Amérique pour leur proposition, mais nous n'y voyons malheureusement aucune valeur ajoutée. Monsieur le Président, nous sommes ravis de vous annoncer que l'Italie a achevé le processus législatif nécessaire à la ratification de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. Cette ratification témoigne du ferme engagement de l'Italie en faveur de la protection internationale des indications géographiques, un secteur revêtant une importance particulière pour le pays en matière de protection et de valorisation de son agriculture, de son artisanat et de ses produits industriels. En adhérant à l'Acte de Genève, l'Italie renforce le cadre juridique régissant la reconnaissance et la protection à l'étranger des indications géographiques italiennes et contribue au développement plus large du système international de protection des indications géographiques sous l'égide de l'OMPI. Merci.

349. Tunisie : Ma délégation soutient la méthodologie actuelle de répartition des recettes et des dépenses basées sur les principes d'unité et de solidarité entre les unions. Nous estimons que cette méthodologie a fait ses preuves. Tant que l'OMPI générera un surplus financier, rien ne justifie de modifier la méthodologie actuelle. D'autre part, faut-il le rappeler, l'OMPI est une organisation internationale onusienne. L'évaluation de ses activités et de ses secteurs ne peut et ne doit être purement financière. Toutes les unions administrées par l'OMPI répondent aux besoins de leurs utilisateurs et contribuent ensemble à l'établissement d'un système global de propriété intellectuelle qui est équilibré et inclusif. Je vous remercie.

350. Algérie : Notre délégation estime que la méthodologie actuelle de répartition des recettes et des dépenses par union a fait ses preuves et offre déjà un cadre approprié basé sur la solidarité entre les unions. Nous demeurons attachés au principe de solidarité qui sous-tend ce mécanisme. Les secteurs de l'Organisation qui génèrent des excédents peuvent légitimement contribuer au financement d'activités dont les coûts excèdent les recettes dès lors que l'équilibre financier global de l'Organisation est préservé et que celle-ci continue d'enregistrer des résultats positifs.

351. Cambodge : Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur et Mesdames et Messieurs les délégués. Comme c'est la première fois que je prends la parole, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur et Madame et Monsieur les vice-présidents, pour votre élection. Le Cambodge a pleinement confiance en votre capacité de nous guider tout au long de nos délibérations, et nous vous assurons de notre soutien total tout au long de cette semaine. Le Cambodge tient à exprimer sa gratitude au Directeur général, Daren Tang, pour son allocution d'ouverture, ainsi qu'au Secrétariat pour ses efforts inlassables dans la préparation et la transmission en temps opportun des documents de travail pour la présente session du comité. En ce qui concerne le point de l'ordre du jour à l'examen, nous

soutenons la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses par union, qui est appliquée avec succès par cette Organisation depuis longtemps. Cette méthode repose sur le principe de la capacité de paiement. Les unions qui sont en déficit ne devraient pas supporter de charge financière supplémentaire, d'autant plus que le budget global de l'OMPI affiche un excédent. Nous ne voyons pas la nécessité de modifier la pratique actuelle. Merci.

352. France : Monsieur le Président, notre délégation prenant la parole pour la première fois, nous tenons à vous féliciter, ainsi que vos vice-présidents, pour votre élection et pour la sagesse avec laquelle vous menez nos débats, et à remercier le Secrétariat pour la préparation de cette session. La France soutient les nombreuses déclarations apportées en soutien à la méthodologie actuelle de répartition des recettes et des dépenses par union. Notre délégation considère que la proposition de la Suisse sur l'introduction d'un budget unifié constitue une piste intéressante pour assurer, dans l'intérêt de tous les États membres, la durabilité des systèmes d'enregistrement internationaux de l'OMPI. Une telle option serait de nature à simplifier la gestion des questions budgétaires. La présentation par le Secrétariat d'un document d'information qui détaillerait cette option pour en présenter les conséquences ainsi que les adaptations à apporter au traité pertinent de l'OMPI afin d'introduire officiellement un budget unifié permettrait de poursuivre les discussions. Nous souhaiterions que cette demande, qui avait été formulée lors de la 34^e session du PBC, puisse être réalisée. Nous soutenons la méthodologie actuelle de répartition des recettes et des dépenses par union appliquée par cette Organisation depuis 2007. Cette méthodologie repose sur le principe de la capacité de paiement. Il est essentiel que les composantes de l'Organisation qui génèrent des bénéfices puissent soutenir les activités déficitaires à condition qu'il y ait un excédent global, ce qui est le cas. Le maintien du principe de solidarité budgétaire entre les unions est à ce titre essentiel pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et se donner les moyens de soutenir des projets à destination des États ayant besoin d'une assistance pour la protection de leur savoir-faire local grâce aux indications géographiques. Nous rejetons l'idée d'une organisation qui ne soutiendrait que les activités générant des bénéfices financiers. Le système de Lisbonne, en tant que catalyseur du développement rural, s'inscrit dans le droit fil du mandat de l'OMPI visant à protéger la propriété intellectuelle. Nous sommes surpris d'entendre que les projections seraient inventées par le Secrétariat alors que nous avons compris qu'elles reposent sur une étude ou des conseils de l'économiste en chef. Concernant la proposition de réalisation d'études, nous remercions la délégation des États-Unis d'Amérique pour cette suggestion. Nous ne voyons toutefois pas la nécessité d'études compte tenu du fait que la situation financière globale de l'Organisation est saine au regard de la méthode actuelle d'allocation des revenus et des dépenses par union, qui a prouvé son efficacité. Une union qui n'a pas suffisamment de revenus et de réserves pour couvrir ses dépenses prévues peut recevoir les ressources nécessaires à partir de l'actif net de l'Organisation. Les remboursements ne doivent être effectués que lorsque les réserves de l'union le permettent. Ceci est conforme à notre conviction que les parties de l'Organisation qui produisent des bénéfices doivent soutenir les activités qui génèrent plus de dépenses que de recettes, dans la mesure où il y a un excédent global. Pour conclure, nous soutenons la méthodologie actuelle de répartition des recettes et des dépenses par union et les travaux du Service d'enregistrement de Lisbonne pour la protection des indications géographiques, qui constituent des outils de propriété intellectuelle essentiels pour tous les pays puisqu'ils ont un lien direct avec la valorisation des savoir-faire locaux, avec le développement durable et avec l'inclusion économique des territoires ruraux. Merci.

353. Iran (République islamique d') : Notre délégation se joint à de nombreuses autres pour exprimer son soutien à la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses, qui reflète les principes de solidarité, d'équilibre et de responsabilité collective entre les unions administrées par l'OMPI. Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris les indications géographiques et les appellations d'origine, méritent une reconnaissance et un soutien égaux dans le cadre de l'OMPI. La répartition des ressources ne devrait donc pas reposer uniquement sur la génération de recettes individuelles, mais devrait également tenir compte de

l'importance stratégique et de la nature spécifique de chaque union. Dans ce contexte, il convient de prendre en considération les progrès réalisés par le système de Lisbonne et l'efficacité croissante de son fonctionnement. Nous soutenons le maintien d'une répartition des ressources adéquates afin de garantir son fonctionnement efficace et son développement futur. Notre délégation constate que la situation financière globale de l'OMPI reste saine, avec une situation financière solide et un excédent. Nous estimons donc que le maintien de la méthode de répartition actuelle est approprié et conforme à l'esprit de solidarité entre les unions. Merci.

354. Suède : Je serai bref. Par principe, la Suède estime que chaque union devrait être en mesure de supporter ses propres coûts et de contribuer équitablement aux dépenses opérationnelles communes de l'OMPI, et que nous devrions nous efforcer d'y parvenir à long terme. Il est donc important que les rapports financiers établis pour chaque union soient transparents et indiquent clairement quels coûts sont couverts et comment évoluent les résultats financiers. Merci.

355. République tchèque : Je serai bref. La République tchèque soutient la méthode de répartition actuelle. Elle s'est révélée efficace et a permis à l'OMPI d'atteindre ses objectifs au fil des ans.

356. Président : Je vous remercie. Puis-je vous demander si nous continuons d'appeler votre pays "République tchèque" ou "Tchéquie"? Certaines organisations utilisent le terme "Tchéquie". Pour ma part, j'utiliserai "République tchèque". Je vais maintenant donner la parole au Cameroun, qui participe en ligne, puis aux États-Unis d'Amérique.

357. Cameroun : Je vous remercie, Monsieur le Président. Notre délégation soutient le maintien de la structure actuelle et comprend peut-être le besoin d'une meilleure efficience qui est évoquée par un certain nombre de parties. Nous voulons relever que la beauté d'une maison tient à l'ensemble de ses pièces, alors si on voudrait payer une pièce pour le fait qu'elle serait peut-être surabondante, on perd en elle-même la structure de la maison, parce que c'est chaque pièce qui constitue la maison. Chaque convention, chaque traité participent de l'ensemble de l'écosystème de la propriété intellectuelle; ceci étant, la solidarité doit être la base pour le cadre de la structure de notre maison et du fonctionnement global. Nous comprenons qu'il puisse y avoir un besoin de pouvoir dynamiser chaque convention par elle-même, mais ceci est déjà fait par les différents mécanismes qui promeuvent l'innovation dans chaque domaine, et c'est uniquement en poursuivant ces programmes d'innovation que nous serons en mesure de donner à chaque acteur et à chaque convention la possibilité de donner la pleine mesure de son potentiel. Avoir une méthode punitive, qui serait de priver une branche de la sève de l'arbre, ne nous semble pas être la plus adaptée. L'arbre doit pouvoir irriguer toutes les branches de sa sève et permettre ainsi qu'elle puisse garder la bonne santé, car une branche qui viendrait à tomber serait priver l'arbre de ladite branche. Nous sommes pour un maintien de la structure actuelle et nous pensons que le seul moyen de pouvoir avoir une structure efficace est de poursuivre les programmes qui sont des programmes de dynamisation et d'innovation dans son ensemble. Merci.

358. États-Unis d'Amérique : Pour mémoire, les États-Unis d'Amérique ne peuvent pas appuyer la proposition de la Suisse visant à établir un budget unifié. En ce qui concerne l'un des points soulevés par la France au sujet des projections de Lisbonne et de la source de ces projections, comme nous l'avons appris à la dernière session du PBC, les projections relatives au programme de travail et budget pour 2026-2027 concernant le PCT, les systèmes de La Haye et de Madrid, sont en fait établies par l'économiste en chef. Toutefois, le Secrétariat nous a indiqué que les projections pour Lisbonne provenaient du Secrétariat lui-même, et non de l'économiste en chef. Nous partageons l'avis de la France selon lequel nous préférons qu'elles émanent de l'économiste en chef à l'avenir.

359. Président : Je vous remercie. Deux questions sont à l'ordre du jour : le point 15 de l'ordre du jour et la manière dont nous allons mener nos travaux demain. Concernant le point 15 de l'ordre du jour, j'ai pris connaissance des différents arguments qui ont été soulevés. Ils sont tous valables. Je pense que cette question nécessite un examen plus approfondi. Je vais vous proposer un libellé pour ce point, et j'aimerais savoir s'il y a des objections. Je ne vois aucune objection.

360. Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre le débat sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union lors de la session du PBC prévue en 2027.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA SESSION

361. Président : Je demande au Secrétariat d'afficher à l'écran la liste des décisions adoptées. Cette liste sera communiquée aux coordonnateurs de groupe, afin que tous les États membres puissent en disposer. J'invite maintenant le Directeur général, M. Daren Tang, à prononcer son discours de clôture. Merci.

362. Directeur général : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, cher Ambassadeur, pour la manière habile et sereine dont vous avez présidé nos travaux au cours de cette session du PBC. Je tiens à remercier les vice-présidents, M. Christian Schernitzky (Allemagne) et Mme Alison Urquizo (Pérou), pour leurs contributions tout au long de la semaine, qui nous ont aidés à franchir la ligne d'arrivée sur un certain nombre de sujets difficiles. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux coordonnateurs de groupe. Comme d'habitude, vous avez eu la difficile tâche de coordonner les vues de groupes dont la composition est très variée, et de collaborer ensuite avec les autres coordonnateurs de groupe afin de trouver un terrain d'entente permettant de faire avancer ces dossiers. Nous, le Secrétariat, ainsi que tous les membres, vous sommes extrêmement reconnaissants pour votre travail. À tous les États membres, un grand merci également pour votre travail acharné et votre engagement constructif. Je veux aussi vous remercier tout particulièrement pour votre compréhension et votre souplesse, alors que, pour des raisons de sécurité, notre session a commencé en format entièrement virtuel pendant les deux premiers jours, avant de revenir au format hybride dont vous avez l'habitude. Comme je l'avais dit à l'ouverture de la session, bien qu'il ne s'agisse pas d'une année budgétaire, notre ordre du jour était chargé et riche. Grâce à tous vos efforts, nous avons pris de nombreuses décisions importantes sur les différents points de l'ordre du jour, qui permettront à l'OMPI de renforcer encore sa position. Enfin, je tiens à remercier les nombreux collègues du Secrétariat qui ont rendu tout cela possible : ceux que l'on peut voir ici à la tribune, ainsi que ceux que l'on voit moins, mais dont le travail et les contributions n'en sont pas moins importants. La logistique liée au passage d'un format entièrement virtuel à un format hybride a également nécessité davantage de travail que d'habitude. Permettez-moi de remercier les collègues des services de conférence, les équipes de documentation, les interprètes qui ont travaillé à distance et qui sont désormais parmi nous en personne, les équipes informatiques qui ont assuré le bon déroulement de nos sessions virtuelles et hybrides, l'équipe de sécurité qui a veillé sur nous, le service du protocole, ainsi que toutes les autres personnes qui ont contribué au succès de ces réunions. Pour finir, je souhaite à ceux d'entre vous qui rentrent dans leurs capitales un bon voyage de retour et à ceux qui restent ici un week-end reposant. Nous avons hâte de vous retrouver dans quelques semaines pour l'Assemblée générale. Je ne peux m'empêcher de souhaiter, pour ceux qui participent à la Coupe du monde de la FIFA, bonne chance à vos équipes nationales que vous encouragerez dans les prochaines semaines. Merci.

363. Président : Je vous remercie, Monsieur le Directeur général. Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des observations finales. Je vois l'Afrique du Sud, suivie de l'Égypte.

364. Afrique du Sud : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe des pays africains vous félicite pour votre leadership et pour l'esprit d'ouverture, la sagesse et le calme avec lesquels vous avez guidé nos travaux. Nous remercions le Directeur général, le Secrétariat, le vérificateur externe des comptes, la DSI, l'OCIS et tous les organes de contrôle de leur professionnalisme. Le groupe des pays africains juge encourageante la performance de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2024-2025. L'OMPI reste financièrement solide et opérationnellement performante. Soit dit en passant, il existe un dicton qui dit "si ça marche, n'y touche pas". Nous devons effectivement continuer à innover et à améliorer les processus opérationnels pour atteindre un niveau de performance encore plus élevé. Nos discussions de cette semaine ont mis en évidence plusieurs domaines qui nécessitent une attention continue. Je pense notamment, bien sûr, aux volumes de dépôts en deçà des prévisions dans certains systèmes d'enregistrement, à la nécessité de veiller à la viabilité à long terme des recettes, et à l'importance de maintenir la résilience face à l'incertitude géopolitique. Nous trouvons très encourageant que le Secrétariat ait pleinement conscience des lacunes existantes et de ce qu'il faut faire pour y remédier. Nous saluons donc la poursuite des efforts pour moderniser les effectifs, renforcer les compétences numériques et à déployer l'IA ainsi que d'autres technologies afin d'améliorer l'efficacité. En fin de compte, ces efforts se traduiront – ou devraient se traduire – par des programmes efficaces et solides. Le groupe des pays africains encourage la poursuite des efforts visant à élargir les avantages du système de propriété intellectuelle grâce à un appui accru aux écosystèmes d'innovation, au renforcement des capacités et aux activités axées sur le développement. Monsieur le Président, nous quittons cette session avec confiance dans l'orientation générale de l'Organisation. Les rapports qui nous sont présentés reflètent une forte culture de responsabilité, d'amélioration continue et de bonne gestion des ressources. Dans ce contexte, nous tenons à réaffirmer que les demandes et les missions confiées à l'OCIS doivent être approuvées par les États membres dans le cadre des procédures appropriées et conformément au Règlement financier et à son règlement d'exécution. Après avoir entendu tout au long de la semaine le Directeur général, le Secrétariat et l'ensemble des organes d'audit et de contrôle, nous sommes satisfaits de constater que la prestation de services, la gestion financière prudente et la responsabilité institutionnelle continuent de guider les travaux de l'OMPI. À cet égard, il est de la plus haute importance de préserver les rôles et mandats distincts de l'OCIS et du PBC, notamment pour garantir une bonne gouvernance, la responsabilité et l'efficacité institutionnelle. Enfin, Monsieur le Président, le groupe des pays africains remercie toutes les délégations pour leur engagement constructif tout au long de la semaine et nous souhaitons à toutes et tous un excellent week-end. Merci.

365. Président : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Conformément à la pratique établie, je vais donner la parole en premier lieu aux coordinateurs; je cède donc la parole à l'Allemagne, coordinatrice du groupe B, suivie d'El Salvador, coordinateur du GRULAC, puis de l'Albanie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

366. Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous tenons à remercier le Directeur général Tang pour ses remarques de clôture, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, pour votre leadership et la ponctualité avec laquelle vous avez géré la séance, sans oublier les vice-présidents et le Secrétariat pour leur travail acharné tout au long de cette semaine. De plus, nous tenons à remercier les interprètes et le personnel des services de conférence pour leur professionnalisme et leur disponibilité. Nous notons avec satisfaction l'adoption de plusieurs décisions d'une grande importance pour la santé financière et le bon fonctionnement de l'Organisation. À cet égard, nous tenons également à exprimer notre gratitude à toutes les délégations pour leur engagement constructif, leur souplesse et leur attachement à une prise de décisions fondée sur le consensus, ce qui a permis d'avancer sur un certain nombre de points importants de l'ordre du jour. Nous espérons que les discussions futures se poursuivront dans le même esprit constructif et coopératif. Monsieur le Président, le groupe B demeure déterminé à contribuer aux travaux du PBC l'année prochaine et à

poursuivre ses efforts en vue d'aboutir à des résultats équilibrés et fondés sur le consensus. Merci.

367. El Salvador : La délégation d'El Salvador a l'honneur de prendre la parole au nom du GRULAC. Le GRULAC tient à vous féliciter pour votre excellente direction et à remercier les vice-présidents pour leur soutien dans la recherche d'un consensus. Nous tenons également à remercier le Directeur général pour les orientations fournies aux États membres et pour l'engagement dont il a fait preuve concernant le prochain PSMT; le Secrétariat pour la préparation des documents et le soutien apporté aux délégations; ainsi que les interprètes et l'équipe technique pour avoir facilité nos travaux. Monsieur le Président, nous tenons à faire part de notre inquiétude face à l'absence de progrès concernant l'ouverture de bureaux régionaux. Depuis que les États membres ont décidé de suspendre l'examen des candidatures pour de nouveaux bureaux extérieurs, les discussions sur cette question importante sont restées au point mort, dans l'attente d'une évaluation qui n'a pas encore pu être réalisée en l'absence de consensus sur le mandat. Nous estimons qu'il est nécessaire de reprendre l'examen des demandes, en reconnaissant qu'elles répondent à des contextes, des réalités et des besoins différents et qu'elles ne devraient donc pas rester indéfiniment soumises à un processus d'évaluation toujours en suspens. À cet égard, le GRULAC invite les États membres à explorer les pistes susceptibles de permettre de progresser vers une solution équilibrée et consensuelle. Nous encourageons également les États membres à continuer de travailler de manière constructive et dans un esprit de collaboration en vue de renforcer un réseau de bureaux extérieurs qui contribue à un système international de propriété intellectuelle plus inclusif, équilibré et efficace, capable de soutenir l'innovation, la créativité et le développement durable dans toutes les régions, y compris en Amérique latine et dans les Caraïbes. Monsieur le Président, nous tenons à réaffirmer que la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement constitue une priorité centrale pour notre groupe. Le Plan d'action pour le développement est un élément essentiel de l'Organisation et contribue à garantir que la propriété intellectuelle favorise la créativité et l'innovation de manière inclusive, en répondant efficacement aux réalités et aux besoins des pays en développement. Enfin, les membres de notre groupe réaffirment leur volonté de continuer à travailler avec le Secrétariat et de contribuer à faire avancer les questions qui nécessitent encore une attention particulière. Merci.

368. Albanie : L'Albanie a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nos membres tiennent à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les vice-présidents, pour votre leadership véritablement exceptionnel, vos efforts inlassables et votre gestion avisée dans la conduite des travaux du comité tout au long de la semaine. Nous exprimons également notre gratitude au Secrétariat pour le travail acharné en vue de la préparation et de l'avancement des travaux de ce comité. De même, nous tenons à remercier les interprètes et le personnel des services de conférence d'avoir fait en sorte que nous puissions travailler dans d'excellentes conditions. Permettez-moi également d'adresser nos remerciements à tous les coordinateurs régionaux et aux États membres pour leur engagement et leur coopération, en vue de parvenir à un accord sur les questions importantes débattues au cours de la quarantième session du comité. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes prend note des progrès réalisés cette semaine. Nous sommes sensibles à l'engagement constructif dont ont fait preuve toutes les parties concernées et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre les discussions et la coopération. Merci.

369. Chine : La Chine vous remercie, ainsi que les vice-présidents, pour votre excellente direction tout au long de cette quarantième session du PBC. Nous remercions également le Directeur général, M. Tang, le sous-directeur général, M. Staines, et nos collègues du Secrétariat pour leur préparation minutieuse de cette session. Vous avez apporté un soutien professionnel considérable aux États membres. Nous tenons également à féliciter tous les groupes régionaux et les délégués qui ont participé à cette session. Vous avez fait preuve de souplesse et d'une approche constructive pour parvenir aux résultats de cette session. La

Chine remercie également les interprètes. Nous savons que les déclarations de cette semaine étaient assez techniques, mais les interprètes ont fait un excellent travail. Enfin, nous souhaitons à tous nos collègues basés à Genève un agréable week-end et à tous ceux qui rentrent chez eux un bon retour. Merci.

370. Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Les pays membres du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale tiennent à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que vos vice-présidents, pour la manière compétente dont vous avez présidé cette session du PBC. Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux délégations des États membres et des observateurs, aux coordonnateurs des autres groupes régionaux, à l'équipe de direction de l'OMPI, au secrétariat du comité et à la Division des relations diplomatiques et des assemblées, à l'équipe de spécialistes des services de conférence et des TIC et, bien sûr, aux traducteurs et aux interprètes. Nous saluons le travail accompli par l'OCIS, le DGRH, la DSI et le vérificateur externe des comptes. Cette semaine, nous avons mené à bien un travail considérable et sommes parvenus à obtenir des résultats importants. Nous constatons que les décisions prises sont le fruit de la participation constructive des États membres aux discussions, ce qui démontre la viabilité de l'approche multilatérale des questions relatives au programme et budget au sein de l'OMPI. Pour notre part, le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale est disposé à continuer de contribuer de manière constructive à l'amélioration du système mondial de la propriété intellectuelle afin de stimuler l'innovation et la créativité pour le bien de chacun d'entre nous. Nous souhaitons à tous un bon retour dans leurs capitales, et à ceux qui restent ici un excellent week-end. Merci.

371. Arabie saoudite : Le Royaume d'Arabie saoudite a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le groupe tient à vous remercier, Monsieur l'Ambassadeur Alaa Hegazy, ainsi que les vice-présidents, pour votre leadership et vos conseils avisés tout au long de cette session. Le groupe souhaite également exprimer sa gratitude au Directeur général, au Secrétariat et à tous les collègues qui ont participé à la préparation et au bon déroulement de nos réunions. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique se félicite des discussions constructives et fructueuses qui ont eu lieu au titre des différents points de l'ordre du jour examinés par le comité. Le groupe sait gré aux États membres de leurs contributions importantes, qui ont permis de faire avancer les discussions sur la supervision, la responsabilité, la performance et la gestion financière. Le groupe tient également à exprimer sa gratitude à l'OCIS, au vérificateur externe des comptes et à la DSI pour leur précieux travail en faveur de la transparence, de la responsabilité et de la bonne gouvernance au sein de l'Organisation. À cet égard, nous tenons à souligner que, conformément au mandat de l'OCIS, toute demande visant à ce que l'OCIS examine ou donne son avis sur des politiques proposées, des activités particulières ou des projets doit être soumise par l'Assemblée générale ou l'ensemble des membres du PBC, et non par des États membres à titre individuel. Le groupe réaffirme son engagement en faveur d'une participation constructive et se réjouit à la perspective de poursuivre sa coopération avec toutes les délégations lors des prochaines sessions du comité. Le groupe tient en outre à exprimer sa sincère gratitude aux interprètes, au personnel des services de conférence et à l'ensemble du personnel d'appui, dont les efforts dévoués ont contribué au bon déroulement de cette session. Enfin, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique souhaite à toutes les délégations quittant Genève un bon retour chez elles et à celles qui restent à Genève un agréable week-end.

372. Égypte : La délégation de l'Égypte s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Cette semaine, le PBC a examiné de nombreux documents importants et des propositions utiles présentés par les États membres concernant les résultats financiers et le programme de travail de l'Organisation. Il a également examiné divers rapports d'audit et de contrôle soumis à l'examen des États membres. Le comité est parvenu à les adopter tous par consensus. La délégation de l'Égypte tient à vous exprimer sa gratitude pour votre sage direction et vos efforts louables à la présidence de cette

session, qui ont contribué à son succès et à un consensus sur toute une série de points de l'ordre du jour. Nous tenons également à remercier les deux vice-présidents pour leurs efforts très appréciés dans la conduite des consultations et des négociations entre les États membres. La délégation remercie en outre le Directeur général et le Secrétariat pour l'excellente préparation de cette session et des documents qui s'y rapportent. Nos remerciements vont aussi au personnel d'appui et aux interprètes, sans lesquels nous ne pourrions assurer une communication efficace entre les États membres. La délégation de l'Égypte se félicite tout particulièrement de l'esprit de coopération et de négociation constructive qui a prévalu au cours des débats du comité. Cela reflète notre volonté commune de veiller à la bonne gouvernance et à la gestion financière saine de l'Organisation, de favoriser l'efficacité et l'efficience de ses programmes et de répondre aux priorités et aux besoins de développement des États membres, ainsi que de servir la communauté des inventeurs et des innovateurs. En conclusion, je vous adresse, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les États membres ici présents, tous nos vœux de réussite. Puisse l'OMPI continuer à progresser et à prospérer. Merci.

373. Iran (République islamique d') : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous exprimer sa gratitude, Monsieur l'Ambassadeur Alaa Hegazy, ainsi qu'aux deux vice-présidents, pour votre direction et vos conseils avisés tout au long de cette session. Nous tenons également à remercier le Directeur général et le Secrétariat pour leur engagement constructif et leurs efforts constants visant à faciliter nos travaux. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et souhaite formuler les remarques suivantes à titre national. Nous saluons l'esprit constructif et coopératif qui a caractérisé les discussions sur les différents aspects du programme de travail et budget de l'OMPI. À cet égard, nous nous félicitons une nouvelle fois des excellents résultats financiers de l'OMPI et de la gestion financière rigoureuse qui continue de caractériser l'Organisation. En ce qui concerne le PSMT, nous prenons note avec satisfaction des assurances données et des mesures constructives prises par le Directeur général. Nous attendons avec intérêt l'élaboration d'un plan équilibré et inclusif qui reflète les priorités et les préoccupations de tous les États membres et garantisse que les considérations liées au développement restent une composante à part entière de l'orientation stratégique de l'Organisation. En ce qui concerne les bureaux extérieurs, nous tenons à remercier tous les États membres qui ont participé aux échanges de manière constructive et ont fait preuve de souplesse en offrant une nouvelle occasion de faire avancer les discussions sur cette question de longue date. Nous espérons que le projet révisé qui sera préparé par le Secrétariat permettra de finaliser rapidement le mandat et ouvrira la voie à la création de nouveaux bureaux extérieurs, en particulier dans les régions sous-représentées. Alors que nous clôturons cette session, ma délégation reste déterminée à travailler de manière constructive avec tous les États membres et le Secrétariat afin d'aboutir à des résultats qui favorisent un système international de propriété intellectuelle plus équilibré et plus équitable. Nous adressons également nos sincères remerciements aux interprètes, au personnel des services de conférence et à l'ensemble du personnel d'appui, dont le professionnalisme et le dévouement ont été essentiels au bon déroulement de cette session. Merci.

374. Singapour : Je vous remercie, Monsieur le Président. Au cours de la semaine écoulée, nous avons abordé de nombreux sujets et mené des discussions constructives sur des questions clés, notamment le PSMT et le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Permettez-moi de partager avec vous les trois éléments que je retiens. Premièrement, nous devons continuer à adopter une approche pragmatique afin de pouvoir progresser sur les questions importantes à l'OMPI. Je me félicite que les États membres aient fait preuve de souplesse et soient parvenus à une solution acceptable concernant la proposition relative au PSMT. Nous devons poursuivre dans cet esprit d'engagement constructif et l'appliquer à la question des bureaux extérieurs et, plus généralement, au sein de tous les comités de l'OMPI. Deuxièmement, nous devons éviter de microgérer le Secrétariat et lui laisser la marge de manœuvre nécessaire pour poursuivre son excellent travail. L'OMPI a mis en œuvre des programmes hautement efficaces qui apportent des avantages concrets aux

États membres et aux parties prenantes. Nous attendons avec intérêt le nouveau PSMT que le Directeur général Tang et son équipe présenteront au cours de leur second mandat, sur la base de la pratique existante. Troisièmement, nous devons saluer l'excellente gestion des ressources de l'OMPI et les politiques de gestion rigoureuses mises en œuvre par le Secrétariat. Comme nous l'avons entendu au cours des discussions de cette semaine sur l'audit et la supervision, ainsi que sur l'exécution du programme et les questions financières, le Secrétariat n'a cessé de déployer des efforts pour améliorer l'efficacité, optimiser et rationaliser son travail de manière notable. Nous devons également saluer l'approche transparente adoptée par le Secrétariat dans la gestion et le signalement de tout risque ou incident. Comme nous l'a rappelé tout à l'heure l'Ambassadeur Mzukisi Qobo, coordinateur du groupe des pays africains, il existe un dicton populaire qui dit : "si ça marche, n'y touche pas". Au cas où vous ne le sauriez pas, cette expression a été inventée en 1977 par un Américain, Bert Lance, qui a occupé le poste de directeur du Bureau de la gestion et du budget sous l'Administration Carter. Il l'utilisait comme principe directeur pour s'opposer aux modifications réglementaires inutiles. Dans ce contexte, les États membres doivent faire preuve de discernement lorsqu'ils demandent à l'OCIS d'entreprendre des travaux concernant les structures, les effectifs et le programme de l'OMPI. Surtout, les États membres doivent garder à l'esprit que le mandat de l'OCIS ne couvre pas directement l'efficacité et la performance de l'Organisation. En effet, conformément à son mandat, l'OCIS conseille l'Assemblée générale de l'OMPI et le PBC dans l'exercice de leurs responsabilités de contrôle. Ses responsabilités sont clairement énoncées au paragraphe 3 de son mandat, qui stipule que toute demande adressée à l'OCIS visant à examiner ou à donner un avis sur des politiques, activités ou projets proposés doit être soumise par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale ou du PBC, et non par des membres à titre individuel. Permettez-moi de conclure en vous exprimant, Monsieur l'Ambassadeur Alaa Hegazy, ainsi qu'aux vice-présidents, notre reconnaissance pour la manière avisée dont vous avez dirigé le PBC. Je tiens également à remercier le personnel du Secrétariat et les interprètes pour leur travail acharné, qui a permis le bon déroulement de cette session du PBC. Merci.

375. Indonésie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Directeur général, l'Indonésie a l'honneur de prendre la parole à titre national. Tout d'abord, ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par la délégation du Royaume d'Arabie saoudite au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Permettez-moi de vous exprimer notre profonde gratitude, Monsieur l'Ambassadeur Alaa Hegazy, ainsi qu'aux deux vice-présidents, pour la compétence et la patience dont vous avez fait montre tout au long de cette session. Ma délégation tient également à exprimer sa sincère gratitude au Directeur général, M. Daren Tang, ainsi qu'au Secrétariat dévoué, pour l'excellente préparation, la grande qualité de la documentation et la conduite avisée de cette réunion. L'Indonésie salue l'OMPI pour ses performances toujours aussi solides et pour le professionnalisme avec lequel l'Organisation s'acquitte de son mandat. Nous sommes encouragés par les efforts constants de l'OMPI visant à moderniser ses services et à renforcer sa gouvernance, et nous sommes heureux d'avoir participé à cette session dans un esprit constructif et axé sur la recherche de solutions. Ma délégation réaffirme que les travaux de l'Organisation, y compris ses programmes et la gestion de ses ressources, doivent continuer à faire progresser le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et les objectifs de développement durable, qui constituent toujours un prisme important à travers lequel nous mesurons la pertinence et l'impact de l'OMPI pour tous les États membres. L'Indonésie attache une grande importance aux processus crédibles, rigoureux, indépendants et concrets qui reflètent les réalités actuelles. Nous saluons également l'attention que porte l'OMPI à la résilience et à la continuité de ses services et nous félicitons le Secrétariat pour ses efforts constants visant à renforcer encore la gouvernance, la responsabilité, la transparence et la bonne gestion financière, soutenus par un contrôle efficace et indépendant. L'Indonésie réaffirme son engagement en faveur d'une participation constructive et se réjouit à la perspective de poursuivre son excellente coopération avec le Secrétariat et avec toutes les délégations dans le cadre des travaux du comité. Merci.

376. Viet Nam : Le Viet Nam s'associe à la déclaration de clôture prononcée par la délégation de l'Arabie saoudite au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Nous tenons à vous remercier, Monsieur l'Ambassadeur Hegazy, ainsi que les vice-présidents, pour votre direction avisée tout au long de nos réunions. Nous remercions également le Directeur général, le Secrétariat, les interprètes, les services de conférence et l'ensemble du personnel de soutien pour leur travail acharné et leur professionnalisme durant toute cette semaine. Le Viet Nam salue l'esprit constructif dont ont fait preuve les délégations dans le cadre des différents points de l'ordre du jour, notamment en matière de contrôle, de responsabilité, de performance, de gestion financière et de planification stratégique. Le Viet Nam reste déterminé à collaborer de manière constructive avec tous les États membres et le Secrétariat afin de soutenir une OMPI forte, équilibrée, inclusive et axée sur le développement. Nous souhaitons à toutes les délégations un agréable week-end. Merci.

377. Président : Je remercie le Viet Nam. Nous avons ainsi entendu tous les intervenants inscrits sur ma liste. Permettez-moi de dire quelques mots alors que cette session touche à sa fin. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à mes deux vice-présidents, Christian et Alison, pour leur précieux soutien et leur coopération tout au long de la session. Merci. Je remercie le Directeur général, M. Tang, tous les États membres et le Secrétariat pour leur professionnalisme et leurs efforts inlassables, qui ont contribué au succès de cette session. Le PBC a examiné tous les points inscrits à son ordre du jour et a pris des décisions importantes à leur sujet. Cela témoigne de l'esprit constructif et du respect mutuel qui règnent entre les États membres. Le PBC a une nouvelle fois démontré sa capacité à obtenir des résultats tangibles et significatifs à l'appui des objectifs et du mandat de l'Organisation. Je tiens à remercier les interprètes et le personnel d'appui du Secrétariat. Je souhaite à toutes les délégations un bon retour chez elles et un excellent week-end bien mérité. Merci beaucoup à vous tous. Sur ce, la séance est levée.

[Fin du document]